

Rapport sur le vote par procuration

1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019

Sommaire de la proposition

Nombre d'assemblées :	152		
Nombre de propositions de la direction :	2 061		
Nombre de propositions des actionnaires :	91		
Vote pour les propositions de la direction	1 759	% de toutes les prop. des action.	85,3
Vote contre les propositions de la direction	300	% de toutes les prop. des action.	14,6
Abstention de vote à l'égard des propositions de la direction	2	% de toutes les prop. des action.	0,1
Propositions de la direction sans vote	0	% de toutes les prop. des action.	NA
Vote pour les propositions des actionnaires	67	% de toutes les prop. des action.	73,6
Vote contre les propositions des actionnaires	13	% de toutes les prop. des action.	14,3
Abstention de vote à l'égard des propositions des actionnaires	8	% de toutes les prop. des action.	8,8
Propositions des actionnaires sans vote	0	% de toutes les prop. des action.	NA

Fonds commun Addenda Actions canadiennes

Mines Agnico Eagle Ltée Questions mises au vote – Pays de négociation : Canada –
 Ordre du jour de l'assemblée annuelle 26/4/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection des administrateurs		
	1.1 Élection de Leanne M. Baker	Pour	Pour
	1.2 Élection de Sean Boyd	Pour	Pour
	1.3 Élection de Martine A. Celej	Pour	Pour
	1.4 Élection de Robert J. Gemmell	Pour	Pour
	1.5 Élection de Mel Leiderman	Pour	Pour
	1.6 Élection de Deborah A. McCombe	Pour	Pour
	1.7 Élection de James D. Nasso	Pour	Pour
	1.8 Élection de Sean Riley	Pour	Pour
	1.9 Élection de J. Merfyn Roberts	Pour	Pour
	1.10 Élection de Jamie C. Sokalsky	Pour	Pour
2	Nomination des auditeurs et pouvoir d'établissement d'honoraires	Pour	Abstention
	Remarque sur le vote : Les honoraires pour services non liés à l'audit représentent 30,5 % des honoraires versés au cabinet d'audit. Nous estimons que les services non liés à l'audit auraient pu être confiés à un auditeur distinct afin de ne pas compromettre l'indépendance du cabinet d'audit et l'intégrité des états financiers de la société.		
3	Modification au programme d'incitation à l'achat d'actions	Pour	Pour
4	Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants	Pour	Contre

Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :

- La société n'a pas fourni bon nombre des objectifs de rendement de ses régimes de rémunération à court et à long terme.
- Les régimes d'intéressement à court et à long terme de la société sont fondés sur des mesures similaires, qui prévoient le paiement (ou non) d'une prime élevée pour avoir atteint des cibles similaires.
- Dans le cadre du RILT, les dirigeants deviennent admissibles à recevoir des primes si le RTCP de la société se classe au 14^e ou 15^e rang par rapport à un groupe de 19 sociétés comparables.
- Le programme d'intéressement à court terme de la société est fondé sur des formules dans l'ensemble, mais le rendement cible est laissé à la discrétion du comité pour plusieurs mesures.

Air Canada Inc. Questions mises au vote – Pays de négociation : Canada – Ordre du jour de l'assemblée annuelle 6/5/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection des administrateurs		
	1.1 Élection de Christie J.B. Clark	Pour	Pour
	1.2 Élection de Gary A. Doer	Pour	Abstention
	Remarque sur le vote : Ce candidat au poste d'administrateur semble avoir trop d'engagements pour s'acquitter de ses fonctions d'administrateur. Il siège au total à cinq conseils d'administration de sociétés ouvertes.		
	1.3 Élection de Robert I. Fyfe	Pour	Pour
	1.4 Élection de Michael M. Green	Pour	Pour
	1.5 Élection de Jean Marc Huot	Pour	Pour
	1.6 Élection de Madeleine Paquin	Pour	Pour
	1.7 Élection de Calin Rovinescu	Pour	Pour
	1.8 Élection de Vagn Sørensen	Pour	Pour
	1.9 Élection de Kathleen P. Taylor	Pour	Pour
	1.10 Élection d'Annette Verschuren	Pour	Pour
	1.11 Élection de Michael M. Wilson	Pour	Pour
2	Nomination de l'auditeur	Pour	Pour
3	Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :		
	• Il se pourrait que le recours à des indicateurs de rendement absolu dans le cadre des programmes d'intéressement ne soit pas approprié, puisque ces indicateurs peuvent refléter des facteurs économiques ou sectoriels indépendants de la volonté des dirigeants. Les critères relatifs au rendement devraient comporter des cibles relatives.		
	• La société propose l'acquisition immédiate de certaines primes sous forme d'actions en cas de changement de contrôle plutôt que d'exiger qu'un dirigeant perde aussi sa position.		
	• La société n'a pas divulgué les objectifs de rendement de son régime de rémunération à court ou à long terme.		
4	Modifications à l'article concernant la structure des actions à droit de vote variable pour se conformer à la Loi sur les transports	Pour	Pour
5	Statut de résident	Contre	Pour

Alimentation-Couche Tard, Inc. Questions mises au vote – Pays de négociation : Canada – Ordre du jour de l'assemblée annuelle 20/9/2018

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Nomination des auditeurs et pouvoir d'établissement d'honoraires	Pour	Pour
2	Élection des administrateurs		
	2.1 Élection d'Alain Bouchard	Pour	Pour
	2.2 Élection de Mélanie Kau	Pour	Pour
	2.3 Élection de Nathalie Bourque	Pour	Pour
	2.4 Élection d'Eric Boyko	Pour	Pour
	2.5 Élection de Jacques D'Amours	Pour	Pour
	2.6 Élection de Jean Élie	Pour	Pour
	2.7 Élection de Richard Fortin	Pour	Pour

	2.8 Élection de Brian Hannasch	Pour	Pour
	2.9 Élection de Monique F. Leroux	Pour	Pour
	2.10 Élection de Réal Plourde	Pour	Pour
	2.11 Élection de Daniel Rabinowicz	Pour	Pour
3	Proposition d'actionnaires concernant le vote consultatif sur le rapport de rémunération	Contre	Pour
	Remarque sur le vote : La divulgation accrue des pratiques et politiques en matière de diversité de l'entreprise pourrait aider à évaluer les risques et les occasions connexes.		
4	Proposition d'actionnaires concernant la divulgation des résultats des votes par catégorie d'action	Against	For
	Remarque sur le vote : Il ne serait pas trop contraignant pour la société d'être entièrement transparente en ce qui concerne les votes des actionnaires.		
5	Proposition d'actionnaires concernant la reddition de comptes liée aux facteurs environnementaux et sociaux	Contre	Pour
	Remarque sur le vote : Un rapport complet sur le développement durable fournirait aux actionnaires des renseignements précieux sur le risque et les occasions associés aux activités de la société. Les conditions de la proposition sont raisonnables. La société évalue différentes options quant à la présentation de l'information concernant ses projets en matière de responsabilité de l'entreprise, et communiquera davantage d'information lorsqu'elle aura déterminé la meilleure approche (circulaire de sollicitation de procurations par la direction de 2018, p. 74). Toutefois, la société ne fournit actuellement aucune donnée environnementale et sociale significative et n'a pas fourni de renseignements précis sur ses divulgations prévues.		

Banque de Nouvelle-Écosse Questions mises au vote – Pays de négociation: Canada – Ordre du jour de l'assemblée annuelle 9/4/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection des administrateurs		
	1.1 Élection de Nora. A. Aufreiter	Pour	Pour
	1.2 Élection de Guillermo E. Babatz	Pour	Pour
	1.3 Élection de Scott B. Bonham	Pour	Pour
	1.4 Élection de Charles Dallara	Pour	Pour
	1.5 Élection de Tiff Macklem	Pour	Pour
	1.6 Élection de Michael D. Penner	Pour	Pour
	1.7 Élection de Brian J. Porter	Pour	Pour
	1.8 Élection d'Una M. Power	Pour	Pour
	1.9 Élection d'Aaron W. Regent	Pour	Pour
	1.10 Élection d'Indira V. Samarasekera	Pour	Pour
	1.11 Élection de Susan L. Segal	Pour	Pour
	1.12 Élection de Barbara S. Thomas	Pour	Pour
	1.13 Élection de L. Scott Thomson	Pour	Pour
	1.14 Élection de Benita Warmbold	Pour	Pour
2	Nomination de l'auditeur	Pour	Pour
3	Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :		
	<ul style="list-style-type: none"> • La société n'a pas fourni de description claire du seuil, de la cible et des objectifs maximaux dans le cadre du RILT. • La société utilise une formule fondée sur le rendement. Toutefois, les primes finales octroyées dans le cadre du programme de primes peuvent être rajustées en fonction du rendement pour certains paramètres pour lesquels les objectifs sont moins définis comme étant sensiblement supérieurs ou inférieurs à ceux des sociétés comparables. Les versements sont également influencés par ce qui semble être une évaluation subjective du risque. 		
4	Proposition d'actionnaires concernant les droits de la personne et des peuples autochtones	Contre	Pour
	Remarque sur le vote : La présente proposition demande à la Banque de Nouvelle-Écosse de réviser ses politiques en matière de droits de la personne afin de s'assurer que le financement au niveau de la société tienne pleinement compte des politiques et pratiques des bénéficiaires du financement en ce qui a trait aux répercussions potentielles sur les droits de la personne et des peuples autochtones. Nous croyons qu'il s'agit d'une demande raisonnable. La société a déclaré qu'elle a mis en place un processus rigoureux de diligence raisonnable et de vérification des prêts pour s'assurer que les droits de la personne ne soient pas violés. Si la société suit ce processus avec honnêteté, elle devrait tenir compte de ces facteurs.		

5	Proposition d'actionnaires concernant le ratio des capitaux propres Remarque sur le vote : L'un des outils utilisés pour informer les actionnaires est le ratio des capitaux propres, soit la différence entre la rémunération totale des chefs de la direction et la rémunération médiane d'un employé. La divulgation du ratio des capitaux propres permettrait aux actionnaires de juger si ce programme de rémunération est conforme aux intérêts des actionnaires.	Contre	Pour
6	Proposition d'actionnaires concernant la création d'un comité des technologies Remarque sur le vote : Bien que nous soyons d'accord avec l'esprit de la proposition, nous estimons que certains articles de la résolution sont trop normatifs.	Contre	Abstention

BCE Inc. Questions mises au vote – Pays de négociation : Canada – Ordre du jour de l'assemblée annuelle 2/5/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection des administrateurs		
	1.1 Élection de Barry K. Allen	Pour	Pour
	1.2 Élection de Sophie Brochu	Pour	Pour
	1.3 Élection de Robert E. Brown	Pour	Pour
	1.4 Élection de George A. Cope	Pour	Pour
	1.5 Élection de David F. Denison	Pour	Pour
	1.6 Élection de Robert P. Dexter	Pour	Pour
	1.7 Élection d'Ian Greenberg	Pour	Abstention
	Remarque sur le vote : Cet administrateur n'est pas indépendant. Il siège aux comités d'audit et de rémunération de la société, qui devraient être entièrement indépendants.		
	1.8 Élection de Katherine Lee	Pour	Pour
	1.9 Élection de Monique F. Leroux	Pour	Pour
	1.10 Élection de Gordon M. Nixon	Pour	Pour
	1.11 Élection de Calin Rovinescu	Pour	Pour
	1.12 Élection de Karen Sheriff	Pour	Pour
	1.13 Élection de Robert C. Simmonds	Pour	Pour
	1.14 Élection de Paul R. Weiss	Pour	Pour
2	Nomination de l'auditeur	Pour	Pour
3	Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> • Il se pourrait que le recours à des indicateurs de rendement absolu dans le cadre des programmes d'intéressement ne soit pas approprié, puisque ces indicateurs peuvent refléter des facteurs économiques ou sectoriels indépendants de la volonté des dirigeants. Les critères relatifs au rendement devraient comporter des cibles relatives. • La société n'a pas divulgué tous les objectifs de rendement de ses régimes de rémunération. • Seulement 25 % du programme d'intéressement à long terme de la société est fondé sur les indicateurs de rendement atteints. 	Pour	Contre

Brookfield Asset Management Inc. Questions mises au vote – Pays de négociation : Canada – Ordre du jour de l'assemblée annuelle 14/6/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection des administrateurs		
	1.1 Élection de M. Elyse Allan	Pour	Pour
	1.2 Élection d'Angela F. Braly	Pour	Pour
	1.3 Élection de V. Maureen Kempston Darkes	Pour	Pour
	1.4 Élection de Murilo Pinto de Oliveira Ferreira	Pour	Pour
	1.5 Élection de Frank J. McKenna	Pour	Pour
	1.6 Élection de Rafael Miranda Robredo	Pour	Pour
	1.7 Élection de Seek Ngee Huat	Pour	Pour
	1.8 Élection de Diana L. Taylor	Pour	Pour
2	Nomination des auditeurs et pouvoir d'établissement d'honoraires	Pour	Pour
3	Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple : Le programme d'intéressement de la société n'utilise aucun indicateur de rendement. Le comité de rémunération détermine les primes en espèces sur une base purement discrétionnaire.	Pour	Contre

4	Approbation du Régime d'options d'achat d'actions de la direction de 2019	Pour	Pour
5	Proposition d'actionnaires concernant le lien entre la rémunération des dirigeants et l'inconduite sexuelle	Contre	Contre
6	Proposition d'actionnaires concernant la divulgation des paramètres de gestion du capital humain	Contre	Pour

Remarque sur le vote : La divulgation des paramètres ESG utiles aide les investisseurs à évaluer la façon dont une société gère les principaux risques et s'acquitte de ses responsabilités en vertu de normes et de cadres internationaux, comme les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Quelques filiales de la société publient des données sur la santé et la sécurité, mais la plupart ne le font pas, et la société ne fournit aucune donnée à l'échelle mondiale. La divulgation de mesures comme le nombre total de blessures liées au travail et le nombre de décès pouvant être consignés aiderait les investisseurs à évaluer les progrès de la société par rapport à son engagement « aucun incident grave lié à la sécurité ». Puis, des données sur les types de plaintes reçues des employés et des travailleurs contractuels ou sur les mesures correctives prises pour répondre aux risques et aux préoccupations liés à la main-d'œuvre soulevés par le personnel de la société contribueraient à démontrer l'efficacité des pratiques de gestion du capital humain.

Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada Questions mises au vote – Pays de négociation : Canada – Ordre du jour de l'assemblée annuelle 30/4/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection des administrateurs		
	1.1 Élection de Shauneen Bruder	Pour	Pour
	1.2 Élection de Donald J. Carty	Pour	Pour
	1.3 Élection de Gordon D. Giffin	Pour	Pour
	1.4 Élection de Julie Godin	Pour	Pour
	1.5 Élection d'Edith E. Holiday	Pour	Abstention
	Remarque sur le vote : Cette candidate au poste d'administrateur semble avoir trop d'engagements pour s'acquitter de ses fonctions d'administrateur. Elle siège au total à cinq conseils d'administration de sociétés ouvertes.		
	1.6 Élection de V. Maureen Kempston Darkes	Pour	Pour
	1.7 Élection de Denis Losier	Pour	Pour
	1.8 Élection de Kevin G. Lynch	Pour	Pour
	1.9 Élection de James E. O'Connor	Pour	Pour
	1.10 Élection de Robert Pace	Pour	Pour
	1.11 Élection de Robert L. Phillips	Pour	Pour
	1.12 Élection de Jean-Jacques Ruest	Pour	Pour
	1.13 Élection de Laura Stein	Pour	Pour
2	Nomination de l'auditeur	Pour	Abstention
	Remarque sur le vote : Les honoraires pour services non liés à l'audit représentent 28,1 % des honoraires versés au cabinet d'audit. Nous estimons que les services non liés à l'audit auraient pu être confiés à un auditeur distinct afin de ne pas compromettre l'indépendance du cabinet d'audit et l'intégrité des états financiers de la société.		
3	Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :		
	• Le seuil de rendement en ce qui concerne la progression du paramètre de mesure de la valeur pour les actionnaires se situe au 25 ^e percentile par rapport aux pairs, ce qui n'est peut-être pas suffisamment ambitieux.		
	• Il se pourrait que le recours à des indicateurs de rendement absolu dans le cadre du programme d'intéressement à court terme ne soit pas approprié, puisque ces indicateurs peuvent refléter des facteurs économiques ou sectoriels indépendants de la volonté des dirigeants. Les critères relatifs au rendement devraient comporter des cibles relatives.		

Canadian Natural Resources Ltd. Questions mises au vote – Pays de négociation : Canada – Ordre du jour de l'assemblée annuelle 9/5/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection des administrateurs		
	1.1 Élection de Catherine M. Best	Pour	Pour
	1.2 Élection de N. Murray Edwards	Pour	Abstention

Remarque sur le vote : Ce candidat au poste d'administrateur semble avoir trop d'engagements pour s'acquitter de ses fonctions d'administrateur. Il est membre de la direction d'une société cotée en bourse et siège au total à trois conseils d'administration de sociétés ouvertes.

1.3	Élection de Timothy W. Faithfull	Pour	Pour
1.4	Élection de Christopher L. Fong	Pour	Pour
1.5	Élection de Gordon D. Giffin	Pour	Pour
1.6	Élection de Wilfred A. Gobert	Pour	Pour
1.7	Élection de Steve W. Laut	Pour	Pour
1.8	Élection de Tim S. McKay	Pour	Pour
1.9	Élection de Frank J. McKenna	Pour	Pour
1.10	Élection de David A. Tuer	Pour	Pour
1.11	Élection d'Annette Verschuren	Pour	Pour
2	Nomination des auditeurs et pouvoir d'établissement d'honoraires	Pour	Pour
3	Renouvellement du régime d'options d'achat d'actions	Pour	Pour
4	Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants	Pour	Contre

Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :

- Le seuil de rendement en ce qui concerne la progression du paramètre de mesure de la valeur pour les actionnaires se situe au 20^e percentile par rapport aux pairs, ce qui n'est peut-être pas suffisamment ambitieux.
- La société n'a pas divulgué les objectifs de rendement de son régime de rémunération à court terme..

Chemin de fer Canadien Pacifique Ltée Questions mises au vote – Pays de négociation : Canada – Ordre du jour de l'assemblée annuelle 7/5/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Nomination de l'auditeur	Pour	Pour
2	Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :		
	• Le seuil de rendement en ce qui concerne la progression du paramètre de mesure de la valeur pour les actionnaires se situe au 25 ^e percentile par rapport aux pairs, ce qui n'est peut-être pas suffisamment ambitieux.		
	• La rémunération totale du chef de la direction est passablement élevée comparativement à celle d'autres cadres supérieurs désignés, ce qui peut signaler des problèmes de planification de la relève ou dans la structure de rémunération.		
3	Élection des administrateurs		
	3.1 Élection de John Baird	Pour	Pour
	3.2 Élection d'Isabelle Courville	Pour	Pour
	3.3 Élection de Keith E. Creel	Pour	Pour
	3.4 Élection de H. Denham	Pour	Pour
	3.5 Élection de Rebecca MacDonald	Pour	Pour
	3.6 Élection d'Edward L. Monser	Pour	Pour
	3.7 Élection de Matthew H. Paull	Pour	Pour
	3.8 Élection de Jane L. Peverett	Pour	Pour
	3.9 Élection de Gordon T. Trafton II	Pour	Pour

Groupe CGI Inc. Questions mises au vote – Pays de négociation : Canada – Ordre du jour de l'assemblée annuelle 30/1/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection des administrateurs		
	1.1 Élection d'Alain Bouchard	Pour	Pour
	1.2 Élection de Paule Doré	Pour	Pour
	1.3 Élection de Richard B. Evans	Pour	Pour
	1.4 Élection de Julie Godin	Pour	Pour
	1.5 Élection de Serge Godin	Pour	Pour
	1.6 Élection de Timothy J. Hearn	Pour	Pour
	1.7 Élection d'André Imbeau	Pour	Pour

1.8	Élection de Gilles Labbé	Pour	Pour
1.9	Élection de Michael B. Pedersen	Pour	Pour
1.10	Élection d'Alison Reed	Pour	Pour
1.11	Élection de Michael E. Roach	Pour	Pour
1.12	Élection de George D. Schindler	Pour	Pour
1.13	Élection de Kathy N. Waller	Pour	Pour
1.14	Élection de Joakim Westh	Pour	Pour
2	Nomination des auditeurs et pouvoir d'établissement d'honoraires	Pour	Pour
3	Changement de la raison sociale de la société	Pour	Pour
4	Proposition d'actionnaires concernant le vote consultatif sur le rapport de rémunération	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Le vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants permet aux actionnaires de consigner leurs opinions sur les pratiques de rémunération et ne devrait pas alourdir indûment la charge du conseil d'administration, puisque les sociétés canadiennes ont déjà demandé la divulgation de l'information sur la rémunération de leurs cadres supérieurs dans leurs documents réglementaires.		
5	Proposition d'actionnaires concernant la divulgation des résultats des votes par catégorie d'action	Contre	Pour
	Remarque sur le vote : Il ne serait pas trop contraignant pour la société d'être entièrement transparente en ce qui concerne les votes des actionnaires.		

Constellation Software Inc. Questions mises au vote – Pays de négociation: Canada – Ordre du jour de l'assemblée annuelle 2/5/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection des administrateurs		
	1.1 Élection de Jeff Bender	Pour	Pour
	1.2 Élection de Lawrence Cunningham	Pour	Pour
	1.3 Élection de Meredith (Sam) Hayes	Pour	Pour
	1.4 Élection de Robert Kittel	Pour	Pour
	Remarque sur le vote : Addenda à l'habitude de voter contre le président du comité de nomination si son conseil d'administration compte une seule ou aucune femme et ne respecte pas la politique de diversité au sein du conseil. Dans ce cas-ci, nous avons décidé de voter pour le président du comité de nomination parce que nous savons que la société est en train de définir une politique de diversité.		
	1.5 Élection de Mark Leonard	Pour	Pour
	1.6 Élection de Paul McFeeters	Pour	Pour
	Remarque sur le vote : Nous avons communiqué avec la société, qui nous a indiqué qu'une erreur s'était glissée dans la circulaire et que cet administrateur avait assisté à 6/7 réunions.		
	1.7 Élection de Mark Miller	Pour	Pour
	1.8 Élection de Lori O'Neill	Pour	Pour
	1.9 Élection de Stephen R. Scotchmer	Pour	Pour
	Remarque sur le vote : Addenda à l'habitude de voter contre le président du comité de nomination si son conseil d'administration compte une seule ou aucune femme et ne respecte pas la politique de diversité au sein du conseil. Dans ce cas-ci, nous avons décidé de voter pour le président du comité de nomination parce que nous savons que la société est en train de définir une politique de diversité.		
	1.10 Élection de Robin Van Poelje	Pour	Pour
2	Nomination des auditeurs et pouvoir d'établissement d'honoraires	Pour	Abstention
	Remarque sur le vote : Les honoraires pour services non liés à l'audit représentent 47,6 % des honoraires versés au cabinet d'audit. Nous estimons que les services non liés à l'audit auraient pu être confiés à un auditeur distinct afin de ne pas compromettre l'indépendance du cabinet d'audit et l'intégrité des états financiers de la société.		
3	Augmentation du nombre maximum d'administrateurs	Pour	Pour
4	Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants	Pour	Contre

Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :

- Les régimes d'intéressement de l'entreprise ne semblent pas comporter de dispositions de récupération qui lui permettraient de récupérer les primes en cas de fraude ou d'inconduite importantes de la part des bénéficiaires des primes.
- Il se pourrait que le recours à des indicateurs de rendement absolu dans le cadre des programmes d'intéressement ne soit pas approprié, puisque ces indicateurs peuvent refléter des facteurs économiques ou sectoriels indépendants de la volonté des dirigeants. Les critères relatifs au rendement devraient comporter des cibles relatives.
- La société n'a pas divulgué les objectifs de rendement de son régime de rémunération variable.
- Le programme d'intéressement de la société utilise moins de trois années de rendement.
- La société n'a pas de politique interdisant la couverture pour empêcher les cadres de prendre part à des opérations de couverture visant les titres de la société.
- Les dirigeants ont droit à des paiements de primes à long terme illimités, ce qui est contraire aux pratiques exemplaires et aux intérêts des actionnaires.

Descartes Systems Group Inc. Questions mises au vote – Pays de négociation : Canada – Ordre du jour de l'assemblée annuelle 30/5/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection des administrateurs		
	1.1 Élection de David I. Beatson	Pour	Pour
	1.2 Élection de Deborah Close	Pour	Pour
	1.3 Élection d'Eric Demirian	Pour	Pour
	1.4 Élection de Dennis Maple	Pour	Pour
	1.5 Élection de Jane O'Hagan	Pour	Pour
	1.6 Élection d'Edward J. Ryan	Pour	Pour
	1.7 Élection de John Walker	Pour	Pour
2	Nomination de l'auditeur	Pour	Pour
3	Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :		
	• Il se pourrait que le recours à un seul indicateur de rendement dans le cadre des programmes d'intéressement à long terme ne soit pas approprié. La rémunération axée sur le rendement devrait être liée à diverses mesures objectives du rendement opérationnel et financier de l'entreprise.		
	• Le seuil de rendement en ce qui concerne la progression du paramètre de mesure de la valeur pour les actionnaires se situe au 30 ^e percentile par rapport aux pairs, ce qui n'est peut-être pas suffisamment ambitieux.		
	• La société n'a pas divulgué tous les seuils de rendement de son régime de rémunération à court terme.		
	• Il se pourrait que le recours à des indicateurs de rendement absolu seulement dans le cadre du programme d'intéressement à court terme ne soit pas approprié, puisque ces indicateurs peuvent refléter des facteurs économiques ou sectoriels indépendants de la volonté des dirigeants. Les critères relatifs au rendement devraient comporter des cibles relatives.		

Dollarama Inc. Questions mises au vote – Pays de négociation : Canada – Ordre du jour de l'assemblée annuelle 13/6/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection des administrateurs		
	1.1 Élection de Joshua Bekenstein	Pour	Abstention
	Remarque sur le vote : Ce candidat au poste d'administrateur semble avoir trop d'engagements pour s'acquitter de ses fonctions d'administrateur. Il siège au total à cinq conseils d'administration de sociétés ouvertes.		
	1.2 Élection de Gregory David	Pour	Pour
	1.3 Élection d'Elisa D. Garcia	Pour	Pour
	1.4 Élection de Stephen K. Gunn	Pour	Pour
	1.5 Élection de Kristin Mugford	Pour	Pour
	1.6 Élection de Nicholas Nomicos	Pour	Pour
	1.7 Élection de Neil Rossy	Pour	Pour
	1.8 Élection de Richard G. Roy	Pour	Pour
	1.9 Élection de Huw Thomas	Pour	Pour

2	Nomination des auditeurs et pouvoir d'établissement d'honoraires	Pour	Pour
3	Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple : • Le programme d'intéressement à long terme de la société n'utilise aucun indicateur de rendement. • Les dirigeants ont droit à des paiements de primes à court terme illimités. ce qui est contraire aux pratiques exemplaires et aux intérêts des actionnaires.	Pour	Contre
4	Proposition d'actionnaires concernant le rapport sur le développement durable Remarque sur le vote : Un rapport complet sur le développement durable fournirait aux actionnaires des renseignements précieux sur le risque et les occasions associés aux activités de la société.	Contre	Pour
5	Proposition de l'actionnaire concernant le rapport sur le processus de diligence raisonnable en matière de droits de la personne Remarque sur le vote : Les fournisseurs de la société doivent s'engager à respecter le code de conduite des fournisseurs de la société qui interdit l'exploitation du travail des enfants ou le travail forcé et qui exige, au minimum, qu'ils respectent les lois locales en matière de rémunération et de conditions de travail. Actuellement, la société ne surveille pas la conformité à son code de conduite et elle n'oblige pas les fournisseurs à définir des pratiques claires sur des enjeux importants comme le recrutement de la main-d'œuvre et le risque de travail forcé, qui sont des risques connus dans les pays où sont établis les fournisseurs de la société. La société n'a pas fait état de politique ou de pratiques particulières autres que son code de conduite des fournisseurs et l'auto-déclaration des fournisseurs. Le défaut de mettre en place des politiques et des procédures proactives expose la société à des risques importants, incluant d'éventuelles mesures réglementaires, une interruption de la chaîne d'approvisionnement et des reportages dans les médias pouvant nuire à sa réputation.	Contre	Pour
6	Proposition de l'actionnaire concernant la politique de salaire décent. Remarque sur le vote : Le désaccord public entre les entreprises et les travailleurs peut avoir des répercussions négatives sur la part de marché et les revenus. Le paiement d'un salaire décent aux employés peut aider à rehausser la réputation d'une société.	Contre	Pour

Element Fleet Management Corp. Questions mises au vote – Pays de négociation : Canada –

Ordre du jour de l'assemblée annuelle 8/5/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection des administrateurs 1.1 Élection de David F. Denison 1.2 Élection de Paul D. Damp 1.3 Élection de Jay Forbes 1.4 Élection de G. Keith Graham 1.5 Élection de Joan Lamm-Tennant 1.6 Élection de Rubin J. McDougal 1.7 Élection d'Andrew C. Clarke 1.8 Élection d'Alexander D. Greene 1.9 Élection d'Andrea S. Rosen	Pour Pour Pour Pour Pour Pour Pour Pour Pour	Pour Pour Pour Pour Pour Pour Pour Pour Pour
2	Nomination des auditeurs et pouvoir d'établissement d'honoraires Remarque sur le vote : Les honoraires pour services non liés à l'audit représentent 34,7 % des honoraires versés au cabinet d'audit. Nous estimons que les services non liés à l'audit auraient pu être confiés à un auditeur distinct afin de ne pas compromettre l'indépendance du cabinet d'audit et l'intégrité des états financiers de la société.	Pour	Abstention
3	Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple : • La société propose l'acquisition immédiate de certaines primes sous forme d'actions en cas de changement de contrôle plutôt que d'exiger qu'un dirigeant perde aussi sa position. • Le seuil de rendement en ce qui concerne la progression du paramètre de mesure de la valeur pour les actionnaires se situe au 40 ^e percentile par rapport aux pairs, ce qui n'est peut-être pas suffisamment ambitieux. • Les programmes d'intéressement à court et à long terme sont fondés sur des mesures financières similaires, qui prévoient le paiement (ou non) d'une prime élevée pour avoir atteint des cibles similaires plutôt que de tenir compte de différentes mesures sur les plans financier et opérationnel. • Une partie du programme d'intéressement à long terme de la société utilise moins de trois années de rendement. Les critères relatifs au rendement devraient tenir compte d'une période d'au moins trois années consécutives.	Pour	Contre

Emera Inc. Questions mises au vote – Pays de négociation : Canada –
Ordre du jour de l'assemblée annuelle 15/5/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection des administrateurs		
	1.1 Élection de Scott C. Balfour	Pour	Pour
	1.2 Élection de James V. Bertram	Pour	Pour
	1.3 Élection de Sylvia D. Chrominska	Pour	Pour
	1.4 Élection de Henry E. Demone	Pour	Pour
	1.5 Élection de Kent M. Harvey	Pour	Pour
	1.6 Élection de B. Lynn Loewen	Pour	Pour
	1.7 Élection de Donald A. Pether	Pour	Pour
	1.8 Élection de John B. Ramil	Pour	Pour
	1.9 Élection d'Andrea S. Rosen	Pour	Pour
	1.10 Élection de Richard P. Sergel	Pour	Pour
	1.11 Élection de M. Jacqueline Sheppard	Pour	Pour
	1.12 Élection de Jochen E. Tilk	Pour	Pour
2	Nomination de l'auditeur	Pour	Pour
3	Pouvoir d'établissement des honoraires du vérificateur	Pour	Pour
4	Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :		
	• Le seuil de rendement en ce qui concerne la progression du paramètre de mesure de la valeur pour les actionnaires se situe au 25 ^e percentile par rapport aux pairs, ce qui n'est peut-être pas suffisamment ambitieux.		
	• Les programmes d'intéressement à court et à long terme sont fondés sur des mesures financières similaires, qui prévoient le paiement (ou non) d'une prime élevée pour avoir atteint des cibles similaires plutôt que de tenir compte de différentes mesures sur les plans financier et opérationnel.		
5	Statut de résident	Contre	Pour

Enbridge Inc. Questions mises au vote – Pays de négociation : États-Unis –
Ordre du jour de l'assemblée annuelle 8/5/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection de Pamela L. Carter	Pour	Pour
2	Élection de Marcel R. Coutu	Pour	Abstention
	Remarque sur le vote : Ce candidat au poste d'administrateur semble avoir trop d'engagements pour s'acquitter de ses fonctions d'administrateur. Il siège au total à cinq conseils d'administration de sociétés ouvertes.		
3	Élection de Susan M. Cunningham	Pour	Pour
4	Élection de Gregory L. Ebel	Pour	Pour
5	Élection de J. Herb England	Pour	Pour
6	Élection de Charles W. Fischer	Pour	Pour
7	Élection de V. Maureen Kempston Darkes	Pour	Pour
8	Élection de Teresa S. Madden	Pour	Pour
9	Élection d'Al Monaco	Pour	Pour
10	Élection de Michael E.J. Phelps	Pour	Pour
11	Élection de Dan C. Tutcher	Pour	Pour
12	Élection de Catherine L. Williams	Pour	Pour
13	Nomination des auditeurs et pouvoir d'établissement d'honoraires	Pour	Pour
14	Programme d'intéressement à long terme 2019	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Nous rejetons l'utilisation d'options d'achat pour rémunérer les administrateurs.		
15	Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants	Pour	Pour
	Remarque sur le vote : Nous appuyons ce vote consultatif sur la rémunération même si les pratiques de cette société ne respectent pas entièrement les lignes de conduite en matière de vote par procuration		

Encana Corporation Questions mises au vote – Pays de négociation: Canada –
Ordre du jour de l'assemblée annuelle 30/4/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection des administrateurs		
	1.1 Élection de Peter A. Dea	Pour	Pour
	1.2 Élection de Fred J. Fowler	Pour	Pour
	1.3 Élection de Howard J. Mayson	Pour	Pour
	1.4 Élection de Lee A. McIntire	Pour	Pour
	1.5 Élection de Margaret McKenzie	Pour	Pour
	1.6 Élection de Steven W. Nance	Pour	Pour
	1.7 Élection de Suzanne P. Nimocks	Pour	Pour
	1.8 Élection de Thomas G. Ricks	Pour	Pour
	1.9 Élection de Brian G. Shaw	Pour	Pour
	1.10 Élection de Douglas J. Suttles	Pour	Pour
	1.11 Élection de Bruce G. Waterman	Pour	Pour
	1.12 Élection de Clayton H. Woitas	Pour	Pour
2	Nomination des auditeurs et pouvoir d'établissement d'honoraires	Pour	Pour
3	Modification au régime de droits des actionnaires	Pour	Pour
4	Approbation du régime incitatif général 2019 Remarque sur le vote : Nous rejetons l'utilisation d'options d'achat pour rémunérer les administrateurs.	Pour	Contre
5	Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple : • Il se pourrait que le recours à des indicateurs de rendement absolu dans le cadre du programme d'intéressement à court terme ne soit pas approprié, puisque ces indicateurs peuvent refléter des facteurs économiques ou sectoriels indépendants de la volonté des dirigeants. Les critères relatifs au rendement devraient comporter des cibles relatives. • La société n'a pas divulgué les objectifs de rendement de son régime de rémunération à long terme.	Pour	Contre

Encana Corporation Questions mises au vote – Pays de négociation: Canada –
Ordre du jour de l'assemblée extraordinaire 12/2/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Émission d'actions dans le cadre de la fusion	Pour	Pour
2	Droit d'ajourner la réunion	Pour	Pour

Enerplus Corporation Questions mises au vote – Pays de négociation: Canada –
Ordre du jour de l'assemblée annuelle 9/5/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection des administrateurs		
	1.1 Élection de Michael R. Culbert	Pour	Pour
	1.2 Élection d'Ian C. Dundas	Pour	Pour
	1.3 Élection d'Hilary A. Foulkes	Pour	Pour
	1.4 Élection de Robert B. Hodgins	Pour	Pour
	1.5 Élection de Susan M. MacKenzie	Pour	Pour
	1.6 Élection d'Elliott Pew	Pour	Pour
	1.7 Élection de Jeffrey W. Sheets	Pour	Pour
	1.8 Élection de Sheldon B. Steeves	Pour	Pour
	1.9 Élection de Karen E. Clarke-Whistler	Pour	Pour
2	Nomination de l'auditeur	Pour	Pour
3	Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants	Pour	Contre

Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :

- Il se pourrait que le recours à un seul indicateur de rendement dans le cadre du programme d'intéressement à long terme ne soit pas approprié. La rémunération axée sur le rendement devrait être liée à diverses mesures objectives du rendement opérationnel et financier de l'entreprise.
- Les programmes d'intéressement à court et à long terme sont fondés sur des mesures financières similaires, qui prévoient le paiement (ou non) d'une prime élevée pour avoir atteint des cibles similaires plutôt que de tenir compte de différentes mesures sur les plans financier et opérationnel.
- Le seuil de rendement en ce qui concerne la progression du paramètre de mesure de la valeur pour les actionnaires se situe au 25^e percentile par rapport aux pairs, ce qui n'est peut-être pas suffisamment ambitieux.
- La société n'a pas divulgué les objectifs de rendement de son régime de rémunération à court terme.

Franco-Nevada Corporation Questions mises au vote – Pays de négociation : Canada – Ordre du jour de l'assemblée annuelle 8/5/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection des administrateurs		
	1.1 Élection de Pierre Lasonde	Pour	Pour
	1.2 Élection de David Harquail	Pour	Pour
	1.3 Élection de Tom Albanese	Pour	Pour
	1.4 Élection de Derek W. Evans	Pour	Pour
	1.5 Élection de Catharine Farrow	Pour	Pour
	1.6 Élection de Louis P. Gignac	Pour	Pour
	1.7 Élection de Jennifer Maki	Pour	Pour
	1.8 Élection de Randall Oliphant	Pour	Pour
	1.9 Élection de David R. Peterson	Pour	Pour
2	Nomination des auditeurs et pouvoir d'établissement d'honoraires	Pour	Pour
3	Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :		
	• La société propose l'acquisition immédiate de certaines primes sous forme d'actions en cas de changement de contrôle plutôt que d'exiger qu'un dirigeant perde aussi sa position.		
	• Les programmes d'intéressement de la société n'utilisent aucun indicateur de rendement. Le comité de rémunération détermine les primes en espèces sur une base largement discrétionnaire.		

Les Vêtements de Sport Gildan Inc. Questions mises au vote – Pays de négociation : Canada – Ordre du jour de l'assemblée annuelle 2/5/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection des administrateurs		
	1.1 Élection de William D. Anderson	Pour	Pour
	1.2 Élection de Donald C. Berg	Pour	Pour
	1.3 Élection de Maryse Bertrand	Pour	Pour
	1.4 Élection de Marcello Caira	Pour	Pour
	1.5 Élection de Glenn J. Chamandy	Pour	Pour
	1.6 Élection de Shirley Cunningham	Pour	Pour
	1.7 Élection de Russell Goodman	Pour	Pour
	1.8 Élection de Charlers M. Herington	Pour	Pour
	1.9 Élection de Craig A. Leavitt	Pour	Pour
	1.10 Élection d'Anne Martin-Vachon	Pour	Pour
2	Préavis de règlement administratif	Pour	Pour
3	Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants	Pour	Contre

Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :

- Les programmes d'intéressement à court et à long terme sont fondés sur des mesures financières similaires, qui prévoient le paiement (ou non) d'une prime élevée pour avoir atteint des cibles similaires plutôt que de tenir compte de différentes mesures sur les plans financier et opérationnel.
- Il se pourrait que le recours à des indicateurs de rendement absolu seulement dans le cadre des programmes d'intéressement ne soit pas approprié, puisque ces indicateurs peuvent refléter des facteurs économiques ou sectoriels indépendants de la volonté des dirigeants. Les critères relatifs au rendement devraient comporter des cibles relatives.
- La société n'a pas divulgué les objectifs de rendement de son régime de rémunération à long terme.

4 Nomination de l'auditeur Pour Pour

IA Société financière Questions mises au vote – Pays de négociation : Canada – Ordre du jour de l'assemblée annuelle 9/5/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection des administrateurs		
	1.1 Élection d'Agathe Côté	Pour	Pour
	1.2 Élection de Benoit Daignault	Pour	Pour
	1.3 Élection de Nicolas Darveau-Garneau	Pour	Pour
	1.4 Élection d'Emma Griffin	Pour	Pour
	1.5 Élection de Claude Lamoureux	Pour	Pour
	1.6 Élection de Jacques Martin	Pour	Pour
	1.7 Élection de Monique Mercier	Pour	Pour
	1.8 Élection de Danielle G. Morin	Pour	Pour
	1.9 Élection de Marc Poulin	Pour	Pour
	1.10 Élection de Denis Ricard	Pour	Pour
	1.11 Élection de Louis Têtu	Pour	Pour
2	Nomination de l'auditeur	Pour	Pour
3	Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :		
	• La composante d'options sur titres des primes de rendement à long terme ne repose pas sur des paramètres de rendement.		
	• Il se pourrait que le recours à des indicateurs de rendement absolu seulement dans le cadre du programme d'intéressement à court terme ne soit pas approprié, puisque ces indicateurs peuvent refléter des facteurs économiques ou sectoriels indépendants de la volonté des dirigeants. Les critères relatifs au rendement devraient comporter des cibles relatives.		
4	Proposition d'actionnaires concernant le lien entre la rémunération des dirigeants et les critères ESG	Contre	Pour
	Remarque sur le vote : Le fait de relier les paramètres de développement durable et la rémunération des dirigeants pourrait réduire le risque de résultats insatisfaisants au chapitre du développement durable, inciter les employés à atteindre les objectifs de développement durable et à obtenir les avantages qui s'y rattachent et augmenter la reddition de comptes. Même si la société a déjà intégré des considérations sanitaires, sécuritaires et environnementales dans son programme de primes, cette proposition demande la production d'un rapport sur l'importance accordée à cette intégration. Cette demande est pertinente compte tenu des controverses récentes entourant la société.		
5	Proposition d'actionnaire concernant la divulgation d'information sur l'indépendance et les compétences du conseil d'administration	Contre	Contre
6	Proposition de l'actionnaire concernant la politique sur la diversité	Contre	Contre
	Remarque sur le vote : Normalement, nous appuierions cette proposition, mais la société s'est engagée récemment à adopter une politique sur la diversité.		

Jamieson Wellness Inc. Questions mises au vote – Pays de négociation : Canada – Ordre du jour de l'assemblée annuelle 9/5/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection des administrateurs		
	1.1 Élection de Heather Allen	Pour	Pour
	1.2 Élection de Louis J. Aronne	Pour	Pour
	1.3 Élection d'Angela Holtham	Pour	Pour

1.4	Élection de Mark Hornick	Pour	Pour
1.5	Élection de Timothy H. Penner	Pour	Pour
1.6	Élection de Catherine Potechin	Pour	Pour
1.7	Élection de Steve Spooner	Pour	Pour
1.8	Élection de Jason Tafler	Pour	Pour
1.9	Élection de David M. Williams	Pour	Pour
2	Nomination des auditeurs et pouvoir d'établissement d'honoraires	Pour	Pour

Keyera Corp. Questions mises au vote – Pays de négociation : Canada –
Ordre du jour de l'assemblée annuelle 14/5/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Nomination de l'auditeur	Pour	Pour
2	Élection des administrateurs		
	2.1 Élection de James V. Bertram	Pour	Pour
	2.2 Élection de Douglas J. Haughey	Pour	Pour
	2.3 Élection de Gianna Manes	Pour	Pour
	2.4 Élection de Donald J. Nelson	Pour	Pour
	2.5 Élection de Michael J. Norris	Pour	Pour
	2.6 Élection de Thomas C. O'Connor	Pour	Pour
	2.7 Élection de Charlene Ripley	Pour	Pour
	2.8 Élection de David G. Smith	Pour	Pour
	2.9 Élection de Janet P. Woodruff	Pour	Pour
3	Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :		
	• La société propose l'acquisition immédiate de certaines primes sous forme d'actions en cas de changement de contrôle plutôt que d'exiger qu'un dirigeant perde aussi sa position.		
	• Le seuil de rendement en ce qui concerne la progression du paramètre de mesure de la valeur pour les actionnaires se situe au 25 ^e percentile par rapport aux pairs, ce qui n'est peut-être pas suffisamment ambitieux.		
	• Les régimes d'intéressement de la société ne semblent pas comporter de dispositions de récupération pour les dirigeants, à l'exception du chef de la direction, qui permettraient de récupérer les primes en cas de fraude ou d'inconduite importante commise par le bénéficiaire de la prime.		
	• Les mesures du programme d'intéressement à court terme de la société peuvent être utilisées par le comité de rémunération afin de déterminer le montant de la réserve de primes, mais la décision finale est laissée à la discrétion du comité.		

Les Compagnies Loblaw Ltée Questions mises au vote – Pays de négociation : Canada –
Ordre du jour de l'assemblée annuelle 2/5/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection des administrateurs		
	1.1 Élection de Paul M. Beeston	Pour	Pour
	1.2 Élection de Paviter S. Binning	Pour	Pour
	1.3 Élection de Scott B. Bonham	Pour	Pour
	1.4 Élection de Warren Bryant	Pour	Pour
	1.5 Élection de Christie J.B. Clark	Pour	Pour
	1.6 Élection de William A. Downe	Pour	Pour
	1.7 Élection de Janice Fukakusa	Pour	Pour
	1.8 Élection de M. Marianne Harris	Pour	Pour
	1.9 Élection de Claudia Kotchka	Pour	Pour
	1.10 Élection de Beth Pritchard	Pour	Pour
	1.11 Élection de Sarah Raiss	Pour	Pour
	1.12 Élection de Galen G. Weston	Pour	Pour
2	Nomination des auditeurs et pouvoir d'établissement d'honoraires	Pour	Pour
3	Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants	Pour	Contre

Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :

- Il se pourrait que le recours à des indicateurs de rendement absolu seulement dans le cadre des programmes d'intéressement ne soit pas approprié, puisque ces indicateurs peuvent refléter des facteurs économiques ou sectoriels indépendants de la volonté des dirigeants. Les critères relatifs au rendement devraient comporter des cibles relatives.
- La société n'a pas divulgué les objectifs de rendement de son régime de rémunération à long terme.
- Le programme d'intéressement à long terme de la société utilise moins de trois années de rendement. Les critères relatifs au rendement devraient tenir compte d'une période d'au moins trois années consécutives.
- Les dirigeants ont reçu des primes supplémentaires hors du cadre du programme d'intéressement ordinaire, ce qui peut miner le programme ordinaire ou indiquer des lacunes dans sa conception.

4 Proposition d'actionnaire concernant un examen de l'iniquité relative de la rémunération Contre Pour

Remarque sur le vote : La rémunération des employés représente un problème important pour cette société. En mai 2018, le conseil d'administration de la société a recommandé aux actionnaires de voter contre une proposition d'actionnaire pour une politique de salaire décent présentée à l'AGA, estimant que cela limiterait la capacité de la société de maintenir sa position concurrentielle. La société n'a fourni aucune information garantissant aux investisseurs qu'elle avait évalué ce risque. Les avantages d'offrir aux employés un salaire décent incluent la rétention du personnel, la bonne réputation de la société et l'amélioration de la productivité et du moral des employés. Même si la formulation de cette proposition laisse à désirer, nous estimons que le rapport demandé est raisonnable et nous voulons obtenir l'assurance que le conseil d'administration s'intéresse à cette question.

Magna International Inc. Questions mises au vote – Pays de négociation: Canada – Ordre du jour de l'assemblée annuelle 9/5/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection des administrateurs		
	1.1 Élection de Scott B. Bonham	Pour	Pour
	1.2 Élection de Peter Guy Bowie	Pour	Pour
	1.3 Élection de Mary S. Chan	Pour	Pour
	1.4 Élection de Kurt J. Lauk	Pour	Pour
	1.5 Élection de Robert F. MacLellan	Pour	Pour
	1.6 Élection de Cynthia A. Niekamp	Pour	Pour
	1.7 Élection de William A. Ruh	Pour	Pour
	1.8 Élection d'Indira V. Samarasekera	Pour	Pour
	1.9 Élection de Donald J. Walker	Pour	Pour
	1.10 Élection de Lisa S. Westlake	Pour	Pour
	1.11 Élection de William L. Young	Pour	Pour
2	Nomination des auditeurs et pouvoir d'établissement d'honoraires	Pour	Pour
3	Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :		
	• Il se pourrait que le recours à des indicateurs de rendement absolu dans le cadre du programme d'intéressement à court terme ne soit pas approprié, puisque ces indicateurs peuvent refléter des facteurs économiques ou sectoriels indépendants de la volonté des dirigeants. Les critères relatifs au rendement devraient comporter des cibles relatives.		
	• L'utilisation d'un seul indicateur de rendement dans le cadre du programme d'intéressement à court terme pourrait être insuffisant. La rémunération axée sur le rendement devrait être liée à diverses mesures objectives du rendement opérationnel et financier de l'entreprise.		
	• Le seuil de rendement en ce qui concerne la progression du paramètre de mesure de la valeur pour les actionnaires se situe au 35 ^e percentile par rapport aux pairs, ce qui n'est peut-être pas suffisamment ambitieux.		
	• Les dirigeants ont droit à des paiements de primes à court terme illimités, ce qui est contraire aux pratiques exemplaires et aux intérêts des actionnaires.		
4	Proposition d'actionnaires concernant la divulgation des paramètres de gestion du capital humain	Contre	Contre

Remarque sur le vote : Ces dernières années, la société a étendu ses activités de fabrication et d'approvisionnement dans des marchés de croissance comme la Chine, l'Inde, la Thaïlande et le Mexique, ou à proximité, où certains risques sont souvent plus élevés en raison d'une surveillance réglementaire moins stricte; les facteurs de risque plus importants découlant de la surveillance réglementaire moins stricte d'un pays incluent, sans s'y limiter : (i) une mise en application plus laxiste des principes et droits fondamentaux au travail, incluant la liberté d'association; (ii) une piètre gestion des enjeux de santé et sécurité; (iii) des heures de travail excessives et parfois illégales; (iv) le travail forcé; et (v) un recours disproportionné aux travailleurs temporaires et migrants. Bien que l'inclusion d'un rapport sur le développement durable dans la notice annuelle de la société publiée en 2018 soit un premier pas encourageant, les indicateurs contenus dans le rapport sont insuffisants pour convaincre les investisseurs de la pertinence de l'approche de la société en matière de gestion des ressources humaines, de son processus de diligence raisonnable en matière de droits de la personne et des améliorations apportées à ses activités manufacturières globales et à sa chaîne d'approvisionnement.

Société Financière Manuvie Questions mises au vote – Pays de négociation : Canada – Ordre du jour de l'assemblée annuelle 2/5/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection des administrateurs		
	1.1 Élection de Ronalee H. Ambrose	Pour	Pour
	1.2 Élection de Joseph P. Caron	Pour	Pour
	1.3 Élection de John M. Cassaday	Pour	Pour
	1.4 Élection de Susan F. Dabarno	Pour	Pour
	1.5 Élection de Sheila S. Fraser	Pour	Pour
	1.6 Élection de Roy Gori	Pour	Pour
	1.7 Élection de Tsun-yan Hsieh	Pour	Pour
	1.8 Élection de P. Thomas Jenkins	Pour	Pour
	1.9 Élection de Donald R. Lindsay	Pour	Pour
	1.10 Élection de John R.V. Palmer	Pour	Pour
	1.11 Élection de C. James Prieur	Pour	Pour
	1.12 Élection d'Andrea S. Rosen	Pour	Pour
	1.13 Élection de Lesley D. Webster	Pour	Pour
2	Nomination de l'auditeur	Pour	Pour
3	Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :		
	• Le seuil de rendement en ce qui concerne la progression du paramètre de mesure de la valeur pour les actionnaires est 30 % inférieur à la médiane par rapport aux pairs, ce qui n'est peut-être pas suffisamment ambitieux.		
	• La société n'a pas divulgué tous les objectifs de rendement de son régime de rémunération à long terme.		
	• Il se pourrait que le recours à des indicateurs de rendement absolu seulement dans le cadre du programme d'intéressement à court terme ne soit pas approprié, puisque ces indicateurs peuvent refléter des facteurs économiques ou sectoriels indépendants de la volonté des dirigeants. Les critères relatifs au rendement devraient comporter des cibles relatives.		

Les Aliments Maple Leaf Inc. Questions mises au vote – Pays de négociation : Canada – Ordre du jour de l'assemblée annuelle 2/5/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection des administrateurs		
	1.1 Élection de William E. Aziz	Pour	Pour
	1.2 Élection de W. Geoffrey Beattie	Pour	Pour
	1.3 Élection de Ronald G. Close	Pour	Pour
	1.4 Élection de Jean M. Fraser	Pour	Pour
	1.5 Élection de John A. Lederer	Pour	Pour
	1.6 Élection de Katherine N. Lemon	Pour	Pour
	1.7 Élection de Jonathon W.F. McCain	Pour	Pour
	1.8 Élection de Michael H. McCain	Pour	Pour
	1.9 Élection de Carol M. Stephenson	Pour	Pour

2	Nomination des auditeurs et pouvoir d'établissement d'honoraires Remarque sur le vote : Les honoraires pour services non liés à l'audit représentent 32,8 % des honoraires versés au cabinet d'audit. Nous estimons que les services non liés à l'audit auraient pu être confiés à un auditeur distinct afin de ne pas compromettre l'indépendance du cabinet d'audit et l'intégrité des états financiers de la société.	Pour	Abstention
3	Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> • L'utilisation d'un seul indicateur de rendement dans le cadre des programmes d'intéressement pourrait être insuffisant. La rémunération axée sur le rendement devrait être liée à diverses mesures objectives du rendement opérationnel et financier de l'entreprise. • Il se pourrait que le recours à des indicateurs de rendement absolu dans le cadre des programmes d'intéressement ne soit pas approprié, puisque ces indicateurs peuvent refléter des facteurs économiques ou sectoriels indépendants de la volonté des dirigeants. Les critères relatifs au rendement devraient comporter des cibles relatives. 	Pour	Contre
4	Renouvellement du régime d'options d'achat d'actions	Pour	Pour

Maxar Technologies Ltd. Questions mises au vote – Pays de négociation : Canada –
Ordre du jour de l'assemblée annuelle 16/11/2018

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Déplacement des activités de l'entreprise du Canada au Delaware	Pour	Pour

Methanex Corp. Questions mises au vote – Pays de négociation : Canada –
Ordre du jour de l'assemblée annuelle 4/25/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection du candidat de la direction Bruce Aitken	Pour	Pour
2	Élection du candidat de la direction Doug Arnell	Pour	Pour
3	Élection du candidat de la direction Howard Robert Balloch – RETRAIT		Abstention
4	Élection du candidat de la direction James V. Bertram	Pour	Pour
5	Élection du candidat de la direction Phillip Cook	Pour	Pour
6	Élection du candidat de la direction John Floren	Pour	Pour
7	Élection de la candidate de la direction Maureen E. Howe	Pour	Pour
8	Élection du candidat de la direction Robert J. Kostelnik	Pour	Pour
9	Élection de la candidate à la direction Janice Rennie	Pour	Pour
10	Élection de la candidate de la direction Margaret Walker	Pour	Pour
11	Élection de la candidate de la direction Benita Warmbold	Pour	Pour
12	Élection du candidat dissident Lawrence Cunningham – RETRAIT		Abstention
13	Élection du candidat de la direction Paul Dobson	Pour	Pour
14	Élection du candidat dissident Patrice Merrin – RETRAIT		Abstention
15	Élection du candidat dissident Kevin Rodgers – RETRAIT		Abstention
16	Nomination des auditeurs et pouvoir d'établissement d'honoraires	Pour	Pour
17	Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> • L'utilisation d'un seul indicateur de rendement dans le cadre du programme d'intéressement à long terme pourrait être insuffisant. La rémunération axée sur le rendement devrait être liée à diverses mesures objectives du rendement opérationnel et financier de l'entreprise. • Il se pourrait que le recours à des indicateurs de rendement absolu dans le cadre des programmes d'intéressement ne soit pas approprié, puisque ces indicateurs peuvent refléter des facteurs économiques ou sectoriels indépendants de la volonté des dirigeants. Les critères relatifs au rendement devraient comporter des cibles relatives. • La société propose l'acquisition immédiate de certaines primes sous forme d'actions en cas de changement de contrôle plutôt que d'exiger qu'un dirigeant perde aussi sa position. • La société n'a pas divulgué les objectifs de rendement de son programme d'intéressement à court terme. 	Pour	Contre

NFI Group Inc. Questions mises au vote – Pays de négociation : Canada –
Ordre du jour de l'assemblée annuelle 9/5/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Nomination des auditeurs et pouvoir d'établissement d'honoraires	Pour	Pour
2	Élection des administrateurs		
	2.1 Élection de Phyllis E. Cochran	Pour	Pour
	2.2 Élection de Larry Edwards	Pour	Pour
	2.3 Élection d'Adam L. Gray	Pour	Abstention
	Remarque sur le vote : Cet administrateur a assisté à moins de 75 % des réunions du conseil d'administration tenues au cours de l'exercice financier le plus récent. Nous estimons qu'il s'agit d'un manquement à sa responsabilité fondamentale de représenter les actionnaires à ces réunions.		
	2.4 Élection de Krystyna T. Hoeg	Pour	Pour
	2.5 Élection de John Marinucci	Pour	Pour
	2.6 Élection de Paulo Cezar da Silva Nunes	Pour	Pour
	2.7 Élection de Paul Soubry	Pour	Pour
	2.8 Élection de Brian Tobin	Pour	Pour
2	2.9 Élection de Katherine S. Winter	Pour	Pour
3	Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :		
	<ul style="list-style-type: none"> • L'utilisation d'indicateurs de rendement absolu dans le cadre des programmes d'intéressement à court et à long terme pourrait ne pas être appropriée, puisque ces indicateurs peuvent refléter des facteurs économiques ou sectoriels indépendants de la volonté des dirigeants. Les critères relatifs au rendement devraient comporter des cibles relatives. • L'utilisation d'un seul indicateur de rendement dans le cadre du programme d'intéressement à long terme pourrait être insuffisant. La rémunération axée sur le rendement devrait être liée à diverses mesures objectives du rendement opérationnel et financier de l'entreprise. • La société propose l'acquisition immédiate de certaines primes sous forme d'actions en cas de changement de contrôle plutôt que d'exiger qu'un dirigeant perde aussi sa position. • La société n'a pas divulgué les objectifs de rendement de son régime de rémunération à long terme. 		

Nutrien Ltd. Questions mises au vote – Pays de négociation : Canada –
Ordre du jour de l'assemblée annuelle 19/7/2018

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection des administrateurs		
	1.1 Élection de Christopher M. Burley	Pour	Pour
	1.2 Élection de Maura J. Clark	Pour	Pour
	1.3 Élection de John W. Estey	Pour	Pour
	1.4 Élection de David C. Everitt	Pour	Pour
	1.5 Élection de Russell K. Girling	Pour	Pour
	1.6 Élection de Gerald W. Grandey	Pour	Pour
	1.7 Élection de Miranda C. Hubbs	Pour	Pour
	1.8 Élection d'Alice D. Laberge	Pour	Pour
	1.9 Élection de Consuelo E. Madere	Pour	Pour
	1.10 Élection de Charles V. Magro	Pour	Pour
	1.11 Élection de Keith G. Martell	Pour	Pour
	1.12 Élection d'A. Anne McLellan	Pour	Pour
	1.13 Élection de Derek G. Pannell	Pour	Pour
	1.14 Élection d'Aaron W. Regent	Pour	Pour
	1.15 Élection de Mayo M. Schmidt	Pour	Pour
	1.16 Élection de Jochen E. Tilk	Pour	Pour
2	Nomination de l'auditeur	Pour	Pour
3	Régime d'options d'achat d'actions 2018	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Nous rejetons l'utilisation d'options d'achat pour rémunérer les administrateurs.		
4	Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants	Pour	Contre

Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :

- Le seuil de rendement en ce qui concerne la progression du paramètre de mesure de la valeur pour les actionnaires se situe au 25^e percentile pour Agrium et au 8^e rang sur 10 pour Potashcorp par rapport aux pairs, ce qui n'est peut-être pas suffisamment ambitieux.
- La société n'a pas divulgué les objectifs de rendement de son régime de rémunération à court terme et de certaines parties de son régime à long terme.

Nutrien Ltd. Questions mises au vote – Pays de négociation : Canada – Ordre du jour de l'assemblée annuelle 9/5/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection des administrateurs		
	1.1 Élection de Christopher M. Burley	Pour	Pour
	1.2 Élection de Maura J. Clark	Pour	Pour
	1.3 Élection de John W. Estey	Pour	Pour
	1.4 Élection de David C. Everitt	Pour	Pour
	1.5 Élection de Russell K. Girling	Pour	Pour
	1.6 Élection de Miranda C. Hubbs	Pour	Pour
	1.7 Élection d'Alice D. Laberge	Pour	Pour
	1.8 Élection de Consuelo E. Madere	Pour	Pour
	1.9 Élection de Charles V. Magro	Pour	Pour
	1.10 Élection de Keith G. Martell	Pour	Pour
	1.11 Élection d'Aaron W. Regent	Pour	Pour
	1.12 Élection de Mayo M. Schmidt	Pour	Pour
2	Nomination de l'auditeur	Pour	Pour
3	Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :		
	• Il se pourrait que le recours à des indicateurs de rendement absolu dans le cadre du programme d'intéressement à court terme ne soit pas approprié, puisque ces indicateurs peuvent refléter des facteurs économiques ou sectoriels indépendants de la volonté des dirigeants. Les critères relatifs au rendement devraient comporter des cibles relatives.		
	• Le seuil de rendement en ce qui concerne la progression du paramètre de mesure de la valeur pour les actionnaires se situe au 25 ^e percentile par rapport aux pairs, ce qui n'est peut-être pas suffisamment ambitieux.		
	• L'utilisation d'un seul indicateur de rendement dans le cadre du programme d'intéressement à long terme pourrait être insuffisant. La rémunération axée sur le rendement devrait être liée à diverses mesures objectives du rendement opérationnel et financier de l'entreprise.		

Open Text Corp. Questions mises au vote – Pays de négociation : Canada – Ordre du jour de l'assemblée annuelle 5/9/2018

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection des administrateurs		
	1.1 Élection de P. Thomas Jenkins	Pour	Pour
	1.2 Élection de Mark J. Barrenechea	Pour	Pour
	1.3 Élection de Randy Fowlie	Pour	Pour
	1.4 Élection de David Fraser	Pour	Pour
	1.5 Élection de Gail E. Hamilton	Pour	Pour
	1.6 Élection de Stephen J. Sadler	Pour	Pour
	1.7 Élection de Harmit J. Singh	Pour	Pour
	1.8 Élection de Michael Slaunwhite	Pour	Pour
	1.9 Élection de Katharine B. Stevenson	Pour	Pour
	1.10 Élection de Carl Jürgen Tinggren	Pour	Pour
	1.11 Élection de Deborah Weinstein	Pour	Pour
2	Nomination de l'auditeur	Pour	Pour
3	Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants	Pour	Contre

Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :

- L'utilisation d'un seul indicateur de rendement dans le cadre du programme d'intéressement à long terme pourrait être insuffisant. La rémunération axée sur le rendement devrait être liée à diverses mesures objectives du rendement opérationnel et financier de l'entreprise.
- Il se pourrait que le recours à des indicateurs de rendement absolu dans le cadre du programme d'intéressement à court terme ne soit pas approprié, puisque ces indicateurs peuvent refléter des facteurs économiques ou sectoriels indépendants de la volonté des dirigeants. Les critères relatifs au rendement devraient comporter des cibles relatives.
- Le seuil de rendement en ce qui concerne la progression du paramètre de mesure de la valeur pour les actionnaires se situe au 1^{er} percentile par rapport aux pairs, ce qui n'est peut-être pas suffisamment ambitieux.

Pembina Pipeline Corporation Questions mises au vote – Pays de négociation: Canada – Ordre du jour de l'assemblée extraordinaire 3/5/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection des administrateurs		
	1.1 Élection d'Anne-Marie N. Ainsworth	Pour	Pour
	1.2 Élection de Michael H. Dilger	Pour	Pour
	1.3 Élection de Randall J. Findlay	Pour	Pour
	1.4 Élection de Maureen E. Howe	Pour	Pour
	1.5 Élection de Gordon J. Kerr	Pour	Pour
	1.6 Élection de David M.B. LeGresley	Pour	Pour
	1.7 Élection de Robert B. Michaleski	Pour	Pour
	1.8 Élection de Leslie A. O'Donoghue	Pour	Pour
	1.9 Élection de Bruce D. Rubin	Pour	Pour
	1.10 Élection de Jeffery T. Smith	Pour	Pour
	1.11 Élection de Henry W. Sykes	Pour	Pour
2	Nomination des auditeurs et pouvoir d'établissement d'honoraires	Pour	Abstention
	Remarque sur le vote : Les honoraires pour services non liés à l'audit représentent 25,6 % des honoraires versés au cabinet d'audit. Nous estimons que les services non liés à l'audit auraient pu être confiés à un auditeur distinct afin de ne pas compromettre l'indépendance du cabinet d'audit et l'intégrité des états financiers de la société.		
3	Renouvellement du régime de droits des actionnaires	Pour	Pour
4	Augmentation du nombre d'actions privilégiées de catégorie A	Pour	Pour
5	Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants	Pour	Pour
	Remarque sur le vote : Nous appuyons ce vote consultatif sur la rémunération même si les pratiques de cette société ne respectent pas entièrement les lignes de conduite en matière de vote par procuration. Le programme d'intéressement à court terme inclut des indicateurs de rendement qui ne sont pas inclus dans le régime de rémunération à long terme et qui concernent notamment l'intégrité des pipelines, l'environnement, la gestion de la sécurité des processus et la préparation aux situations d'urgence (20 % de l'objectif), les dépenses d'immobilisations, l'expansion des affaires, etc. Le programme d'intéressement à moyen terme équilibre les objectifs par action et les objectifs relatifs de la rentabilité totale pour l'actionnaire, qui sont suffisamment ambitieux.		

Restaurant Brands International Inc. Questions mises au vote – Pays de négociation: États-Unis – Ordre du jour de l'assemblée annuelle 11/6/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection des administrateurs		
	1.1 Élection d'Alexandre Behring	Pour	Abstention
	Remarque sur le vote : L'administrateur n'est pas indépendant, puisqu'il est le cofondateur et associé directeur de 3G Capital qui, conjointement avec 3G Restaurant Brands Holdings General Partner Ltd., détient environ 91,6 % des parts échangeables de société en commandite de l'entreprise, soit environ 41,6 % du total des droits de vote de la société. L'indépendance du président du conseil peut mener à une séparation plus claire des responsabilités entre le conseil et la direction, réduire les conflits liés à la rémunération des dirigeants et à la planification de la relève et contribuer au recrutement d'administrateurs indépendants. L'indépendance d'un administrateur peut accroître la diversité des renseignements dont dispose le conseil et favoriser l'indépendance d'esprit parmi les autres administrateurs. Cet administrateur siège aux comités de rémunération et de gouvernance/nomination, qui devraient être entièrement indépendants.		
	1.2 Élection de Marc Caira	Pour	Pour
	1.3 Élection de João M. Castro-Neves	Pour	Pour

	1.4	Élection de Martin E. Franklin	Pour	Pour
	1.5	Élection de Paul J. Fribourg	Pour	Pour
	1.6	Élection de Neil Golden	Pour	Pour
	1.7	Élection d'Ali Hedayat	Pour	Pour
	1.8	Élection de Golnar Khosrowshahi	Pour	Pour
	1.9	Élection de Daniel S. Schwartz	Pour	Pour
	1.10	Élection de Carlos Alberto Sicupira	Pour	Abstention
		Remarque sur le vote : Cet administrateur n'est pas indépendant, puisqu'il est l'associé principal fondateur de 3G Capital. Cet administrateur siège aux comités de rémunération et de gouvernance/nomination, qui devraient être entièrement indépendants.		
	1.11	Élection de Roberto Moses Thompson Motta	Pour	Abstention
		Remarque sur le vote : Ce candidat au poste d'administrateur semble avoir trop d'engagements pour s'acquitter de ses fonctions d'administrateur. Il siège au total à cinq conseils d'administration de sociétés ouvertes.		
	1.12	Élection d'Alexandre Van Damme	Pour	Pour
2		Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants	Pour	Contre
		Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :		
		<ul style="list-style-type: none"> • Le programme d'intéressement à long terme de la société n'utilise aucun indicateur de rendement. • Il se pourrait que le recours à des indicateurs de rendement absolu dans le cadre des programmes d'intéressement ne soit pas approprié, puisque ces indicateurs peuvent refléter des facteurs économiques ou sectoriels indépendants de la volonté des dirigeants. Les critères relatifs au rendement devraient comporter des cibles relatives. • La société n'a pas divulgué les objectifs de rendement pour les facteurs d'ajustement de son régime de rémunération à court terme. • La société a accordé aux dirigeants désignés des primes discrétionnaires sous forme d'unités d'actions subalternes uniques liées au rendement d'environ 39 millions \$ non prévues dans ses programmes d'intéressement ordinaires. 		
3		Nomination des auditeurs et pouvoir d'établissement d'honoraires	Pour	Abstention
		Remarque sur le vote : Les honoraires pour services non liés à l'audit représentent 76,4 % des honoraires versés au cabinet d'audit. Nous estimons que les services non liés à l'audit auraient pu être confiés à un auditeur distinct afin de ne pas compromettre l'indépendance du cabinet d'audit et l'intégrité des états financiers de la société.		
4		Proposition d'actionnaire concernant un rapport sur les pratiques de gestion des effectifs	Contre	Pour
		Remarque sur le vote : Il est généralement reconnu qu'une bonne gestion du capital humain est importante pour les résultats, en particulier dans les secteurs de services directs aux clients où la conduite et l'efficacité de l'employé sont déterminants pour l'expérience du client. Dans le cadre d'un modèle de franchise, le succès et la réputation des activités de la société dépendent largement de l'engagement du personnel en contact direct avec la clientèle et de la solidité des relations franchiseur-franchisé. Bien que les franchisés entretiennent une relation d'emploi directe et assument les responsabilités qui s'y rattachent, la société est responsable de définir des normes et des attentes quant à la gestion du capital humain et d'assurer la collaboration nécessaire pour le maintien de normes de travail rigoureuses, incluant de la formation, du perfectionnement et des arrangements financiers appropriés. L'établissement d'exigences et de normes minimales pour les activités reliées à la marque et les franchisés de la société afin d'assurer un travail décent et d'appuyer la capacité des franchisés d'offrir du travail décent aiderait la société à protéger son effectif direct et celui de ses franchisés. À terme, l'établissement d'exigences minimales permettrait de s'assurer que les conditions sont réunies pour favoriser un niveau de service à la clientèle et de productivité élevé pour l'ensemble des activités de la société.		
5		Proposition d'actionnaire concernant un rapport sur les impacts de la chaîne d'approvisionnement sur la déforestation	Contre	Pour
		Remarque sur le vote : Une meilleure information sur les impacts de la chaîne d'approvisionnement sur la déforestation nous permettra de mieux comprendre les risques opérationnels et d'atteinte à la réputation de RBL.		
6		Proposition d'actionnaire concernant un rapport sur les solutions d'emballage durables et la pollution générée par le plastique	Contre	Pour
		Remarque sur le vote : La pollution causée par les déchets plastiques représente une crise environnementale mondiale, et la société n'a pas adopté de politiques pour des solutions d'emballage durables pour palier les faibles taux de recyclage de ses emballages et le volume élevé de déchets plastiques qui se retrouvent dans les océans. Son concurrent Starbucks a un objectif précis visant la promotion des gobelets de café réutilisables et le recyclage de tous les gobelets en plastique et en papier laissés dans ses établissements; elle s'est fixée un échéancier pour éliminer les pailles en plastique et ses gobelets en papier contiennent 10 % de fibres recyclées. Les marques de la société souffrent de l'absence d'engagements similaires à ceux de ses concurrents.		

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection des administrateurs		
	1.1 Élection d'Andrew A. Chisholm	Pour	Pour
	1.2 Élection de Jacynthe Côté	Pour	Pour
	1.3 Élection de Toos N. Daruvala	Pour	Pour
	1.4 Élection de David F. Denison	Pour	Pour
	1.5 Élection d'Alice D. Laberge	Pour	Pour
	1.6 Élection de Michael H. McCain	Pour	Pour
	1.7 Élection de David I. McKay	Pour	Pour
	1.8 Élection de Heather Munroe-Blum	Pour	Pour
	1.9 Élection de Kathleen P. Taylor	Pour	Pour
	1.10 Élection de Bridget A. van Kralingen	Pour	Pour
	1.11 Élection de Thierry Vandal	Pour	Pour
	1.12 Élection de Jeffery W. Yabuki	Pour	Pour
2	Nomination de l'auditeur	Pour	Pour
3	Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :		
	<ul style="list-style-type: none"> • La société n'a pas fourni une description claire des objectifs de son programme d'intéressement à court terme ni des conditions d'acquisition pour les primes sous forme d'actions liées au rendement accordées dans le cadre de son programme d'intéressement à long terme. • Le seuil de rendement en ce qui concerne la progression du paramètre de mesure de la valeur pour les actionnaires se situe au 7^e rang sur 10 au sein du groupe de pairs, ce qui n'est peut-être pas suffisamment ambitieux. 		
4	Proposition d'actionnaires concernant le ratio des capitaux propres	Contre	Pour
	Remarque sur le vote : L'un des outils utilisés pour informer les actionnaires est le ratio des capitaux propres, soit la différence entre la rémunération totale des chefs de la direction et la rémunération médiane d'un employé. La divulgation du ratio des capitaux propres permettrait aux actionnaires de juger si ce programme de rémunération est conforme aux intérêts des actionnaires.		
5	Proposition d'actionnaires concernant la création d'un comité des technologies	Contre	Abstention
	Remarque sur le vote : Bien que nous soyons d'accord avec l'esprit de la proposition, nous estimons que certains articles de la résolution sont trop normatifs.		

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection des administrateurs		
	1.1 Élection de Tobias Lütke	Pour	Pour
	1.2 Élection de Robert G. Ashe	Pour	Pour
	1.3 Élection de Gail Goodman	Pour	Pour
	1.4 Élection de Colleen M. Johnston	Pour	Pour
	1.5 Élection de Jeremy Levine	Pour	Pour
	1.6 Élection de John Phillips	Pour	Pour
2	Nomination des auditeurs et pouvoir d'établissement d'honoraires	Pour	Pour
3	Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :		
	<ul style="list-style-type: none"> • Les régimes d'intéressement de l'entreprise ne semblent pas comporter de dispositions de récupération qui lui permettraient de récupérer les primes en cas de fraude ou d'inconduite importantes de la part des bénéficiaires des primes. • La société propose l'acquisition immédiate de certaines primes sous forme d'actions en cas de changement de contrôle plutôt que d'exiger qu'un dirigeant perde aussi sa position. • Le rendement des dirigeants est évalué à partir des facteurs énumérés à la page 28 de la circulaire annexée pour le programme d'intéressement à long terme, toutefois ces facteurs ne sont pas intégrés à un calcul objectif de la rémunération à l'aide d'une formule. • La société n'a pas de programme d'intéressement à court terme fondé sur le rendement. 		

Groupe SNC-Lavalin Inc. Questions mises au vote – Pays de négociation : Canada –
Ordre du jour de l'assemblée annuelle 2/5/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection des administrateurs		
	1.1 Élection de Jacques Bougie	Pour	Pour
	1.2 Élection de Neil Bruce	Pour	Pour
	1.3 Élection d'Isabelle Courville	Pour	Pour
	1.4 Élection de Catherine J. Hughes	Pour	Pour
	1.5 Élection de Kevin G. Lynch	Pour	Pour
	1.6 Élection de Steven L. Newman	Pour	Pour
	1.7 Élection de Jean Raby	Pour	Pour
	1.8 Élection d'Alain Rhéaume	Pour	Pour
	1.9 Élection d'Eric D. Siegel	Pour	Pour
	1.10 Élection de Zin Smati	Pour	Pour
	1.11 Élection de Benita Warmbold	Pour	Pour
2	Nomination des auditeurs et pouvoir d'établissement d'honoraires	Pour	Pour
3	Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :		
	• L'utilisation d'un seul indicateur de rendement dans le cadre du programme d'intéressement à long terme pourrait être insuffisant. La rémunération axée sur le rendement devrait être liée à diverses mesures objectives du rendement opérationnel et financier de l'entreprise.		
	• Le seuil de rendement en ce qui concerne la progression du paramètre de mesure de la valeur pour les actionnaires se situe au 25 ^e percentile par rapport aux pairs, ce qui n'est peut-être pas suffisamment ambitieux.		
4	Proposition d'actionnaires concernant le lien entre la rémunération des dirigeants et les critères ESG	Contre	Pour
	Remarque sur le vote : Le fait de relier les paramètres de développement durable et la rémunération des dirigeants pourrait réduire le risque de résultats insatisfaisants au chapitre du développement durable, inciter les employés à atteindre les objectifs de développement durable et à obtenir les avantages qui s'y rattachent et augmenter la reddition de comptes. Même si la société a déjà intégré des considérations sanitaires, sécuritaires et environnementales dans son programme de primes, cette proposition demande la production d'un rapport sur l'importance accordée à cette intégration. Cette demande est pertinente compte tenu des controverses récentes entourant la société.		
5	Proposition d'actionnaire concernant la divulgation d'information sur l'indépendance et les compétences du conseil d'administration	Contre	Contre

Suncor Énergie Inc. Questions mises au vote – Pays de négociation : Canada –
Ordre du jour de l'assemblée annuelle 2/5/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection des administrateurs		
	1.1 Élection de Patricia M. Bedient	Pour	Pour
	1.2 Élection de Mel E. Benson	Pour	Pour
	1.3 Élection de John D. Gass	Pour	Pour
	1.4 Élection de Dennis M. Houston	Pour	Pour
	1.5 Élection de Mark S. Little	Pour	Pour
	1.6 Élection de Brian P. MacDonald	Pour	Pour
	1.7 Élection de Maureen McCaw	Pour	Pour
	1.8 Élection d'Eira Thomas	Pour	Pour
	1.9 Élection de Michael M. Wilson	Pour	Pour
2	Nomination de l'auditeur	Pour	Pour
3	Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants	Pour	Contre

Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :

- L'utilisation d'un seul indicateur de rendement dans le cadre du programme d'intéressement à long terme pourrait être insuffisant. La rémunération axée sur le rendement devrait être liée à diverses mesures objectives du rendement opérationnel et financier de l'entreprise.
- Le seuil de rendement en ce qui concerne la progression du paramètre de mesure de la valeur pour les actionnaires est inférieur à la moyenne par rapport aux pairs, ce qui n'est peut-être pas suffisamment ambitieux.
- La société n'a pas divulgué tous les objectifs de rendement de son régime de rémunération à court terme.

Toromont Industries Ltd. Questions mises au vote – Pays de négociation : Canada – Ordre du jour de l'assemblée annuelle 3/5/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection des administrateurs	Pour	Pour
	1.1 Élection de Peter J. Blake	Pour	Pour
	1.2 Élection de Jeffrey S. Chisholm	Pour	Pour
	1.3 Élection de Cathryn E. Cranston	Pour	Pour
	1.4 Élection de Robert M. Franklin	Pour	Pour
	1.5 Élection de James W. Gill	Pour	Pour
	1.6 Élection de Wayne S. Hill	Pour	Abstention
	Remarque sur le vote : Cet administrateur n'est pas indépendant, puisqu'il s'agit d'un ancien vice-président directeur de la société (jusqu'en mai 2008). Il est le président du comité de vérification et il siège au comité de rémunération, des comités qui devraient être entièrement indépendants.		
	1.7 Élection de Sharon Hodgson	Pour	Pour
	1.8 Élection de Scott J. Medhurst	Pour	Pour
	1.9 Élection de Robert M. Ogilvie	Pour	Pour
	1.10 Élection de Katherine A. Rethy	Pour	Pour
	1.11 Élection de Richard G. Roy	Pour	Pour
2	Nomination des auditeurs et pouvoir d'établissement d'honoraires	Pour	Pour
3	Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants	Pour	Pour

Banque Toronto-Dominion Questions mises au vote – Pays de négociation : Canada – Ordre du jour de l'assemblée annuelle 4/4/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection des administrateurs		
	1.1 Élection de William E. Bennett	Pour	Pour
	1.2 Élection d'Amy Woods Brinkley	Pour	Pour
	1.3 Élection de Brian C. Ferguson	Pour	Pour
	1.4 Élection de Colleen A. Goggins	Pour	Pour
	1.5 Élection de Mary Jo Haddad	Pour	Pour
	1.6 Élection de Jean-René Halde	Pour	Pour
	1.7 Élection de David E. Kepler	Pour	Pour
	1.8 Élection de Brian M. Levitt	Pour	Pour
	1.9 Élection d'Alan N. MacGibbon	Pour	Pour
	1.10 Élection de Karen E. Maidment	Pour	Pour
	1.11 Élection de Bharat B. Masrani	Pour	Pour
	1.14 Élection d'Irene R. Miller	Pour	Pour
	1.13 Élection de Nadir H. Mohamed	Pour	Pour
	1.14 Élection de Claude Mongeau	Pour	Pour
2	Nomination de l'auditeur	Pour	Pour
3	Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants	Pour	Contre

Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :

- Les programmes d'intéressement à court et à long terme sont fondés sur des mesures financières similaires, qui prévoient le paiement (ou non) d'une prime élevée pour avoir atteint des cibles similaires plutôt que de tenir compte de différentes mesures sur les plans financier et opérationnel.
- Le seuil de rendement en ce qui concerne la progression du paramètre de mesure de la valeur pour les actionnaires est inférieur de 6,67 % à la moyenne des pairs, ce qui n'est peut-être pas suffisamment ambitieux.
- Même si la société a divulgué ses objectifs pour le régime de rémunération, elle n'a pas fourni les seuils et le niveau de rendement maximal.

4	Proposition d'actionnaire concernant les émissions de GES avant de s'engager financièrement	Contre	Abstention
	Remarque sur le vote : Bien que nous soyons d'accord avec l'esprit de la proposition, nous estimons que certains articles de la résolution sont trop normatifs.		
5	Proposition d'actionnaires concernant le ratio des capitaux propres	Contre	Pour
	Remarque sur le vote : L'un des outils utilisés pour informer les actionnaires est le ratio des capitaux propres, soit la différence entre la rémunération totale des chefs de la direction et la rémunération médiane d'un employé. La divulgation du ratio des capitaux propres permettrait aux actionnaires de juger si ce programme de rémunération est conforme aux intérêts des actionnaires.		

Tourmaline Oil Corp. Questions mises au vote – Pays de négociation : Canada – Ordre du jour de l'assemblée annuelle 5/6/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection des administrateurs		
	1.1 Élection de Michael L. Rose	Pour	Pour
	1.2 Élection de Brian G. Robinson	Pour	Pour
	1.3 Élection de Jill T. Angevine	Pour	Pour
	1.4 Élection de William D. Armstrong	Pour	Pour
	1.5 Élection de Lee A. Baker	Pour	Pour
	1.6 Élection de John W. Elick	Pour	Pour
	1.7 Élection d'Andrew B. MacDonald	Pour	Pour
	1.8 Élection de Lucy M. Miller	Pour	Pour
	1.9 Élection de Ronald C. Wigham	Pour	Pour
2	Nomination des auditeurs et pouvoir d'établissement d'honoraires	Pour	Pour

Transcanada Corp. Questions mises au vote – Pays de négociation : Canada – Ordre du jour de l'assemblée annuelle 3/5/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection des administrateurs		
	1.1 Élection de Stéphan Crétier	Pour	Pour
	1.2 Élection de Russell K. Girling	Pour	Pour
	1.3 Élection de S. Barry Jackson	Pour	Pour
	1.4 Élection de Randy L. Limbacher	Pour	Pour
	1.5 Élection de John E. Lowe	Pour	Pour
	1.6 Élection d'Una M. Power	Pour	Pour
	1.7 Élection de Mary Pat Salomone	Pour	Pour
	1.8 Élection d'Indira V. Samarasekera	Pour	Pour
	1.9 Élection de D. Michael G. Stewart	Pour	Pour
	1.10 Élection de Siim A. Vanaselja	Pour	Pour
	1.11 Élection de Thierry Vandal	Pour	Pour
	1.12 Élection de Steven W. Williams	Pour	Pour
2	Nomination des auditeurs et pouvoir d'établissement d'honoraires	Pour	Pour
3	Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants	Pour	Contre

Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :

- La société n'a pas divulgué les objectifs de rendement de son régime de rémunération à long terme. Toutefois, pour ce qui est des UAE de 2016 attribuées en 2018, le seuil de rendement en ce qui concerne la progression du paramètre de mesure de la valeur pour les actionnaires se situait au 25^e percentile par rapport aux pairs, ce qui n'est peut-être pas suffisamment ambitieux. Pour un complément d'information, reportez-vous à la page 92 de la circulaire.

4	Changement de la raison sociale de la société	Pour	Pour
5	Modification au régime de droits des actionnaires	Pour	Pour
6	Proposition d'actionnaire concernant un rapport sur les droits des peuples autochtones	Contre	Pour

Remarque sur le vote : La stratégie de la société dans ses relations avec les peuples autochtones varie d'un territoire à l'autre, si bien qu'il est difficile pour les investisseurs de déterminer si la société respecte les normes internationales et dans quelle mesure elle s'y conforme. Au Canada et aux États-Unis, le défaut de gérer adéquatement les droits des autochtones et les relations avec les peuples autochtones a contribué au retard ou à l'annulation de la prolongation du pipeline TransMountain et de la construction des pipelines Northern Gateway, Dakota Access, TransCanada Énergie Est et TransCanada Keystone XL, entre autres.

Waste Connections, Inc. Questions mises au vote – Pays de négociation : Canada – Ordre du jour de l'assemblée annuelle 17/5/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection des administrateurs		
	1.1 Élection de Ronald J. Mittelstaedt	Pour	Pour
	1.2 Élection de Robert H. Davis	Pour	Abstention
	Remarque sur le vote : Retrait du candidat		
	1.3 Élection d'Edward E. Guillet	Pour	Pour
	1.4 Élection de Michael W. Harlan	Pour	Pour
	1.5 Élection de Larry S. Hughes	Pour	Pour
	1.6 Élection de Susan Lee	Pour	Pour
	1.7 Élection de William J. Razzouk	Pour	Pour
2	Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :		
	• L'utilisation d'indicateurs de rendement absolu uniquement dans le cadre des programmes d'intéressement pourrait être inappropriée, puisque ces indicateurs peuvent refléter des facteurs économiques ou sectoriels indépendants de la volonté des dirigeants. Les critères relatifs au rendement devraient comporter des cibles relatives.		
	• La société n'a pas divulgué les objectifs de rendement et les maximums de son régime de rémunération à court terme.		
3	Nomination des auditeurs et pouvoir d'établissement d'honoraires	Pour	Pour
4	Taille du conseil d'administration	Pour	Pour
5	Proposition d'actionnaire concernant la politique en matière de diversité	Contre	Pour
	Remarque sur le vote : La divulgation accrue des pratiques et politiques en matière de diversité de l'entreprise pourrait aider à évaluer les risques et les occasions connexes. La société est à la traîne de ses pairs et des meilleures pratiques en ce qui concerne la diversité de son conseil.		

West Fraser Timber Co., Ltée Questions mises au vote – Pays de négociation : Canada – Ordre du jour de l'assemblée annuelle 23/4/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection des administrateurs		
	1.1 Élection de Hank Ketcham	Pour	Pour
	1.2 Élection de Reid Carter	Pour	Pour
	1.3 Élection de Raymond Ferris	Pour	Pour
	1.4 Élection de John Floren	Pour	Pour
	1.5 Élection de Brian G. Kenning	Pour	Pour
	1.6 Élection de John K. Ketcham	Pour	Abstention
	Remarque sur le vote : Ce candidat n'est pas indépendant, puisqu'il est le cousin du président du conseil, Hank Ketcham, qui détient 10 % des droits de vote de la société. John Ketcham siège aux comités de nomination et de gouvernance de la société, qui devraient être entièrement indépendants.		

	1.7 Élection de Gerald J. Miller	Pour	Abstention
	Remarque sur le vote : Ce candidat n'est pas indépendant, puisqu'il est l'ancien chef des finances de la société (jusqu'en juillet 2011); il est aussi le président des comités de vérification, de nomination et de gouvernance de la société, qui devraient être entièrement indépendants.		
	1.8 Élection de Robert L. Phillips	Pour	Pour
	1.9 Élection de Janice Rennie	Pour	Pour
	1.10 Élection de Gillian D. Winckler	Pour	Pour
2	Nomination des auditeurs et pouvoir d'établissement d'honoraires	Pour	Abstention
	Remarque sur le vote : Les honoraires pour services non liés à l'audit représentent 29,2 % des honoraires versés au cabinet d'audit. Nous estimons que les services non liés à l'audit auraient pu être confiés à un auditeur distinct afin de ne pas compromettre l'indépendance du cabinet d'audit et l'intégrité des états financiers de la société.		
3	Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :		
	<ul style="list-style-type: none"> • La société n'a pas divulgué les objectifs de rendement de ses régimes de rémunération à long terme. • Moins du tiers du programme d'intéressement à long terme de la société est fondé sur des indicateurs de rendement. Les objectifs de rendement des programmes d'intéressement à long terme devraient être évalués sur au moins trois années consécutives. La société a depuis augmenté cette proportion à 50 %, mais le programme d'intéressement comporte toujours une certaine part de jugement discrétionnaire. 		

Wheaton Precious Metals Corp Questions mises au vote – Pays de négociation : Canada – Ordre du jour de l'assemblée annuelle 9/5/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection des administrateurs		
	1.1 Élection de George L. Brack	Pour	Pour
	1.2 Élection de John A. Brough	Pour	Pour
	1.3 Élection de R. Peter Gillin	Pour	Abstention
	Remarque sur le vote : Ce candidat au poste d'administrateur semble avoir trop d'engagements pour s'acquitter de ses fonctions d'administrateur. Il est membre de la direction d'une société ouverte et il siège au total à cinq conseils d'administration de sociétés ouvertes.		
	1.4 Élection de Chantal Gosselin	Pour	Pour
	1.5 Élection de Douglas M. Holtby	Pour	Pour
	1.6 Élection de Charles A. Jeannes	Pour	Pour
	1.7 Élection d'Eduardo Luna	Pour	Abstention
	Remarque sur le vote : Cet administrateur n'est pas indépendant, puisqu'il est l'ancien chef de la direction intérimaire (entre octobre 2004 et avril 2006). Il siège aux comités de rémunération et de nomination, qui devraient être entièrement indépendants.		
	1.8 Élection de Marilyn Schonberner	Pour	Pour
	1.9 Élection de Randy V.J. Smallwood	Pour	Pour
2	Nomination des auditeurs et pouvoir d'établissement d'honoraires	Pour	Pour
3	Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :		
	<ul style="list-style-type: none"> • L'utilisation d'un seul indicateur de rendement dans le cadre du programme d'intéressement à long terme pourrait être insuffisant. La rémunération axée sur le rendement devrait être liée à diverses mesures objectives du rendement opérationnel et financier de l'entreprise. • Le seuil de rendement en ce qui concerne la progression du paramètre de mesure de la valeur pour les actionnaires se situe au 37^e percentile par rapport aux pairs, ce qui n'est peut-être pas suffisamment ambitieux. • La société propose l'acquisition immédiate de certaines primes sous forme d'actions en cas de changement de contrôle plutôt que d'exiger qu'un dirigeant perde aussi sa position. 		

Winpak Ltd. Questions mises au vote – Pays de négociation : Canada – Ordre du jour de l'assemblée annuelle 23/4/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection des administrateurs		
	1.1 Élection d'Antti I Aarnio-Wihuri	Pour	Abstention

Remarque sur le vote : Ces candidats ne sont pas indépendants. Ils siègent aux comités de rémunération, de gouvernance et de nomination, trois comités qui devraient être entièrement indépendants.

1.2 Élection de Martti H. Aarnio-Wihuri

For Withhold

Remarque sur le vote : Ces candidats ne sont pas indépendants. Ils siègent aux comités de rémunération, de gouvernance et de nomination, trois comités qui devraient être entièrement indépendants.

1.3 Élection de Rakel J. Aarnio-Wihuri

Pour Pour

1.4 Élection de Karen A. Albrechtsen

Pour Pour

1.5 Élection de Bruce J. Berry

Pour Pour

1.6 Élection de Donald R.W. Chatterley

Pour Pour

1.7 Élection de Juha M. Hellgren

Pour Abstention

Remarque sur le vote : Ces candidats ne sont pas indépendants. Ils siègent aux comités de rémunération, de gouvernance et de nomination, trois comités qui devraient être entièrement indépendants.

1.8 Élection de Dayna Spiring

Pour Pour

1.9 Élection d'Ilkka T. Suominen

Pour Abstention

Remarque sur le vote : Ce candidat n'est pas indépendant. Il siège au comité d'audit, qui devrait être entièrement indépendant.

2 Nomination de l'auditeur

Pour Pour

3 Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants

Pour Contre

Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :

- Les régimes d'intéressement de l'entreprise ne semblent pas comporter de dispositions de récupération qui lui permettraient de récupérer les primes en cas de fraude ou d'inconduite importantes de la part des bénéficiaires des primes.
- L'utilisation d'un seul indicateur de rendement absolu dans le cadre des programmes d'intéressement à court et à long terme pourrait être inappropriée. La rémunération axée sur le rendement devrait être liée à diverses mesures objectives du rendement opérationnel et financier de l'entreprise.

Groupe WSP Global Inc. Questions mises au vote – Pays de négociation : Canada – Ordre du jour de l'assemblée annuelle 15/5/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection des administrateurs		
	1.1 Élection de Louis-Philippe Carrière	Pour	Pour
	1.2 Élection de Christopher Cole	Pour	Pour
	1.3 Élection de Linda Galipeau	Pour	Pour
	1.4 Élection d'Alexandre L'Heureux	Pour	Pour
	1.5 Élection de Brigit W. Nørgaard	Pour	Pour
	1.6 Élection de Suzanne Rancourt	Pour	Pour
	1.7 Élection de Paul Raymond	Pour	Pour
	1.8 Élection de Pierre Shoiry	Pour	Pour
2	Nomination de l'auditeur	Pour	Pour
3	Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :		
	• Le seuil de rendement en ce qui concerne la progression du paramètre de mesure de la valeur pour les actionnaires se situe au 25 ^e percentile par rapport aux pairs, ce qui n'est peut-être pas suffisamment ambitieux.		

Fonds commun Addenda actions – EAEO

ABB Ltd. Questions mises au vote – Pays de négociation : Suisse – Ordre du jour de l'assemblée annuelle 2/5/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
2	Comptes et rapports	Pour	Pour
3	Rapport sur la rémunération	Pour	Contre

Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :

- La société propose l'acquisition immédiate de certaines primes sous forme d'actions en cas de changement de contrôle plutôt que d'exiger qu'un dirigeant perde aussi sa position.
- La société n'a pas besoin qu'une partie de la prime annuelle en espèces soit différée et reçue sous forme d'actions. Le report décourage les stratégies risquées ou à courte vue.
- La société n'a pas fourni les objectifs de rendement de ses régimes de rémunération à court et à long terme.
- Le seuil de rendement en ce qui concerne la progression du paramètre de mesure de la valeur pour les actionnaires se situe au 25^e percentile, ce qui n'est peut-être pas suffisamment ambitieux.

4	Ratification des mesures prises par le conseil d'administration et la direction	Pour	Pour
5	Attribution des bénéfices/dividendes	Pour	Pour
6	Augmentation du capital autorisé	Pour	Pour
7	Rémunération des membres du conseil d'administration	Pour	Pour
8	Rémunération des dirigeants	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :		
	<ul style="list-style-type: none"> • La société propose l'acquisition immédiate de certaines primes sous forme d'actions en cas de changement de contrôle plutôt que d'exiger qu'un dirigeant perde aussi sa position. • La société n'a pas besoin qu'une partie de la prime annuelle en espèces soit différée et reçue sous forme d'actions. Le report décourage les stratégies risquées ou à courte vue. • La société n'a pas fourni les objectifs de rendement de ses régimes de rémunération à court et à long terme. • Le seuil de rendement en ce qui concerne la progression du paramètre de mesure de la valeur pour les actionnaires se situe au 25^e percentile, ce qui n'est peut-être pas suffisamment ambitieux. 		
9	Élection de Matti Alahuhta	Pour	Pour
10	Élection de Gunnar Brock	Pour	Pour
11	Élection de David E. Constable	Pour	Pour
12	Élection de Frederico Fleury Curado	Pour	Pour
13	Élection de Lars Förberg	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Cet administrateur est l'associé directeur et cofondateur de Cevian Capital, qui détient 5,34 % de capital-actions émis de la société, et il n'est donc pas indépendant. Il siège aux comités de gouvernance et de nomination de la société, qui devraient être entièrement indépendants.		
14	Élection de Jennifer Xin-Zhe Li	Pour	Pour
15	Élection de Geraldine Matchett	Pour	Pour
16	Élection de David Meline	Pour	Pour
17	Élection de Satish Pai	Pour	Pour
18	Élection de Jacob Wallenberg	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Il est aussi le président d'Investor AB, qui détient 10,71 % du capital-actions émis de la société; la famille Wallenberg exerce un contrôle sur 50,1 % des droits de vote d'Investor AB. De plus, il a siégé au conseil d'administration pendant plus de 12 ans. Il siège aux comités de gouvernance et de nomination de la société, qui devraient être entièrement indépendants.		
19	Élection de Peter R. Voser au poste de président du conseil	Pour	Pour
20	Élection de David E. Constable comme membre du comité de rémunération	Pour	Pour
21	Élection de Frederico Fleury Curado comme membre du comité de rémunération	Pour	Pour
22	Élection de Jennifer Xin-Zhe Li comme membre du comité de rémunération	Pour	Pour
23	Nomination d'un mandataire indépendant	Pour	Pour
24	Nomination de l'auditeur	Pour	Pour
25	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		

Air Liquide S.A. Questions mises au vote – Pays de négociation : France – Ordre du jour de l'assemblée annuelle 7/5/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
2	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
3	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
4	Comptes et rapports	Pour	Pour
5	Comptes et rapports consolidés	Pour	Pour
6	Attribution des bénéfices/dividendes	Pour	Pour
7	Pouvoir de racheter et de réémettre des actions	Pour	Pour
8	Élection de Siân Herbert-Jones	Pour	Pour
9	Élection de Geneviève B. Berger	Pour	Pour

10	Rapport spécial des vérificateurs sur les conventions réglementées	Pour	Pour
11	Rémunération de Benoît Potier, président et chef de la direction	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :		
	<ul style="list-style-type: none"> • La société n'a pas divulgué tous les objectifs de rendement de ses régimes de rémunération. • La société n'a pas besoin qu'une partie de la prime annuelle en espèces soit différée et reçue sous forme d'actions. Le report décourage les stratégies risquées ou à courte vue. • Les régimes d'intéressement de l'entreprise ne semblent pas comporter de dispositions de récupération qui lui permettraient de récupérer les primes en cas de fraude ou d'inconduite importantes de la part des bénéficiaires des primes. 		
12	Politique en matière de rémunération (membres de la direction)	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :		
	<ul style="list-style-type: none"> • La société n'a pas divulgué tous les objectifs de rendement de ses régimes de rémunération. • La société n'a pas besoin qu'une partie de la prime annuelle en espèces soit différée et reçue sous forme d'actions. Le report décourage les stratégies risquées ou à courte vue. • Les régimes d'intéressement de l'entreprise ne semblent pas comporter de dispositions de récupération qui lui permettraient de récupérer les primes en cas de fraude ou d'inconduite importantes de la part des bénéficiaires des primes. 		
13	Pouvoir d'annuler des actions et de réduire le capital	Pour	Pour
14	Pouvoir d'émettre des actions et des titres de créance convertibles avec droits préférentiels	Pour	Pour
15	Rallonge	Pour	Pour
16	Pouvoir d'attribuer des options d'achat d'actions	Pour	Pour
17	Pouvoir d'émettre des actions liées au rendement	Pour	Pour
18	Régime d'achat d'actions des employés	Pour	Pour
19	Régime d'achat des actions des employés étrangers	Pour	Pour
20	Autorisation de formalités juridiques	Pour	Pour
21	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		

Air Water Inc. Questions mises au vote – Pays de négociation : Japon –
Ordre du jour de l'assemblée annuelle 26/6/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
2	Modifications aux articles	Pour	Pour
3	Élection de Masahiro Toyoda	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Le conseil d'administration ne compte pas un nombre suffisant d'administrateurs indépendants, ce qui soulève des doutes importants sur son objectivité, son indépendance et sa capacité d'assurer une surveillance appropriée. Pour exprimer nos préoccupations, nous votons contre cet administrateur qui, en tant que chef de la direction et président, devrait être tenu responsable de la représentation insuffisante des administrateurs indépendants.		
4	Élection de Yasuo Imai	Pour	Pour
5	Élection de Kikuo Toyoda	Pour	Pour
6	Élection de Kiyoshi Shirai	Pour	Pour
7	Élection de Yu Karato	Pour	Pour
8	Élection de Masato Machida	Pour	Pour
9	Élection de Hideo Tsutsumi	Pour	Pour
10	Élection de Yoshio Shiomi	Pour	Pour
11	Élection de Yasushi Sogabe	Pour	Pour
12	Élection de Hirokazu Kawata	Pour	Pour
13	Élection de Katsumi Kajiwara	Pour	Pour
14	Élection d'Atsushi Inaga	Pour	Pour
15	Élection de Kosuke Komura	Pour	Pour
16	Élection de Akihiro Toyonaga	Pour	Pour
17	Élection de Ryosuke Matsubayashi	Pour	Pour
18	Élection de Masahiro Kanazawa	Pour	Pour
19	Élection de Yasunori Kato	Pour	Pour
20	Élection de Koji Tanaka	Pour	Pour
21	Élection de Yukiko Sakamoto	Pour	Pour

22	Élection d'Isamu Shimizu	Pour	Pour
23	Adoption du régime d'actionnariat à participation restreinte	Pour	Pour

Allianz SE Questions mises au vote – Pays de négociation : Allemagne –
Ordre du jour de l'assemblée annuelle 8/5/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
2	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
3	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
4	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
5	Élément de l'ordre du jour à l'intention des porteurs d'actions sans droit de vote		
6	Attribution des bénéfices/dividendes	Pour	Pour
7	Ratification des mesures prises par le conseil de gestion	Pour	Pour
8	Ratification des mesures prises par le conseil de surveillance	Pour	Pour
9	Modifications à la politique de rémunération Remarque sur le vote : Tout en reconnaissant que certaines modifications sont souhaitables, il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple : • La société n'a pas besoin qu'une partie de la prime annuelle en espèces soit différée et reçue sous forme d'actions. Le report décourage les stratégies risquées ou à courte vue. • Le seuil de rendement en ce qui concerne la progression du paramètre de mesure de la valeur pour les actionnaires est inférieur à la médiane, ce qui n'est peut-être pas suffisamment ambitieux. • La société n'a pas divulgué les objectifs de rendement de son régime de rémunération à long terme.	Pour	Contre
10	Approbation de l'accord de contrôle intraentreprise avec AllSecur Deutschland AG	Pour	Pour

Bunzl plc Questions mises au vote – Pays de négociation : Grande-Bretagne –
Ordre du jour de l'assemblée annuelle 17/4/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Comptes et rapports	Pour	Pour
2	Attribution des bénéfices/dividendes	Pour	Pour
3	Élection de Philip G. Rogerson	Pour	Pour
4	Élection de Frank van Zanten Remarque sur le vote : Cet administrateur est considéré comme un initié par Glass Lewis, et la société estime qu'il n'est pas indépendant. Cet administrateur siège aussi au comité de nomination, qui devrait être entièrement indépendant.	Pour	Contre
5	Élection de Brian M. May	Pour	Pour
6	Élection d'Eugenia Ulasewicz	Pour	Pour
7	Élection de Vanda Murray	Pour	Pour
8	Élection de Lloyd Pitchford	Pour	Pour
9	Élection de Stephan Ronald Nanninga Remarque sur le vote : Ce candidat au poste d'administrateur semble avoir trop d'engagements pour s'acquitter de ses fonctions d'administrateur. Il est membre de la direction d'une société ouverte et il siège au total à trois conseils d'administration de sociétés ouvertes.	Pour	Contre
10	Nomination de l'auditeur	Pour	Pour
11	Pouvoir d'établissement des honoraires du vérificateur	Pour	Pour
12	Rapport sur la rémunération (membres du conseil de surveillance) Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple : • Les programmes d'intéressement à court et à long terme sont fondés sur des mesures financières similaires, qui prévoient le paiement (ou non) d'une prime élevée pour avoir atteint des cibles similaires plutôt que de tenir compte de différentes mesures sur les plans financier et opérationnel.	Pour	Contre
13	Pouvoir d'émettre des actions avec droits préférentiels	Pour	Pour
14	Pouvoir d'émettre des actions avec droits préférentiels	Pour	Pour
15	Pouvoir d'émettre des actions avec droits préférentiels (investissement de capitaux spécifiques)	Pour	Pour
16	Pouvoir de racheter des actions	Pour	Pour

17	Pouvoir de fixer la période de préavis de l'assemblée générale à 14 jours Remarque sur le vote : Une période de préavis plus courte risquerait de ne pas donner aux actionnaires de l'extérieur du Royaume-Uni assez de temps pour examiner adéquatement les propositions présentées à l'occasion d'une assemblée extraordinaire.	Pour	Contre
18	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		

Compagnie financière Richemont SA Questions mises au vote – Pays de négociation : Suisse – Ordre du jour de l'assemblée annuelle 10/9/2018

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Comptes et rapports	Pour	Pour
2	Attribution des bénéfiques/dividendes	Pour	Pour
3	Ratification des mesures prises par le conseil d'administration et la direction	Pour	Pour
4	Élection de Johann Rupert à titre de président du conseil Remarque sur le vote : Cette nomination ne respecte pas les critères d'indépendance. Ce candidat est le président du comité de nomination de la société, qui devrait être entièrement indépendant.	Pour	Contre
5	Élection de Josua (Dillie) Malherbe	Pour	Pour
6	Élection de Nikesh Arora Remarque sur le vote : Cette nomination ne respecte pas les critères d'indépendance. Ce candidat siège au comité de nomination de la société, qui devrait être entièrement indépendant.	Pour	Contre
7	Élection de Nicolas Bos	Pour	Pour
8	Élection de Clay Brendish	Pour	Pour
9	Élection de Jean-Blaise Eckert Remarque sur le vote : Ce candidat, personnellement ou par l'intermédiaire d'entités étroitement liées, a reçu des honoraires de consultation ou juridiques ou des dons importants de la société au cours du dernier exercice financier. Nous estimons que ce genre de relations pourrait créer des conflits importants pour les administrateurs. Cet administrateur siège également aux comités d'audit et de nomination de la société, qui devraient être entièrement indépendants.	Pour	Contre
10	Élection de Burkhardt Grund	Pour	Pour
11	Élection de Keyu Jin	Pour	Pour
12	Élection de Jérôme Lambert	Pour	Pour
13	Élection de Ruggero Magnoni Remarque sur le vote : Ce candidat, personnellement ou par l'intermédiaire d'entités étroitement liées, a reçu des honoraires de consultation ou juridiques ou des dons importants de la société au cours du dernier exercice financier. Nous estimons que ce genre de relations pourrait créer des conflits importants pour les administrateurs. Cet administrateur siège également aux comités d'audit et de nomination de la société, qui devraient être entièrement indépendants.	Pour	Contre
14	Élection de Jeff Moss	Pour	Pour
15	Élection de Vesna Nevistic Remarque sur le vote : Cette nomination ne respecte pas les critères d'indépendance. Ce candidat siège au comité de nomination de la société, qui devrait être entièrement indépendant.	Pour	Contre
16	Élection de Guillaume Pictet	Pour	Pour
17	Élection d'Alan G. Quasha Remarque sur le vote : Cette nomination ne respecte pas les critères d'indépendance. Ce candidat siège au comité de nomination de la société, qui devrait être entièrement indépendant.	Pour	Contre
18	Élection de Maria Ramos Remarque sur le vote : Cette candidate semble avoir trop d'engagements pour s'acquitter de ses fonctions d'administrateur. Elle siège à trois conseils d'administration de sociétés ouvertes et elle est la chef de la direction de l'une d'elles.	Pour	Contre
19	Élection d'Anton Rupert Remarque sur le vote : Cette nomination ne respecte pas les critères d'indépendance. Ce candidat siège au comité de nomination de la société, qui devrait être entièrement indépendant.	Pour	Contre
20	Élection de Jan Rupert Remarque sur le vote : Cette nomination ne respecte pas les critères d'indépendance. Ce candidat siège au comité de nomination de la société, qui devrait être entièrement indépendant.	Pour	Contre
21	Élection de Gary Saage Remarque sur le vote : Cette nomination ne respecte pas les critères d'indépendance. Ce candidat siège au comité de nomination de la société, qui devrait être entièrement indépendant.	Pour	Contre
22	Élection de Cyrille Vigneron	Pour	Pour
23	Élection de Sophie Guieysse	Pour	Pour
24	Élection de Clay Brendish comme membre du comité de rémunération	Pour	Pour
25	Élection de Guillaume Pictet comme membre du comité de rémunération	Pour	Pour
26	Élection de Maria Ramos comme membre du comité de rémunération	Pour	Pour
27	Élection de Keyu Jin comme membre du comité de rémunération	Pour	Pour
28	Nomination de l'auditeur	Pour	Pour

29	Nomination d'un mandataire indépendant	Pour	Pour
30	Rémunération des membres du conseil d'administration	Pour	Pour
31	Rémunération des membres de la direction (rémunération fixe)	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la politique de rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :		
	<ul style="list-style-type: none"> • La société n'a pas divulgué les objectifs de rendement de ses régimes de rémunération à court et à long terme. • L'utilisation d'un seul indicateur de rendement dans le cadre du programme d'intéressement à long terme pourrait être insuffisant. La rémunération axée sur le rendement devrait être liée à diverses mesures objectives du rendement opérationnel et financier de l'entreprise. • La société n'a pas besoin qu'une partie de la prime annuelle en espèces soit différée et reçue sous forme d'actions. Le report décourage les stratégies risquées ou à courte vue. • La société permet l'acquisition accélérée éventuelle de certaines primes sous forme d'actions en cas de changement de contrôle au lieu d'exiger qu'un membre de la direction perde aussi sa position. 		
32	Rémunération des membres de la direction (rémunération variable)	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la politique de rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :		
	<ul style="list-style-type: none"> • La société n'a pas divulgué les objectifs de rendement de ses régimes de rémunération à court et à long terme. • L'utilisation d'un seul indicateur de rendement dans le cadre du programme d'intéressement à long terme pourrait être insuffisant. La rémunération axée sur le rendement devrait être liée à diverses mesures objectives du rendement opérationnel et financier de l'entreprise. • La société n'a pas besoin qu'une partie de la prime annuelle en espèces soit différée et reçue sous forme d'actions. Le report décourage les stratégies risquées ou à courte vue. • La société permet l'acquisition accélérée éventuelle de certaines primes sous forme d'actions en cas de changement de contrôle au lieu d'exiger qu'un membre de la direction perde aussi sa position. 		
33	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
34	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
35	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		

Danone Questions mises au vote – Pays de négociation: France – Ordre du jour de l'assemblée annuelle 25/4/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
2	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
3	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
4	Comptes et rapports	Pour	Pour
5	Comptes et rapports consolidés	Pour	Pour
6	Attribution des bénéfices/dividendes	Pour	Pour
7	Élection de Franck Riboud	Pour	Pour
8	Élection d'Emmanuel Faber	Pour	Pour
9	Élection de Clara Gaymard	Pour	Pour
10	Rapport spécial des vérificateurs sur les conventions réglementées	Pour	Pour
11	Rémunération d'Emmanuel Faber, chef de la direction et président	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :		
	<ul style="list-style-type: none"> • La société permet l'acquisition accélérée de certaines primes sous forme d'actions en cas de changement de contrôle au lieu d'exiger qu'un membre de la direction perde aussi sa position. • La société n'a pas besoin qu'une partie de la prime annuelle en espèces soit différée et reçue sous forme d'actions. Le report décourage les stratégies risquées ou à courte vue. • Les régimes d'intéressement de l'entreprise ne semblent pas comporter de dispositions de récupération qui lui permettraient de récupérer les primes en cas de fraude ou d'inconduite importantes de la part des bénéficiaires des primes. • L'utilisation d'un seul indicateur de rendement absolu dans le cadre du programme d'intéressement à court terme pourrait être inappropriée. La rémunération axée sur le rendement devrait être liée à diverses mesures objectives du rendement opérationnel et financier de l'entreprise. 		
12	Politique de rémunération (dirigeants)	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : • La société n'a pas besoin qu'une partie de la prime annuelle en espèces soit différée et reçue sous forme d'actions. Le report décourage les stratégies risquées ou à courte vue.		
	<ul style="list-style-type: none"> • Les régimes d'intéressement de l'entreprise ne semblent pas comporter de dispositions de récupération qui lui permettraient de récupérer les primes en cas de fraude ou d'inconduite importantes de la part des bénéficiaires des primes. 		
13	Pouvoir de racheter et de réémettre des actions	Pour	Pour
14	Pouvoir d'émettre des actions et des titres de créance convertibles avec droits préférentiels	Pour	Pour

15	Pouvoir d'émettre des actions et des titres de créance convertibles avec droits préférentiels et droits prioritaires de souscription	Pour	Pour
16	Rallonge	Pour	Pour
17	Pouvoir d'augmenter le capital en cas d'offre d'échange	Pour	Pour
18	Pouvoir d'augmenter le capital en contrepartie de contributions en nature	Pour	Pour
19	Pouvoir d'augmenter le capital au moyen de la capitalisation	Pour	Pour
20	Régime d'achat d'actions des employés	Pour	Pour
21	Régime d'achat des actions des employés étrangers	Pour	Pour
22	Pouvoir d'émettre des actions liées au rendement	Pour	Pour
23	Pouvoir d'annuler des actions et de réduire le capital	Pour	Pour
24	Autorisation de formalités juridiques	Pour	Pour
25	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		

Diageo plc Questions mises au vote – Pays de négociation : Grande-Bretagne – Ordre du jour de l'assemblée annuelle 20/9/2018

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Comptes et rapports	Pour	Pour
2	Rapport sur la rémunération (membres du conseil de surveillance)	Pour	Pour
3	Attribution des bénéfices/dividendes	Pour	Pour
4	Élection de Susan Kilsby	Pour	Pour
5	Élection de Lord Mervyn Davies	Pour	Pour
6	Élection de Javier Ferrán	Pour	Pour
7	Élection de HO Kwon Ping Remarque sur le vote : Ce candidat au poste d'administrateur semble avoir trop d'engagements pour s'acquitter de ses fonctions d'administrateur. Il siège au total à quatre conseils de sociétés ouvertes, notamment à titre de président directeur pour l'une d'elles et de président non membre de la direction pour les deux autres.	Pour	Contre
8	Élection de Nicola Mendelsohn	Pour	Pour
9	Élection d'Ivan Menezes	Pour	Pour
10	Élection de Kathryn A. Mikells	Pour	Pour
11	Élection d'Alan Stewart	Pour	Pour
12	Nomination de l'auditeur	Pour	Pour
13	Pouvoir d'établissement des honoraires du vérificateur	Pour	Pour
14	Autorisation de contributions politiques	Pour	Pour
15	Pouvoir d'émettre des actions avec droits préférentiels	Pour	Pour
16	Pouvoir d'émettre des actions avec droits préférentiels	Pour	Pour
17	Pouvoir de racheter des actions	Pour	Pour
18	Modifications aux articles	Pour	Pour
19	Pouvoir de fixer la période de préavis de l'assemblée générale à 14 jours Remarque sur le vote : Une période de préavis plus courte risquerait de ne pas donner aux actionnaires de l'extérieur du Royaume-Uni assez de temps pour examiner adéquatement les propositions présentées à l'occasion d'une assemblée extraordinaire.	Pour	Contre
20	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		

Experian Plc Questions mises au vote – Pays de négociation : Jersey – Ordre du jour de l'assemblée annuelle 18/7/2018

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Comptes et rapports	Pour	Pour
2	Rapport sur la rémunération (membres du conseil de surveillance) Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la politique de rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> Les programmes d'intéressement à court et à long terme sont fondés sur des mesures financières similaires, qui prévoient le paiement (ou non) d'une prime élevée pour avoir atteint des cibles similaires plutôt que de tenir compte de différentes mesures sur les plans financier et opérationnel. L'utilisation d'un seul indicateur de rendement absolu dans le cadre du programme d'intéressement à court terme pourrait être inappropriée, puisque cet indicateur peut refléter des facteurs économiques ou sectoriels indépendants de la volonté des dirigeants. Les critères relatifs au rendement devraient comporter des cibles relatives. 	Pour	Contre

3	Élection de Ruba Borno	Pour	Pour
4	Élection de Brian Cassin	Pour	Pour
5	Élection de Caroline F. Donahue	Pour	Pour
6	Élection de Luiz Fernando Vendramini Fleury	Pour	Pour
7	Élection de Deirdre Mahlan	Pour	Pour
8	Élection de Lloyd Pitchford	Pour	Pour
9	Élection de Don Robert	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Cet administrateur n'est pas indépendant, puisqu'il est l'ancien chef de la direction (jusqu'au 16 juillet 2014). Cet administrateur siège au comité de nomination de la société, qui devrait être entièrement indépendant.		
10	Élection de Mike Rogers	Pour	Pour
11	Élection de George Rose	Pour	Pour
12	Élection de Paul A. Walker	Pour	Pour
13	Élection de Kerry Williams	Pour	Pour
14	Nomination de l'auditeur	Pour	Pour
15	Pouvoir d'établissement des honoraires du vérificateur	Pour	Pour
16	Pouvoir d'émettre des actions avec droits préférentiels	Pour	Pour
17	Pouvoir d'émettre des actions avec droits préférentiels	Pour	Pour
18	Pouvoir d'émettre des actions avec droits préférentiels (investissement de capitaux spécifiques)	Pour	Pour
19	Pouvoir de racheter des actions	Pour	Pour

Fresenius SE & Co. KGaA Questions mises au vote – Pays de négociation : Allemagne – Ordre du jour de l'assemblée annuelle 17/5/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
2	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
3	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
4	Comptes et rapports	Pour	Pour
5	Attribution des bénéfices/dividendes	Pour	Pour
6	Ratification des mesures prises par l'associé commandité	Pour	Pour
7	Ratification des mesures prises par le conseil de surveillance	Pour	Pour
8	Nomination de l'auditeur	Pour	Pour

G4S Plc Questions mises au vote – Pays de négociation : Grande-Bretagne – Ordre du jour de l'assemblée annuelle 16/5/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Comptes et rapports	Pour	Pour
2	Rapport sur la rémunération (membres du conseil de surveillance)	Pour	Pour
3	Attribution des bénéfices/dividendes	Pour	Pour
4	Élection d'Elisabeth Fleuriot	Pour	Pour
5	Élection d'Ashley Almanza	Pour	Pour
6	Élection de John P. Connolly	Pour	Pour
7	Élection de Winnie Kin Wah Fok	Pour	Pour
8	Élection de Steven L. Mogford	Pour	Pour
9	Élection de John Ramsay	Pour	Pour
10	Élection de Paul Spence	Pour	Pour
11	Élection de Barbara Milian Thoralfsson	Pour	Pour
12	Élection de Tim Weller	Pour	Pour
13	Nomination de l'auditeur	Pour	Pour
14	Pouvoir d'établissement des honoraires du vérificateur	Pour	Pour
15	Autorisation de contributions politiques	Pour	Pour
16	Pouvoir d'émettre des actions avec droits préférentiels	Pour	Pour
17	Pouvoir d'émettre des actions avec droits préférentiels	Pour	Pour
18	Pouvoir d'émettre des actions avec droits préférentiels (investissement de capitaux spécifiques)	Pour	Pour

19	Pouvoir de racheter des actions	Pour	Pour
20	Pouvoir de fixer la période de préavis de l'assemblée générale à 14 jours Remarque sur le vote : Une période de préavis plus courte risquerait de ne pas donner aux actionnaires de l'extérieur du Royaume-Uni assez de temps pour examiner adéquatement les propositions présentées à l'occasion d'une assemblée extraordinaire.	Pour	Contre
21	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		

Grifols SA Questions mises au vote – Pays de négociation : Espagne –
Ordre du jour de l'assemblée annuelle 23/5/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
2	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
3	Comptes individuels et rapports; attribution des bénéfices/dividendes	Pour	Pour
4	Comptes et rapports consolidés	Pour	Pour
5	Rapport sur l'information non financière	Pour	Pour
6	Ratification des mesures prises par le conseil d'administration	Pour	Pour
7	Nomination de l'auditeur (comptes individuels)	Pour	Pour
8	Nomination de l'auditeur (comptes consolidés)	Pour	Pour
9	Démission d'Anna Veiga Lluch	Pour	Pour
10	Élection d'Enriqueta Felip Font	Pour	Pour
11	Élection de Raimon Grifols Roura	Pour	Pour
12	Élection de Tomás Dagá Gelabert Remarque sur le vote : Cet administrateur n'est pas indépendant, puisqu'il est le fondateur et un associé d'Osborne Clarke SL, un cabinet d'avocats qui offre des services juridiques et financiers à la société, en plus d'être un actionnaire de Scranton Enterprises B.V. (« Scranton Enterprises »), qui détient 8,7 % du capital-actions avec droits de vote de la société. Il a également siégé au conseil d'administration pendant plus de 12 ans. Il siège aux comités de rémunération et de nomination. qui devraient être entièrement indépendants.	Pour	Contre
13	Élection de Carina Szpilka Lázaro	Pour	Pour
14	Élection d'Iñigo Sanchez-Asiain Mardones	Pour	Pour
15	Modifications aux articles (vote à distance)	Pour	Pour
16	Modifications aux règlements de l'assemblée générale (vote à distance)	Pour	Pour
17	Élément de l'ordre du jour à l'intention des porteurs d'actions sans droit de vote		
18	Rapport sur la rémunération (membres du conseil de surveillance) Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple : • La société n'a pas de programme d'intéressement à long terme. Certains éléments de la rémunération variable devraient être assujettis à des critères de rendement mesurés sur au moins trois années consécutives. • La société n'a pas besoin qu'une partie de la prime annuelle en espèces soit différée et reçue sous forme d'actions. Le report décourage les stratégies risquées ou à courte vue. • Il se pourrait que le recours à des indicateurs de rendement absolu dans le cadre des programmes d'intéressement ne soit pas approprié, puisque ces indicateurs peuvent refléter des facteurs économiques ou sectoriels indépendants de la volonté des dirigeants. Les critères relatifs au rendement devraient comporter des cibles relatives. • L'utilisation d'un seul indicateur de rendement absolu dans le cadre des programmes d'intéressement de la société pourrait être inappropriée. La rémunération axée sur le rendement devrait être liée à diverses mesures objectives du rendement opérationnel et financier de l'entreprise.	Pour	Contre
19	Autorisation de formalités juridiques	Pour	Pour
20	Élément de l'ordre du jour à l'intention des porteurs d'actions sans droit de vote		
21	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		

Heineken N.V. Questions mises au vote – Pays de négociation : Pays-Bas –
Ordre du jour de l'assemblée annuelle 25/4/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élément de l'ordre du jour à l'intention des porteurs d'actions sans droit de vote		
2	Élément de l'ordre du jour à l'intention des porteurs d'actions sans droit de vote		
3	Comptes et rapports	Pour	Pour
4	Élément de l'ordre du jour à l'intention des porteurs d'actions sans droit de vote		

5	Attribution des bénéfices/dividendes	Pour	Pour
6	Ratification des mesures prises par le conseil de gestion	Pour	Pour
7	Ratification des mesures prises par le conseil de surveillance	Pour	Pour
8	Pouvoir de racheter des actions	Pour	Pour
9	Pouvoir d'émettre des actions avec droits préférentiels	Pour	Pour
10	Pouvoir de supprimer des droits préférentiels	Pour	Pour
11	Honoraires des membres du conseil de surveillance	Pour	Pour
12	Élection de Laurence Debroux au conseil de gestion	Pour	Pour
13	Élection de Michel de Carvalho au conseil de surveillance	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Cet administrateur n'est pas indépendant. Il siège aux comités de nomination et de rémunération de la société, qui devraient être entièrement indépendants.		
14	Élection de Rosemary L. Ripley au conseil de surveillance	Pour	Pour
15	Élection d'Ingrid-Helen Arnold au conseil de surveillance	Pour	Pour
16	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		

Henkel AG & Co. KGAA Questions mises au vote – Pays de négociation : Allemagne – Ordre du jour de l'assemblée annuelle 8/4/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
2	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
3	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
4	Élément de l'ordre du jour à l'intention des porteurs d'actions sans droit de vote	Pour	Pour
5	Résolution spéciale visant les actionnaires privilégiés : Augmentation du capital autorisé		

Hoya Corporation Questions mises au vote – Pays de négociation : Japon – Ordre du jour de l'assemblée annuelle 26/6/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
2	Élection de Yukako Uchinaga	Pour	Pour
3	Élection de Mitsudo Urano	Pour	Pour
4	Élection de Takeo Takasu	Pour	Pour
5	Élection de Shuzo Kaihori	Pour	Pour
6	Élection de Hiroaki Yoshihara	Pour	Pour
7	Élection de Hiroshi Suzuki	Pour	Pour

HSBC Holdings PLC Questions mises au vote – Pays de négociation : Grande-Bretagne – Ordre du jour de l'assemblée annuelle 12/4/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Comptes et rapports	Pour	Pour
2	Rapport sur la rémunération (membres du conseil de surveillance)	Pour	Pour
3	Politique de rémunération (exécutoire) Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple : • La société a négligé de divulguer les objectifs précis utilisés dans le cadre de son programme de primes. • L'utilisation d'indicateurs de rendement absolu uniquement dans le cadre du programme d'intéressement à long terme pourrait être inappropriée, puisque ces indicateurs peuvent refléter des facteurs économiques ou sectoriels indépendants de la volonté des dirigeants. Les critères relatifs au rendement devraient comporter des cibles relatives.	Pour	Contre
4	Élection d'Ewen Stevenson	Pour	Pour
5	Élection de José Antonio Meade Kuribeña	Pour	Pour
6	Élection de Kathleen L. Casey	Pour	Pour
7	Élection de Laura M.L. Cha	Pour	Pour

8	Élection de Henri de Castries	Pour	Pour
9	Élection de John M. Flint	Pour	Pour
10	Élection d'Irene LEE Yun Lien Remarque sur le vote : Cette administratrice dépasse nos lignes directrices en ce qui concerne les engagements des administrateurs, par contre la société fournit de l'information supplémentaire sur la capacité de l'administratrice de représenter adéquatement les actionnaires compte tenu de ses engagements à l'extérieur du conseil d'administration de la société.	Pour	Pour
11	Élection de Heidi G. Miller	Pour	Pour
12	Élection de Marc Moses	Pour	Pour
13	Élection de David T. Nish	Pour	Pour
14	Élection de Jonathan R. Symonds	Pour	Pour
15	Élection de Jackson P. Tai	Pour	Pour
16	Élection de Mark E. Tucker	Pour	Pour
17	Élection de Pauline van der Meer Mohr	Pour	Pour
18	Nomination de l'auditeur	Pour	Pour
19	Pouvoir d'établissement des honoraires du vérificateur	Pour	Pour
20	Autorisation de contributions politiques	Pour	Pour
21	Pouvoir d'émettre des actions avec droits préférentiels	Pour	Pour
22	Pouvoir d'émettre des actions avec droits préférentiels	Pour	Pour
23	Pouvoir d'émettre des actions avec droits préférentiels (investissement de capitaux spécifiques)	Pour	Pour
24	Pouvoir d'émettre des actions rachetées	Pour	Pour
25	Pouvoir de racheter des actions	Pour	Pour
26	Pouvoir d'émettre des actions avec droits préférentiels (titres convertibles conditionnels)	Pour	Pour
27	Pouvoir d'émettre des actions avec droits préférentiels (titres convertibles conditionnels)	Pour	Pour
28	Dividende en actions	Pour	Pour
29	Pouvoir de fixer la période de préavis de l'assemblée générale à 14 jours Remarque sur le vote : Une période de préavis plus courte risquerait de ne pas donner aux actionnaires de l'extérieur du Royaume-Uni assez de temps pour examiner adéquatement les propositions présentées à l'occasion d'une assemblée extraordinaire.	Pour	Contre
30	Proposition d'actionnaire concernant le régime de retraite Remarque sur le vote : Nous n'avons pas suffisamment d'information pour voter pour ou contre cette proposition.	Contre	Abstention

ING Groep N.V. Questions mises au vote – Pays de négociation : Pays-Bas – Ordre du jour de l'assemblée annuelle 23/4/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élément de l'ordre du jour à l'intention des porteurs d'actions sans droit de vote		
2	Élément de l'ordre du jour à l'intention des porteurs d'actions sans droit de vote		
3	Élément de l'ordre du jour à l'intention des porteurs d'actions sans droit de vote		
4	Élément de l'ordre du jour à l'intention des porteurs d'actions sans droit de vote		
5	Élément de l'ordre du jour à l'intention des porteurs d'actions sans droit de vote		
6	Comptes et rapports	Pour	Pour
7	Élément de l'ordre du jour à l'intention des porteurs d'actions sans droit de vote		
8	Attribution de dividendes	Pour	Pour
9	Ratification des mesures prises par le conseil de gestion Remarque sur le vote : Des lacunes dans la mise en application des politiques de diligence raisonnable envers les clients de la société destinées à prévenir les crimes financiers entre 2010 et 2016 ont causé des problèmes juridiques et réglementaires. Les atteintes à la réputation découlant de ces manquements pourraient avoir un effet négatif sur la valeur des actionnaires. Comme les membres des conseils de gestion et de surveillance sont responsables de la mise en oeuvre d'une politique de prévention du blanchiment d'argent appropriée, nous ne pouvons pas appuyer ces propositions.	Pour	Contre
10	Ratification des mesures prises par le conseil de surveillance Remarque sur le vote : Des lacunes dans la mise en application des politiques de diligence raisonnable envers les clients de la société destinées à prévenir les crimes financiers entre 2010 et 2016 ont causé des problèmes juridiques et réglementaires. Les atteintes à la réputation découlant de ces manquements pourraient avoir un effet négatif sur la valeur des actionnaires. Comme les membres des conseils de gestion et de surveillance sont responsables de la mise en oeuvre d'une politique de prévention du blanchiment d'argent appropriée, nous ne pouvons pas appuyer ces propositions.	Pour	Contre
11	Nomination de l'auditeur	Pour	Pour
12	Élection de Tanate Phutrakul au conseil de gestion	Pour	Pour

13	Élection de Mariana Gheorghe au conseil de surveillance	Pour	Pour
14	Élection de Michael G. Rees au conseil de surveillance	Pour	Pour
15	Élection de Herna W.P.M.A. Verhagen au conseil de surveillance	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : cette candidate au poste d'administrateur semble avoir trop d'engagements pour s'acquitter de ses fonctions d'administrateur. Elle est membre de la direction d'une société ouverte et elle siège au total à trois conseils d'administration de sociétés ouvertes.		
16	Pouvoir d'émettre des actions avec droits préférentiels	Pour	Pour
17	Pouvoir d'émettre des actions avec droits préférentiels	Pour	Pour
18	Pouvoir de racheter des actions	Pour	Pour

Ingenico Group Questions mises au vote – Pays de négociation : France –
Ordre du jour de l'assemblée annuelle 11/6/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
2	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
3	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
4	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
5	Comptes et rapports; dépenses non déductibles	Pour	Pour
6	Comptes et rapports consolidés	Pour	Pour
7	Attribution des bénéfices/dividendes	Pour	Pour
8	Dividende en actions	Pour	Pour
9	Rapport spécial des vérificateurs sur les conventions réglementées	Pour	Pour
10	Entente de cessation d'emploi (Nicolas Huss, chef de la direction)	Pour	Pour
11	Ratification de la cooptation de Nicolas Huss	Pour	Pour
12	Élection de Nicolas Huss	Pour	Pour
13	Élection de Diaa Elyaacoubi	Pour	Pour
14	Élection de Sophie Stabile	Pour	Pour
15	Élection d'Agnès Audier	Pour	Pour
16	Élection de Zeynep Nazan Somer Ozelgin	Pour	Pour
17	Élection de Michael Stollarz	Pour	Pour
18	Rémunération de Philippe Lazare, président et chef de la direction (jusqu'au 5 novembre 2018)	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :		
	<ul style="list-style-type: none"> • La société n'a pas besoin qu'une partie de la prime annuelle en espèces soit différée et reçue sous forme d'actions. Le report décourage les stratégies risquées ou à courte vue. • Les régimes d'intéressement de l'entreprise ne semblent pas comporter de dispositions de récupération qui lui permettraient de récupérer les primes en cas de fraude ou d'inconduite importantes de la part des bénéficiaires des primes. • La société n'a pas divulgué tous les objectifs de rendement de ses régimes de rémunération. 		
19	Rémunération de Nicolas Huss, chef de la direction (à partir du 5 novembre 2018)	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :		
	<ul style="list-style-type: none"> • La société n'a pas besoin qu'une partie de la prime annuelle en espèces soit différée et reçue sous forme d'actions. Le report décourage les stratégies risquées ou à courte vue. • Les régimes d'intéressement de l'entreprise ne semblent pas comporter de dispositions de récupération qui lui permettraient de récupérer les primes en cas de fraude ou d'inconduite importantes de la part des bénéficiaires des primes. • La société n'a pas divulgué tous les objectifs de rendement de ses régimes de rémunération. 		
20	Rémunération de Bernard Bourigeaud, président (à partir du 5 novembre 2018)	Pour	Pour
21	Politique de rémunération (chef de la direction)	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :		
	<ul style="list-style-type: none"> • La société n'a pas besoin qu'une partie de la prime annuelle en espèces soit différée et reçue sous forme d'actions. Le report décourage les stratégies risquées ou à courte vue. • Les régimes d'intéressement de l'entreprise ne semblent pas comporter de dispositions de récupération qui lui permettraient de récupérer les primes en cas de fraude ou d'inconduite importantes de la part des bénéficiaires des primes. • La société n'a pas divulgué tous les objectifs de rendement de ses régimes de rémunération. 		

22	Politique de rémunération (président) Remarque sur le vote : La société accorde des actions subalternes au président du conseil d'administration au lieu d'honoraires en espèces; nous sommes préoccupés par le fait que la société n'ait pas indiqué si ces récompenses étaient conditionnelles à un service continu au sein du conseil d'administration. Les administrateurs visés par ce type de récompenses pourraient s'abstenir d'exprimer un point de vue divergent au conseil d'administration et, dans des cas extrêmes, s'imposer la sanction ultime en démissionnant. Bref, nous pensons que cette question pourrait mener à des situations où les administrateurs ne représentent plus les intérêts des actionnaires.	Pour	Contre
23	Honoraires des administrateurs	Pour	Pour
24	Pouvoir de racheter et de réémettre des actions	Pour	Pour
25	Pouvoir d'augmenter le capital au moyen de la capitalisation	Pour	Pour
26	Régime d'achat d'actions des employés	Pour	Pour
27	Régime d'achat des actions des employés étrangers	Pour	Pour
28	Pouvoir d'émettre des actions liées au rendement	Pour	Pour
29	Modifications aux articles visant la limite d'âge du président du conseil	Pour	Pour
30	Modifications aux articles visant le vice-président du conseil	Pour	Pour
31	Modifications aux articles visant l'actionnariat des administrateurs	Pour	Pour
32	Autorisation de formalités juridiques	Pour	Pour

Ipsos Questions mises au vote – Pays de négociation : France – Ordre du jour de l'assemblée annuelle 28/5/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
2	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
3	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
4	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
5	Comptes et rapports	Pour	Pour
6	Comptes et rapports consolidés	Pour	Pour
7	Attribution des bénéfices/dividendes	Pour	Pour
8	Rapport spécial des vérificateurs sur les conventions réglementées	Pour	Pour
9	Élection de Patrick Artus	Pour	Pour
10	Élection de Jennifer Hubber	Pour	Pour
11	Élection de Neil Janin	Pour	Pour
12	Élection de Laurence Stoclet	Pour	Pour
13	Élection d'Éliane Rouyer-Chevalier	Pour	Pour
14	Rémunération de Didier Truchot, président et chef de la direction Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> • Il se pourrait que le recours à des indicateurs de rendement absolu dans le cadre des programmes d'intéressement ne soit pas approprié, puisque ces indicateurs peuvent refléter des facteurs économiques ou sectoriels indépendants de la volonté des dirigeants. Les critères relatifs au rendement devraient comporter des cibles relatives. • La société n'a pas besoin qu'une partie de la prime annuelle en espèces soit différée et reçue sous forme d'actions. Le report décourage les stratégies risquées ou à courte vue. • Les régimes d'intéressement de l'entreprise ne semblent pas comporter de dispositions de récupération qui lui permettraient de récupérer les primes en cas de fraude ou d'inconduite importantes de la part des bénéficiaires des primes. • La société n'a pas divulgué les objectifs de rendement de son régime de rémunération à court terme. 	Pour	Contre
15	Rémunération de Pierre Le Manh, adjoint au chef de la direction Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> • Il se pourrait que le recours à des indicateurs de rendement absolu dans le cadre des programmes d'intéressement ne soit pas approprié, puisque ces indicateurs peuvent refléter des facteurs économiques ou sectoriels indépendants de la volonté des dirigeants. Les critères relatifs au rendement devraient comporter des cibles relatives. • La société n'a pas besoin qu'une partie de la prime annuelle en espèces soit différée et reçue sous forme d'actions. Le report décourage les stratégies risquées ou à courte vue. • Les régimes d'intéressement de l'entreprise ne semblent pas comporter de dispositions de récupération qui lui permettraient de récupérer les primes en cas de fraude ou d'inconduite importantes de la part des bénéficiaires des primes. • La société n'a pas divulgué les objectifs de rendement de son régime de rémunération court terme. 	Pour	Contre

16	Rémunération de Laurence Stoclet, adjointe au chef de la direction Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> • Il se pourrait que le recours à des indicateurs de rendement absolu dans le cadre des programmes d'intéressement ne soit pas approprié, puisque ces indicateurs peuvent refléter des facteurs économiques ou sectoriels indépendants de la volonté des dirigeants. Les critères relatifs au rendement devraient comporter des cibles relatives. • La société n'a pas besoin qu'une partie de la prime annuelle en espèces soit différée et reçue sous forme d'actions. Le report décourage les stratégies risquées ou à courte vue. • Les régimes d'intéressement de l'entreprise ne semblent pas comporter de dispositions de récupération qui lui permettraient de récupérer les primes en cas de fraude ou d'inconduite importantes de la part des bénéficiaires des primes. • La société n'a pas divulgué les objectifs de rendement de son régime de rémunération à court terme. 	Pour	Contre
17	Rémunération de Henri Wallard, adjoint au chef de la direction Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> • Il se pourrait que le recours à des indicateurs de rendement absolu dans le cadre des programmes d'intéressement ne soit pas approprié, puisque ces indicateurs peuvent refléter des facteurs économiques ou sectoriels indépendants de la volonté des dirigeants. Les critères relatifs au rendement devraient comporter des cibles relatives. • La société n'a pas besoin qu'une partie de la prime annuelle en espèces soit différée et reçue sous forme d'actions. Le report décourage les stratégies risquées ou à courte vue. • Les régimes d'intéressement de l'entreprise ne semblent pas comporter de dispositions de récupération qui lui permettraient de récupérer les primes en cas de fraude ou d'inconduite importantes de la part des bénéficiaires des primes. • La société n'a pas divulgué les objectifs de rendement de son régime de rémunération à court terme. 	Pour	Contre
18	Politique de rémunération (président et chef de la direction) Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> • Il se pourrait que le recours à des indicateurs de rendement absolu dans le cadre des programmes d'intéressement ne soit pas approprié, puisque ces indicateurs peuvent refléter des facteurs économiques ou sectoriels indépendants de la volonté des dirigeants. Les critères relatifs au rendement devraient comporter des cibles relatives. • La société n'a pas besoin qu'une partie de la prime annuelle en espèces soit différée et reçue sous forme d'actions. Le report décourage les stratégies risquées ou à courte vue. • Les régimes d'intéressement de l'entreprise ne semblent pas comporter de dispositions de récupération qui lui permettraient de récupérer les primes en cas de fraude ou d'inconduite importantes de la part des bénéficiaires des primes. • La société n'a pas divulgué les objectifs de rendement de son régime de rémunération à court terme. 	Pour	Contre
19	Politique de rémunération (adjoints au chef de la direction) Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> • Il se pourrait que le recours à des indicateurs de rendement absolu dans le cadre des programmes d'intéressement ne soit pas approprié, puisque ces indicateurs peuvent refléter des facteurs économiques ou sectoriels indépendants de la volonté des dirigeants. Les critères relatifs au rendement devraient comporter des cibles relatives. • La société n'a pas besoin qu'une partie de la prime annuelle en espèces soit différée et reçue sous forme d'actions. Le report décourage les stratégies risquées ou à courte vue. • Les régimes d'intéressement de l'entreprise ne semblent pas comporter de dispositions de récupération qui lui permettraient de récupérer les primes en cas de fraude ou d'inconduite importantes de la part des bénéficiaires des primes. • La société n'a pas divulgué les objectifs de rendement de son régime de rémunération à court terme. 	Pour	Contre
20	Pouvoir de racheter et de réémettre des actions	Pour	Pour
21	Pouvoir d'émettre des actions liées au rendement	Pour	Pour
22	Autorisation de formalités juridiques	Pour	Pour

Lvmh Moët Hennessy Vuitton SE Questions mises au vote – Pays de négociation : France –
Ordre du jour de la réunion combinée 18/4/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
2	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
3	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		

4	Comptes et rapports	Pour	Pour
5	Comptes et rapports consolidés	Pour	Pour
6	Attribution des bénéfiques/dividendes	Pour	Pour
7	Rapport spécial des vérificateurs sur les conventions réglementées	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : La société a effectué d'importants paiements annuels à une entité qui est presque entièrement détenue par la famille qui est actionnaire majoritaire, en contrepartie de services qui sont décrits dans des termes vagues par la société. La société n'a fourni aucune information sur la façon dont ces honoraires ont été calculés, sur le fonctionnement du Groupe Arnault et sur l'étendue des services inclus dans l'entente. De plus, la décision de la société quant au choix des meilleurs services professionnels peut être biaisée si elle fait des affaires avec des membres de son conseil d'administration ou avec des actionnaires majoritaires.		
8	Ratification de la cooptation de Sophie Chassat	Pour	Pour
9	Élection de Bernard Arnault	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Ce candidat au poste d'administrateur semble avoir trop d'engagements pour s'acquitter de ses fonctions d'administrateur. Il est membre de la direction d'une société ouverte et il siège au total à trois conseils d'administration de sociétés ouvertes.		
10	Élection de Sophie Chassat	Pour	Pour
11	Élection de Clara Gaymard	Pour	Pour
12	Élection de Hubert Védrine	Pour	Pour
13	Élection d'Iris Knobloch	Pour	Pour
14	Élection de Yann Arthus-Bertrand à titre de censeur	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : La pratique consistant à nommer au conseil d'administration des membres sans droit de vote, qui peuvent avoir une grande influence sur les décisions du conseil, exige des motifs exceptionnels. Le conseil n'a pas fourni de raison convaincante pour cette nomination, et le censeur ne siège pas pour une période transitoire de deux ans ou moins. En conséquence, nous ne voyons aucune raison d'appuyer la nomination du censeur proposé à ce moment-ci.		
15	Rémunération de Bernard Arnault, président et chef de la direction	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :		
	<ul style="list-style-type: none"> • Les régimes d'intéressement de l'entreprise ne semblent pas comporter de dispositions de récupération qui lui permettraient de récupérer les primes en cas de fraude ou d'inconduite importantes de la part des bénéficiaires des primes. • La société n'a pas divulgué les objectifs de rendement de son programme d'intéressement à court terme. • La société n'a pas divulgué la période de rendement de son programme d'intéressement à long terme. • La société n'a pas divulgué les paramètres de rendement de son programme d'intéressement à long terme. • La société n'a pas besoin qu'une partie de la prime annuelle en espèces soit différée et reçue sous forme d'actions. Le report décourage les stratégies risquées ou à courte vue. • Les dirigeants ont droit à des paiements de primes à long terme illimités, ce qui est contraire aux pratiques exemplaires et aux intérêts des actionnaires. 		
16	Rapport de rémunération d'Antonio Belloni, adjoint au chef de la direction	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :		
	<ul style="list-style-type: none"> • Les régimes d'intéressement de l'entreprise ne semblent pas comporter de dispositions de récupération qui lui permettraient de récupérer les primes en cas de fraude ou d'inconduite importantes de la part des bénéficiaires des primes. • La société n'a pas divulgué les objectifs de rendement de son programme d'intéressement à court terme. • La société n'a pas divulgué la période de rendement de son programme d'intéressement à long terme. • La société n'a pas divulgué les paramètres de rendement de son programme d'intéressement à long terme. • La société n'a pas besoin qu'une partie de la prime annuelle en espèces soit différée et reçue sous forme d'actions. Le report décourage les stratégies risquées ou à courte vue. • Les dirigeants ont droit à des paiements de primes à long terme illimités, ce qui est contraire aux pratiques exemplaires et aux intérêts des actionnaires. 		
17	Politique de rémunération (président et chef de la direction)	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :		
	<ul style="list-style-type: none"> • Les régimes d'intéressement de l'entreprise ne semblent pas comporter de dispositions de récupération qui lui permettraient de récupérer les primes en cas de fraude ou d'inconduite importantes de la part des bénéficiaires des primes. • La société n'a pas divulgué les objectifs de rendement de son programme d'intéressement à court terme. • La société n'a pas divulgué la période de rendement de son programme d'intéressement à long terme. • La société n'a pas divulgué les paramètres de rendement de son programme d'intéressement à long terme. • La société n'a pas besoin qu'une partie de la prime annuelle en espèces soit différée et reçue sous forme d'actions. Le report décourage les stratégies risquées ou à courte vue. • Les dirigeants ont droit à des paiements de primes à long terme illimités, ce qui est contraire aux pratiques exemplaires et aux intérêts des actionnaires. 		

18	Politique de rémunération (adjoint au chef de la direction) Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple : • Les régimes d'intéressement de l'entreprise ne semblent pas comporter de dispositions de récupération qui lui permettraient de récupérer les primes en cas de fraude ou d'inconduite importantes de la part des bénéficiaires des primes. • La société n'a pas divulgué les objectifs de rendement de son programme d'intéressement à court terme. • La société n'a pas divulgué la période de rendement de son programme d'intéressement à long terme. • La société n'a pas divulgué les paramètres de rendement de son programme d'intéressement à long terme. • La société n'a pas besoin qu'une partie de la prime annuelle en espèces soit différée et reçue sous forme d'actions. Le report décourage les stratégies risquées ou à courte vue. • Les dirigeants ont droit à des paiements de primes à long terme illimités, ce qui est contraire aux pratiques exemplaires et aux intérêts des actionnaires.	Pour	Contre
19	Pouvoir de racheter et de réémettre des actions	Pour	Pour
20	Pouvoir d'annuler des actions et de réduire le capital	Pour	Pour
21	Pouvoir d'augmenter le capital au moyen de la capitalisation	Pour	Pour
22	Pouvoir d'émettre des actions ou des titres de créance convertibles avec droits préférentiels	Pour	Pour
23	Pouvoir d'émettre des actions et des titres de créance convertibles avec droits préférentiels Remarque sur le vote : Pour les actionnaires actuels, l'éventuelle dilution résultant de l'augmentation du capital sans droits préférentiels est excessive.	Pour	Contre
24	Pouvoir d'émettre des actions ou des titres de créance convertibles au moyen d'un placement privé Remarque sur le vote : Pour les actionnaires actuels, l'éventuelle dilution résultant de l'augmentation du capital sans droits préférentiels est excessive.	Pour	Contre
25	Pouvoir d'établir le prix de souscription des actions	Pour	Contre
26	Rallonge Remarque sur le vote : Pour les actionnaires actuels, l'éventuelle dilution résultant de l'augmentation du capital sans droits préférentiels est excessive.		
27	Pouvoir d'augmenter le capital en cas d'offres d'échange Remarque sur le vote : Pour les actionnaires actuels, l'éventuelle dilution résultant de l'augmentation du capital sans droits préférentiels est excessive.	Pour	Contre
28	Pouvoir d'augmenter le capital en contrepartie de contributions en nature Remarque sur le vote : Pour les actionnaires actuels, l'éventuelle dilution résultant de l'augmentation du capital sans droits préférentiels est excessive.	Pour	Contre
29	Pouvoir d'émettre des options d'achat d'actions Remarque sur le vote : La société n'a pas clairement lié les récompenses des dirigeants à des critères de rendement stricts. La société n'a pas divulgué la période d'acquisition qui s'appliquera aux récompenses. Les pratiques exemplaires recommandent une période de rendement/d'acquisition minimale de trois années pour les programmes d'intéressement à long terme, à moins qu'une raison convaincante justifie une période d'acquisition plus courte.	Pour	Contre
30	Régime d'achat d'actions des employés	Pour	Pour
31	Plafond global imposé sur les augmentations du capital	Pour	Pour
32	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		

Nestlé SA Questions mises au vote – Pays de négociation : Suisse – Ordre du jour de la réunion combinée 11/4/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
2	Comptes et rapports	Pour	Pour
3	Rapport sur la rémunération Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple : • Le seuil de rendement en ce qui concerne la progression du paramètre de mesure de la valeur pour les actionnaires est inférieur de 20 % à la médiane, ce qui n'est peut-être pas suffisamment ambitieux.	Pour	Contre
4	Ratification des mesures prises par le conseil d'administration et la direction	Pour	Pour
5	Attribution des bénéfices/dividendes	Pour	Pour
6	Élection de Paul Bulcke à titre de président du conseil	Pour	Contre

Remarque sur le vote : L'indépendance du président du conseil peut mener à une séparation plus claire des responsabilités entre le conseil et la direction, réduire les conflits liés à la rémunération des dirigeants et à la planification de la relève et contribuer au recrutement d'administrateurs indépendants. L'indépendance d'un administrateur peut accroître la diversité des renseignements dont dispose le conseil et favoriser l'indépendance d'esprit parmi les autres administrateurs. L'administrateur siège au comité de nomination et au comité de l'environnement et du développement durable et il est le président du comité de gouvernance, des comités qui devraient être entièrement indépendants.

7	Élection d'Ulf Mark Schneider	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Cet administrateur est le chef de la direction de Nestlé. Il siège au comité de gouvernance de la société, qui devrait être entièrement indépendant.		
8	Élection de Henri de Castries	Pour	Pour
9	Élection de Beat Hess	Pour	Pour
10	Élection de Renato Fassbind	Pour	Pour
11	Élection d'Ann Veneman	Pour	Pour
12	Élection d'Eva Cheng	Pour	Pour
13	Élection de Patrick Aebischer	Pour	Pour
14	Élection d'Ursula M. Burns	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Cette candidate au poste d'administrateur semble avoir trop d'engagements pour s'acquitter de ses fonctions d'administrateur. Elle est membre de la direction d'une société ouverte et elle siège au total à trois conseils d'administration de sociétés ouvertes.		
15	Élection de Kasper Rorsted	Pour	Pour
16	Élection de Pablo Isla	Pour	Pour
17	Élection de Kimberly Ross	Pour	Pour
18	Élection de Dick Boer	Pour	Pour
19	Élection de Dinesh Paliwal	Pour	Pour
20	Élection de Beat Hess comme membre du comité de rémunération	Pour	Pour
21	Élection de Patrick Aebischer comme membre du comité de rémunération	Pour	Pour
22	Élection d'Ursula M. Burns comme membre du comité de rémunération	Pour	Pour
23	Élection de Pablo Isla comme membre du comité de rémunération	Pour	Pour
24	Nomination de l'auditeur	Pour	Pour
25	Nomination d'un mandataire indépendant	Pour	Pour
26	Rémunération des membres du conseil d'administration	Pour	Pour
27	Rémunération des dirigeants	Pour	Pour
28	Annulation d'actions et réduction du capital-actions	Pour	Pour
29	Propositions d'actionnaire supplémentaires ou modifiées	Contre	Abstention
	Remarque sur le vote : Il n'est pas recommandé que les actionnaires autorisent leur représentant indépendant à voter conformément aux directives du conseil d'administration sur des propositions d'actionnaire supplémentaires ou modifiées qui ne figuraient pas dans l'avis de convocation à l'assemblée. Dans ce cas-ci, les directives indiquaient clairement qu'un vote contre cette proposition serait considéré comme un vote contre toute nouvelle proposition ou proposition modifiée des actionnaires présentée à l'assemblée.		
30	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		

Nidec Corporation Questions mises au vote – Pays de négociation : Japon – Ordre du jour de la réunion combinée 18/6/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
2	Élection de Shigenobu Nagamori	Pour	Pour
3	Élection de Hiroyuki Yoshimoto	Pour	Pour
4	Élection de Hiroshi Kobe	Pour	Pour
5	Élection de Mikio Katayama	Pour	Pour
6	Élection d'Akira Sato	Pour	Pour
7	Élection de Toshihiko Miyabe	Pour	Pour
8	Élection de Teiichi Sato	Pour	Pour
9	Élection d'Osamu Shimizu	Pour	Pour
10	Élection de Takeshi Nakane as Statutory Auditor	Pour	Pour

Novo Nordisk Questions mises au vote – Pays de négociation : Danemark –
Ordre du jour de la réunion combinée 21/3/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
2	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
3	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
4	Comptes et rapports	Pour	Pour
5	Honoraires des administrateurs pour 2018	Pour	Pour
6	Honoraires des administrateurs pour 2019	Pour	Pour
7	Attribution des bénéfices/dividendes	Pour	Pour
8	Élection de Helge Lund	Pour	Pour
9	Élection de Jeppe Christiansen Remarque sur le vote : Cet administrateur est un membre du conseil d'administration de Novo A/S, qui détient respectivement 28,1 % et 75,8 % du capital-actions émis et des droits de vote de la société. Il est le président du comité de rémunération de la société, qui devrait être entièrement indépendant.	Pour	Contre
10	Élection de Brian Daniels	Pour	Pour
11	Élection de Laurence Debroux	Pour	Pour
12	Élection d'Andreas Fibig	Pour	Pour
13	Élection de Sylvie Grégoire	Pour	Pour
14	Élection de Liz Hewitt	Pour	Pour
15	Élection de Kasim Kutay Remarque sur le vote : Cet administrateur est le chef de la direction de Novo A/S, qui détient respectivement 28,1 % et 75,8 % du capital-actions émis et des droits de vote de la société. Il siège au comité de nomination, qui devrait être entièrement indépendant.	Pour	Contre
16	Élection de Martin Mackay	Pour	Pour
17	Nomination de l'auditeur Remarque sur le vote : Les honoraires pour services non liés à l'audit représentent 33,4 % des honoraires versés au cabinet d'audit. Nous estimons que les services non liés à l'audit auraient pu être confiés à un auditeur distinct afin de ne pas compromettre l'indépendance du cabinet d'audit et l'intégrité des états financiers de la société.	Pour	Contre
18	Pouvoir de réduire le capital-actions	Pour	Pour
19	Pouvoir de racheter des actions	Pour	Pour
20	Pouvoir d'émettre des actions sans droits préférentiels aux employés	Pour	Pour
21	Pouvoir d'émettre des actions avec droits préférentiels	Pour	Pour
22	Pouvoir d'émettre des actions avec droits préférentiels	Pour	Pour
23	Politique de rémunération Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple : • La société n'a pas besoin qu'une partie de la prime annuelle en espèces soit différée et reçue sous forme d'actions. Le report décourage les stratégies risquées ou à courte vue. • La société a négligé de divulguer les objectifs précis utilisés dans le cadre de son programme de primes.	Pour	Contre
24	Proposition d'actionnaire concernant les réductions de prix	Contre	Contre
25	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
26	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		

Pernod Ricard Questions mises au vote – Pays de négociation : France –
Ordre du jour de la réunion combinée 21/11/2018

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
2	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
3	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
4	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
5	Comptes et rapports; dépenses non déductibles	Pour	Pour
6	Comptes et rapports consolidés	Pour	Pour
7	Attribution des bénéfices/dividendes	Pour	Pour
8	Approbation du rapport sur les opérations entre parties liées	Pour	Pour

9	Élection de Martina Gonzalez-Gallarza Remarque sur le vote : Le conseil n'est pas suffisamment indépendant.	Pour	Contre
10	Élection d'Ian Gallienne	Pour	Pour
11	Élection de Gilles Samyn Remarque sur le vote : Le conseil n'est pas suffisamment indépendant.	Pour	Contre
12	Élection de Patricia Barbizet	Pour	Pour
13	Honoraires des administrateurs	Pour	Pour
14	Politique de rémunération (président et chef de la direction)	Pour	Pour
15	Rémunération d'Alexandre Ricard, président et chef de la direction	Pour	Pour
16	Pouvoir de racheter et de réémettre des actions	Pour	Pour
17	Régime d'achat d'actions des employés	Pour	Pour
18	Régime d'achat des actions des employés étrangers	Pour	Pour
19	Modifications aux articles sur la période de préavis des exigences de divulgation de la participation des actionnaires Remarque sur le vote : La modification va à l'encontre des intérêts des actionnaires	Pour	Contre
20	Modifications aux articles sur l'actionnariat	Pour	Pour
21	Modifications aux articles sur les auditeurs légaux suppléants	Pour	Pour
22	Autorisation de formalités juridiques	Pour	Pour

Prudential plc Questions mises au vote – Pays de négociation : Grande-Bretagne – Ordre du jour de l'assemblée annuelle 16/5/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Comptes et rapports		
2	Rapport sur la rémunération (membres du conseil de surveillance)	Pour	Pour
3	Élection de Fields Wicker-Miurin	Pour	Pour
4	Élection de Howard J. Davies	Pour	Pour
5	Élection de Mark FitzPatrick	Pour	Pour
6	Élection de David Law	Pour	Pour
7	Élection de Paul Manduca	Pour	Pour
8	Élection de Kaikhushru Nargolwala	Pour	Pour
9	Élection d'Anthony Nightingale Remarque sur le vote : Ce candidat au poste d'administrateur semble avoir trop d'engagements pour s'acquitter de ses fonctions d'administrateur. Il siège au total à dix conseils d'administration de sociétés ouvertes.	Pour	Contre
10	Élection de Philip Remnant	Pour	Pour
11	Élection d'Alice Schroeder	Pour	Pour
12	Élection de Stuart James Turner	Pour	Pour
13	Élection de Thomas R. Watjen	Pour	Pour
14	Élection de Michael A. Wells	Pour	Pour
15	Nomination de l'auditeur	Pour	Pour
16	Pouvoir d'établissement des honoraires du vérificateur	Pour	Pour
17	Autorisation de contributions politiques	Pour	Pour
18	Pouvoir d'émettre des actions avec droits préférentiels	Pour	Pour
19	Pouvoir d'émettre des actions rachetées avec droits préférentiels	Pour	Pour
20	Pouvoir d'émettre des actions privilégiées	Pour	Pour
21	Pouvoir d'émettre des actions avec droits préférentiels	Pour	Pour
22	Pouvoir d'émettre des titres de créance obligatoirement convertibles avec droits préférentiels	Pour	Pour
23	Pouvoir d'émettre des titres de créance obligatoirement convertibles avec droits préférentiels	Pour	Pour
24	Pouvoir de racheter des actions	Pour	Pour
25	Pouvoir de fixer la période de préavis de l'assemblée générale à 14 jours Remarque sur le vote : Une période de préavis plus courte risquerait de ne pas donner aux actionnaires de l'extérieur du Royaume-Uni assez de temps pour examiner adéquatement les propositions présentées à l'occasion d'une assemblée extraordinaire.	Pour	Contre

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
2	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
3	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
4	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
5	Comptes et rapports	Pour	Pour
6	Comptes et rapports consolidés	Pour	Pour
7	Attribution des bénéfices/dividendes	Pour	Pour
8	Dividende en actions	Pour	Pour
9	Entente de cessation d'emploi (Arthur Sadoun, président du conseil de gestion)	Pour	Pour
10	Entente de cessation d'emploi (Jean-Michel Etienne, membre du conseil de gestion)	Pour	Pour
11	Entente de cessation d'emploi (Anne-Gabrielle Heilbronner, membre du conseil de gestion)	Pour	Pour
12	Entente de cessation d'emploi (Steve King, membre du conseil de gestion)	Pour	Pour
13	Rémunération de Maurice Lévy, président du conseil de surveillance Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Nous remettons en question la nécessité pour le conseil de tenir compte de la renonciation à l'entente de non-concurrence au moment de décider des montants de rémunération. De plus, nous constatons que les honoraires fixes de 2 800 000 € de M. Levy sont presque trois fois plus élevés que le montant de la rémunération fixe actuelle du chef de la direction. Nous constatons également qu'environ 39 % des actionnaires ont voté contre la politique de rémunération et que 35 % ont voté contre la proposition visant M. Levy à l'AGA de l'année dernière. Même si la société propose de réduire la rémunération fixe de M. Lévy à 1 900 000 €, celle-ci continuera de dépasser celle qui est payée aux administrateurs non dirigeants dans l'indice CaC 40.	Pour	Contre
14	Rémunération d'Arthur Sadoun, président du conseil de gestion Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> • Les régimes d'intéressement à court et à long terme de la société sont fondés sur des mesures similaires, qui prévoient le paiement (ou non) d'une prime élevée pour avoir atteint des cibles similaires. • La société n'a pas divulgué les objectifs de rendement de son régime de rémunération à court terme. • Les régimes d'intéressement de l'entreprise ne semblent pas comporter de dispositions de récupération qui lui permettraient de récupérer les primes en cas de fraude ou d'inconduite importantes de la part des bénéficiaires des primes. • La société n'a pas besoin qu'une partie de la prime annuelle en espèces soit différée et reçue sous forme d'actions. Le report décourage les stratégies risquées ou à courte vue. 	Pour	Contre
15	Rémunération de Jean-Michel Etienne, membre du conseil de gestion Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> • Les régimes d'intéressement à court et à long terme de la société sont fondés sur des mesures similaires, qui prévoient le paiement (ou non) d'une prime élevée pour avoir atteint des cibles similaires. • La société n'a pas divulgué les objectifs de rendement de son régime de rémunération à court terme. • Les régimes d'intéressement de l'entreprise ne semblent pas comporter de dispositions de récupération qui lui permettraient de récupérer les primes en cas de fraude ou d'inconduite importantes de la part des bénéficiaires des primes. • La société n'a pas besoin qu'une partie de la prime annuelle en espèces soit différée et reçue sous forme d'actions. Le report décourage les stratégies risquées ou à courte vue. 	Pour	Contre

16	<p>Rémunération d'Anne-Gabrielle Heilbronner, membre du conseil de gestion</p> <p>Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les régimes d'intéressement à court et à long terme de la société sont fondés sur des mesures similaires, qui prévoient le paiement (ou non) d'une prime élevée pour avoir atteint des cibles similaires. • La société n'a pas divulgué les objectifs de rendement de son régime de rémunération à court terme. • Les régimes d'intéressement de l'entreprise ne semblent pas comporter de dispositions de récupération qui lui permettraient de récupérer les primes en cas de fraude ou d'inconduite importantes de la part des bénéficiaires des primes. • La société n'a pas besoin qu'une partie de la prime annuelle en espèces soit différée et reçue sous forme d'actions. Le report décourage les stratégies risquées ou à courte vue. 	Pour	Contre
17	<p>Rémunération de Steve King, membre du conseil de gestion</p> <p>Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les régimes d'intéressement à court et à long terme de la société sont fondés sur des mesures similaires, qui prévoient le paiement (ou non) d'une prime élevée pour avoir atteint des cibles similaires. • La société n'a pas divulgué les objectifs de rendement de son régime de rémunération à court terme. • Les régimes d'intéressement de l'entreprise ne semblent pas comporter de dispositions de récupération qui lui permettraient de récupérer les primes en cas de fraude ou d'inconduite importantes de la part des bénéficiaires des primes. • La société n'a pas besoin qu'une partie de la prime annuelle en espèces soit différée et reçue sous forme d'actions. Le report décourage les stratégies risquées ou à courte vue. 	Pour	Contre
18	<p>Politique de rémunération (président du conseil de surveillance)</p> <p>Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Nous remettons en question la nécessité pour le conseil de tenir compte de la renonciation à l'entente de non-concurrence au moment de décider des montants de rémunération. De plus, nous constatons que les honoraires fixes de 2 800 000 € de M. Levy sont presque trois fois plus élevés que le montant de la rémunération fixe actuelle du chef de la direction. Nous constatons également qu'environ 39 % des actionnaires ont voté contre la politique de rémunération et que 35 % ont voté contre la proposition visant M. Levy à l'AGA de l'année dernière. Même si la société propose de réduire la rémunération fixe de M. Lévy à 1 900 000 €, celle-ci continuera de dépasser celle qui est payée aux administrateurs non dirigeants dans l'indice CaC 40.</p>	Pour	Contre
19	<p>Politique de rémunération (membres du conseil de surveillance)</p> <p>Remarque sur le vote : Le fait que les membres du conseil puissent toucher des honoraires pour des tâches ou des missions spéciales, notamment des services professionnels ou de consultation offerts à la société, nous préoccupe. Ce genre de relations peut compromettre considérablement l'objectivité d'un membre du conseil de surveillance.</p>	Pour	Contre
20	<p>Politique de rémunération (président du conseil de gestion)</p> <p>Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les régimes d'intéressement à court et à long terme de la société sont fondés sur des mesures similaires, qui prévoient le paiement (ou non) d'une prime élevée pour avoir atteint des cibles similaires. • La société n'a pas divulgué les objectifs de rendement de son régime de rémunération à court terme. • Les régimes d'intéressement de l'entreprise ne semblent pas comporter de dispositions de récupération qui lui permettraient de récupérer les primes en cas de fraude ou d'inconduite importantes de la part des bénéficiaires des primes. • La société n'a pas besoin qu'une partie de la prime annuelle en espèces soit différée et reçue sous forme d'actions. Le report décourage les stratégies risquées ou à courte vue. 	Pour	Contre
21	<p>Politique de rémunération (membres du conseil de gestion)</p> <p>Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les régimes d'intéressement à court et à long terme de la société sont fondés sur des mesures similaires, qui prévoient le paiement (ou non) d'une prime élevée pour avoir atteint des cibles similaires. • La société n'a pas divulgué les objectifs de rendement de son régime de rémunération à court terme. • Les régimes d'intéressement de l'entreprise ne semblent pas comporter de dispositions de récupération qui lui permettraient de récupérer les primes en cas de fraude ou d'inconduite importantes de la part des bénéficiaires des primes. • La société n'a pas besoin qu'une partie de la prime annuelle en espèces soit différée et reçue sous forme d'actions. Le report décourage les stratégies risquées ou à courte vue. 	Pour	Contre
22	Élection d'Antonella Mei-Pochtlar	Pour	Pour
23	Élection de Suzan LeVine	Pour	Pour
24	Élection d'Enrico Letta	Pour	Pour

25	Nomination de l'auditeur (Ernst & Young)	Pour	Pour
26	Pouvoir de racheter et de réémettre des actions	Pour	Pour
27	Pouvoir d'annuler des actions et de réduire le capital	Pour	Pour
28	Pouvoir d'augmenter le capital en contrepartie de contributions en nature	Pour	Pour
29	Pouvoir d'attribuer des options d'achat d'actions	Pour	Pour
30	Programme d'achat d'actions des employés (au pays et à l'étranger)	Pour	Pour
31	Programme d'achat d'actions des employés (catégories particulières)	Pour	Pour
32	Autorisation de formalités juridiques	Pour	Pour

Qiagen NV Questions mises au vote – Pays de négociation : Pays-Bas –
Ordre du jour de l'assemblée annuelle 17/6/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élément de l'ordre du jour à l'intention des porteurs d'actions sans droit de vote		
2	Élément de l'ordre du jour à l'intention des porteurs d'actions sans droit de vote		
3	Élément de l'ordre du jour à l'intention des porteurs d'actions sans droit de vote		
4	Élément de l'ordre du jour à l'intention des porteurs d'actions sans droit de vote		
5	Comptes et rapports	Pour	Pour
6	Élément de l'ordre du jour à l'intention des porteurs d'actions sans droit de vote		
7	Ratification des mesures prises par le conseil de gestion	Pour	Pour
8	Ratification des mesures prises par le conseil de surveillance	Pour	Pour
9	Élection de Stéphane Bancel	Pour	Pour
10	Élection de Håkan Björklund	Pour	Pour
11	Élection de Metin Colpan	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Cet administrateur siège au conseil d'administration depuis plus de 15 ans et il n'est plus considéré comme indépendant, selon les pratiques exemplaires recommandées par la Commission européenne et par le code néerlandais de gouvernance des entreprises. Il est aussi le cofondateur et l'ancien chef de la direction et directeur général (jusqu'en 2003). Il siège au comité de nomination, qui devrait être entièrement indépendant.		
12	Élection de Ross L. Levine	Pour	Pour
13	Élection d'Elaine Mardis	Pour	Pour
14	Élection de Lawrence A. Rosen	Pour	Pour
15	Élection d'Elizabeth E. Tallett	Pour	Pour
16	Élection de Peer M. Schatz	Pour	Pour
17	Élection de Roland Sackers	Pour	Pour
18	Nomination de l'auditeur	Pour	Pour
19	Pouvoir d'émettre des actions avec droits préférentiels	Pour	Pour
20	Pouvoir de supprimer des droits préférentiels	Pour	Pour
21	Pouvoir de suspendre des droits préférentiels (fusions et acquisitions)	Pour	Pour
22	Pouvoir de racheter des actions	Pour	Pour
23	Modifications aux articles	Pour	Pour
24	Élément de l'ordre du jour à l'intention des porteurs d'actions sans droit de vote		
25	Élément de l'ordre du jour à l'intention des porteurs d'actions sans droit de vote		

Rakuten Inc. Questions mises au vote – Pays de négociation : Japon –
Ordre du jour de l'assemblée annuelle 28/3/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
2	Modifications aux articles	Pour	Pour
3	Élection de Hiroshi Mikitani	Pour	Pour
4	Élection de Masayuki Hosaka	Pour	Pour
5	Élection de Charles B. Baxter	Pour	Pour
6	Élection de Ken Kutaragi	Pour	Pour
7	Élection de Takashi Mitachi	Pour	Pour
8	Élection de Jun Murai	Pour	Pour
9	Élection de Sarah J. M. Whitley	Pour	Pour
10	Élection de Takeo Hirata à titre d'auditeur légal	Pour	Pour

11	<p>Régime de rémunération à base d'actions</p> <p>Remarque sur le vote : Il n'est pas clair que le régime de rémunération à base d'actions permette une adéquation entre les intérêts des actionnaires et ceux des dirigeants et des administrateurs. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En raison du manque d'information, il est possible que les options devant être accordées dans le cadre du régime proposé ne soient pas reliées à des objectifs de rendement. • De plus, le prix d'exercice des options est de 1 ¥, ce qui est nettement inférieur au cours de l'action. Même s'il peut s'agir d'une pratique courante au Japon, le coût des options de la société pourrait être considérable. 	Pour	Contre
12	<p>Régime de rémunération à base d'actions à titre de prestation de retraite</p> <p>Remarque sur le vote : Cette proposition concerne l'émission d'options d'achat d'actions en guise de rémunération à la retraite pour les administrateurs de la société qui sont aussi des membres de la direction de la société. Le prix d'exercice des options est de 1 ¥, ce qui est nettement inférieur au cours de l'action. Même s'il peut s'agir d'une pratique courante au Japon, le coût des options de la société pourrait être considérable.</p>	Pour	Contre

Reckitt Benckiser Group Plc Questions mises au vote – Pays de négociation : Grande-Bretagne –
Ordre du jour de l'assemblée annuelle 9/5/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Comptes et rapports	Pour	Pour
2	<p>Politique de rémunération (exécutoire)</p> <p>Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'utilisation d'indicateurs de rendement absolu dans le cadre du programme d'intéressement à long terme peut être inappropriée, puisque ces indicateurs peuvent refléter des facteurs économiques ou sectoriels indépendants de la volonté des dirigeants. Les critères relatifs au rendement devraient comporter des cibles relatives. • Une partie du programme d'intéressement à long terme de la société utilise moins de trois années de rendement. Les critères relatifs au rendement devraient tenir compte d'une période d'au moins trois années consécutives. 	Pour	Contre
3	<p>Rapport sur la rémunération (membres du conseil de surveillance)</p> <p>Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'utilisation d'indicateurs de rendement absolu dans le cadre du programme d'intéressement à long terme peut être inappropriée, puisque ces indicateurs peuvent refléter des facteurs économiques ou sectoriels indépendants de la volonté des dirigeants. Les critères relatifs au rendement devraient comporter des cibles relatives. • Une partie du programme d'intéressement à long terme de la société utilise moins de trois années de rendement. Les critères relatifs au rendement devraient tenir compte d'une période d'au moins trois années consécutives. 	Pour	Contre
4	Attribution des bénéfices/dividendes	Pour	Pour
5	Élection de Nicandro Durante	Pour	Pour
6	Élection de Mary Harris	Pour	Pour
7	Élection d'Adrian Hennah	Pour	Pour
8	<p>Élection de Rakesh Kapoor</p> <p>Remarque sur le vote : Cet administrateur est un initié. Il est le chef de la direction de la société et il siège au comité de nomination, qui devrait être entièrement indépendant.</p>	Pour	Contre
9	<p>Élection de Pamela J. Kirby</p> <p>Remarque sur le vote : Cette candidate au poste d'administrateur semble avoir trop d'engagements pour s'acquitter de ses fonctions d'administrateur. Elle siège au total à cinq conseils d'administration de sociétés ouvertes.</p>	Pour	Contre
10	<p>Élection de Christopher A. Sinclair</p> <p>Remarque sur le vote : Cet administrateur est un initié et il est le chef de la direction et le président de RB Health. Il siège au comité de rémunération et il est le président du comité de nomination, des comités qui devraient être entièrement indépendants.</p>	Pour	Contre
11	Élection de Warren G. Tucker	Pour	Pour
12	Élection d'Andrew RJ Bonfield	Pour	Pour
13	Élection de Mehmood Khan	Pour	Pour
14	Élection d'Elane B. Stock	Pour	Pour
15	Nomination de l'auditeur	Pour	Pour
16	Pouvoir d'établissement des honoraires du vérificateur	Pour	Pour
17	Autorisation de contributions politiques	Pour	Pour
18	Pouvoir d'émettre des actions avec droits préférentiels	Pour	Pour
19	Programme de primes différées	Pour	Pour
20	Pouvoir d'émettre des actions avec droits préférentiels	Pour	Pour

21	Pouvoir d'émettre des actions avec droits préférentiels (investissement de capitaux spécifiques)	Pour	Pour
22	Pouvoir de racheter des actions	Pour	Pour
23	Pouvoir de fixer la période de préavis de l'assemblée générale à 14 jours	Pour	Contre

Remarque sur le vote : Une période de préavis plus courte risquerait de ne pas donner aux actionnaires de l'extérieur du Royaume-Uni assez de temps pour examiner adéquatement les propositions présentées à l'occasion d'une assemblée extraordinaire.

RELX Plc Questions mises au vote – Pays de négociation : Grande-Bretagne –
Ordre du jour de l'assemblée annuelle 25/4/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Comptes et rapports	Pour	Pour
2	Rapport sur la rémunération (membres du conseil de surveillance) Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la politique de rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple : • Une partie du programme d'intéressement à long terme de la société, soit la composante RCI, utilise une seule année de rendement. Les objectifs de rendement des programmes d'intéressement à long terme devraient être évalués sur au moins trois années consécutives.	Pour	Contre
3	Attribution de dividendes	Pour	Pour
4	Nomination de l'auditeur Remarque sur le vote : Les honoraires pour services non liés à l'audit représentent 25,9 % des honoraires versés au cabinet d'audit. Nous estimons que les services non liés à l'audit auraient pu être confiés à un auditeur distinct afin de ne pas compromettre l'indépendance du cabinet d'audit et l'intégrité des états financiers de la société.	Pour	Contre
5	Pouvoir d'établissement des honoraires du vérificateur Remarque sur le vote : Les honoraires pour services non liés à l'audit représentent 25,9 % des honoraires versés au cabinet d'audit. Nous estimons que les services non liés à l'audit auraient pu être confiés à un auditeur distinct afin de ne pas compromettre l'indépendance du cabinet d'audit et l'intégrité des états financiers de la société.	Pour	Contre
6	Élection d'Andrew J. Sukawaty	Pour	Pour
7	Élection d'Erik Engstrom	Pour	Pour
8	Élection d'Anthony Habgood	Pour	Pour
9	Élection de Wolfhart Hauser	Pour	Pour
10	Élection d'Adrian Hennah	Pour	Pour
11	Élection de Marike van Lier Lels	Pour	Pour
12	Élection de Nicholas Luff	Pour	Pour
13	Élection de Robert J. MacLeod	Pour	Pour
14	Élection de Linda S. Sanford	Pour	Pour
15	Élection de Suzanne Wood	Pour	Pour
16	Pouvoir d'émettre des actions avec droits préférentiels	Pour	Pour
17	Pouvoir d'émettre des actions avec droits préférentiels	Pour	Pour
18	Pouvoir d'émettre des actions avec droits préférentiels (investissement de capitaux spécifiques)	Pour	Pour
19	Pouvoir de racheter des actions	Pour	Pour
20	Pouvoir de fixer la période de préavis de l'assemblée générale à 14 jours Remarque sur le vote : Une période de préavis plus courte risquerait de ne pas donner aux actionnaires de l'extérieur du Royaume-Uni assez de temps pour examiner adéquatement les propositions présentées à l'occasion d'une assemblée extraordinaire.	Pour	Contre
21	Modification d'articles (émission par capitalisation)	Pour	Pour
22	Émission par capitalisation	Pour	Pour
23	Réduction du capital	Pour	Pour
24	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		

Resmed Inc. Questions mises au vote – Pays de négociation : États-Unis –
Ordre du jour de l'assemblée annuelle 15/11/2018

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection de Peter C. Farrell	Pour	Pour
2	Élection de Harjit Gill	Pour	Pour
3	Élection de Ronald Taylor	Pour	Pour

4	Ratification de l'auditeur	Pour	Pour
5	Modification du Programme d'achat d'actions des employés 2009	Pour	Pour
6	Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants	Pour	Contre

Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :

- Il se pourrait que le recours à des indicateurs de rendement absolu dans le cadre des programmes d'intéressement ne soit pas approprié, puisque ces indicateurs peuvent refléter des facteurs économiques ou sectoriels indépendants de la volonté des dirigeants. Les critères relatifs au rendement devraient comporter des cibles relatives.
- Une partie du programme d'intéressement à long terme de la société utilise moins d'une année de rendement. Les critères relatifs au rendement devraient tenir compte d'une période d'au moins trois années consécutives.
- Le quart du programme d'intéressement à long terme de la société devient acquis dès que le rendement total de l'actionnaire dépasse un certain seuil à la fin d'un trimestre.

Sanofi Questions mises au vote – Pays de négociation: France – Ordre du jour de la réunion combinée 30/4/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
2	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
3	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
4	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
5	Comptes et rapports; dépenses non déductibles	Pour	Pour
6	Comptes et rapports consolidés	Pour	Pour
7	Attribution des bénéfices/dividendes	Pour	Pour
8	Élection de Serge Weinberg	Pour	Pour
9	Élection de Suet-Fern Lee	Pour	Pour
10	Ratification de la cooptation de Christophe Babule	Pour	Pour
11	Politique de rémunération (président)	Pour	Pour
12	Politique de rémunération (chef de la direction)	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :		
	<ul style="list-style-type: none"> • Les régimes d'intéressement de l'entreprise ne semblent pas comporter de dispositions de récupération qui lui permettraient de récupérer les primes en cas de fraude ou d'inconduite importantes de la part des bénéficiaires des primes. • La société n'a pas besoin qu'une partie de la prime annuelle en espèces soit différée et reçue sous forme d'actions. Le report décourage les stratégies risquées ou à courte vue. 		
13	Rémunération de Serge Weinberg, président	Pour	Pour
14	Rémunération d'Olivier Brandicourt, chef de la direction	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :		
	<ul style="list-style-type: none"> • Les régimes d'intéressement de l'entreprise ne semblent pas comporter de dispositions de récupération qui lui permettraient de récupérer les primes en cas de fraude ou d'inconduite importantes de la part des bénéficiaires des primes. • La société n'a pas besoin qu'une partie de la prime annuelle en espèces soit différée et reçue sous forme d'actions. Le report décourage les stratégies risquées ou à courte vue. • Le seuil de rendement en ce qui concerne la progression du paramètre de mesure de la valeur pour les actionnaires se situe au 6^e rang sur 10 au sein du groupe de pairs, ce qui n'est peut-être pas suffisamment ambitieux. Les membres de la direction reçoivent 50 % de la part de la prime déterminée par la rentabilité totale pour l'actionnaire relative lorsque la société se classe au 6^e rang sur 10 au sein du groupe de pairs. 		
15	Pouvoir de racheter et de réémettre des actions	Pour	Pour
16	Pouvoir d'annuler des actions et de réduire le capital	Pour	Pour
17	Pouvoir d'émettre des actions ou des titres de créance convertibles avec droits préférentiels	Pour	Pour
18	Pouvoir d'émettre des actions ou des titres de créance convertibles sans droits préférentiels	Pour	Pour
19	Pouvoir d'émettre des actions ou des titres de créance convertibles sans droits préférentiels au moyen d'un placement privé	Pour	Pour
20	Pouvoir d'émettre des titres de créance	Pour	Pour
21	Rallonge	Pour	Pour
22	Pouvoir d'augmenter le capital en contrepartie de contributions en nature	Pour	Pour
23	Pouvoir d'attribuer des options d'achat d'actions	Pour	Pour

24	Pouvoir d'émettre des actions liées au rendement	Pour	Pour
25	Pouvoir d'augmenter le capital au moyen d'une capitalisation	Pour	Pour
26	Régime d'achat d'actions des employés	Pour	Pour
27	Autorisation de formalités juridiques	Pour	Pour

Sap SE Questions mises au vote – Pays de négociation : Allemagne – Ordre du jour de l'assemblée annuelle 15/5/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
2	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
3	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
4	Élément de l'ordre du jour à l'intention des porteurs d'actions sans droit de vote		
5	Attribution des bénéfices/dividendes	Pour	Pour
6	Ratification des mesures prises par le conseil de gestion	Pour	Pour
7	Ratification des mesures prises par le conseil de surveillance	Pour	Pour
8	Nomination de l'auditeur	Pour	Pour
9	Élection de Hasso Plattner	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Cet administrateur n'est pas indépendant, puisqu'il est un ancien membre du conseil de gestion (jusqu'en décembre 2016). Il a fourni des services de consultation à la société au nom de la société Oswald Consulting GmbH (jusqu'en 2018). 2. Il a aussi siégé au conseil d'administration pendant plus de 15 ans. Conformément aux pratiques exemplaires recommandées, les membres du conseil de surveillance ne sont plus considérés comme indépendants après avoir siégé pendant 15 ans au conseil d'administration. Il siège aux comités de rémunération et de nomination, qui devraient être entièrement indépendants.		
10	Élection de Pekka Ala-Pietilä	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Cet administrateur n'est pas indépendant, puisqu'il a siégé pendant plus de 15 ans au conseil d'administration. Conformément aux pratiques exemplaires recommandées, les membres du conseil de surveillance ne sont plus considérés comme indépendants après avoir siégé pendant 15 ans au conseil d'administration. Il siège aux comités de rémunération et de nomination, qui devraient être entièrement indépendants.		
11	Élection d'Aicha Evans	Pour	Pour
12	Élection de Diane Greene	Pour	Pour
13	Élection de Gesche Joost	Pour	Pour
14	Élection de Bernard Liautaud	Pour	Pour
15	Élection de Gerhard Oswald	Pour	Pour
16	Élection de Friederike Rotsch	Pour	Pour
17	Élection de Gunnar Wiedenfels	Pour	Pour

Schneider Electric SE Questions mises au vote – Pays de négociation : France – Ordre du jour de la réunion combinée 25/4/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
2	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
3	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
4	Comptes et rapports	Pour	Pour
5	Comptes et rapports consolidés	Pour	Pour
6	Attribution des bénéfices/dividendes	Pour	Pour
7	Rapport spécial des vérificateurs sur les conventions réglementées	Pour	Pour
8	Rémunération de Jean-Pascal Tricoire, président et chef de la direction	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> • La société n'a pas besoin qu'une partie de la prime annuelle en espèces soit différée et reçue sous forme d'actions. Le report décourage les stratégies risquées ou à courte vue. • Les régimes d'intéressement de l'entreprise ne semblent pas comporter de dispositions de récupération qui lui permettraient de récupérer les primes en cas de fraude ou d'inconduite importantes de la part des bénéficiaires des primes. 		

9	Rémunération d'Emmanuel Babeau, adjoint au chef de la direction Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple : • La société n'a pas besoin qu'une partie de la prime annuelle en espèces soit différée et reçue sous forme d'actions. Le report décourage les stratégies risquées ou à courte vue. • Les régimes d'intéressement de l'entreprise ne semblent pas comporter de dispositions de récupération qui lui permettraient de récupérer les primes en cas de fraude ou d'inconduite importantes de la part des bénéficiaires des primes.	Pour	Contre
10	Politique de rémunération (président et chef de la direction) Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple : • La société n'a pas besoin qu'une partie de la prime annuelle en espèces soit différée et reçue sous forme d'actions. Le report décourage les stratégies risquées ou à courte vue. • Les régimes d'intéressement de l'entreprise ne semblent pas comporter de dispositions de récupération qui lui permettraient de récupérer les primes en cas de fraude ou d'inconduite importantes de la part des bénéficiaires des primes.	Pour	Contre
11	Politique de rémunération (adjoint au chef de la direction) Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple : • La société n'a pas besoin qu'une partie de la prime annuelle en espèces soit différée et reçue sous forme d'actions. Le report décourage les stratégies risquées ou à courte vue. • Les régimes d'intéressement de l'entreprise ne semblent pas comporter de dispositions de récupération qui lui permettraient de récupérer les primes en cas de fraude ou d'inconduite importantes de la part des bénéficiaires des primes.	Pour	Contre
12	Élection de Gregory M. Spierkel	Pour	Pour
13	Élection de Carolina Dybeck Happe	Pour	Pour
14	Élection de MA Xuezheng	Pour	Pour
15	Élection de Lip-Bu Tan Remarque sur le vote : Ce candidat au poste d'administrateur semble avoir trop d'engagements pour s'acquitter de ses fonctions d'administrateur. Il est membre de la direction d'une société ouverte et il siège au total à trois conseils d'administration de sociétés ouvertes.	Pour	Contre
16	Honoraires des administrateurs	Pour	Pour
17	Pouvoir de racheter des actions	Pour	Pour
18	Pouvoir d'émettre des actions et des titres de créance convertibles avec droits préférentiels	Pour	Pour
19	Pouvoir d'augmenter le capital au moyen de la capitalisation	Pour	Pour
20	Pouvoir d'émettre des actions et des titres de créance convertibles sans droits préférentiels (y compris en cas d'offre d'échange)	Pour	Pour
21	Rallonge	Pour	Pour
22	Pouvoir d'augmenter le capital en contrepartie de contributions en nature	Pour	Pour
23	Pouvoir d'émettre des actions et des titres de créance convertibles au moyen d'un placement privé	Pour	Pour
24	Pouvoir d'émettre des actions liées au rendement	Pour	Pour
25	Régime d'achat d'actions des employés	Pour	Pour
26	Programme d'achat d'actions des employés étrangers	Pour	Pour
27	Pouvoir d'annuler des actions et de réduire le capital	Pour	Pour
28	Autorisation de formalités juridiques	Pour	Pour

Secom Co. Ltée Questions mises au vote – Pays de négociation: Japon –
Ordre du jour de l'assemblée annuelle 26/6/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
2	Attribution des bénéfices/dividendes	Pour	Pour
3	Élection de Makoto Iida	Pour	Pour
4	Élection de Yasuo Nakayama	Pour	Pour
5	Élection de Yasuyuki Yoshida	Pour	Pour
6	Élection d'Ichiro Ozeki	Pour	Pour
7	Élection de Tatsuro Fuse	Pour	Pour
8	Élection de Tatsuya Izumida	Pour	Pour
9	Élection de Tatsushi Kurihara	Pour	Pour
10	Élection de Takaharu Hirose	Pour	Pour

11	Élection de Hirobumi Kawano	Pour	Pour
12	Élection de Hajime Watanabe	Pour	Pour
13	Élection de Takayuki Ito	Pour	Pour
14	Élection de Koji Kato	Pour	Pour
15	Élection de Hideki Kato	Pour	Pour
16	Élection de Makoto Yasuda	Pour	Pour
17	Élection de Setsuo Tanaka	Pour	Pour

Shire Plc. Questions mises au vote – Pays de négociation: Jersey –
Ordre du jour de l'assemblée ordinaire 5/12/2018

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Mise en oeuvre du Plan d'arrangement	Pour	Pour

Shire Plc. Questions mises au vote – Pays de négociation: Jersey –
Ordre du jour de l'assemblée convoqué par le tribunal 5/12/2018

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
2	Plan d'arrangement	Pour	Pour

Smith & Nephew plc Questions mises au vote – Pays de négociation: Grande-Bretagne –
Ordre du jour de l'assemblée annuelle 11/4/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Comptes et rapports	Pour	Pour
2	Rapport sur la rémunération (membres du conseil de surveillance) Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> • La structure de rémunération actuelle verse aux dirigeants un paiement maximal plus élevé dans le cadre du programme de primes annuelles que le programme d'intéressement à long terme. Nous craignons que ce déséquilibre encourage les dirigeants à mettre l'accent sur les gains à court terme au risque de compromettre la croissance à long terme. • Il se pourrait que le recours à des indicateurs de rendement absolu seulement dans le cadre du programme d'intéressement à court terme ne soit pas approprié, puisque ces indicateurs peuvent refléter des facteurs économiques ou sectoriels indépendants de la volonté des dirigeants. Les critères relatifs au rendement devraient comporter des cibles relatives. 	Pour	Contre
3	Attribution des bénéfices/dividendes	Pour	Pour
4	Élection de Graham Baker	Pour	Pour
5	Élection de Vinita Bali	Pour	Pour
6	Élection de Virginia Bottomley	Pour	Pour
7	Élection de Roland Diggelmann	Pour	Pour
8	Élection d'Erik Engstrom	Pour	Pour
9	Élection de Robin Freestone	Pour	Pour
10	Élection de Namal Nawana	Pour	Pour
11	Élection de Marc Owen	Pour	Pour
12	Élection d'Angie Risley	Pour	Pour
13	Élection de Roberto Quarta	Pour	Pour
14	Nomination de l'auditeur	Pour	Pour
15	Pouvoir d'établissement des honoraires du vérificateur	Pour	Pour
16	Pouvoir d'émettre des actions avec droits préférentiels	Pour	Pour
17	Pouvoir d'émettre des actions avec droits préférentiels	Pour	Pour
18	Pouvoir de racheter des actions	Pour	Pour

19	Pouvoir de fixer la période de préavis de l'assemblée générale à 14 jours Remarque sur le vote : Une période de préavis plus courte risquerait de ne pas donner aux actionnaires de l'extérieur du Royaume-Uni assez de temps pour examiner adéquatement les propositions présentées à l'occasion d'une assemblée extraordinaire.	Pour	Contre
20	Adoption de nouveaux articles	Pour	Pour
21	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		

Sodexo Questions mises au vote – Pays de négociation : France –
Ordre du jour de la réunion combinée 22/1/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
2	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
3	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
4	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
5	Comptes et rapports	Pour	Pour
6	Comptes et rapports consolidés	Pour	Pour
7	Attribution des bénéfices/dividendes	Pour	Pour
8	Entente de non-concurrence (Denis Machuel, chef de la direction)	Pour	Pour
9	Assurance vie, assurance maladie et régime de retraite à cotisation déterminée (Denis Machuel, chef de la direction)	Pour	Pour
10	Prestations de retraite supplémentaires (Denis Machuel, chef de la direction)	Pour	Pour
11	Élection d'Emmanuel Babeau Remarque sur le vote : Ce candidat semble avoir trop d'engagements pour s'acquitter de ses fonctions d'administrateur. Il siège à trois conseils d'administration de sociétés ouvertes et il est membre de la direction de l'une d'elles.	Pour	Contre
12	Élection de Robert Baconnier Remarque sur le vote : Conformément aux pratiques exemplaires recommandées en France, les membres du conseil d'administration ne sont plus considérés indépendants après avoir siégé au conseil pendant plus de 12 années consécutives. Cet administrateur siège au comité d'audit, qui à notre avis devrait être entièrement indépendant.	Pour	Contre
13	Élection d'Astrid Bellon Remarque sur le vote : Cet administrateur a assisté à moins de 75 % des réunions du conseil d'administration tenues au cours de l'exercice financier le plus récent. Nous estimons qu'il s'agit d'un manquement à sa responsabilité fondamentale de représenter les actionnaires à ces réunions.	Pour	Contre
14	Élection de François-Xavier Bellon Remarque sur le vote : Conformément aux pratiques exemplaires recommandées en France, les membres du conseil d'administration ne sont plus considérés indépendants après avoir siégé au conseil pendant plus de 12 années consécutives. Cet administrateur siège au comité d'audit, qui à notre avis devrait être entièrement indépendant.	Pour	Contre
15	Ratification de la cooptation de Sophie Stabile Remarque sur le vote : Cette administratrice semble avoir trop d'engagements. Elle siège au total à cinq conseils d'administration de sociétés ouvertes.	Pour	Contre
16	Rémunération de Sophie Bellon, présidente du conseil	Pour	Pour
17	Rémunération de Michel Landel, chef de la direction jusqu'au 23 janvier 2018 Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple : • Les régimes d'intéressement de l'entreprise ne semblent pas comporter de dispositions de récupération qui lui permettraient de récupérer les primes en cas de fraude ou d'inconduite importantes de la part des bénéficiaires des primes. • La société n'a pas besoin qu'une partie de la prime annuelle en espèces soit différée et reçue sous forme d'actions. Le report décourage les stratégies risquées ou à courte vue. • La société n'a pas divulgué les objectifs de rendement de son programme d'intéressement à court terme. • Le seuil de rendement pour la rentabilité totale pour l'actionnaire se situe dans le troisième quartile du groupe de pairs, ce qui n'est peut-être pas suffisamment ambitieux.	Pour	Contre

18	Rémunération de Denis Machuel, chef de la direction depuis le 23 janvier 2018	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> • Les régimes d'intéressement de l'entreprise ne semblent pas comporter de dispositions de récupération qui lui permettraient de récupérer les primes en cas de fraude ou d'inconduite importantes de la part des bénéficiaires des primes. • La société n'a pas besoin qu'une partie de la prime annuelle en espèces soit différée et reçue sous forme d'actions. Le report décourage les stratégies risquées ou à courte vue. • La société n'a pas divulgué les objectifs de rendement de son programme d'intéressement à court terme. • Le seuil de rendement pour la rentabilité totale pour l'actionnaire se situe dans le troisième quartile du groupe de pairs, ce qui n'est peut-être pas suffisamment ambitieux. 		
19	Politique de rémunération (président du conseil)	Pour	Pour
20	Politique de rémunération (chef de la direction)	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : <ul style="list-style-type: none"> • Les régimes d'intéressement de l'entreprise ne semblent pas comporter de dispositions de récupération qui lui permettraient de récupérer les primes en cas de fraude ou d'inconduite importantes de la part des bénéficiaires des primes. • Les régimes d'intéressement à court et à long terme de la société sont fondés sur des mesures similaires, qui prévoient le paiement (ou non) d'une prime élevée pour avoir atteint des cibles similaires. 		
21	Pouvoir de racheter et de réémettre des actions	Pour	Pour
22	Pouvoir d'émettre des actions liées au rendement	Pour	Pour
23	Autorisation de formalités juridiques	Pour	Pour

Terumo Corporation Questions mises au vote – Pays de négociation : Japon – Ordre du jour de l'assemblée annuelle 21/6/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
2	Attribution des bénéfices/dividendes	Pour	Pour
3	Élection de Takayoshi Mimura	Pour	Pour
4	Élection de Shinjiro Sato	Pour	Pour
5	Élection de Toshiaki Takagi	Pour	Pour
6	Élection de Shoji Hatano	Pour	Pour
7	Élection de Kyo Nishikawa	Pour	Pour
8	Élection d'Ikuo Mori	Pour	Pour
9	Élection de Ryuzo Ueda	Pour	Pour
10	Élection de Yukiko Kuroda @ Yukiko Matsumoto	Pour	Pour
11	Élection de Yoshihiro Kimura	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Cet administrateur est considéré par la société comme un initié. Il est le président du comité d'audit, qui devrait être entièrement indépendant.		
12	Élection de Masaichi Nakamura	Pour	Pour
13	Élection de Soichiro Uno	Pour	Pour
14	Élection de Koichi Sakaguchi à titre de directeur suppléant du comité d'audit	Pour	Pour
15	Adoption du régime d'actionnariat à participation restreinte	Pour	Pour

WPP Plc Questions mises au vote – Pays de négociation : Jersey – Ordre du jour de l'assemblée annuelle 12/6/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Comptes et rapports	Pour	Pour
2	Attribution des bénéfices/dividendes	Pour	Pour
3	Rapport sur la rémunération (membres du conseil de surveillance)	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : La société a déclaré que Sir Martin serait traité comme un retraité à son départ de la société et que les actions qui lui seront octroyées seront calculées au prorata, conformément aux règles du régime et lui seront acquises si les objectifs de rendement sont atteints au cours des cinq prochaines années. Le conseil n'a pas tenu compte des résultats d'une enquête sur des allégations d'inconduite personnelle de sir Martin Sorrell.		
4	Élection de Mark Read	Pour	Pour

5	Élection de Cindy Rose	Pour	Pour
6	Élection de Roberto Quarta	Pour	Pour
7	Élection de Jacques Aigrain	Pour	Pour
8	Élection de Tarek M. N. Farahat	Pour	Pour
9	Élection de sir John Hood	Pour	Pour
10	Élection de Daniela Riccardi	Pour	Pour
11	Élection de Paul Richardson	Pour	Pour
12	Élection de Nicole Seligman	Pour	Pour
13	Élection de Sally Susman	Pour	Pour
14	Élection de Solomon D. Trujillo	Pour	Pour
15	Nomination de l'auditeur	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Les honoraires pour services non liés à l'audit représentent 27,7 % des honoraires versés au cabinet d'audit. Nous estimons que les services non liés à l'audit auraient pu être confiés à un auditeur distinct afin de ne pas compromettre l'indépendance du cabinet d'audit et l'intégrité des états financiers de la société.		
16	Pouvoir d'établissement des honoraires du vérificateur	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Les honoraires pour services non liés à l'audit représentent 27,7 % des honoraires versés au cabinet d'audit. Nous estimons que les services non liés à l'audit auraient pu être confiés à un auditeur distinct afin de ne pas compromettre l'indépendance du cabinet d'audit et l'intégrité des états financiers de la société.		
17	Pouvoir d'émettre des actions avec droits préférentiels	Pour	Pour
18	Pouvoir de racheter des actions	Pour	Pour
19	Pouvoir d'émettre des actions avec droits préférentiels	Pour	Pour

Fonds commun Addenda actions – mondiales

Air Water Inc. Questions mises au vote – Pays de négociation : Japon –
Ordre du jour de l'assemblée annuelle 26/6/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
2	Modifications aux articles	Pour	Pour
3	Élection de Masahiro Toyoda	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Le conseil d'administration ne compte pas un nombre suffisant d'administrateurs indépendants, ce qui soulève des doutes importants sur son objectivité, son indépendance et sa capacité d'assurer une surveillance appropriée. Pour exprimer nos préoccupations, nous votons contre cet administrateur qui, en tant que chef de la direction et président, devrait être tenu responsable de la représentation insuffisante des administrateurs indépendants.		
4	Élection de Yasuo Imai	Pour	Pour
5	Élection de Kikuo Toyoda	Pour	Pour
6	Élection de Kiyoshi Shirai	Pour	Pour
7	Élection de Yu Karato	Pour	Pour
8	Élection de Masato Machida	Pour	Pour
9	Élection de Hideo Tsutsumi	Pour	Pour
10	Élection de Yoshio Shiomi	Pour	Pour
11	Élection de Yasushi Sogabe	Pour	Pour
12	Élection de Hirokazu Kawata	Pour	Pour
13	Élection de Katsumi Kajiwara	Pour	Pour
14	Élection d'Atsushi Inaga	Pour	Pour
15	Élection de Kosuke Komura	Pour	Pour
16	Élection de Akihiro Toyonaga	Pour	Pour
17	Élection de Ryosuke Matsubayashi	Pour	Pour
18	Élection de Masahiro Kanazawa	Pour	Pour
19	Élection de Yasunori Kato	Pour	Pour
20	Élection de Koji Tanaka	Pour	Pour
21	Élection de Yukiko Sakamoto	Pour	Pour

22	Élection d'Isamu Shimizu	Pour	Pour
23	Adoption du régime d'actionnariat à participation restreinte	Pour	Pour

Bunzl plc Questions mises au vote – Pays de négociation : Grande-Bretagne – Ordre du jour de l'assemblée annuelle 17/4/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Comptes et rapports	Pour	Pour
2	Attribution des bénéfices/dividendes	Pour	Pour
3	Élection de Philip G. Rogerson	Pour	Pour
4	Élection de Frank van Zanten	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Cet administrateur est considéré comme un initié par Glass Lewis, et la société estime qu'il n'est pas indépendant. Cet administrateur siège aussi au comité de nomination, qui devrait être entièrement indépendant.		
5	Élection de Brian M. May	Pour	Pour
6	Élection d'Eugenia Ulasewicz	Pour	Pour
7	Élection de Vanda Murray	Pour	Pour
8	Élection de Lloyd Pitchford	Pour	Pour
9	Élection de Stephan Ronald Nanninga	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Ce candidat au poste d'administrateur semble avoir trop d'engagements pour s'acquitter de ses fonctions d'administrateur. Il est membre de la direction d'une société ouverte et il siège au total à trois conseils d'administration de sociétés ouvertes.		
10	Nomination de l'auditeur	Pour	Pour
11	Pouvoir d'établissement des honoraires du vérificateur	Pour	Pour
12	Rapport sur la rémunération (membres du conseil de surveillance)	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :		
	• Les programmes d'intéressement à court et à long terme sont fondés sur des mesures financières similaires, qui prévoient le paiement (ou non) d'une prime élevée pour avoir atteint des cibles similaires plutôt que de tenir compte de différentes mesures sur les plans financier et opérationnel.		
13	Pouvoir d'émettre des actions avec droits préférentiels	Pour	Pour
14	Pouvoir d'émettre des actions avec droits préférentiels	Pour	Pour
15	Pouvoir d'émettre des actions avec droits préférentiels (investissement de capitaux spécifiques)	Pour	Pour
16	Pouvoir de racheter des actions	Pour	Pour
17	Pouvoir de fixer la période de préavis de l'assemblée générale à 14 jours	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Une période de préavis plus courte risquerait de ne pas donner aux actionnaires de l'extérieur du Royaume-Uni assez de temps pour examiner adéquatement les propositions présentées à l'occasion d'une assemblée extraordinaire.		
18	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		

Compagnie financière Richemont SA Questions mises au vote – Pays de négociation : Suisse – Ordre du jour de l'assemblée annuelle 10/9/2018

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Comptes et rapports	Pour	Pour
2	Attribution des bénéfices/dividendes	Pour	Pour
3	Ratification des mesures prises par le conseil d'administration et la direction	Pour	Pour
4	Élection de Johann Rupert à titre de président du conseil	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Cette nomination ne respecte pas les critères d'indépendance. Ce candidat est le président du comité de nomination de la société, qui devrait être entièrement indépendant.		
5	Élection de Josua (Dillie) Malherbe	Pour	Pour
6	Élection de Nikesh Arora	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Cette nomination ne respecte pas les critères d'indépendance. Ce candidat siège au comité de nomination de la société, qui devrait être entièrement indépendant.		
7	Élection de Nicolas Bos	Pour	Pour

8	Élection de Clay Brendish	Pour	Pour
9	Élection de Jean-Blaise Eckert	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Ce candidat, personnellement ou par l'intermédiaire d'entités étroitement liées, a reçu des honoraires de consultation ou juridiques ou des dons importants de la société au cours du dernier exercice financier. Nous estimons que ce genre de relations pourrait créer des conflits importants pour les administrateurs. Cet administrateur siège également aux comités d'audit et de nomination de la société, qui devraient être entièrement indépendants.		
10	Élection de Burkhardt Grund	Pour	Pour
11	Élection de Keyu Jin	Pour	Pour
12	Élection de Jérôme Lambert	Pour	Pour
13	Élection de Ruggero Magnoni	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Ce candidat, personnellement ou par l'intermédiaire d'entités étroitement liées, a reçu des honoraires de consultation ou juridiques ou des dons importants de la société au cours du dernier exercice financier. Nous estimons que ce genre de relations pourrait créer des conflits importants pour les administrateurs. Cet administrateur siège également aux comités d'audit et de nomination de la société, qui devraient être entièrement indépendants.		
14	Élection de Jeff Moss	Pour	Pour
15	Élection de Vesna Nevistic	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Cette nomination ne respecte pas les critères d'indépendance. Ce candidat siège au comité de nomination de la société, qui devrait être entièrement indépendant.		
16	Élection de Guillaume Pictet	Pour	Pour
17	Élection d'Alan G. Quasha	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Cette nomination ne respecte pas les critères d'indépendance. Ce candidat siège au comité de nomination de la société, qui devrait être entièrement indépendant.		
18	Élection de Maria Ramos	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Cette candidate semble avoir trop d'engagements pour s'acquitter de ses fonctions d'administrateur. Elle siège à trois conseils d'administration de sociétés ouvertes et elle est la chef de la direction de l'une d'elles.		
19	Élection d'Anton Rupert	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Cette nomination ne respecte pas les critères d'indépendance. Ce candidat siège au comité de nomination de la société, qui devrait être entièrement indépendant.		
20	Élection de Jan Rupert	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Cette nomination ne respecte pas les critères d'indépendance. Ce candidat siège au comité de nomination de la société, qui devrait être entièrement indépendant.		
21	Élection de Gary Saage	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Cette nomination ne respecte pas les critères d'indépendance. Ce candidat siège au comité de nomination de la société, qui devrait être entièrement indépendant.		
22	Élection de Cyrille Vigneron	Pour	Pour
23	Élection de Sophie Guieysse	Pour	Pour
24	Élection de Clay Brendish comme membre du comité de rémunération	Pour	Pour
25	Élection de Guillaume Pictet comme membre du comité de rémunération	Pour	Pour
26	Élection de Maria Ramos comme membre du comité de rémunération	Pour	Pour
27	Élection de Keyu Jin comme membre du comité de rémunération	Pour	Pour
28	Nomination de l'auditeur	Pour	Pour
29	Nomination d'un mandataire indépendant	Pour	Pour
30	Rémunération des membres du conseil d'administration	Pour	Pour
31	Rémunération des membres de la direction (rémunération fixe)	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la politique de rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :		
	<ul style="list-style-type: none"> • La société n'a pas divulgué les objectifs de rendement de ses régimes de rémunération à court et à long terme. • L'utilisation d'un seul indicateur de rendement dans le cadre du programme d'intéressement à long terme pourrait être insuffisant. La rémunération axée sur le rendement devrait être liée à diverses mesures objectives du rendement opérationnel et financier de l'entreprise. • La société n'a pas besoin qu'une partie de la prime annuelle en espèces soit différée et reçue sous forme d'actions. Le report décourage les stratégies risquées ou à courte vue. • La société permet l'acquisition accélérée éventuelle de certaines primes sous forme d'actions en cas de changement de contrôle au lieu d'exiger qu'un membre de la direction perde aussi sa position. 		

32	Rémunération des membres de la direction (rémunération variable)	Pour	Contre
	<p>Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la politique de rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concourent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La société n'a pas divulgué les objectifs de rendement de ses régimes de rémunération à court et à long terme. • L'utilisation d'un seul indicateur de rendement dans le cadre du programme d'intéressement à long terme pourrait être insuffisant. La rémunération axée sur le rendement devrait être liée à diverses mesures objectives du rendement opérationnel et financier de l'entreprise. • La société n'a pas besoin qu'une partie de la prime annuelle en espèces soit différée et reçue sous forme d'actions. Le report décourage les stratégies risquées ou à courte vue. • La société permet l'acquisition accélérée éventuelle de certaines primes sous forme d'actions en cas de changement de contrôle au lieu d'exiger qu'un membre de la direction perde aussi sa position. 		
33	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
34	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
35	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		

Danone Questions mises au vote – Pays de négociation: France –
Ordre du jour de la réunion combinée 25/4/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
2	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
3	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
4	Comptes et rapports	Pour	Pour
5	Comptes et rapports consolidés	Pour	Pour
6	Attribution des bénéfices/dividendes	Pour	Pour
7	Élection de Franck Riboud	Pour	Pour
8	Élection d'Emmanuel Faber	Pour	Pour
9	Élection de Clara Gaymard	Pour	Pour
10	Rapport spécial des vérificateurs sur les conventions réglementées	Pour	Pour
11	Rémunération d'Emmanuel Faber, chef de la direction et président	Pour	Contre
	<p>Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concourent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La société permet l'acquisition accélérée de certaines primes sous forme d'actions en cas de changement de contrôle au lieu d'exiger qu'un membre de la direction perde aussi sa position. • La société n'a pas besoin qu'une partie de la prime annuelle en espèces soit différée et reçue sous forme d'actions. Le report décourage les stratégies risquées ou à courte vue. • Les régimes d'intéressement de l'entreprise ne semblent pas comporter de dispositions de récupération qui lui permettraient de récupérer les primes en cas de fraude ou d'inconduite importantes de la part des bénéficiaires des primes. • L'utilisation d'un seul indicateur de rendement absolu dans le cadre du programme d'intéressement à court terme pourrait être inappropriée. La rémunération axée sur le rendement devrait être liée à diverses mesures objectives du rendement opérationnel et financier de l'entreprise. 		
12	Politique de rémunération (dirigeants)	Pour	Contre
	<p>Remarque sur le vote : • La société n'a pas besoin qu'une partie de la prime annuelle en espèces soit différée et reçue sous forme d'actions. Le report décourage les stratégies risquées ou à courte vue.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les régimes d'intéressement de l'entreprise ne semblent pas comporter de dispositions de récupération qui lui permettraient de récupérer les primes en cas de fraude ou d'inconduite importantes de la part des bénéficiaires des primes. 		
13	Pouvoir de racheter et de réémettre des actions		
14	Pouvoir d'émettre des actions et des titres de créance convertibles avec droits préférentiels	Pour	Pour
15	Pouvoir d'émettre des actions et des titres de créance convertibles avec droits préférentiels et droits prioritaires de souscription	Pour	Pour
16	Rallonge	Pour	Pour
17	Pouvoir d'augmenter le capital en cas d'offre d'échange	Pour	Pour
18	Pouvoir d'augmenter le capital en contrepartie de contributions en nature	Pour	Pour
19	Pouvoir d'augmenter le capital au moyen de la capitalisation	Pour	Pour
20	Régime d'achat d'actions des employés	Pour	Pour

21	Régime d'achat des actions des employés étrangers	Pour	Pour
22	Pouvoir d'émettre des actions liées au rendement	Pour	Pour
23	Pouvoir d'annuler des actions et de réduire le capital	Pour	Pour
24	Autorisation de formalités juridiques	Pour	Pour
25	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote	Pour	Pour

Diageo plc Questions mises au vote – Pays de négociation : Grande-Bretagne –
Ordre du jour de l'assemblée annuelle 20/9/2018

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Comptes et rapports	Pour	Pour
2	Rapport sur la rémunération (membres du conseil de surveillance)	Pour	Pour
3	Attribution des bénéfices/dividendes	Pour	Pour
4	Élection de Susan Kilsby	Pour	Pour
5	Élection de Lord Mervyn Davies	Pour	Pour
6	Élection de Javier Ferrán	Pour	Pour
7	Élection de HO Kwon Ping	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Ce candidat au poste d'administrateur semble avoir trop d'engagements pour s'acquitter de ses fonctions d'administrateur. Il siège au total à quatre conseils de sociétés ouvertes, notamment à titre de président directeur pour l'une d'elles et de président non membre de la direction pour les deux autres.		
8	Élection de Nicola Mendelsohn	Pour	Pour
9	Élection d'Ivan Menezes	Pour	Pour
10	Élection de Kathryn A. Mikells	Pour	Pour
11	Élection d'Alan Stewart	Pour	Pour
12	Nomination de l'auditeur	Pour	Pour
13	Pouvoir d'établissement des honoraires du vérificateur	Pour	Pour
14	Autorisation de contributions politiques	Pour	Pour
15	Pouvoir d'émettre des actions avec droits préférentiels	Pour	Pour
16	Pouvoir d'émettre des actions avec droits préférentiels	Pour	Pour
17	Pouvoir de racheter des actions	Pour	Pour
18	Modifications aux articles	Pour	Pour
19	Pouvoir de fixer la période de préavis de l'assemblée générale à 14 jours	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Une période de préavis plus courte risquerait de ne pas donner aux actionnaires de l'extérieur du Royaume-Uni assez de temps pour examiner adéquatement les propositions présentées à l'occasion d'une assemblée extraordinaire.		
20	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		

Fresenius SE & Co. KGaA Questions mises au vote – Pays de négociation : Allemagne –
Ordre du jour de l'assemblée annuelle 17/5/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
2	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
3	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
4	Comptes et rapports	Pour	Pour
5	Attribution des bénéfices/dividendes	Pour	Pour
6	Ratification des mesures prises par l'associé commandité	Pour	Pour
7	Ratification des mesures prises par le conseil de surveillance	Pour	Pour
8	Nomination de l'auditeur	Pour	Pour

G4S Plc Questions mises au vote – Pays de négociation : Grande-Bretagne –
Ordre du jour de l'assemblée annuelle 16/5/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Comptes et rapports	Pour	Pour
2	Rapport sur la rémunération (membres du conseil de surveillance)	Pour	Pour
3	Attribution des bénéfices/dividendes	Pour	Pour
4	Élection d'Elisabeth Fleuriot	Pour	Pour
5	Élection d'Ashley Almanza	Pour	Pour
6	Élection de John P. Connolly	Pour	Pour
7	Élection de Winnie Kin Wah Fok	Pour	Pour
8	Élection de Steven L. Mogford	Pour	Pour
9	Élection de John Ramsay	Pour	Pour
10	Élection de Paul Spence	Pour	Pour
11	Élection de Barbara Milian Thoralfsson	Pour	Pour
12	Élection de Tim Weller	Pour	Pour
13	Nomination de l'auditeur	Pour	Pour
14	Pouvoir d'établissement des honoraires du vérificateur	Pour	Pour
15	Autorisation de contributions politiques	Pour	Pour
16	Pouvoir d'émettre des actions avec droits préférentiels	Pour	Pour
17	Pouvoir d'émettre des actions avec droits préférentiels	Pour	Pour
18	Pouvoir d'émettre des actions avec droits préférentiels (investissement de capitaux spécifiques)	Pour	Pour
19	Pouvoir de racheter des actions	Pour	Pour
20	Pouvoir de fixer la période de préavis de l'assemblée générale à 14 jours	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Une période de préavis plus courte risquerait de ne pas donner aux actionnaires de l'extérieur du Royaume-Uni assez de temps pour examiner adéquatement les propositions présentées à l'occasion d'une assemblée extraordinaire.		
21	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		

Heineken N.V. Questions mises au vote – Pays de négociation : Pays-Bas –
Ordre du jour de l'assemblée annuelle 25/4/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élément de l'ordre du jour à l'intention des porteurs d'actions sans droit de vote		
2	Élément de l'ordre du jour à l'intention des porteurs d'actions sans droit de vote		
3	Comptes et rapports	Pour	Pour
4	Élément de l'ordre du jour à l'intention des porteurs d'actions sans droit de vote		
5	Attribution des bénéfices/dividendes	Pour	Pour
6	Ratification des mesures prises par le conseil de gestion	Pour	Pour
7	Ratification des mesures prises par le conseil de surveillance	Pour	Pour
8	Pouvoir de racheter des actions	Pour	Pour
9	Pouvoir d'émettre des actions avec droits préférentiels	Pour	Pour
10	Pouvoir de supprimer des droits préférentiels	Pour	Pour
11	Honoraires des membres du conseil de surveillance	Pour	Pour
12	Élection de Laurence Debroux au conseil de gestion	Pour	Pour
13	Election de Michel de Carvalho au conseil de surveillance	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Cet administrateur n'est pas indépendant. Il siège aux comités de nomination et de rémunération de la société, qui devraient être entièrement indépendants.		
14	Élection de Rosemary L. Ripley au conseil de surveillance		
15	Élection d'Ingrid-Helen Arnold au conseil de surveillance		
16	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
2	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
3	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
4	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
5	Comptes et rapports; dépenses non déductibles	Pour	Pour
6	Comptes et rapports consolidés	Pour	Pour
7	Attribution des bénéfices/dividendes	Pour	Pour
8	Dividende en actions	Pour	Pour
9	Rapport spécial des vérificateurs sur les conventions réglementées	Pour	Pour
10	Entente de cessation d'emploi (Nicolas Huss, chef de la direction)	Pour	Pour
11	Ratification de la cooptation de Nicolas Huss	Pour	Pour
12	Élection de Nicolas Huss	Pour	Pour
13	Élection de Diaa Elyaacoubi	Pour	Pour
14	Élection de Sophie Stabile	Pour	Pour
15	Élection d'Agnès Audier	Pour	Pour
16	Élection de Zeynep Nazan Somer Ozelgin	Pour	Pour
17	Élection de Michael Stollarz	Pour	Pour
18	Rémunération de Philippe Lazare, président et chef de la direction (jusqu'au 5 novembre 2018) Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> • La société n'a pas besoin qu'une partie de la prime annuelle en espèces soit différée et reçue sous forme d'actions. Le report décourage les stratégies risquées ou à courte vue. • Les régimes d'intéressement de l'entreprise ne semblent pas comporter de dispositions de récupération qui lui permettraient de récupérer les primes en cas de fraude ou d'inconduite importantes de la part des bénéficiaires des primes. • La société n'a pas divulgué tous les objectifs de rendement de ses régimes de rémunération. 	Pour	Contre
19	Rémunération de Nicolas Huss, chef de la direction (à partir du 5 novembre 2018) Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> • La société n'a pas besoin qu'une partie de la prime annuelle en espèces soit différée et reçue sous forme d'actions. Le report décourage les stratégies risquées ou à courte vue. • Les régimes d'intéressement de l'entreprise ne semblent pas comporter de dispositions de récupération qui lui permettraient de récupérer les primes en cas de fraude ou d'inconduite importantes de la part des bénéficiaires des primes. • La société n'a pas divulgué tous les objectifs de rendement de ses régimes de rémunération. 	Pour	Contre
20	Rémunération de Bernard Bourigeaud, président (à partir du 5 novembre 2018)	Pour	Pour
21	Politique de rémunération (chef de la direction) Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> • La société n'a pas besoin qu'une partie de la prime annuelle en espèces soit différée et reçue sous forme d'actions. Le report décourage les stratégies risquées ou à courte vue. • Les régimes d'intéressement de l'entreprise ne semblent pas comporter de dispositions de récupération qui lui permettraient de récupérer les primes en cas de fraude ou d'inconduite importantes de la part des bénéficiaires des primes. • La société n'a pas divulgué tous les objectifs de rendement de ses régimes de rémunération. 	Pour	Contre
22	Politique de rémunération (président) Remarque sur le vote : La société accorde des actions subalternes au président du conseil d'administration au lieu d'honoraires en espèces; nous sommes préoccupés par le fait que la société n'ait pas indiqué si ces récompenses étaient conditionnelles à un service continu au sein du conseil d'administration. Les administrateurs visés par ce type de récompenses pourraient s'abstenir d'exprimer un point de vue divergent au conseil d'administration et, dans des cas extrêmes, s'imposer la sanction ultime en démissionnant. Bref, nous pensons que cette question pourrait mener à des situations où les administrateurs ne représentent plus les intérêts des actionnaires.	Pour	Contre
23	Honoraires des administrateurs	Pour	Pour

24	Pouvoir de racheter et de réémettre des actions	Pour	Pour
25	Pouvoir d'augmenter le capital au moyen de la capitalisation	Pour	Pour
26	Régime d'achat d'actions des employés	Pour	Pour
27	Régime d'achat des actions des employés étrangers	Pour	Pour
28	Pouvoir d'émettre des actions liées au rendement	Pour	Pour
29	Modifications aux articles visant la limite d'âge du président du conseil	Pour	Pour
30	Modifications aux articles visant le vice-président du conseil	Pour	Pour
31	Modifications aux articles visant l'actionnariat des administrateurs	Pour	Pour
32	Autorisation de formalités juridiques	Pour	Pour

Ipsos Questions mises au vote – Pays de négociation : France – Ordre du jour de la réunion combinée 28/5/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
2	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
3	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
4	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
5	Comptes et rapports	Pour	Pour
6	Comptes et rapports consolidés	Pour	Pour
7	Attribution des bénéfices/dividendes	Pour	Pour
8	Rapport spécial des vérificateurs sur les conventions réglementées	Pour	Pour
9	Élection de Patrick Artus	Pour	Pour
10	Élection de Jennifer Hubber	Pour	Pour
11	Élection de Neil Janin	Pour	Pour
12	Élection de Laurence Stoclet	Pour	Pour
13	Élection d'Éliane Rouyer-Chevalier	Pour	Pour
14	Rémunération de Didier Truchot, président et chef de la direction	Pour	Contre
	<p>Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il se pourrait que le recours à des indicateurs de rendement absolu dans le cadre des programmes d'intéressement ne soit pas approprié, puisque ces indicateurs peuvent refléter des facteurs économiques ou sectoriels indépendants de la volonté des dirigeants. Les critères relatifs au rendement devraient comporter des cibles relatives. • La société n'a pas besoin qu'une partie de la prime annuelle en espèces soit différée et reçue sous forme d'actions. Le report décourage les stratégies risquées ou à courte vue. • Les régimes d'intéressement de l'entreprise ne semblent pas comporter de dispositions de récupération qui lui permettraient de récupérer les primes en cas de fraude ou d'inconduite importantes de la part des bénéficiaires des primes. • La société n'a pas divulgué les objectifs de rendement de son régime de rémunération à court terme. 		
15	Rémunération de Pierre Le Manh, adjoint au chef de la direction	Pour	Contre
	<p>Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il se pourrait que le recours à des indicateurs de rendement absolu dans le cadre des programmes d'intéressement ne soit pas approprié, puisque ces indicateurs peuvent refléter des facteurs économiques ou sectoriels indépendants de la volonté des dirigeants. Les critères relatifs au rendement devraient comporter des cibles relatives. • La société n'a pas besoin qu'une partie de la prime annuelle en espèces soit différée et reçue sous forme d'actions. Le report décourage les stratégies risquées ou à courte vue. • Les régimes d'intéressement de l'entreprise ne semblent pas comporter de dispositions de récupération qui lui permettraient de récupérer les primes en cas de fraude ou d'inconduite importantes de la part des bénéficiaires des primes. • La société n'a pas divulgué les objectifs de rendement de son régime de rémunération à court terme. 		

16	Rémunération de Laurence Stoclet, adjointe au chef de la direction Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> • Il se pourrait que le recours à des indicateurs de rendement absolu dans le cadre des programmes d'intéressement ne soit pas approprié, puisque ces indicateurs peuvent refléter des facteurs économiques ou sectoriels indépendants de la volonté des dirigeants. Les critères relatifs au rendement devraient comporter des cibles relatives. • La société n'a pas besoin qu'une partie de la prime annuelle en espèces soit différée et reçue sous forme d'actions. Le report décourage les stratégies risquées ou à courte vue. • Les régimes d'intéressement de l'entreprise ne semblent pas comporter de dispositions de récupération qui lui permettraient de récupérer les primes en cas de fraude ou d'inconduite importantes de la part des bénéficiaires des primes. • La société n'a pas divulgué les objectifs de rendement de son régime de rémunération à court terme. 	Pour	Contre
17	Rémunération de Henri Wallard, adjoint au chef de la direction Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> • Il se pourrait que le recours à des indicateurs de rendement absolu dans le cadre des programmes d'intéressement ne soit pas approprié, puisque ces indicateurs peuvent refléter des facteurs économiques ou sectoriels indépendants de la volonté des dirigeants. Les critères relatifs au rendement devraient comporter des cibles relatives. • La société n'a pas besoin qu'une partie de la prime annuelle en espèces soit différée et reçue sous forme d'actions. Le report décourage les stratégies risquées ou à courte vue. • Les régimes d'intéressement de l'entreprise ne semblent pas comporter de dispositions de récupération qui lui permettraient de récupérer les primes en cas de fraude ou d'inconduite importantes de la part des bénéficiaires des primes. • La société n'a pas divulgué les objectifs de rendement de son régime de rémunération à court terme. 	Pour	Contre
18	Politique de rémunération (président et chef de la direction) Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> • Il se pourrait que le recours à des indicateurs de rendement absolu dans le cadre des programmes d'intéressement ne soit pas approprié, puisque ces indicateurs peuvent refléter des facteurs économiques ou sectoriels indépendants de la volonté des dirigeants. Les critères relatifs au rendement devraient comporter des cibles relatives. • La société n'a pas besoin qu'une partie de la prime annuelle en espèces soit différée et reçue sous forme d'actions. Le report décourage les stratégies risquées ou à courte vue. • Les régimes d'intéressement de l'entreprise ne semblent pas comporter de dispositions de récupération qui lui permettraient de récupérer les primes en cas de fraude ou d'inconduite importantes de la part des bénéficiaires des primes. • La société n'a pas divulgué les objectifs de rendement de son régime de rémunération à court terme. 	Pour	Contre
19	Politique de rémunération (adjoints au chef de la direction) Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> • Il se pourrait que le recours à des indicateurs de rendement absolu dans le cadre des programmes d'intéressement ne soit pas approprié, puisque ces indicateurs peuvent refléter des facteurs économiques ou sectoriels indépendants de la volonté des dirigeants. Les critères relatifs au rendement devraient comporter des cibles relatives. • La société n'a pas besoin qu'une partie de la prime annuelle en espèces soit différée et reçue sous forme d'actions. Le report décourage les stratégies risquées ou à courte vue. • Les régimes d'intéressement de l'entreprise ne semblent pas comporter de dispositions de récupération qui lui permettraient de récupérer les primes en cas de fraude ou d'inconduite importantes de la part des bénéficiaires des primes. • La société n'a pas divulgué les objectifs de rendement de son régime de rémunération à court terme. 	Pour	Contre
20	Pouvoir de racheter et de réémettre des actions	Pour	Pour
21	Pouvoir d'émettre des actions liées au rendement	Pour	Pour
22	Autorisation de formalités juridiques	Pour	Pour

Lvmh Moët Hennessy Vuitton SE Questions mises au vote – Pays de négociation: France – Ordre du jour de la réunion combinée 18/4/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
2	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		

3	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
4	Comptes et rapports	Pour	Pour
5	Comptes et rapports consolidés	Pour	Pour
6	Attribution des bénéfices/dividendes	Pour	Pour
7	Rapport spécial des vérificateurs sur les conventions réglementées	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : La société a effectué d'importants paiements annuels à une entité qui est presque entièrement détenue par la famille qui est actionnaire majoritaire, en contrepartie de services qui sont décrits dans des termes vagues par la société. La société n'a fourni aucune information sur la façon dont ces honoraires ont été calculés, sur le fonctionnement du Groupe Arnault et sur l'étendue des services inclus dans l'entente. De plus, la décision de la société quant au choix des meilleurs services professionnels peut être biaisée si elle fait des affaires avec des membres de son conseil d'administration ou avec des actionnaires majoritaires.		
8	Ratification de la cooptation de Sophie Chassat	Pour	Pour
9	Élection de Bernard Arnault	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Ce candidat au poste d'administrateur semble avoir trop d'engagements pour s'acquitter de ses fonctions d'administrateur. Il est membre de la direction d'une société ouverte et il siège au total à trois conseils d'administration de sociétés ouvertes.		
10	Élection de Sophie Chassat	Pour	Pour
11	Élection de Clara Gaymard	Pour	Pour
12	Élection de Hubert Védrine	Pour	Pour
13	Élection d'Iris Knobloch	Pour	Pour
14	Élection de Yann Arthus-Bertrand à titre de censeur	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : La pratique consistant à nommer au conseil d'administration des membres sans droit de vote, qui peuvent avoir une grande influence sur les décisions du conseil, exige des motifs exceptionnels. Le conseil n'a pas fourni de raison convaincante pour cette nomination, et le censeur ne siège pas pour une période transitoire de deux ans ou moins. En conséquence, nous ne voyons aucune raison d'appuyer la nomination du censeur proposé à ce moment-ci.		
15	Rémunération de Bernard Arnault, président et chef de la direction	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :		
	<ul style="list-style-type: none"> • Les régimes d'intéressement de l'entreprise ne semblent pas comporter de dispositions de récupération qui lui permettraient de récupérer les primes en cas de fraude ou d'inconduite importantes de la part des bénéficiaires des primes. • La société n'a pas divulgué les objectifs de rendement de son programme d'intéressement à court terme. • La société n'a pas divulgué la période de rendement de son programme d'intéressement à long terme. • La société n'a pas divulgué les paramètres de rendement de son programme d'intéressement à long terme. • La société n'a pas besoin qu'une partie de la prime annuelle en espèces soit différée et reçue sous forme d'actions. Le report décourage les stratégies risquées ou à courte vue. • Les dirigeants ont droit à des paiements de primes à long terme illimités, ce qui est contraire aux pratiques exemplaires et aux intérêts des actionnaires. 		
16	Rapport de rémunération d'Antonio Belloni, adjoint au chef de la direction	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :		
	<ul style="list-style-type: none"> • Les régimes d'intéressement de l'entreprise ne semblent pas comporter de dispositions de récupération qui lui permettraient de récupérer les primes en cas de fraude ou d'inconduite importantes de la part des bénéficiaires des primes. • La société n'a pas divulgué les objectifs de rendement de son programme d'intéressement à court terme. • La société n'a pas divulgué la période de rendement de son programme d'intéressement à long terme. • La société n'a pas divulgué les paramètres de rendement de son programme d'intéressement à long terme. • La société n'a pas besoin qu'une partie de la prime annuelle en espèces soit différée et reçue sous forme d'actions. Le report décourage les stratégies risquées ou à courte vue. • Les dirigeants ont droit à des paiements de primes à long terme illimités, ce qui est contraire aux pratiques exemplaires et aux intérêts des actionnaires. 		

17	<p>Politique de rémunération (président et chef de la direction)</p> <p>Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les régimes d'intéressement de l'entreprise ne semblent pas comporter de dispositions de récupération qui lui permettraient de récupérer les primes en cas de fraude ou d'inconduite importantes de la part des bénéficiaires des primes. • La société n'a pas divulgué les objectifs de rendement de son programme d'intéressement à court terme. • La société n'a pas divulgué la période de rendement de son programme d'intéressement à long terme. • La société n'a pas divulgué les paramètres de rendement de son programme d'intéressement à long terme. • La société n'a pas besoin qu'une partie de la prime annuelle en espèces soit différée et reçue sous forme d'actions. Le report décourage les stratégies risquées ou à courte vue. • Les dirigeants ont droit à des paiements de primes à long terme illimités, ce qui est contraire aux pratiques exemplaires et aux intérêts des actionnaires. 	Pour	Contre
18	<p>Politique de rémunération (adjoint au chef de la direction)</p> <p>Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les régimes d'intéressement de l'entreprise ne semblent pas comporter de dispositions de récupération qui lui permettraient de récupérer les primes en cas de fraude ou d'inconduite importantes de la part des bénéficiaires des primes. • La société n'a pas divulgué les objectifs de rendement de son programme d'intéressement à court terme. • La société n'a pas divulgué la période de rendement de son programme d'intéressement à long terme. • La société n'a pas divulgué les paramètres de rendement de son programme d'intéressement à long terme. • La société n'a pas besoin qu'une partie de la prime annuelle en espèces soit différée et reçue sous forme d'actions. Le report décourage les stratégies risquées ou à courte vue. • Les dirigeants ont droit à des paiements de primes à long terme illimités, ce qui est contraire aux pratiques exemplaires et aux intérêts des actionnaires. 	Pour	Contre
19	Pouvoir de racheter et de réémettre des actions	Pour	Pour
20	Pouvoir d'annuler des actions et de réduire le capital	Pour	Pour
21	Pouvoir d'augmenter le capital au moyen de la capitalisation	Pour	Pour
22	Pouvoir d'émettre des actions ou des titres de créance convertibles avec droits préférentiels	Pour	Pour
23	<p>Pouvoir d'émettre des actions et des titres de créance convertibles avec droits préférentiels</p> <p>Remarque sur le vote : Pour les actionnaires actuels, l'éventuelle dilution résultant de l'augmentation du capital sans droits préférentiels est excessive.</p>	Pour	Contre
24	<p>Pouvoir d'émettre des actions ou des titres de créance convertibles au moyen d'un placement privé</p> <p>Remarque sur le vote : Pour les actionnaires actuels, l'éventuelle dilution résultant de l'augmentation du capital sans droits préférentiels est excessive.</p>	Pour	Contre
25	Pouvoir d'établir le prix de souscription des actions	Pour	Pour
26	<p>Rallonge</p> <p>Remarque sur le vote : Pour les actionnaires actuels, l'éventuelle dilution résultant de l'augmentation du capital sans droits préférentiels est excessive.</p>	Pour	Contre
27	<p>Pouvoir d'augmenter le capital en cas d'offres d'échange</p> <p>Remarque sur le vote : Pour les actionnaires actuels, l'éventuelle dilution résultant de l'augmentation du capital sans droits préférentiels est excessive.</p>	Pour	Contre
28	<p>Pouvoir d'augmenter le capital en contrepartie de contributions en nature</p> <p>Remarque sur le vote : Pour les actionnaires actuels, l'éventuelle dilution résultant de l'augmentation du capital sans droits préférentiels est excessive.</p>	Pour	Contre
29	<p>Pouvoir d'émettre des options d'achat d'actions</p> <p>Remarque sur le vote : La société n'a pas clairement lié les récompenses des dirigeants à des critères de rendement stricts. La société n'a pas divulgué la période d'acquisition qui s'appliquera aux récompenses. Les pratiques exemplaires recommandent une période de rendement/d'acquisition minimale de trois années pour les programmes d'intéressement à long terme, à moins qu'une raison convaincante justifie une période d'acquisition plus courte.</p>	Pour	Contre
30	Régime d'achat d'actions des employés	Pour	Pour
31	Plafond global imposé sur les augmentations du capital	Pour	Pour
32	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
2	Comptes et rapports	Pour	Pour
3	Rapport sur la rémunération	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple : • Le seuil de rendement en ce qui concerne la progression du paramètre de mesure de la valeur pour les actionnaires est inférieur de 20 % à la médiane, ce qui n'est peut-être pas suffisamment ambitieux.		
4	Ratification des mesures prises par le conseil d'administration et la direction	Pour	Pour
5	Attribution des bénéfices/dividendes	Pour	Pour
6	Élection de Paul Bulcke à titre de président du conseil	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : L'indépendance du président du conseil peut mener à une séparation plus claire des responsabilités entre le conseil et la direction, réduire les conflits liés à la rémunération des dirigeants et à la planification de la relève et contribuer au recrutement d'administrateurs indépendants. L'indépendance d'un administrateur peut accroître la diversité des renseignements dont dispose le conseil et favoriser l'indépendance d'esprit parmi les autres administrateurs. L'administrateur siège au comité de nomination et au comité de l'environnement et du développement durable et il est le président du comité de gouvernance, des comités qui devraient être entièrement indépendants.		
7	Élection d'Ulf Mark Schneider	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Cet administrateur est le chef de la direction de Nestlé. Il siège au comité de gouvernance de la société, qui devrait être entièrement indépendant.		
8	Élection de Henri de Castries	Pour	Pour
9	Élection de Beat Hess	Pour	Pour
10	Élection de Renato Fassbind	Pour	Pour
11	Élection d'Ann Veneman	Pour	Pour
12	Élection d'Eva Cheng	Pour	Pour
13	Élection de Patrick Aebischer	Pour	Pour
14	Élection d'Ursula M. Burns	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Cette candidate au poste d'administrateur semble avoir trop d'engagements pour s'acquitter de ses fonctions d'administrateur. Elle est membre de la direction d'une société ouverte et elle siège au total à trois conseils d'administration de sociétés ouvertes.		
15	Élection de Kasper Rorsted	Pour	Pour
16	Élection de Pablo Isla	Pour	Pour
17	Élection de Kimberly Ross	Pour	Pour
18	Élection de Dick Boer	Pour	Pour
19	Élection de Dinesh Paliwal	Pour	Pour
20	Élection de Beat Hess comme membre du comité de rémunération	Pour	Pour
21	Élection de Patrick Aebischer comme membre du comité de rémunération	Pour	Pour
22	Élection d'Ursula M. Burns comme membre du comité de rémunération	Pour	Pour
23	Élection de Pablo Isla comme membre du comité de rémunération	Pour	Pour
24	Nomination de l'auditeur	Pour	Pour
25	Nomination d'un mandataire indépendant	Pour	Pour
26	Rémunération des membres du conseil d'administration	Pour	Pour
27	Rémunération des dirigeants	Pour	Pour
28	Annulation d'actions et réduction du capital-actions	Pour	Pour
29	Propositions d'actionnaire supplémentaires ou modifiées	Contre	Abstention
	Remarque sur le vote : Il n'est pas recommandé que les actionnaires autorisent leur représentant indépendant à voter conformément aux directives du conseil d'administration sur des propositions d'actionnaire supplémentaires ou modifiées qui ne figuraient pas dans l'avis de convocation à l'assemblée. Dans ce cas-ci, les directives indiquaient clairement qu'un vote contre cette proposition serait considéré comme un vote contre toute nouvelle proposition ou proposition modifiée des actionnaires présentée à l'assemblée.		
30	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		

Nidec Corporation Questions mises au vote – Pays de négociation : Japon –
Ordre du jour de l'assemblée annuelle 18/6/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
2	Élection de Shigenobu Nagamori	Pour	Pour
3	Élection de Hiroyuki Yoshimoto	Pour	Pour
4	Élection de Hiroshi Kobe	Pour	Pour
5	Élection de Mikio Katayama	Pour	Pour
6	Élection d'Akira Sato	Pour	Pour
7	Élection de Toshihiko Miyabe	Pour	Pour
8	Élection de Teichi Sato	Pour	Pour
9	Élection d'Osamu Shimizu	Pour	Pour
10	Élection de Takeshi Nakane as Statutory Auditor	Pour	Pour

Pernod Ricard Questions mises au vote – Pays de négociation : France –
Ordre du jour de la réunion combinée 21/11/2018

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
2	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
3	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
4	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
5	Comptes et rapports; dépenses non déductibles	Pour	Pour
6	Comptes et rapports consolidés	Pour	Pour
7	Attribution des bénéfices/dividendes	Pour	Pour
8	Approbation du rapport sur les opérations entre parties liées	Pour	Pour
9	Élection de Martina Gonzalez-Gallarza Remarque sur le vote : Le conseil n'est pas suffisamment indépendant.	Pour	Contre
10	Élection d'Ian Gallienne	Pour	Pour
11	Élection de Gilles Samyn Remarque sur le vote : Le conseil n'est pas suffisamment indépendant.	Pour	Contre
12	Élection de Patricia Barbizet	Pour	Pour
13	Honoraires des administrateurs	Pour	Pour
14	Politique de rémunération (président et chef de la direction)	Pour	Pour
15	Rémunération d'Alexandre Ricard, président et chef de la direction	Pour	Pour
16	Pouvoir de racheter et de réémettre des actions	Pour	Pour
17	Régime d'achat d'actions des employés	Pour	Pour
18	Régime d'achat des actions des employés étrangers	Pour	Pour
19	Modifications aux articles sur la période de préavis des exigences de divulgation de la participation des actionnaires Remarque sur le vote : La modification va à l'encontre des intérêts des actionnaires	Pour	Contre
20	Modifications aux articles sur l'actionnariat	Pour	Pour
21	Modifications aux articles sur les auditeurs légaux suppléants	Pour	Pour
22	Autorisation de formalités juridiques	Pour	Pour

Prudential plc Questions mises au vote – Pays de négociation : Grande-Bretagne –
Ordre du jour de l'assemblée annuelle 16/5/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Comptes et rapports	Pour	Pour

2	Rapport sur la rémunération (membres du conseil de surveillance)	Pour	Pour
3	Élection de Fields Wicker-Miurin	Pour	Pour
4	Élection de Howard J. Davies	Pour	Pour
5	Élection de Mark FitzPatrick	Pour	Pour
6	Élection de David Law	Pour	Pour
7	Élection de Paul Manduca	Pour	Pour
8	Élection de Kaikhushru Nargolwala	Pour	Pour
9	Élection d'Anthony Nightingale	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Ce candidat au poste d'administrateur semble avoir trop d'engagements pour s'acquitter de ses fonctions d'administrateur. Il siège au total à dix conseils d'administration de sociétés ouvertes.		
10	Élection de Philip Remnant	Pour	Pour
11	Élection d'Alice Schroeder	Pour	Pour
12	Élection de Stuart James Turner	Pour	Pour
13	Élection de Thomas R. Watjen	Pour	Pour
14	Élection de Michael A. Wells	Pour	Pour
15	Nomination de l'auditeur	Pour	Pour
16	Pouvoir d'établissement des honoraires du vérificateur	Pour	Pour
17	Autorisation de contributions politiques	Pour	Pour
18	Pouvoir d'émettre des actions avec droits préférentiels	Pour	Pour
19	Pouvoir d'émettre des actions rachetées avec droits préférentiels	Pour	Pour
20	Pouvoir d'émettre des actions privilégiées	Pour	Pour
21	Pouvoir d'émettre des actions avec droits préférentiels	Pour	Pour
22	Pouvoir d'émettre des titres de créance obligatoirement convertibles avec droits préférentiels	Pour	Pour
23	Pouvoir d'émettre des titres de créance obligatoirement convertibles avec droits préférentiels	Pour	Pour
24	Pouvoir de racheter des actions	Pour	Pour
25	Pouvoir de fixer la période de préavis de l'assemblée générale à 14 jours	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Une période de préavis plus courte risquerait de ne pas donner aux actionnaires de l'extérieur du Royaume-Uni assez de temps pour examiner adéquatement les propositions présentées à l'occasion d'une assemblée extraordinaire.		

Publicis Groupe SA Questions mises au vote – Pays de négociation: France – Ordre du jour de la réunion combinée 29/5/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
2	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
3	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
4	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
5	Comptes et rapports	Pour	Pour
6	Comptes et rapports consolidés	Pour	Pour
7	Attribution des bénéfices/dividendes	Pour	Pour
8	Dividende en actions	Pour	Pour
9	Entente de cessation d'emploi (Arthur Sadoun, président du conseil de gestion)	Pour	Pour
10	Entente de cessation d'emploi (Jean-Michel Etienne, membre du conseil de gestion)	Pour	Pour
11	Entente de cessation d'emploi (Anne-Gabrielle Heilbronner, membre du conseil de gestion)	Pour	Pour
12	Entente de cessation d'emploi (Steve King, membre du conseil de gestion)	Pour	Pour

13	<p>Rémunération de Maurice Lévy, président du conseil de surveillance</p> <p>Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Nous remettons en question la nécessité pour le conseil de tenir compte de la renonciation à l'entente de non-concurrence au moment de décider des montants de rémunération. De plus, nous constatons que les honoraires fixes de 2 800 000 € de M. Levy sont presque trois fois plus élevés que le montant de la rémunération fixe actuelle du chef de la direction. Nous constatons également qu'environ 39 % des actionnaires ont voté contre la politique de rémunération et que 35 % ont voté contre la proposition visant M. Levy à l'AGA de l'année dernière. Même si la société propose de réduire la rémunération fixe de M. Lévy à 1 900 000 €, celle-ci continuera de dépasser celle qui est payée aux administrateurs non dirigeants dans l'indice CaC 40.</p>	Pour	Contre
14	<p>Rémunération d'Arthur Sadoun, président du conseil de gestion</p> <p>Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les régimes d'intéressement à court et à long terme de la société sont fondés sur des mesures similaires, qui prévoient le paiement (ou non) d'une prime élevée pour avoir atteint des cibles similaires. • La société n'a pas divulgué les objectifs de rendement de son régime de rémunération à court terme. • Les régimes d'intéressement de l'entreprise ne semblent pas comporter de dispositions de récupération qui lui permettraient de récupérer les primes en cas de fraude ou d'inconduite importantes de la part des bénéficiaires des primes. • La société n'a pas besoin qu'une partie de la prime annuelle en espèces soit différée et reçue sous forme d'actions. Le report décourage les stratégies risquées ou à courte vue. 	Pour	Contre
15	<p>Rémunération de Jean-Michel Etienne, membre du conseil de gestion</p> <p>Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les régimes d'intéressement à court et à long terme de la société sont fondés sur des mesures similaires, qui prévoient le paiement (ou non) d'une prime élevée pour avoir atteint des cibles similaires. • La société n'a pas divulgué les objectifs de rendement de son régime de rémunération court terme. • Les régimes d'intéressement de l'entreprise ne semblent pas comporter de dispositions de récupération qui lui permettraient de récupérer les primes en cas de fraude ou d'inconduite importantes de la part des bénéficiaires des primes. • La société n'a pas besoin qu'une partie de la prime annuelle en espèces soit différée et reçue sous forme d'actions. Le report décourage les stratégies risquées ou à courte vue. 	Pour	Contre
16	<p>Rémunération d'Anne-Gabrielle Heilbronner, membre du conseil de gestion</p> <p>Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les régimes d'intéressement à court et à long terme de la société sont fondés sur des mesures similaires, qui prévoient le paiement (ou non) d'une prime élevée pour avoir atteint des cibles similaires. • La société n'a pas divulgué les objectifs de rendement de son régime de rémunération à court terme. • Les régimes d'intéressement de l'entreprise ne semblent pas comporter de dispositions de récupération qui lui permettraient de récupérer les primes en cas de fraude ou d'inconduite importantes de la part des bénéficiaires des primes. • La société n'a pas besoin qu'une partie de la prime annuelle en espèces soit différée et reçue sous forme d'actions. Le report décourage les stratégies risquées ou à courte vue. 	Pour	Contre
17	<p>Rémunération de Steve King, membre du conseil de gestion</p> <p>Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les régimes d'intéressement à court et à long terme de la société sont fondés sur des mesures similaires, qui prévoient le paiement (ou non) d'une prime élevée pour avoir atteint des cibles similaires. • La société n'a pas divulgué les objectifs de rendement de son régime de rémunération à court terme. • Les régimes d'intéressement de l'entreprise ne semblent pas comporter de dispositions de récupération qui lui permettraient de récupérer les primes en cas de fraude ou d'inconduite importantes de la part des bénéficiaires des primes. • La société n'a pas besoin qu'une partie de la prime annuelle en espèces soit différée et reçue sous forme d'actions. Le report décourage les stratégies risquées ou à courte vue. 	Pour	Contre

18	Politique de rémunération (président du conseil de surveillance) Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Nous remettons en question la nécessité pour le conseil de tenir compte de la renonciation à l'entente de non-concurrence au moment de décider des montants de rémunération. De plus, nous constatons que les honoraires fixes de 2 800 000 € de M. Levy sont presque trois fois plus élevés que le montant de la rémunération fixe actuelle du chef de la direction. Nous constatons également qu'environ 39 % des actionnaires ont voté contre la politique de rémunération et que 35 % ont voté contre la proposition visant M. Levy à l'AGA de l'année dernière. Même si la société propose de réduire la rémunération fixe de M. Lévy à 1 900 000 €, celle-ci continuera de dépasser celle qui est payée aux administrateurs non dirigeants dans l'indice CaC 40.	Pour	Contre
19	Politique de rémunération (membres du conseil de surveillance) Remarque sur le vote : Le fait que les membres du conseil puissent toucher des honoraires pour des tâches ou des missions spéciales, notamment des services professionnels ou de consultation offerts à la société, nous préoccupe. Ce genre de relations peut compromettre considérablement l'objectivité d'un membre du conseil de surveillance.	Pour	Contre
20	Politique de rémunération (président du conseil de gestion) Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> • Les régimes d'intéressement à court et à long terme de la société sont fondés sur des mesures similaires, qui prévoient le paiement (ou non) d'une prime élevée pour avoir atteint des cibles similaires. • La société n'a pas divulgué les objectifs de rendement de son régime de rémunération à court terme. • Les régimes d'intéressement de l'entreprise ne semblent pas comporter de dispositions de récupération qui lui permettraient de récupérer les primes en cas de fraude ou d'inconduite importantes de la part des bénéficiaires des primes. • La société n'a pas besoin qu'une partie de la prime annuelle en espèces soit différée et reçue sous forme d'actions. Le report décourage les stratégies risquées ou à court terme. 	Pour	Contre
21	Politique de rémunération (membres du conseil de gestion) Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> • Les régimes d'intéressement à court et à long terme de la société sont fondés sur des mesures similaires, qui prévoient le paiement (ou non) d'une prime élevée pour avoir atteint des cibles similaires. • La société n'a pas divulgué les objectifs de rendement de son régime de rémunération à court terme. • Les régimes d'intéressement de l'entreprise ne semblent pas comporter de dispositions de récupération qui lui permettraient de récupérer les primes en cas de fraude ou d'inconduite importantes de la part des bénéficiaires des primes. • La société n'a pas besoin qu'une partie de la prime annuelle en espèces soit différée et reçue sous forme d'actions. Le report décourage les stratégies risquées ou à court terme. 	Pour	Contre
22	Élection d'Antonella Mei-Pochtler	Pour	Pour
23	Élection de Suzan LeVine	Pour	Pour
24	Élection d'Enrico Letta	Pour	Pour
25	Nomination de l'auditeur (Ernst & Young)	Pour	Pour
26	Pouvoir de racheter et de réémettre des actions	Pour	Pour
27	Pouvoir d'annuler des actions et de réduire le capital	Pour	Pour
28	Pouvoir d'augmenter le capital en contrepartie de contributions en nature	Pour	Pour
29	Pouvoir d'attribuer des options d'achat d'actions	Pour	Pour
30	Programme d'achat d'actions des employés (au pays et à l'étranger)	Pour	Pour
31	Programme d'achat d'actions des employés (catégories particulières)	Pour	Pour
32	Autorisation de formalités juridiques	Pour	Pour

Reckitt Benckiser Group Plc Questions mises au vote – Pays de négociation : Grande-Bretagne – Ordre du jour de l'assemblée annuelle 9/5/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Comptes et rapports	Pour	Pour

2	<p>Politique de rémunération (exécutoire)</p> <p>Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'utilisation d'indicateurs de rendement absolu dans le cadre du programme d'intéressement à long terme peut être inappropriée, puisque ces indicateurs peuvent refléter des facteurs économiques ou sectoriels indépendants de la volonté des dirigeants. Les critères relatifs au rendement devraient comporter des cibles relatives. • Une partie du programme d'intéressement à long terme de la société utilise moins de trois années de rendement. Les critères relatifs au rendement devraient tenir compte d'une période d'au moins trois années consécutives. 	Pour	Contre
3	<p>Rapport sur la rémunération (membres du conseil de surveillance)</p> <p>Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'utilisation d'indicateurs de rendement absolu dans le cadre du programme d'intéressement à long terme peut être inappropriée, puisque ces indicateurs peuvent refléter des facteurs économiques ou sectoriels indépendants de la volonté des dirigeants. Les critères relatifs au rendement devraient comporter des cibles relatives. • Une partie du programme d'intéressement à long terme de la société utilise moins de trois années de rendement. Les critères relatifs au rendement devraient tenir compte d'une période d'au moins trois années consécutives. 	Pour	Contre
4	Attribution des bénéfices/dividendes	Pour	Pour
5	Élection de Nicandro Durante	Pour	Pour
6	Élection de Mary Harris	Pour	Pour
7	Élection d'Adrian Hennah	Pour	Pour
8	<p>Élection de Rakesh Kapoor</p> <p>Remarque sur le vote : Cet administrateur est un initié. Il est le chef de la direction de la société et il siège au comité de nomination, qui devrait être entièrement indépendant.</p>	Pour	Contre
9	<p>Élection de Pamela J. Kirby</p> <p>Remarque sur le vote : Cette candidate au poste d'administrateur semble avoir trop d'engagements pour s'acquitter de ses fonctions d'administrateur. Elle siège au total à cinq conseils d'administration de sociétés ouvertes.</p>	Pour	Contre
10	<p>Élection de Christopher A. Sinclair</p> <p>Remarque sur le vote : Cet administrateur est un initié et il est le chef de la direction et le président de RB Health. Il siège au comité de rémunération et il est le président du comité de nomination, des comités qui devraient être entièrement indépendants.</p>	Pour	Contre
11	Élection de Warren G. Tucker	Pour	Pour
12	Élection d'Andrew RJ Bonfield	Pour	Pour
13	Élection de Mehmood Khan	Pour	Pour
14	Élection d'Elane B. Stock	Pour	Pour
15	Nomination de l'auditeur	Pour	Pour
16	Pouvoir d'établissement des honoraires du vérificateur	Pour	Pour
17	Autorisation de contributions politiques	Pour	Pour
18	Pouvoir d'émettre des actions avec droits préférentiels	Pour	Pour
19	Programme de primes différées	Pour	Pour
20	Pouvoir d'émettre des actions avec droits préférentiels	Pour	Pour
21	Pouvoir d'émettre des actions avec droits préférentiels (investissement de capitaux spécifiques)	Pour	Pour
22	Pouvoir de racheter des actions	Pour	Pour
23	<p>Pouvoir de fixer la période de préavis de l'assemblée générale à 14 jours</p> <p>Remarque sur le vote : Une période de préavis plus courte risquerait de ne pas donner aux actionnaires de l'extérieur du Royaume-Uni assez de temps pour examiner adéquatement les propositions présentées à l'occasion d'une assemblée extraordinaire.</p>	Pour	Contre

RELX Plc Questions mises au vote – Pays de négociation: Grande-Bretagne –
Ordre du jour de l'assemblée annuelle 25/4/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Comptes et rapports	Pour	Pour

2	Rapport sur la rémunération (membres du conseil de surveillance) Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la politique de rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple : • Une partie du programme d'intéressement à long terme de la société, soit la composante RCI, utilise une seule année de rendement. Les objectifs de rendement des programmes d'intéressement à long terme devraient être évalués sur au moins trois années consécutives.	Pour	Contre
3	Attribution de dividendes	Pour	Pour
4	Nomination de l'auditeur Remarque sur le vote : Les honoraires pour services non liés à l'audit représentent 25,9 % des honoraires versés au cabinet d'audit. Nous estimons que les services non liés à l'audit auraient pu être confiés à un auditeur distinct afin de ne pas compromettre l'indépendance du cabinet d'audit et l'intégrité des états financiers de la société.	Pour	Contre
5	Pouvoir d'établissement des honoraires du vérificateur Remarque sur le vote : Les honoraires pour services non liés à l'audit représentent 25,9 % des honoraires versés au cabinet d'audit. Nous estimons que les services non liés à l'audit auraient pu être confiés à un auditeur distinct afin de ne pas compromettre l'indépendance du cabinet d'audit et l'intégrité des états financiers de la société.	Pour	Contre
6	Élection d'Andrew J. Sukawaty	Pour	Pour
7	Élection d'Erik Engstrom	Pour	Pour
8	Élection d'Anthony Habgood	Pour	Pour
9	Élection de Wolfhart Hauser	Pour	Pour
10	Élection d'Adrian Hennah	Pour	Pour
11	Élection de Marike van Lier Lels	Pour	Pour
12	Élection de Nicholas Luff	Pour	Pour
13	Élection de Robert J. MacLeod	Pour	Pour
14	Élection de Linda S. Sanford	Pour	Pour
15	Élection de Suzanne Wood	Pour	Pour
16	Pouvoir d'émettre des actions avec droits préférentiels	Pour	Pour
17	Pouvoir d'émettre des actions avec droits préférentiels	Pour	Pour
18	Pouvoir d'émettre des actions avec droits préférentiels (investissement de capitaux spécifiques)	Pour	Pour
19	Pouvoir de racheter des actions	Pour	Pour
20	Pouvoir de fixer la période de préavis de l'assemblée générale à 14 jours Remarque sur le vote : Une période de préavis plus courte risquerait de ne pas donner aux actionnaires de l'extérieur du Royaume-Uni assez de temps pour examiner adéquatement les propositions présentées à l'occasion d'une assemblée extraordinaire.	Pour	Contre
21	Modification d'articles (émission par capitalisation)	Pour	Pour
22	Émission par capitalisation	Pour	Pour
23	Réduction du capital	Pour	Pour
24	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		

Resmed Inc. Questions mises au vote – Pays de négociation : États-Unis –
Ordre du jour de l'assemblée annuelle 15/11/2018

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection de Peter C. Farrell	Pour	Pour
2	Élection de Harjit Gill	Pour	Pour
3	Élection de Ronald Taylor	Pour	Pour
4	Ratification de l'auditeur	Pour	Pour
5	Modification du Programme d'achat d'actions des employés 2009	Pour	Pour

6	<p>Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants</p> <p>Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il se pourrait que le recours à des indicateurs de rendement absolu dans le cadre des programmes d'intéressement ne soit pas approprié, puisque ces indicateurs peuvent refléter des facteurs économiques ou sectoriels indépendants de la volonté des dirigeants. Les critères relatifs au rendement devraient comporter des cibles relatives. • Une partie du programme d'intéressement à long terme de la société utilise moins d'une année de rendement. Les critères relatifs au rendement devraient tenir compte d'une période d'au moins trois années consécutives. • Le quart du programme d'intéressement à long terme de la société devient acquis dès que le rendement total de l'actionnaire dépasse un certain seuil à la fin d'un trimestre. 	Pour	Contre
---	---	------	--------

Sap SE Questions mises au vote – Pays de négociation : Allemagne – Ordre du jour de l'assemblée annuelle 15/5/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
2	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
3	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
4	Élément de l'ordre du jour à l'intention des porteurs d'actions sans droit de vote		
5	Attribution des bénéfices/dividendes	Pour	Pour
6	Ratification des mesures prises par le conseil de gestion	Pour	Pour
7	Ratification des mesures prises par le conseil de surveillance	Pour	Pour
8	Nomination de l'auditeur	Pour	Pour
9	Élection de Hasso Plattner	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Cet administrateur n'est pas indépendant, puisqu'il est un ancien membre du conseil de gestion (jusqu'en décembre 2016). Il a fourni des services de consultation à la société au nom de la société Oswald Consulting GmbH (jusqu'en 2018). 2. Il a aussi siégé au conseil d'administration pendant plus de 15 ans. Conformément aux pratiques exemplaires recommandées, les membres du conseil de surveillance ne sont plus considérés comme indépendants après avoir siégé pendant 15 ans au conseil d'administration. Il siège aux comités de rémunération et de nomination, qui devraient être entièrement indépendants.		
10	Élection de Pekka Ala-Pietilä	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Cet administrateur n'est pas indépendant, puisqu'il a siégé pendant plus de 15 ans au conseil d'administration. Conformément aux pratiques exemplaires recommandées, les membres du conseil de surveillance ne sont plus considérés comme indépendants après avoir siégé pendant 15 ans au conseil d'administration. Il siège aux comités de rémunération et de nomination, qui devraient être entièrement indépendants.		
11	Élection d'Aicha Evans	Pour	Pour
12	Élection de Diane Greene	Pour	Pour
13	Élection de Gesche Joost	Pour	Pour
14	Élection de Bernard Liautaud	Pour	Pour
15	Élection de Gerhard Oswald	Pour	Pour
16	Élection de Friederike Rotsch	Pour	Pour
17	Élection de Gunnar Wiedenfels	Pour	Pour

Sodexo Questions mises au vote – Pays de négociation : France – Ordre du jour de la réunion combinée 22/1/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
2	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
3	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
4	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
5	Comptes et rapports	Pour	Pour
6	Comptes et rapports consolidés	Pour	Pour
7	Attribution des bénéfices/dividendes	Pour	Pour
8	Entente de non-concurrence (Denis Machuel, chef de la direction)	Pour	Pour
9	Assurance vie, assurance maladie et régime de retraite à cotisation déterminée (Denis Machuel, chef de la direction)	Pour	Pour
10	Prestations de retraite supplémentaires (Denis Machuel, chef de la direction)	Pour	Pour

11	Élection d'Emmanuel Babeau Remarque sur le vote : Ce candidat semble avoir trop d'engagements pour s'acquitter de ses fonctions d'administrateur. Il siège à trois conseils d'administration de sociétés ouvertes et il est membre de la direction de l'une d'elles.	Pour	Contre
12	Élection de Robert Baconnier Remarque sur le vote : Conformément aux pratiques exemplaires recommandées en France, les membres du conseil d'administration ne sont plus considérés indépendants après avoir siégé au conseil pendant plus de 12 années consécutives. Cet administrateur siège au comité d'audit, qui à notre avis devrait être entièrement indépendant.	Pour	Contre
13	Élection d'Astrid Bellon Remarque sur le vote : Cette administratrice a assisté à moins de 75 % des réunions du conseil d'administration tenues au cours de l'exercice financier le plus récent. Nous estimons qu'il s'agit d'un manquement à sa responsabilité fondamentale de représenter les actionnaires à ces réunions.	Pour	Contre
14	Élection de François-Xavier Bellon Remarque sur le vote : Conformément aux pratiques exemplaires recommandées en France, les membres du conseil d'administration ne sont plus considérés indépendants après avoir siégé au conseil pendant plus de 12 années consécutives. Cet administrateur siège au comité d'audit, qui à notre avis devrait être entièrement indépendant.	Pour	Contre
15	Ratification de la cooptation de Sophie Stabile Remarque sur le vote : Cette administratrice semble avoir trop d'engagements. Elle siège au total à cinq conseils d'administration de sociétés ouvertes.	Pour	Contre
16	Rémunération de Sophie Bellon, présidente du conseil	Pour	Pour
17	Rémunération de Michel Landel, chef de la direction jusqu'au 23 janvier 2018 Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> • Les régimes d'intéressement de l'entreprise ne semblent pas comporter de dispositions de récupération qui lui permettraient de récupérer les primes en cas de fraude ou d'inconduite importantes de la part des bénéficiaires des primes. • La société n'a pas besoin qu'une partie de la prime annuelle en espèces soit différée et reçue sous forme d'actions. Le report décourage les stratégies risquées ou à courte vue. • La société n'a pas divulgué les objectifs de rendement de son programme d'intéressement à court terme. • Le seuil de rendement pour la rentabilité totale pour l'actionnaire se situe dans le troisième quartile du groupe de pairs, ce qui n'est peut-être pas suffisamment ambitieux. 	Pour	Contre
18	Rémunération de Denis Machuel, chef de la direction depuis le 23 janvier 2018 Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> • Les régimes d'intéressement de l'entreprise ne semblent pas comporter de dispositions de récupération qui lui permettraient de récupérer les primes en cas de fraude ou d'inconduite importantes de la part des bénéficiaires des primes. • La société n'a pas besoin qu'une partie de la prime annuelle en espèces soit différée et reçue sous forme d'actions. Le report décourage les stratégies risquées ou à courte vue. • La société n'a pas divulgué les objectifs de rendement de son programme d'intéressement à court terme. • Le seuil de rendement pour la rentabilité totale pour l'actionnaire se situe dans le troisième quartile du groupe de pairs, ce qui n'est peut-être pas suffisamment ambitieux. 	Pour	Contre
19	Politique de rémunération (président du conseil)	Pour	Pour
20	Politique de rémunération (chef de la direction) Remarque sur le vote : • Les régimes d'intéressement de l'entreprise ne semblent pas comporter de dispositions de récupération qui lui permettraient de récupérer les primes en cas de fraude ou d'inconduite importantes de la part des bénéficiaires des primes. <ul style="list-style-type: none"> • Les régimes d'intéressement à court et à long terme de la société sont fondés sur des mesures similaires, qui prévoient le paiement (ou non) d'une prime élevée pour avoir atteint des cibles similaires. 	Pour	Contre
21	Pouvoir de racheter et de réémettre des actions	Pour	Pour
22	Pouvoir d'émettre des actions liées au rendement	Pour	Pour
23	Autorisation de formalités juridiques	Pour	Pour

Terumo Corporation Questions mises au vote – Pays de négociation : Japon –
Ordre du jour de l'assemblée annuelle 21/6/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Avis de l'Assemblée des porteurs d'actions sans droit de vote		
2	Attribution des bénéfices/dividendes	Pour	Pour
3	Élection de Takayoshi Mimura	Pour	Pour
4	Élection de Shinjiro Sato	Pour	Pour

5	Élection de Toshiaki Takagi	Pour	Pour
6	Élection de Shoji Hatano	Pour	Pour
7	Élection de Kyo Nishikawa	Pour	Pour
8	Élection d'Ikuo Mori	Pour	Pour
9	Élection de Ryuzo Ueda	Pour	Pour
10	Élection de Yukiko Kuroda @ Yukiko Matsumoto	Pour	Pour
11	Élection de Yoshihiro Kimura	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Cet administrateur est considéré par la société comme un initié. Il est le président du comité d'audit, qui devrait être entièrement indépendant.		
12	Élection de Masaichi Nakamura	Pour	Pour
13	Élection de Soichiro Uno	Pour	Pour
14	Élection de Koichi Sakaguchi à titre de directeur suppléant du comité d'audit	Pour	Pour
15	Adoption du régime d'actionnariat à participation restreinte	Pour	Pour

Ball Corp. Questions mises au vote – Pays de négociation: États-Unis – Ordre du jour de l'assemblée annuelle 24/4/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection des administrateurs	Pour	Pour
	1.1 Élection de Daniel J. Heinrich	Pour	Pour
	1.2 Élection de Georgia R. Nelson	Pour	Pour
	1.3 Élection de Cynthia A. Niekamp	Pour	Pour
2	Ratification de l'auditeur	Pour	Contre
3	Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants		
	Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :		
	<ul style="list-style-type: none"> Le seuil de rendement en ce qui concerne la progression du paramètre de mesure de la valeur pour les actionnaires se situe au 37^e percentile par rapport aux pairs, ce qui n'est peut-être pas suffisamment ambitieux. Les programmes d'intéressement à court et à long terme sont fondés sur des mesures financières similaires, qui prévoient le paiement (ou non) d'une prime élevée pour avoir atteint des cibles similaires plutôt que de tenir compte de différentes mesures sur les plans financier et opérationnel. Le fait d'autoriser des paiements majorés aux fins de l'impôt ne permet pas de relier la rémunération au rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. L'utilisation d'un seul indicateur de rendement absolu dans le cadre des programmes d'intéressement à court terme pourrait être inappropriée. La rémunération axée sur le rendement devrait être liée à diverses mesures objectives du rendement opérationnel et financier de l'entreprise. 		

Becton, Dickinson And Co. Questions mises au vote – Pays de négociation: États-Unis – Ordre du jour de l'assemblée annuelle 22/1/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection de Catherine M. Burzik	Pour	Pour
2	Élection de R. Andrew Eckert	Pour	Pour
3	Élection de Vincent A. Forlenza	Pour	Pour
4	Élection de Claire M. Fraser	Pour	Pour
5	Élection de Jeffrey W. Henderson	Pour	Pour
6	Élection de Christopher Jones	Pour	Pour
7	Élection de Marshall O. Larsen	Pour	Pour
8	Élection de David F. Melcher	Pour	Pour
9	Élection de Claire Pomeroy	Pour	Pour
10	Élection de Rebecca W. Rimel	Pour	Pour
11	Élection de Timothy M. Ring	Pour	Pour
12	Élection de Bertram L. Scott	Pour	Pour
13	Ratification de l'auditeur	Pour	Pour

14	Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> • Le seuil de rendement en ce qui concerne la progression du paramètre de mesure de la valeur pour les actionnaires se situe au 25^e percentile par rapport aux pairs, ce qui n'est peut-être pas suffisamment ambitieux. • La société permet l'acquisition accélérée de certaines primes sous forme d'actions en cas de changement de contrôle au lieu d'exiger qu'un membre de la direction perde aussi sa position. • Le fait d'autoriser des paiements majorés aux fins de l'impôt ne permet pas de relier la rémunération au rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. 	Pour	Contre
15	Élimination du critère de majorité qualifiée	Pour	Pour

Booking Holdings Inc Questions mises au vote – Pays de négociation: États-Unis – Ordre du jour de l'assemblée annuelle 6/6/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	1.1 Élection des administrateurs 1.2 Élection de Timothy W. Armstrong Remarque sur le vote : Ce candidat au poste d'administrateur n'est pas indépendant, puisqu'il est l'ancien chef de la direction d'Oath, Inc. (jusqu'en décembre 2018), une filiale de Verizon Communications, Inc., deux sociétés qui ont respectivement reçu de la société en 2017 un montant non divulgué pour des relations de marketing avec les sociétés affiliées et pour des services de données, de téléphonie et d'Internet fournis dans le cours normal des affaires. Il siège au comité de rémunération, qui devrait être entièrement indépendant.	Pour	Abstention
	1.2 Élection de Jeffrey H. Boyd	Pour	Pour
	1.3 Élection de Glenn D. Fogel	Pour	Pour
	1.4 Élection de Mirian M. Graddick-Weir	Pour	Pour
	1.5 Élection de James M. Guyette	Pour	Pour
	1.6 Élection de Wei Hopeman	Pour	Pour
	1.7 Élection de Robert J. Mylod, Jr. Remarque sur le vote : Ce candidat au poste d'administrateur n'est pas indépendant, puisqu'il est l'ancien chef des finances (jusqu'en 2009) et un ancien employé (jusqu'en 2011). Il siège au comité de rémunération, qui devrait être entièrement indépendant.	Pour	Abstention
	1.8 Élection de Charles H. Noski	Pour	Pour
	1.9 Élection de Nancy B. Peretsman	Pour	Pour
	1.10 Élection de Nicholas J. Read Remarque sur le vote : Ce candidat au poste d'administrateur n'est pas indépendant, puisqu'il est le chef de la direction de Vodafone Group plc à qui la société achète des services, principalement des services de téléphonie dans le cours normal des affaires. Il siège au comité de gouvernance/nomination, qui devrait être entièrement indépendant.	Pour	Abstention
	1.11 Élection de Thomas E. Rothman	Pour	Pour
	1.12 Élection de Lynn M. Vojvodich	Pour	Pour
	1.13 Élection de Vanessa A. Wittman	Pour	Pour
2	Ratification de l'auditeur	Pour	Pour
3	Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> • Les programmes d'intéressement à court et à long terme sont fondés sur des mesures financières similaires, qui prévoient le paiement (ou non) d'une prime élevée pour avoir atteint des cibles similaires plutôt que de tenir compte de différentes mesures sur les plans financier et opérationnel. • L'utilisation d'un seul indicateur de rendement absolu dans le cadre des programmes d'intéressement à court et à long terme pourrait être inappropriée, puisque cet indicateur peut refléter des facteurs économiques ou sectoriels indépendants de la volonté des dirigeants. Les critères relatifs au rendement devraient comporter des cibles relatives. • Le programme d'intéressement à court terme de la société utilise des paramètres pour déterminer le montant de la réserve de primes, mais le comité de rémunération détermine les primes en espèces individuelles sur une base discrétionnaire. 	Pour	Contre
4	Proposition d'actionnaire concernant une modification au règlement sur l'accès au vote par procuration Remarque sur le vote : Même si nous sommes d'accord avec l'esprit de la proposition et que l'abaissement du seuil pour le renouvellement du mandat peut être justifié, nous rejetons l'idée de l'éliminer complètement.	Contre	Abstention

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection de Zein Abdalla	Pour	Pour
2	Élection de Maureen Breakiron-Evans	Pour	Pour
3	Élection de Jonathan C. Chadwick	Pour	Pour
4	Élection de John M. Dineen	Pour	Pour
5	Élection de Francisco D'Souza	Pour	Pour
6	Élection de John N. Fox, Jr.	Pour	Pour
7	Élection de Brian Humphries	Pour	Pour
8	Élection de John E. Klein	Pour	Pour
9	Élection de Leo S. Mackay, Jr.	Pour	Pour
10	Élection de Michael Patsalos-Fox	Pour	Pour
11	Élection de Joseph M. Velli	Pour	Pour
12	<p>Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants</p> <p>Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le programme d'intéressement à long terme de la société utilise seulement deux années de rendement. Les critères relatifs au rendement devraient tenir compte d'une période d'au moins trois années consécutives. • Il se pourrait que le recours à des indicateurs de rendement absolu dans le cadre des programmes d'intéressement ne soit pas approprié, puisque ces indicateurs peuvent refléter des facteurs économiques ou sectoriels indépendants de la volonté des dirigeants. Les critères relatifs au rendement devraient comporter des cibles relatives. • Les programmes d'intéressement à court et à long terme sont fondés sur des mesures financières similaires, qui prévoient le paiement (ou non) d'une prime élevée pour avoir atteint des cibles similaires plutôt que de tenir compte de différentes mesures sur les plans financier et opérationnel. 	Pour	Contre
13	Ratification de l'auditeur	Pour	Pour
14	<p>Proposition d'actionnaire concernant un rapport sur les contributions politiques et les dépenses</p> <p>Remarque sur le vote : Une divulgation accrue en ce qui concerne les contributions politiques, les dépenses liées à des associations commerciales et les politiques et pratiques de l'entreprise qui s'y rattachent pourrait faciliter l'évaluation des risques et des occasions connexes.</p>	Contre	Pour
15	<p>Proposition d'actionnaire concernant l'indépendance du président du conseil</p> <p>Remarque sur le vote : L'indépendance du président du conseil peut mener à une séparation plus claire des responsabilités entre le conseil et la direction, réduire les conflits liés à la rémunération des dirigeants et à la planification de la relève et contribuer au recrutement d'administrateurs indépendants. L'indépendance d'un administrateur peut accroître la diversité des renseignements dont dispose le conseil et favoriser l'indépendance d'esprit parmi les autres administrateurs. Le président actuel est indépendant, mais la société n'a pas de politique qui exige la nomination d'un président indépendant; par conséquent, l'adoption de cette proposition permettrait d'assurer l'indépendance des prochains présidents.</p>	Contre	Pour

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	<p>Élection des administrateurs</p> <p>1.1 Élection de Paul A. Gould</p> <p>Remarque sur le vote : Cet administrateur a siégé au comité de rémunération au cours des cinq derniers exercices financiers. À l'assemblée annuelle 2017 de la société, la résolution consultative non exécutoire sur la rémunération des dirigeants a été appuyée par environ 69 % des votes exercés. Les membres du comité de rémunération et des avantages sociaux sont responsables d'examiner tous les aspects du programme de rémunération des dirigeants de la société. Il semble que ce comité n'ait pas bien servi les intérêts des actionnaires à cet égard. Comme la proposition de vote consultatif sur la rémunération a été rejetée par un grand nombre d'actionnaires, nous estimons que le comité de rémunération devrait prendre des mesures supplémentaires pour cerner les inquiétudes des actionnaires et y répondre. En l'absence d'un vote consultatif sur la rémunération, nous estimons que les membres du comité de rémunération doivent être tenus responsables des mesures insuffisantes prises à la suite des résultats du vote à l'assemblée annuelle de 2017. Les autres membres de ce comité soit ne se représentent pas cette année, soit se sont joints au comité en 2018.</p>	Pour	Abstention

	1.2 Élection de Kenneth W. Lowe	Pour	Abstention
	Remarque sur le vote : Cet administrateur n'est pas indépendant, puisqu'il est l'ancien chef de la direction de Scripps Networks Interactive, qui a été achetée par la société en 2018. Il siège au comité de rémunération, qui devrait être entièrement indépendant.		
	1.3 Élection de Daniel E. Sanchez	Pour	Pour
2	Ratification de l'auditeur	Pour	Pour
3	Proposition d'actionnaire concernant un vote à la majorité simple des voix	Contre	Contre
4	Proposition d'actionnaire concernant la divulgation des compétences des membres du conseil d'administration	Contre	Contre

Ecolab, Inc. Questions mises au vote – Pays de négociation : États-Unis –
Ordre du jour de l'assemblée annuelle 2/5/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection de Douglas M. Baker, Jr.	Pour	Pour
2	Élection de Shari L Ballard	Pour	Pour
3	Élection de Barbara J. Beck	Pour	Pour
4	Élection de Leslie S. Biller	Pour	Pour
5	Élection de Jeffrey M. Ettinger	Pour	Pour
6	Élection d'Arthur J. Higgins	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Ce candidat au poste d'administrateur semble avoir trop d'engagements pour s'acquitter de ses fonctions d'administrateur. Il est membre de la direction d'une société ouverte et il siège au total à trois conseils d'administration de sociétés ouvertes.		
7	Élection de Michael Larson	Pour	Pour
8	Élection de David W. MacLennan	Pour	Pour
9	Élection de Tracy B. McKibben	Pour	Pour
10	Élection de Lionel L. Nowell, III	Pour	Pour
11	Élection de Victoria J. Reich	Pour	Pour
12	Élection de Suzanne M. Vautrinot	Pour	Pour
13	Élection de John J. Zillmer	Pour	Pour
14	Ratification de l'auditeur	Pour	Pour
15	Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :		
	<ul style="list-style-type: none"> • Il se pourrait que le recours à des indicateurs de rendement absolu dans le cadre des programmes d'intéressement ne soit pas approprié, puisque ces indicateurs peuvent refléter des facteurs économiques ou sectoriels indépendants de la volonté des dirigeants. Les critères relatifs au rendement devraient comporter des cibles relatives. • L'utilisation d'un seul indicateur de rendement dans le cadre des programmes d'intéressement à court et à long terme pourrait être inappropriée. La rémunération axée sur le rendement devrait être liée à diverses mesures objectives du rendement opérationnel et financier de l'entreprise. 		
16	Proposition d'actionnaire concernant l'indépendance du président du conseil	Contre	Pour
	Remarque sur le vote : L'indépendance du président du conseil peut mener à une séparation plus claire des responsabilités entre le conseil et la direction, réduire les conflits liés à la rémunération des dirigeants et à la planification de la relève et contribuer au recrutement d'administrateurs indépendants. L'indépendance d'un administrateur peut accroître la diversité des renseignements dont dispose le conseil et favoriser l'indépendance d'esprit parmi les autres administrateurs.		

Fiserv, Inc. Questions mises au vote – Pays de négociation : États-Unis –
Ordre du jour de l'assemblée annuelle 22/5/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection des administrateurs		
	1.1 Élection d'Alison Davis	Pour	Pour
	1.2 Élection de Harry DiSimone	Pour	Pour
	1.3 Élection de John Y. Kim	Pour	Pour
	1.4 Élection de Dennis F. Lynch	Pour	Pour
	1.5 Élection de Denis J. O'Leary	Pour	Pour
	1.6 Élection de Glenn M. Renwick	Pour	Pour

	1.7 Élection de Kim M. Robak	Pour	Pour
	1.8 Élection de J.D. Sherman	Pour	Pour
	1.9 Élection de Doyle R. Simons	Pour	Pour
	1.10 Élection de Jeffery W. Yabuki	Pour	Pour
2	Modification du Programme d'achat d'actions des employés 2000	Pour	Pour
3	Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :		
	<ul style="list-style-type: none"> • Les programmes d'intéressement à court et à long terme sont fondés sur des mesures financières similaires, qui prévoient le paiement (ou non) d'une prime élevée pour avoir atteint des cibles similaires plutôt que de tenir compte de différentes mesures sur les plans financier et opérationnel. • Il se pourrait que le recours à des indicateurs de rendement absolu seulement dans le cadre du programme d'intéressement à court terme ne soit pas approprié, puisque ces indicateurs peuvent refléter des facteurs économiques ou sectoriels indépendants de la volonté des dirigeants. Les critères relatifs au rendement devraient comporter des cibles relatives. • La société permet l'acquisition accélérée de certaines primes sous forme d'actions en cas de changement de contrôle au lieu d'exiger qu'un membre de la direction perde aussi sa position. • Moins du tiers des primes de rendement à long terme repose sur des indicateurs de rendement. • Le seuil de rendement en ce qui concerne la progression du paramètre de mesure de la valeur pour les actionnaires se situe au 25^e percentile par rapport aux pairs, ce qui n'est peut-être pas suffisamment ambitieux. 		
4	Ratification de l'auditeur	Pour	Pour
5	Proposition d'actionnaire concernant un rapport sur les contributions politiques et les dépenses	Contre	Pour
	Remarque sur le vote : Préférence pour un examen/une limitation des contributions politiques. Une divulgation accrue en ce qui concerne les contributions politiques, les dépenses relatives à des associations commerciales et les politiques et pratiques de l'entreprise qui s'y rattachent pourrait faciliter l'évaluation des risques et des occasions connexes.		

Fiserv, Inc. Questions mises au vote – Pays de négociation: États-Unis – Ordre du jour de l'assemblée extraordinaire 18/4/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Émission d'actions conformément à la convention de fusion	Pour	Pour
2	Droit d'ajourner la réunion	Pour	Pour

Henry Schein Inc. Questions mises au vote – Pays de négociation: États-Unis – Ordre du jour de l'assemblée annuelle 22/5/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection de Barry J. Alperin	Pour	Pour
2	Élection de Gerald A. Benjamin	Pour	Pour
3	Élection de Stanley M. Bergman	Pour	Pour
4	Élection de James P. Breslawski	Pour	Pour
5	Élection de Paul Brons	Pour	Pour
6	Élection de Shira D. Goodman	Pour	Pour
7	Élection de Joseph L. Herring	Pour	Pour
8	Élection de Kurt P. Kuehn	Pour	Pour
9	Élection de Philip A. Laskawy	Pour	Pour
10	Élection d'Anne H. Margulies	Pour	Pour
11	Élection de Mark E. Mlotek	Pour	Pour
12	Élection de Steven Paladino	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Ce candidat au poste d'administrateur semble avoir trop d'engagements pour s'acquitter de ses fonctions d'administrateur. Il est membre de la direction d'une société ouverte et il siège au total à trois conseils d'administration de sociétés ouvertes.		
13	Élection de Carol Raphael	Pour	Pour
14	Élection d'E. Dianne Rekow	Pour	Pour

15	Élection de Bradley T. Sheares Remarque sur le vote : Cet administrateur a assisté à moins de 75 % des réunions du conseil d'administration tenues au cours de l'exercice financier le plus récent. Nous estimons qu'il s'agit d'un manquement à sa responsabilité fondamentale de représenter les actionnaires à ces réunions.	Pour	Contre
16	Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple : • L'utilisation d'un seul indicateur de rendement absolu dans le cadre des programmes d'intéressement à long terme pourrait être inappropriée. La rémunération axée sur le rendement devrait être liée à diverses mesures objectives du rendement opérationnel et financier de l'entreprise. • Il se pourrait que le recours à des indicateurs de rendement absolu seulement dans le cadre du programme d'intéressement à court terme ne soit pas approprié, puisque ces indicateurs peuvent refléter des facteurs économiques ou sectoriels indépendants de la volonté des dirigeants. Les critères relatifs au rendement devraient comporter des cibles relatives. • La société n'a pas divulgué tous les objectifs de rendement de ses régimes de rémunération. • Les programmes d'intéressement à court et à long terme sont fondés sur des mesures financières similaires, qui prévoient le paiement (ou non) d'une prime élevée pour avoir atteint des cibles similaires plutôt que de tenir compte de différentes mesures sur les plans financier et opérationnel.	Pour	Contre
17	Ratification de l'auditeur	Pour	Pour

International Flavors & Fragrances Inc. Questions mises au vote – Pays de négociation : États-Unis – Ordre du jour de l'assemblée annuelle 1/5/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection de Marcello V. Bottoli	Pour	Pour
2	Élection de Linda B. Buck	Pour	Pour
3	Élection de Michael L. Ducker Remarque sur le vote : Cet administrateur n'est pas indépendant et il siège au comité de rémunération, qui devrait être entièrement indépendant.	Pour	Contre
4	Élection de David R. Epstein	Pour	Pour
5	Élection de Roger W. Ferguson, Jr.	Pour	Pour
6	Élection de John F. Ferraro	Pour	Pour
7	Élection d'Andreas Fibig	Pour	Pour
8	Élection de Christina A. Gold	Pour	Pour
9	Élection de Katherine M. Hudson	Pour	Pour
10	Élection de Dale F. Morrison	Pour	Pour
11	Élection de Stephen Williamson Remarque sur le vote : Cet administrateur n'est pas indépendant et il siège au comité de rémunération, qui devrait être entièrement indépendant.	Pour	Contre
12	Ratification de l'auditeur	Pour	Pour
13	Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple : • Le seuil de rendement en ce qui concerne la progression du paramètre de mesure de la valeur pour les actionnaires se situe au 35 ^e percentile par rapport aux pairs, ce qui n'est peut-être pas suffisamment ambitieux. • Il se pourrait que le recours à des indicateurs de rendement absolu seulement dans le cadre du programme d'intéressement à court terme ne soit pas approprié, puisque ces indicateurs peuvent refléter des facteurs économiques ou sectoriels indépendants de la volonté des dirigeants. Les critères relatifs au rendement devraient comporter des cibles relatives. • Une partie du programme d'intéressement à long terme de la société utilise moins de trois années de rendement. Les critères relatifs au rendement devraient tenir compte d'une période d'au moins trois années consécutives.	Pour	Contre

Metlife Inc Questions mises au vote – Pays de négociation : États-Unis – Ordre du jour de l'assemblée annuelle 18/6/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection de Cheryl W. Grisé	Pour	Pour

2	Élection de Carlos M. Gutierrez	Pour	Pour
3	Élection de Gerald L. Hassell	Pour	Pour
4	Élection de David L. Herzog	Pour	Pour
5	Élection de R. Glenn Hubbard	Pour	Pour
6	Élection d'Edward J. Kelly, III	Pour	Pour
7	Élection de William E. Kennard	Pour	Pour
8	Élection de Michel A. Khalaf	Pour	Pour
9	Élection de James M. Kilts	Pour	Pour
10	Élection de Catherine R. Kinney	Pour	Pour
11	Élection de Diana McKenzie	Pour	Pour
12	Élection de Denise M. Morrison	Pour	Pour
13	Ratification de l'auditeur	Pour	Pour
14	Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants	Pour	Contre

Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :

- Le programme d'intéressement à court terme de la société utilise des paramètres afin de déterminer le montant de la réserve de primes, mais le comité de rémunération détermine le montant des primes en espèces individuelles sur une base discrétionnaire.
- Il se pourrait que le recours à des indicateurs de rendement absolu dans le cadre du programme d'intéressement à court terme ne soit pas approprié, puisque ces indicateurs peuvent refléter des facteurs économiques ou sectoriels indépendants de la volonté des dirigeants. Les critères relatifs au rendement devraient comporter des cibles relatives.
- Le seuil de rendement en ce qui concerne la progression du paramètre de mesure de la valeur pour les actionnaires se situe au 25^e percentile par rapport aux pairs, ce qui n'est peut-être pas suffisamment ambitieux.

Microsoft Corporation Questions mises au vote – Pays de négociation : États-Unis – Ordre du jour de l'assemblée annuelle 28/11/2018

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection de William H. Gates III	Pour	Pour
2	Élection de Reid G. Hoffman	Pour	Pour
3	Élection de Hugh F. Johnston	Pour	Pour
4	Élection de Teri L. List-Stoll	Pour	Pour
5	Élection de Satya Nadella	Pour	Pour
6	Élection de Charles H. Noski	Pour	Pour
7	Élection de Helmut G. W. Panke	Pour	Pour
8	Élection de Sandra E. Peterson	Pour	Pour
9	Élection de Penny S. Pritzker	Pour	Pour
10	Élection de Charles W. Scharf	Pour	Pour
11	Élection d'Arne M. Sorenson	Pour	Pour
12	Élection de John W. Stanton	Pour	Pour
13	Élection de John W. Thompson	Pour	Pour
14	Élection de Padmasree Warrior	Pour	Pour
15	Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :		
	<ul style="list-style-type: none"> • Le programme d'intéressement à long terme de la société est évalué sur trois périodes d'une année. Les critères relatifs au rendement devraient tenir compte d'une période d'au moins trois années consécutives. • La société n'a pas divulgué les objectifs de rendement de son régime de rémunération à long terme. 		
16	Ratification de l'auditeur	Pour	Pour

Middleby Corp. Questions mises au vote – Pays de négociation : États-Unis –
Ordre du jour de l'assemblée annuelle 29/5/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection des administrateurs		
	1.1 Élection de Sarah Palisi Chapin	Pour	Pour
	1.2 Élection de Timothy J. Fitzgerald	Pour	Pour
	1.3 Élection de Cathy L. McCarthy	Pour	Pour
	1.4 Élection de John R. Miller III	Pour	Pour
	1.5 Élection de Gordon O'Brien	Pour	Pour
	1.6 Élection de Nassem Ziyad	Pour	Pour
2	Ratification de l'auditeur	Pour	Pour
3	Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :		
	<ul style="list-style-type: none"> • Les programmes d'intéressement de la société ne semblent pas comporter de disposition de récupération suffisamment robuste qui permettrait de récupérer les primes en cas de fraude ou d'inconduite importante commise par le bénéficiaire de la prime. • La société propose l'acquisition immédiate de certaines primes sous forme d'actions en cas de changement de contrôle plutôt que d'exiger qu'un dirigeant perde aussi sa position. • Les programmes d'intéressement à court et à long terme sont fondés sur des mesures financières similaires, qui prévoient le paiement (ou non) d'une prime élevée pour avoir atteint des cibles similaires plutôt que de tenir compte de différentes mesures sur les plans financier et opérationnel. • Le programme d'intéressement à long terme de la société utilise moins de trois années de rendement. Les critères relatifs au rendement devraient tenir compte d'une période d'au moins trois années consécutives. • L'utilisation d'indicateurs de rendement absolu uniquement dans le cadre des programmes d'intéressement pourrait être inappropriée, puisque ces indicateurs peuvent refléter des facteurs économiques ou sectoriels indépendants de la volonté des dirigeants. Les critères relatifs au rendement devraient comporter des cibles relatives. 		
4	Proposition d'actionnaires concernant le rapport sur le développement durable	Contre	Pour
	Remarque sur le vote : La divulgation accrue des politiques, des pratiques et de la performance de la société en matière environnementale et sociale pourrait faciliter l'évaluation des risques et des occasions connexes. La société a un rapport sur le développement durable, mais elle ne divulgue pas ses cibles de réduction des GES.		

Nielsen Holdings plc Questions mises au vote – Pays de négociation : États-Unis –
Ordre du jour de l'assemblée annuelle 21/5/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection de James A. Attwood, Jr.	Pour	Pour
2	Élection de Guerrino De Luca	Pour	Pour
3	Élection de Karen M. Hoguet	Pour	Pour
4	Élection de David W. Kenny	Pour	Pour
5	Élection de Harish Manwani	Pour	Pour
6	Élection de Robert C. Pozen	Pour	Pour
7	Élection de David Rawlinson	Pour	Pour
8	Élection de Javier G. Teruel	Pour	Pour
9	Élection de Lauren Zalaznick	Pour	Pour
10	Ratification de l'auditeur	Pour	Pour
11	Nomination de l'auditeur légal	Pour	Pour
12	Pouvoir d'établissement des honoraires du vérificateur	Pour	Pour

13	Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> • Le seuil de rendement en ce qui concerne la progression du paramètre de mesure de la valeur pour les actionnaires se situe au 30^e percentile par rapport aux pairs, ce qui n'est peut-être pas suffisamment ambitieux. • Le programme d'intéressement à court terme de la société utilise des paramètres afin de déterminer le montant de la réserve de primes, mais le comité de rémunération détermine le montant des primes en espèces individuelles sur une base discrétionnaire. • Les dirigeants ont reçu des primes supplémentaires hors du cadre du programme d'intéressement ordinaire, ce qui peut miner le programme ordinaire ou indiquer des lacunes dans sa conception. 	Pour	Contre
14	Rapport sur la rémunération (membres du conseil de surveillance) Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> • Le seuil de rendement en ce qui concerne la progression du paramètre de mesure de la valeur pour les actionnaires se situe au 30^e percentile par rapport aux pairs, ce qui n'est peut-être pas suffisamment ambitieux. • Le programme d'intéressement à court terme de la société utilise des paramètres afin de déterminer le montant de la réserve de primes, mais le comité de rémunération détermine le montant des primes en espèces individuelles sur une base discrétionnaire. • Les dirigeants ont reçu des primes supplémentaires hors du cadre du programme d'intéressement ordinaire, ce qui peut miner le programme ordinaire ou indiquer des lacunes dans sa conception. 	Pour	Contre
15	Approbation du régime de rémunération à base d'actions 2019 Remarque sur le vote : Nous rejetons l'utilisation d'options d'achat pour rémunérer les administrateurs.	Pour	Contre

Nike, Inc. Questions mises au vote – Pays de négociation : États-Unis –
Ordre du jour de l'assemblée annuelle 20/9/2018

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection des administrateurs 1.1 Élection d'Alan B. Graf, Jr. 1.2 Élection de John C. Lechleiter 1.3 Élection de Michelle Peluso	Pour Pour Pour	Pour Pour Pour
2	Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> • Il se pourrait que le recours à des indicateurs de rendement absolu dans le cadre des programmes d'intéressement ne soit pas approprié, puisque ces indicateurs peuvent refléter des facteurs économiques ou sectoriels indépendants de la volonté des dirigeants. Les critères relatifs au rendement devraient comporter des cibles relatives. • L'utilisation d'un seul indicateur de rendement dans le cadre du programme d'intéressement à court terme pourrait être insuffisant. La rémunération axée sur le rendement devrait être liée à diverses mesures objectives du rendement opérationnel et financier de l'entreprise. 	Pour	Contre
3	Proposition d'actionnaire concernant un rapport sur les contributions politiques et les dépenses Remarque sur le vote : Divulgarion accrue en ce qui concerne les contributions politiques, les coûts liés aux activités de lobbying, les dépenses en lien avec des associations commerciales et les politiques et pratiques de l'entreprise, ce qui pourrait aider à évaluer les risques et les occasions connexes.	Contre	Pour
4	Ratification de l'auditeur	Pour	Pour

Oracle Corp. Questions mises au vote – Pays de négociation : États-Unis –
Ordre du jour de l'assemblée annuelle 14/11/2018

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection des administrateurs 1.1 Élection de Jeffrey S. Berg 1.2 Élection de Michael J. Boskin 1.3 Élection de Safra A. Catz 1.4 Élection de Bruce R. Chizen	Pour Pour Pour Pour	Pour Pour Pour Pour

	1.5 Élection de George H. Conrades	Pour	Abstention
	Remarque sur le vote : M. Conrades, Mme Seligman et M. Panetta ont siégé au comité de rémunération au cours des derniers exercices financiers. Le comité de rémunération n'a apporté que quelques changements au régime de rémunération des dirigeants, même si seulement 47 % des voix exprimées étaient en faveur de la rémunération l'an dernier et 45 %, 48 %, 46 % et 43 % les années précédentes.		
	1.6 Élection de Lawrence J. Ellison	Pour	Pour
	1.7 Élection de Hector Garcia-Molina	Pour	Pour
	1.8 Élection de Jeffrey O. Henley	Pour	Pour
	1.9 Élection de Mark V. Hurd	Pour	Pour
	1.10 Élection de Renée J. James	Pour	Pour
	1.11 Élection de Charles W. Moorman, IV	Pour	Pour
	1.12 Élection de Leon E. Panetta	Pour	Abstention
	Remarque sur le vote : M. Conrades, Mme Seligman et M. Panetta ont siégé au comité de rémunération au cours des derniers exercices financiers. Le comité de rémunération n'a apporté que quelques changements au régime de rémunération des dirigeants, même si seulement 47 % des voix exprimées étaient en faveur de la rémunération l'an dernier et 45 %, 48 %, 46 % et 43 % les années précédentes.		
	1.13 Élection de William G. Parrett	Pour	Pour
	1.14 Élection de Naomi O. Seligman	Pour	Abstention
	Remarque sur le vote : M. Conrades, Mme Seligman et M. Panetta ont siégé au comité de rémunération au cours des derniers exercices financiers. Le comité de rémunération n'a apporté que quelques changements au régime de rémunération des dirigeants, même si seulement 47 % des voix exprimées étaient en faveur de la rémunération l'an dernier et 45 %, 48 %, 46 % et 43 % les années précédentes.		
2	Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que le programme de rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec les intérêts à long terme des actionnaires. Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> • L'utilisation d'un seul indicateur de rendement absolu dans le cadre du programme d'intéressement à court terme pourrait être inappropriée, puisque cet indicateur peut refléter des facteurs économiques ou sectoriels indépendants de la volonté des dirigeants. Les critères relatifs au rendement devraient comporter des cibles relatives. • Aux termes du programme d'intéressement à long terme 2018, six des sept tranches sont mesurées annuellement sur une période de cinq ans et l'autre mesure le cours de l'action moyen de la société sur une période mobile de seulement 30 jours civils sur la période de cinq ans. • Les dirigeants ont reçu des primes supplémentaires hors du cadre du programme d'intéressement ordinaire, ce qui peut miner le programme ordinaire ou indiquer des lacunes dans sa conception. 		
3	Ratification de l'auditeur	Pour	Pour
4	Proposition d'actionnaire concernant un rapport sur l'équité salariale entre les hommes et les femmes	Contre	Pour
	Remarque sur le vote : Une rémunération inéquitable peut non seulement causer de l'insatisfaction au travail, une baisse de productivité et un taux de roulement élevé, mais aussi exposer la société à des poursuites coûteuses et fastidieuses. De plus, les problèmes d'équité salariale entre les hommes et les femmes peuvent nuire considérablement à la position concurrentielle, puisque les sociétés qui peuvent démontrer qu'elles ont pris des mesures pour réduire l'écart salarial entre les hommes et les femmes ont plus de facilité à conserver et à attirer des employés.		
5	Proposition d'actionnaire concernant un rapport sur les contributions politiques et les dépenses	Contre	Pour
	Remarque sur le vote : Une divulgation accrue en ce qui concerne les contributions politiques, les dépenses liées à des associations commerciales et les politiques et pratiques de l'entreprise qui s'y rattachent pourrait faciliter l'évaluation des risques et des occasions connexes.		
6	Proposition d'actionnaire concernant un rapport sur les activités de lobbying	Contre	Pour
	Remarque sur le vote : Une divulgation accrue des dépenses associées aux activités de lobbying, des dépenses relatives à des associations commerciales et des politiques et pratiques de la société qui s'y rattachent pourrait faciliter l'évaluation des risques et des occasions connexes.		
7	Proposition d'actionnaire concernant l'indépendance du président du conseil	Contre	Pour
	Remarque sur le vote : L'indépendance du président du conseil peut mener à une séparation plus claire des responsabilités entre le conseil et la direction, réduire les conflits liés à la rémunération des dirigeants et à la planification de la relève et contribuer au recrutement d'administrateurs indépendants. L'indépendance d'un administrateur peut accroître la diversité des renseignements dont dispose le conseil et favoriser l'indépendance d'esprit parmi les autres administrateurs.		

Pepsico Inc. Questions mises au vote – Pays de négociation: États-Unis –
Ordre du jour de l'assemblée annuelle 1/5/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection de Shona L. Brown	Pour	Pour

2	Élection de Cesar Conde	Pour	Pour
3	Élection d'Ian M. Cook	Pour	Pour
4	Élection de Dina Dublon	Pour	Pour
5	Élection de Richard W. Fisher	Pour	Pour
6	Élection de Michelle D. Gass	Pour	Pour
7	Élection de William R. Johnson	Pour	Pour
8	Élection de Ramon L. Laguarda	Pour	Pour
9	Élection de David C. Page	Pour	Pour
10	Élection de Robert C. Pohlard	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Cet administrateur n'est pas indépendant, puisqu'il était l'ancien président et chef de la direction de PepsiAmericas, Inc., avant son acquisition par la société en 2010 et qu'il siège aux comités de gouvernance et de nomination, qui devraient être entièrement indépendants.		
11	Élection de Daniel L. Vasella	Pour	Pour
12	Élection de Darren Walker	Pour	Pour
13	Élection d'Alberto Weisser	Pour	Pour
14	Ratification de l'auditeur	Pour	Pour
15	Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :		
	<ul style="list-style-type: none"> • La société n'a pas divulgué les objectifs de rendement de son régime de rémunération à long terme. • Les programmes d'intéressement à court et à long terme sont fondés sur des mesures financières similaires, qui prévoient le paiement (ou non) d'une prime élevée pour avoir atteint des cibles similaires plutôt que de tenir compte de différentes mesures sur les plans financier et opérationnel. • Le seuil de rendement en ce qui concerne la progression du paramètre de mesure de la valeur pour les actionnaires se situe au 25^e percentile par rapport aux pairs, ce qui n'est peut-être pas suffisamment ambitieux. 		
16	Élimination du critère de majorité qualifiée	Pour	Pour
17	Proposition d'actionnaire concernant l'indépendance du président du conseil	Contre	Pour
	Remarque sur le vote : L'indépendance du président du conseil peut mener à une séparation plus claire des responsabilités entre le conseil et la direction, réduire les conflits liés à la rémunération des dirigeants et à la planification de la relève et contribuer au recrutement d'administrateurs indépendants. L'indépendance d'un administrateur peut accroître la diversité des renseignements dont dispose le conseil et favoriser l'indépendance d'esprit parmi les autres administrateurs.		
18	Proposition d'actionnaire concernant l'information sur les pesticides	Contre	Pour
	Remarque sur le vote : La marque Quaker Oats de la société a fait les manchettes récemment à la suite de la controverse entourant l'utilisation du glyphosate comme pesticide. Le glyphosate est considéré comme potentiellement cancérigène par l'Organisation mondiale de la santé (« OMS ») et c'est un cancérigène reconnu en Californie. Les études établissent un lien entre les herbicides à base de glyphosate et des effets toxiques chroniques, comme des affections rénales et des perturbations endocriniennes. L'utilisation du glyphosate comme dessicatif est particulièrement répandue dans la culture des céréales, comme l'avoine, ce qui augmente les niveaux de résidus de glyphosate sur le produit de consommation final. L'utilisation par la société de désherbants à base de glyphosate et d'autres produits chimiques toxiques expose la société à des risques juridiques, réglementaires et d'atteinte à la réputation.		

Royal Caribbean Cruises Ltd. Questions mises au vote – Pays de négociation : États-Unis – Ordre du jour de l'assemblée annuelle 30/5/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection de John F. Brock	Pour	Pour
2	Élection de Richard D. Fain	Pour	Pour
3	Élection de Stephen R. Howe, Jr	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Ce candidat au poste d'administrateur n'est pas indépendant, puisqu'il a siégé à titre de président et associé directeur pour les États-Unis et d'associé directeur pour la région des Amériques d'Ernst & Young et qu'il était membre du comité directeur mondial d'Ernst & Young's jusqu'à son départ à la retraite le 1 ^{er} décembre 2018. Ernst & Young a fourni des services de consultation à la société pour un total d'environ 52 millions \$ entre le 1 ^{er} janvier et le 1 ^{er} décembre 2018, date de son départ à la retraite, et un montant d'environ 18 millions \$ au cours de l'exercice financier 2017. Il siège au conseil d'audit, qui devrait être entièrement indépendant.		
4	Élection de William L. Kimsey	Pour	Pour
5	Élection de Maritza Gomez Montiel	Pour	Pour
6	Élection d'Ann S. Moore	Pour	Pour
7	Élection d'Eyal M. Ofer	Pour	Pour
8	Élection de Thomas J. Pritzker	Pour	Pour

9	Élection de William K. Reilly	Pour	Pour
10	Élection de Vagn Sørensen	Pour	Pour
11	Élection de Donald Thompson	Pour	Pour
12	Élection d'Arne Alexander Wilhelmsen	Pour	Pour
13	Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants	Pour	Contre
	<p>Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'utilisation d'indicateurs de rendement absolu uniquement dans le cadre des programmes d'intéressement pourrait être inappropriée, puisque ces indicateurs peuvent refléter des facteurs économiques ou sectoriels indépendants de la volonté des dirigeants. Les critères relatifs au rendement devraient comporter des cibles relatives. • Le programme d'intéressement à long terme de la société utilise moins de trois années de rendement. Les critères relatifs au rendement devraient tenir compte d'une période d'au moins trois années consécutives. • La société n'a pas divulgué tous les seuils de rendement de son régime de rémunération à court terme. • Les régimes d'intéressement à court et à long terme de la société sont fondés sur des mesures similaires, qui prévoient le paiement (ou non) d'une prime élevée pour avoir atteint des cibles similaires. 		
14	Ratification de l'auditeur	Pour	Contre
	<p>Remarque sur le vote : Les honoraires pour services non liés à l'audit représentent 28 % des honoraires versés au cabinet d'audit. Nous estimons que les services non liés à l'audit auraient pu être confiés à un auditeur distinct afin de ne pas compromettre l'indépendance du cabinet d'audit et l'intégrité des états financiers de la société.</p>		
15	Proposition d'actionnaire concernant un rapport sur les contributions politiques et les dépenses	Contre	Pour
	<p>Remarque sur le vote : Une divulgation accrue en ce qui concerne les contributions politiques, les dépenses liées à des associations commerciales et les politiques et pratiques de l'entreprise qui s'y rattachent pourrait faciliter l'évaluation des risques et des occasions connexes.</p>		

Shire Plc Questions mises au vote – Pays de négociation : États-Unis – Ordre du jour de l'assemblée extraordinaire 5/12/2018

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Plan d'arrangement	Pour	Pour
2	Mise en oeuvre du Plan d'arrangement	Pour	Pour

State Street Corp. Questions mises au vote – Pays de négociation : États-Unis – Ordre du jour de l'assemblée annuelle 15/5/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection de Kennett F. Burnes	Pour	Pour
2	Élection de Patrick de Saint-Aignan	Pour	Pour
3	Élection de Lynn A. Dugle	Pour	Pour
4	Élection d'Amelia C. Fawcett	Pour	Pour
5	Élection de William C. Freda	Pour	Pour
6	Élection de Joseph L. Hooley	Pour	Pour
7	Élection de Sara Mathew	Pour	Pour
8	Élection de William L. Meaney	Pour	Pour
9	Élection de Ronald. P. O'Hanley	Pour	Pour
10	Élection de Sean O'Sullivan	Pour	Pour
11	Élection de Richard P. Sergel	Pour	Pour
12	Élection de Gregory L. Summe	Pour	Pour

13	Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple : • Le programme d'intéressement à court terme de la société n'utilise pas d'indicateurs de rendement pour la rémunération individuelle. • Il se pourrait que le recours à des indicateurs de rendement absolu dans le cadre des programmes d'intéressement ne soit pas approprié, puisque ces indicateurs peuvent refléter des facteurs économiques ou sectoriels indépendants de la volonté des dirigeants. Les critères relatifs au rendement devraient comporter des cibles relatives. • La société a accordé aux dirigeants désignés des primes discrétionnaires non prévues dans ses programmes d'intéressement ordinaires, à raison d'environ 2 M \$ chacun.	Pour	Contre
14	Ratification de l'auditeur	Pour	Pour

Steris Plc Questions mises au vote – Pays de négociation : États-Unis – Ordre du jour de l'assemblée annuelle 31/7/2018

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection de Richard C. Breeden	Pour	Pour
2	Élection de Cynthia Feldmann	Pour	Pour
3	Élection de Jacqueline B. Kosecoff	Pour	Pour
4	Élection de David B. Lewis	Pour	Pour
5	Élection de sir Duncan K. Nichol	Pour	Pour
6	Élection de Walter M. Rosebrough, Jr.	Pour	Pour
7	Élection de Nirav R. Shah	Pour	Pour
8	Élection de Mohsen M. Sohi	Pour	Pour
9	Élection de Richard M. Steeves	Pour	Pour
10	Élection de Loyal W. Wilson	Pour	Pour
11	Élection de Michael B. Wood	Pour	Pour
12	Ratification de l'auditeur Remarque sur le vote : Les honoraires pour services non liés à l'audit représentent 29 % des honoraires versés au cabinet d'audit. Nous estimons que les services non liés à l'audit aurait pu être confiés à un auditeur distinct afin de ne pas compromettre l'indépendance du cabinet d'audit et l'intégrité des états financiers de la société.	Pour	Contre
13	Nomination de l'auditeur légal Remarque sur le vote : Les honoraires pour services non liés à l'audit représentent 29 % des honoraires versés au cabinet d'audit. Nous estimons que les services non liés à l'audit aurait pu être confiés à un auditeur distinct afin de ne pas compromettre l'indépendance du cabinet d'audit et l'intégrité des états financiers de la société.	Pour	Contre
14	Pouvoir d'établissement des honoraires du vérificateur Remarque sur le vote : Les honoraires pour services non liés à l'audit représentent 29 % des honoraires versés au cabinet d'audit. Nous estimons que les services non liés à l'audit aurait pu être confiés à un auditeur distinct afin de ne pas compromettre l'indépendance du cabinet d'audit et l'intégrité des états financiers de la société.	Pour	Contre
15	Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple : • Le programme d'intéressement à long terme de la société n'utilise aucun indicateur de rendement.	Pour	Contre
16	Rapport sur la rémunération (membres du conseil de surveillance) Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple : • Le programme d'intéressement à long terme de la société n'utilise aucun indicateur de rendement.	Pour	Contre

Steris Plc Questions mises au vote – Pays de négociation : États-Unis – Ordre du jour de l'assemblée annuelle 28/2/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Approbation du changement de domiciliation de la société	Pour	Pour
2	Approbation de la création de bénéfices distribuables	Pour	Pour

Thermo Fisher Scientific Inc. Questions mises au vote – Pays de négociation : États-Unis –
Ordre du jour de l'assemblée annuelle 22/5/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection de Marc N. Casper	Pour	Pour
2	Élection de Nelson J. Chai	Pour	Pour
3	Élection de C. Martin Harris	Pour	Pour
4	Élection de Tyler Jacks	Pour	Pour
5	Élection de Judy C. Lewent	Pour	Pour
6	Élection de Thomas J. Lynch	Pour	Pour
7	Élection de Jim P. Manzi	Pour	Pour
8	Élection de James C. Mullen	Pour	Pour
9	Élection de Lars Rebien Sørensen	Pour	Pour
10	Élection de Scott M. Sperling	Pour	Pour
11	Élection d'Elaine S. Ullian	Pour	Pour
12	Élection de Dion J. Weisler	Pour	Pour
13	Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :		
	<ul style="list-style-type: none"> • Les programmes d'intéressement à court et à long terme sont fondés sur des mesures financières similaires, qui prévoient le paiement (ou non) d'une prime élevée pour avoir atteint des cibles similaires plutôt que de tenir compte de différentes mesures sur les plans financier et opérationnel. • Une partie du programme d'intéressement à long terme de la société utilise une seule année de rendement. Les critères relatifs au rendement devraient tenir compte d'une période d'au moins trois années consécutives. • Il se pourrait que le recours à des indicateurs de rendement absolu dans le cadre des programmes d'intéressement ne soit pas approprié, puisque ces indicateurs peuvent refléter des facteurs économiques ou sectoriels indépendants de la volonté des dirigeants. Les critères relatifs au rendement devraient comporter des cibles relatives. 		
14	Ratification de l'auditeur	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Les honoraires pour services non liés à l'audit représentent 33,7 % des honoraires versés au cabinet d'audit. Nous estimons que les services non liés à l'audit auraient pu être confiés à un auditeur distinct afin de ne pas compromettre l'indépendance du cabinet d'audit et l'intégrité des états financiers de la société.		

United Parcel Service, Inc. Questions mises au vote – Pays de négociation : États-Unis –
Ordre du jour de l'assemblée annuelle 9/5/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection de David P. Abney	Pour	Pour
2	Élection de Rodney C. Adkins	Pour	Pour
3	Élection de Michael J. Burns	Pour	Pour
4	Élection de William R. Johnson	Pour	Pour
5	Élection d'Ann M. Livermore	Pour	Pour
6	Élection de Rudy H.P. Markham	Pour	Pour
7	Élection de Franck J. Moison	Pour	Pour
8	Élection de Clark T. Randt, Jr.	Pour	Pour
9	Élection de Christiana Smith Shi	Pour	Pour
10	Élection de John T. Stankey	Pour	Pour
11	Élection de Carol B. Tomé	Pour	Pour
12	Élection de Kevin M. Warsh	Pour	Pour
13	Ratification de l'auditeur	Pour	Pour
14	Proposition d'actionnaire concernant un rapport sur les activités de lobbying	Contre	Contre

15	Proposition d'actionnaire concernant une recapitalisation Remarque sur le vote : Les doubles catégories d'actions ne sont habituellement pas dans l'intérêt des actionnaires ordinaires. L'attribution d'un vote par action permet habituellement de protéger les actionnaires ordinaires en s'assurant que ceux qui détiennent une participation minoritaire importante peuvent influencer le vote sur les questions qui sont soumises par le conseil d'administration.	Contre	Pour
16	Proposition d'actionnaire concernant le lien entre la rémunération des dirigeants et le développement durable Remarque sur le vote : Le fait de relier les paramètres de développement durable et la rémunération des dirigeants pourrait réduire le risque de résultats insatisfaisants au chapitre du développement durable, inciter les employés à atteindre les objectifs de développement durable et à obtenir les avantages qui s'y rattachent et augmenter la reddition de comptes.	Contre	Pour

United Technologies Corp. Questions mises au vote – Pays de négociation: États-Unis –
Ordre du jour de l'assemblée annuelle 29/4/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection de Lloyd J Austin III	Pour	Pour
2	Élection de Diane M. Bryant	Pour	Pour
3	Élection de John V. Faraci	Pour	Pour
4	Élection de Jean-Pierre Garnier	Pour	Pour
5	Élection de Gregory J. Hayes	Pour	Pour
6	Élection de Christopher J. Kearney	Pour	Pour
7	Élection d'Ellen J. Kullman	Pour	Pour
8	Élection de Marshall O. Larsen	Pour	Pour
9	Élection de Harold W. McGraw III	Pour	Pour
10	Élection de Margaret L. O'Sullivan	Pour	Pour
11	Élection de Denise L. Ramos	Pour	Pour
12	Élection de Fredric G. Reynolds	Pour	Pour
13	Élection de Brian C. Rogers	Pour	Pour
14	Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> • Il se pourrait que le recours à des indicateurs de rendement absolu dans le cadre du programme d'intéressement à court terme ne soit pas approprié, puisque ces indicateurs peuvent refléter des facteurs économiques ou sectoriels indépendants de la volonté des dirigeants. Les critères relatifs au rendement devraient comporter des cibles relatives. • Le seuil de rendement en ce qui concerne la progression du paramètre de mesure de la valeur pour les actionnaires se situe au 25^e percentile par rapport aux pairs, ce qui n'est peut-être pas suffisamment ambitieux. 	Pour	Contre
15	Ratification de l'auditeur Remarque sur le vote : Les honoraires pour services non liés à l'audit représentent 28,5 % des honoraires versés au cabinet d'audit. Nous estimons que les services non liés à l'audit auraient pu être confiés à un auditeur distinct afin de ne pas compromettre l'indépendance du cabinet d'audit et l'intégrité des états financiers de la société.	Pour	Contre
16	Élimination du critère de majorité qualifiée	Pour	Pour
17	Ratification du seuil de propriété permettant aux actionnaires de convoquer une assemblée extraordinaire	Pour	Pour

Unitedhealth Group Inc Questions mises au vote – Pays de négociation: États-Unis –
Ordre du jour de l'assemblée annuelle 3/6/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection de William C. Ballard, Jr.	Pour	Contre

Remarque sur le vote : Ce candidat au poste d'administrateur fait partie des candidats qui ont siégé au comité d'audit au moment de l'antidatation des options ou du retraitement des états financiers de la société. Selon le formulaire 10-K de la société pour l'exercice financier 2006, la majorité des options attribuées entre 1994 et 2002 indiquaient des dates d'évaluation erronées. De plus, ce candidat a été membre du conseil d'administration pendant 26 ans et il ne peut plus être considéré comme indépendant.

2	Élection de Richard T. Burke	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Ce candidat au poste d'administrateur fait partie des candidats qui ont siégé au comité d'audit au moment de l'antidatation des options ou du retraitement des états financiers de la société. Selon le formulaire 10-K de la société pour l'exercice financier 2006, la majorité des options attribuées entre 1994 et 2002 indiquaient des dates d'évaluation erronées. Cet administrateur est le propriétaire de Rainy Partners, LLC, qui a versé à la société des primes d'assurance maladie d'environ 398 600 \$ au cours de l'exercice financier 2018. De plus, ce candidat a été membre du conseil d'administration pendant 42 ans et il ne peut plus être considéré comme indépendant.		
3	Élection de Timothy P. Flynn	Pour	Pour
4	Élection de Stephen J. Hemsley	Pour	Pour
5	Élection de Michele J. Hooper	Pour	Pour
6	Élection de F. William McNabb, III	Pour	Pour
7	Élection de Valerie C. Montgomery Rice	Pour	Pour
8	Élection de John H. Noseworthy	Pour	Pour
9	Élection de Glenn M. Renwick	Pour	Pour
10	Élection de David S. Wichmann	Pour	Pour
11	Élection de Gail R. Wilensky	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Cette candidate au poste d'administrateur fait partie des candidats qui ont siégé au comité d'audit au moment de l'antidatation des options ou du retraitement des états financiers de la société. Selon le formulaire 10-K de la société pour l'exercice financier 2006, la majorité des options attribuées entre 1994 et 2002 indiquaient des dates d'évaluation erronées. Cette administratrice est une agrégée supérieure de Project HOPE, qui a versé à la société des primes d'assurance maladie d'environ 1,3 million \$ et qui a reçu des services de réseau d'un montant de 354 000 \$, des frais de commandite de 150 000 \$ et des dons de 190 000 \$ de la société en 2016. De plus, cette candidate a été membre du conseil d'administration pendant 26 ans et elle ne peut plus être considérée comme indépendante.		
12	Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> • Le programme d'intéressement à court terme de la société utilise des paramètres afin de déterminer le montant de la réserve de primes, mais le comité de rémunération détermine le montant des primes en espèces individuelles sur une base discrétionnaire. • Il se pourrait que le recours à des indicateurs de rendement absolu dans le cadre des programmes d'intéressement ne soit pas approprié, puisque ces indicateurs peuvent refléter des facteurs économiques ou sectoriels indépendants de la volonté des dirigeants. Les critères relatifs au rendement devraient comporter des cibles relatives. • La société n'a pas divulgué les seuils ou les cibles de son régime de rémunération à long terme. 		
13	Ratification de l'auditeur	Pour	Pour
14	Proposition d'actionnaire concernant une modification au règlement sur l'accès au vote par procuration	Contre	Pour
	Remarque sur le vote : L'accès au vote par procuration est un droit important des actionnaires, qui renforce la responsabilité du conseil d'administration envers les actionnaires minoritaires. Cette proposition suggère de modifier le règlement actuel sur l'accès au vote par procuration en éliminant la limite de 20 actionnaires pour atteindre le seuil de participation de 3 % des actions ordinaires détenues pendant trois ans. Même si les 20 plus grandes caisses de retraite publiques parvenaient à regrouper leurs actions, elles ne pourraient pas satisfaire le critère actuel de 3 % pendant une période continue de trois ans pour les plupart des entreprises selon le Council of Institutional Investors.		

Visa Inc Questions mises au vote – Pays de négociation: États-Unis – Ordre du jour de l'assemblée annuelle 29/1/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection de Lloyd A. Carney	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Ce candidat semble avoir trop d'engagements pour s'acquitter de ses fonctions d'administrateur. Il siège à trois conseils d'administration de sociétés ouvertes et il est membre de la direction de l'une d'elles.		
2	Élection de Mary B. Cranston	Pour	Pour
3	Élection de Francisco Javier Fernández-Carbajal	Pour	Pour
4	Élection d'Alfred F. Kelly, Jr.	Pour	Pour
5	Élection de John F. Lundgren	Pour	Pour

6	Élection de Robert W. Matschullat	Pour	Pour
7	Élection de Denise M. Morrison	Pour	Pour
8	Élection de Suzanne Nora Johnson	Pour	Pour
9	Élection de John A.C. Swainson	Pour	Pour
10	Élection de Maynard G. Webb, Jr.	Pour	Pour
11	Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :		
	<ul style="list-style-type: none"> • Le programme d'intéressement à long terme de la société est évalué sur trois périodes d'une année. Les critères relatifs au rendement devraient tenir compte d'une période d'au moins trois années consécutives. • Le seuil de rendement en ce qui concerne la progression du paramètre de mesure de la valeur pour les actionnaires se situe au 25^e percentile par rapport aux pairs, ce qui n'est peut-être pas suffisamment ambitieux. 		
12	Ratification de l'auditeur	Pour	Pour

Walt Disney Co Questions mises au vote – Pays de négociation : États-Unis – Ordre du jour de l'assemblée annuelle 7/3/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection de Susan E. Arnold	Pour	Pour
2	Élection de Mary T. Barra	Pour	Pour
3	Élection de Safra A. Catz	Pour	Pour
4	Élection de Francis deSouza	Pour	Pour
5	Élection de Michael Froman	Pour	Pour
6	Élection de Robert A. Iger	Pour	Pour
7	Élection de Maria Elena Lagomasino	Pour	Pour
8	Élection de Mark G. Parker	Pour	Pour
9	Élection de Derica W. Rice	Pour	Pour
10	Ratification de l'auditeur	Pour	Pour
11	Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :		
	<ul style="list-style-type: none"> • Le seuil de rendement en ce qui concerne la progression du paramètre de mesure de la valeur pour les actionnaires se situe au 25^e percentile par rapport au S&P 500, ce qui n'est peut-être pas suffisamment ambitieux. • La rémunération totale du chef de la direction est passablement élevée comparativement à celle d'autres cadres supérieurs désignés, ce qui peut signaler des problèmes de planification de la relève ou dans la structure de rémunération. 		
12	Proposition d'actionnaire concernant un rapport sur les activités de lobbying	Contre	Pour
	Remarque sur le vote : Une divulgation accrue des dépenses associées aux activités de lobbying, des dépenses relatives à des associations commerciales et des politiques et pratiques de la société qui s'y rattachent pourrait faciliter l'évaluation des risques et des occasions connexes.		
13	Proposition d'actionnaire concernant le lien entre la rémunération des dirigeants et la cybersécurité	Contre	Pour
	Remarque sur le vote : La proposition demande que le conseil d'administration publie un rapport (à un coût raisonnable, dans un délai raisonnable et en omettant l'information confidentielle et exclusive) pour évaluer la faisabilité d'intégrer des paramètres supplémentaires de cybersécurité et de protection des renseignements personnels dans les mesures de rendement des membres de la haute direction dans le cadre des programmes d'intéressement de Disney. Nous pensons qu'il s'agit d'une demande raisonnable et que l'exercice consistant à déterminer de quelle façon la cybersécurité pourrait être reliée à la rémunération des dirigeants obligera la société à revoir sa gestion du risque et sa gouvernance de la cybersécurité.		

Walt Disney Co Questions mises au vote – Pays de négociation : États-Unis –
Ordre du jour de l'assemblée extraordinaire 27/7/2018

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Fusion avec Fox	Pour	Pour
2	Droit d'ajourner la réunion	Pour	Pour

Wells Fargo & Co. Questions mises au vote – Pays de négociation : États-Unis –
Ordre du jour de l'assemblée annuelle 23/4/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection de John D. Baker II	Pour	Pour
2	Élection de Celeste A. Clark	Pour	Pour
3	Élection de Theodore F. Craver, Jr.	Pour	Pour
4	Élection d'Elizabeth A. Duke	Pour	Pour
5	Élection de Wayne M. Hewett	Pour	Pour
6	Élection de Donald M. James	Pour	Pour
7	Élection de Maria R. Morris	Pour	Pour
8	Élection de Juan A. Pujadas	Pour	Pour
9	Élection de James H. Quigley	Pour	Pour
10	Élection de Ronald L. Sargent	Pour	Pour
11	Élection de C. Allen Parker	Pour	Pour
12	Élection de Suzanne M. Vautrinot	Pour	Pour
13	Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple : • Le seuil de rendement en ce qui concerne la progression du paramètre de mesure de la valeur pour les actionnaires se situe dans le dernier quartile par rapport aux pairs, ce qui n'est peut-être pas suffisamment ambitieux. • Le programme d'intéressement à court terme de la société utilise des paramètres afin de déterminer le montant de la réserve de primes, mais le comité de rémunération détermine le montant des primes en espèces individuelles sur une base discrétionnaire.	Pour	Contre
14	Modification du régime de rémunération à long terme Remarque sur le vote : Nous rejetons l'utilisation d'options d'achat pour rémunérer les administrateurs.	Pour	Contre
15	Ratification de l'auditeur	Pour	Pour
16	Proposition d'actionnaire concernant un rapport sur la rémunération au rendement	Contre	Contre
17	Proposition d'actionnaire concernant un rapport sur rémunération horaire médian entre les hommes et les femmes Remarque sur le vote : Une rémunération inéquitable peut non seulement causer de l'insatisfaction au travail, une baisse de productivité et un taux de roulement élevé, mais aussi exposer la société à des poursuites coûteuses et fastidieuses. De plus, les problèmes d'équité salariale entre les hommes et les femmes peuvent nuire considérablement à la position concurrentielle, puisque les sociétés qui peuvent démontrer qu'elles ont pris des mesures pour réduire l'écart salarial entre les hommes et les femmes ont plus de facilité à conserver et à attirer des employés.	Contre	Pour

Fonds commun Addenda actions – États-Unis (\$ CA)

3M Co. Questions mises au vote – Pays de négociation : États-Unis – Ordre du jour de l'assemblée annuelle 14/5/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection de Thomas K. Brown	Pour	Pour
2	Élection de Pamela J. Craig	Pour	Pour
3	Élection de David B. Dillon	Pour	Pour
4	Élection de Michael L. Eskew	Pour	Pour
5	Élection de Herbert L. Henkel	Pour	Pour

6	Élection d’Amy E. Hood	Pour	Pour
7	Élection de Muhtar Kent	Pour	Pour
8	Élection d’Edward M. Liddy	Pour	Pour
9	Élection de Dambisa F. Moyo	Pour	Pour
10	Élection de Gregory R. Page	Pour	Pour
11	Élection de Michael F. Roman	Pour	Pour
12	Élection de Patricia A. Woertz	Pour	Pour
13	Ratification de l’auditeur	Pour	Pour
14	Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants Remarque sur le vote : Il n’est pas possible d’établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concorderont avec ceux de l’entreprise à long terme. Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> • Il se pourrait que le recours à des indicateurs de rendement absolu dans le cadre du programme d’intéressement à court terme ne soit pas approprié, puisque ces indicateurs peuvent refléter des facteurs économiques ou sectoriels indépendants de la volonté des dirigeants. Les critères relatifs au rendement devraient comporter des cibles relatives. • La société n’a pas divulgué le seuil et les objectifs de rendement maximal pour son régime de rémunération à court terme. • Le programme d’intéressement à long terme de la société est évalué sur trois périodes d’une année. Les critères relatifs au rendement devraient tenir compte d’une période d’au moins trois années consécutives. 	Pour	Contre
15	Proposition d’actionnaire concernant les considérations salariales des employés pour l’établissement de la rémunération des dirigeants Remarque sur le vote : Pour s’assurer que la rémunération du chef de la direction est raisonnable par rapport à la philosophie et à la structure de rémunération globale de la société, le comité de rémunération devrait tenir compte des niveaux de rémunération ou des fourchettes salariales des employés de la société au moment d’établir les montants des seuils de rémunération du chef de la direction. Les disparités salariales importantes entre le chef de la direction et les autres membres de la haute direction peuvent nuire à la collaboration et au travail d’équipe.	Contre	Pour

Adobe Inc. Questions mises au vote – Pays de négociation : États-Unis – Ordre du jour de l’assemblée annuelle 11/4/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection d’Amy L. Banse	Pour	Pour
2	Élection de Frank A. Calderoni Remarque sur le vote : Ce candidat au poste d’administrateur semble avoir trop d’engagements pour s’acquitter de ses fonctions d’administrateur. Il est membre de la direction d’une société ouverte et il siège au total à trois conseils d’administration de sociétés ouvertes.	Pour	Contre
3	Élection de James E. Daley	Pour	Pour
4	Élection de Laura B. Desmond	Pour	Pour
5	Élection de Charles M. Geschke	Pour	Pour
6	Élection de Shantanu Narayen	Pour	Pour
7	Élection de Kathleen Oberg	Pour	Pour
8	Élection de Dheeraj Pandey	Pour	Pour
9	Élection de David A. Ricks Remarque sur le vote : Ce candidat au poste d’administrateur semble avoir trop d’engagements pour s’acquitter de ses fonctions d’administrateur. Il est membre de la direction d’une société ouverte et il siège au total à trois conseils d’administration de sociétés ouvertes.	Pour	Contre
10	Élection de Daniel Rosensweig	Pour	Pour
11	Élection de John E. Warnock	Pour	Pour
12	Régime de rémunération à base d’actions 2019 Remarque sur le vote : Le programme d’intéressement proposé ne respecte pas nos lignes directrices parce que les primes en actions actuellement en circulation combinées à celles en attente d’autorisation pourraient entraîner une dilution de plus de 10 %. Nous rejetons également l’utilisation d’options d’achat d’actions pour rémunérer les administrateurs.	Pour	Contre
13	Ratification de l’auditeur	Pour	Pour

14	<p>Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants</p> <p>Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants est soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'utilisation d'un seul indicateur de rendement dans le cadre du programme d'intéressement à long terme pourrait être insuffisant. La rémunération axée sur le rendement devrait être liée à diverses mesures objectives du rendement opérationnel et financier de l'entreprise. • Le seuil de rendement en ce qui concerne la progression du paramètre de mesure de la valeur pour les actionnaires se situe au 25^e percentile par rapport aux pairs, ce qui n'est peut-être pas suffisamment ambitieux. 	Pour	Contre
15	<p>Proposition d'actionnaire concernant un rapport sur rémunération horaire médian entre les hommes et les femmes</p> <p>Remarque sur le vote : Une rémunération inéquitable peut non seulement causer de l'insatisfaction au travail, une baisse de productivité et un taux de roulement élevé, mais aussi exposer la société à des poursuites coûteuses et fastidieuses. De plus, les problèmes d'équité salariale entre les hommes et les femmes peuvent nuire considérablement à la position concurrentielle, puisque les sociétés qui peuvent démontrer qu'elles ont pris des mesures pour réduire l'écart salarial entre les hommes et les femmes ont plus de facilité à conserver et à attirer des employés. La société a déjà publié l'information sur l'écart de rémunération médian pour ses activités au Royaume-Uni, mais elle n'a pas fourni cette information pour ses activités à l'échelle mondiale. L'information statistiquement ajustée sur la rémunération ne tient pas compte des effets de la discrimination sur l'égalité des chances. La divulgation de l'écart salarial médian permet de corriger la distorsion structurelle qui touche les emplois occupés par des femmes, en particulier lorsque des hommes occupent les emplois les mieux payés dans l'entreprise.</p>	Contre	Pour

Akamai Technologies Inc. Questions mises au vote – Pays de négociation : États-Unis –
Ordre du jour de l'assemblée annuelle 15/5/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection de Peter Tom Killalea	Pour	Pour
2	Élection de F. Thomson Leighton	Pour	Pour
3	Élection de Jonathan F. Miller	Pour	Pour
4	<p>Modification du régime de rémunération à base d'actions 2013</p> <p>Remarque sur le vote : Nous rejetons l'utilisation d'options d'achat pour rémunérer les administrateurs.</p>	Pour	Contre
5	<p>Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants</p> <p>Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les programmes d'intéressement à court et à long terme sont fondés sur des mesures financières similaires, qui prévoient le paiement (ou non) d'une prime élevée pour avoir atteint des cibles similaires plutôt que de tenir compte de différentes mesures sur les plans financier et opérationnel. • Une partie du programme d'intéressement à long terme de la société utilise moins de trois années de rendement. Les critères relatifs au rendement devraient tenir compte d'une période d'au moins trois années consécutives. • La société n'a pas fourni tous les objectifs de rendement de ses régimes de rémunération à court et à long terme. 	Pour	Contre
6	Ratification de l'auditeur	Pour	Pour

Amerisource Bergen Corp. Questions mises au vote – Pays de négociation : États-Unis –
Ordre du jour de l'assemblée annuelle 28/2/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection d'Ornella Barra	Pour	Pour
2	Élection de Steven H. Collis	Pour	Pour
3	Élection de D. Mark Durcan	Pour	Pour
4	Élection de Richard W. Gochner	Pour	Pour
5	Élection de Lon R. Greenberg	Pour	Pour
6	Élection de Jane E. Henney	Pour	Pour
7	Élection de Kathleen Hyle	Pour	Pour
8	Élection de Michael J. Long	Pour	Pour
9	Élection de Henry W. McGee	Pour	Pour
10	Ratification de l'auditeur	Pour	Pour

11	<p>Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants</p> <p>Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il se pourrait que le recours à des indicateurs de rendement absolu dans le cadre des programmes d'intéressement ne soit pas approprié, puisque ces indicateurs peuvent refléter des facteurs économiques ou sectoriels indépendants de la volonté des dirigeants. Les critères relatifs au rendement devraient comporter des cibles relatives. • Les programmes d'intéressement à court et à long terme sont fondés sur des mesures financières similaires, qui prévoient le paiement (ou non) d'une prime élevée pour avoir atteint des cibles similaires plutôt que de tenir compte de différentes mesures sur les plans financier et opérationnel. • La société n'a pas divulgué les objectifs de rendement de son régime de rémunération à long terme. 	Pour	Contre
12	<p>Proposition d'actionnaire concernant le droit d'agir par consentement écrit</p> <p>Remarque sur le vote : La possibilité de prendre des décisions par consentement écrit plutôt que dans le cadre d'une assemblée est un moyen que les actionnaires peuvent utiliser pour soulever des questions importantes en dehors du cycle normal des assemblées annuelles.</p>	Contre	Pour
13	<p>Proposition d'actionnaire concernant l'exclusion des coûts de conformité aux fins de la rémunération des dirigeants</p> <p>Remarque sur le vote : • La rémunération des membres de la direction ne devrait pas être dissociée des enquêtes, litiges ou mesures de mise en application reliés à la distribution de médicaments; et</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tel que décrit dans la plus récente circulaire de sollicitation, la société exclut actuellement certains frais juridiques et de conformité de ses mesures non conformes aux PCGR aux fins du calcul de la rémunération des dirigeants. • Ceci est particulièrement pertinent dans le contexte de l'épidémie d'opioïdes et des frais de litige potentiels que cela implique. De plus, le fait d'exclure ces frais pourrait ne pas encourager suffisamment les dirigeants à assurer une surveillance appropriée de la sécurité des produits et de la responsabilité qui en découle pour la société si les dirigeants sont protégés contre les conséquences négatives de cette surveillance inappropriée de la valeur pour les actionnaires. Glass Lewis estime que cette pratique pourrait servir à protéger les dirigeants au détriment des actionnaires, et qu'il est donc justifié d'appuyer cette mesure. 	Contre	Pour

Amphenol Corp. Questions mises au vote – Pays de négociation : États-Unis – Ordre du jour de l'assemblée annuelle 22/5/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection de Stanley L. Clark	Pour	Pour
2	Élection de John D. Craig	Pour	Pour
3	Élection de David P. Falck	Pour	Pour
4	Élection d'Edward G. Jepsen	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Ce candidat au poste d'administrateur n'est pas indépendant, puisqu'il est l'ancien chef des finances de la société. Il est le président du comité d'audit et il est membre des comités de gouvernance et de nomination, qui devraient être entièrement indépendants.		
5	Élection de Robert A. Livingston	Pour	Pour
6	Élection de Martin H. Loeffler	Pour	Pour
7	Élection de R. Adam Norwitt	Pour	Pour
8	Élection de Diana G. Reardon	Pour	Pour
9	Élection d'Anne C. Wolff	Pour	Pour
10	Ratification de l'auditeur	Pour	Pour
11	<p>Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants</p> <p>Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le programme d'intéressement à long terme de la société n'utilise aucun indicateur de rendement. Les objectifs de rendement des programmes d'intéressement à long terme devraient être évalués sur au moins trois années consécutives. • Les régimes d'intéressement de l'entreprise ne semblent pas comporter de dispositions de récupération qui lui permettraient de récupérer les primes en cas de fraude ou d'inconduite importantes de la part des bénéficiaires des primes. • Il se pourrait que le recours à des indicateurs de rendement absolu seulement dans le cadre du programme d'intéressement à court terme ne soit pas approprié, puisque ces indicateurs peuvent refléter des facteurs économiques ou sectoriels indépendants de la volonté des dirigeants. Les critères relatifs au rendement devraient comporter des cibles relatives. 	Pour	Contre

12	<p>Proposition d'actionnaire concernant le droit de convoquer des assemblées extraordinaires</p> <p>Remarque sur le vote : Le droit de convoquer une assemblée extraordinaire devrait être un droit fondamental des actionnaires, et il est raisonnable de réduire à 10 % le seuil de participation nécessaire pour avoir le droit de convoquer une assemblée. Convoquer une assemblée extraordinaire permet aux actionnaires de soulever des questions importantes en dehors du cycle normal des assemblées annuelles. Toute question mise au vote à l'occasion d'une assemblée extraordinaire serait assujettie aux mêmes seuils d'approbation que pour une assemblée annuelle.</p>	Contre	Pour
13	<p>Proposition d'actionnaire concernant les risques d'atteinte aux droits de la personne</p> <p>Remarque sur le vote : La société a mis en oeuvre un processus de filtrage des fournisseurs dans l'une de ses divisions et elle prévoit adopter un système similaire dans l'ensemble de la société. La société compte publier un rapport à jour sur le développement durable plus tard cette année, puis sur une base annuelle par la suite. Nous estimons que le rapport de la société sur le développement durable pourrait inclure une divulgation accrue de l'information relative aux droits de la personne. Un complément d'information sur le processus d'audit des fournisseurs de la société nous permettrait de mieux juger des risques liés aux droits de la personne auxquels la société est exposée.</p>	Contre	Pour

Apache Corp. Questions mises au vote – Pays de négociation : États-Unis – Ordre du jour de l'assemblée annuelle 23/5/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection d'Annell R. Bay	Pour	Pour
2	Élection de John J. Christmann IV	Pour	Pour
3	Élection de Juliet S. Ellis	Pour	Pour
4	Élection de Chansoo Joung	Pour	Pour
5	Élection de Rene R. Joyce	Pour	Pour
6	Élection de John E. Lowe	Pour	Pour
7	Élection de William C. Montgomery	Pour	Pour
8	Élection d'Amy H. Nelson	Pour	Pour
9	Élection de Daniel W. Rabun	Pour	Pour
10	Élection de Peter A. Ragauss	Pour	Pour
11	Ratification de l'auditeur	Pour	Pour
12	<p>Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants</p> <p>Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une partie du programme d'intéressement à long terme de la société est évalué sur trois périodes d'une année. Les critères relatifs au rendement devraient tenir compte d'une période d'au moins trois années consécutives. • Il se pourrait que le recours à des indicateurs de rendement absolu seulement dans le cadre du programme d'intéressement à court terme ne soit pas approprié, puisque ces indicateurs peuvent refléter des facteurs économiques ou sectoriels indépendants de la volonté des dirigeants. Les critères relatifs au rendement devraient comporter des cibles relatives. • Le seuil de rendement en ce qui concerne la progression du paramètre de mesure de la valeur pour les actionnaires se situe au 9^e rang sur 12 par rapport aux pairs, ce qui n'est peut-être pas suffisamment ambitieux. 	Pour	Contre

Apple Inc. Questions mises au vote – Pays de négociation : États-Unis – Ordre du jour de l'assemblée annuelle 1/3/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection de James A. Bell	Pour	Pour
2	Élection de Timothy D. Cook	Pour	Pour
3	Élection d'Albert A. Gore	Pour	Pour
4	Élection de Robert A. Iger	Pour	Pour
5	Élection d'Andrea Jung	Pour	Pour
6	Élection d'Arthur D. Levinson	Pour	Pour
7	Élection de Ronald D. Sugar	Pour	Pour
8	Élection de Susan L. Wagner	Pour	Pour
9	Ratification de l'auditeur	Pour	Pour

10	<p>Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants</p> <p>Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'utilisation d'indicateurs de rendement absolu dans le cadre des programmes d'intéressement à court terme pourrait être inappropriée, puisque ces indicateurs peuvent refléter des facteurs économiques ou sectoriels indépendants de la volonté des dirigeants. Les critères relatifs au rendement devraient comporter des cibles relatives. • Le programme d'intéressement à long terme de l'entreprise utilise une seule mesure de rendement. Les programmes d'intéressement à long terme devraient être liés à diverses mesures objectives précises du rendement opérationnel et financier de l'entreprise. • Le seuil de rendement en ce qui concerne la progression du paramètre de mesure de la valeur pour les actionnaires se situe au 25^e percentile par rapport au S&P 500, ce qui n'est peut-être pas suffisamment ambitieux. 	Pour	Contre
11	<p>Proposition d'actionnaire concernant une modification au règlement sur l'accès au vote par procuration</p> <p>Remarque sur le vote : L'accès au vote par procuration est un droit important des actionnaires, qui renforce la responsabilité du conseil d'administration envers les actionnaires minoritaires. Cette proposition suggère de modifier le règlement actuel sur l'accès au vote par procuration en éliminant la limite de 20 actionnaires pour atteindre le seuil de participation de 3 % des actions ordinaires détenues pendant trois ans. Même si les 20 plus grandes caisses de retraite publiques parvenaient à regrouper leurs actions, elles ne pourraient pas satisfaire le critère actuel de 3 % pendant une période continue de trois ans pour les plupart des entreprises selon le Council of Institutional Investors. Cette proposition demande également de changer le nombre de « représentants des actionnaires » pouvant figurer dans la documentation relative au vote par procuration à 25 % des administrateurs, ou 2, selon le nombre le plus élevé. L'actuel règlement sur l'accès au vote par procuration limite le nombre de représentants des actionnaires à 20 % du nombre d'administrateurs, soit une seule candidature, puisque le conseil compte huit membres.</p>	Contre	Pour
12	<p>Proposition d'actionnaire concernant la divulgation des compétences des membres du conseil d'administration</p>	Contre	Contre

Berkshire Hathaway Inc. Questions mises au vote – Pays de négociation : États-Unis –
Ordre du jour de l'assemblée annuelle 4/5/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection des administrateurs		
	1.1 Élection de Warren E. Buffett	Pour	Pour
	1.2 Élection de Charles T. Munger	Pour	Abstention
	Remarque sur le vote : Ce candidat semble avoir trop d'engagements pour s'acquitter de ses fonctions d'administrateur. Il est le vice-président directeur de la société et il siège au total à trois conseils d'administration de société.		
	1.3 Élection de Gregory E. Abel	Pour	Pour
	1.4 Élection de Howard G. Buffett	Pour	Pour
	1.5 Élection de Stephen B. Burke	Pour	Pour
	1.6 Élection de Susan L. Decker	Pour	Pour
	1.7 Élection de William H. Gates III	Pour	Pour
	1.8 Élection de David S. Gottesman	Pour	Pour
	1.9 Élection de Charlotte Guyman	Pour	Pour
	1.10 Élection d'Ajit Jain	Pour	Pour
	1.11 Élection de Thomas S. Murphy	Pour	Pour
	1.12 Élection de Ronald L. Olson	Pour	Pour
	1.13 Élection de Walter Scott, Jr.	Pour	Pour
	1.14 Élection de Meryl B. Witmer	Pour	Pour

Booking Holdings Inc. Questions mises au vote – Pays de négociation : États-Unis –
Ordre du jour de l'assemblée annuelle 6/6/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection des administrateurs		

	1.1 Élection de Timothy W. Armstrong	Pour	Abstention
	Remarque sur le vote : Ce candidat au poste d'administrateur n'est pas indépendant, puisqu'il est l'ancien chef de la direction d'Oath, Inc. (jusqu'en décembre 2018), une filiale de Verizon Communications, Inc., deux sociétés qui ont respectivement reçu de la société en 2017 un montant non divulgué pour des relations de marketing avec les sociétés affiliées et pour des services de données, de téléphonie et d'Internet fournis dans le cours normal des affaires. Il siège au comité de rémunération, qui devrait être entièrement indépendant.		
	1.2 Élection de Jeffrey H. Boyd	Pour	Pour
	1.3 Élection de Glenn D. Fogel	Pour	Pour
	1.4 Élection de Mirian M. Graddick-Weir	Pour	Pour
	1.5 Élection de James M. Guyette	Pour	Pour
	1.6 Élection de Wei Hopeman	Pour	Pour
	1.7 Élection de Robert J. Mylod, Jr.	Pour	Abstention
	Remarque sur le vote : Ce candidat au poste d'administrateur n'est pas indépendant, puisqu'il est l'ancien chef des finances (jusqu'en 2009) et un ancien employé (jusqu'en 2011). Il siège au comité de rémunération, qui devrait être entièrement indépendant.		
	1.8 Élection de Charles H. Noski	Pour	Pour
	1.9 Élection de Nancy B. Peretsman	Pour	Pour
	1.10 Élection de Nicholas J. Read	Pour	Abstention
	Remarque sur le vote : Ce candidat au poste d'administrateur n'est pas indépendant, puisqu'il est le chef de la direction de Vodafone Group plc à qui la société achète des services, principalement des services de téléphonie dans le cours normal des affaires. Il siège au comité de gouvernance/nomination, qui devrait être entièrement indépendant.		
	1.11 Élection de Thomas E. Rothman	Pour	Pour
	1.12 Élection de Lynn M. Vojvodich	Pour	Pour
	1.13 Élection de Vanessa A. Wittman	Pour	Pour
2	Ratification de l'auditeur	Pour	Pour
3	Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :		
	<ul style="list-style-type: none"> • Les programmes d'intéressement à court et à long terme sont fondés sur des mesures financières similaires, qui prévoient le paiement (ou non) d'une prime élevée pour avoir atteint des cibles similaires plutôt que de tenir compte de différentes mesures sur les plans financier et opérationnel. • L'utilisation d'un seul indicateur de rendement absolu dans le cadre des programmes d'intéressement à court et à long terme pourrait être inappropriée, puisque cet indicateur peut refléter des facteurs économiques ou sectoriels indépendants de la volonté des dirigeants. Les critères relatifs au rendement devraient comporter des cibles relatives. • Le programme d'intéressement à court terme de la société utilise des paramètres pour déterminer le montant de la réserve de primes, mais le comité de rémunération détermine les primes en espèces individuelles sur une base discrétionnaire. 		
4	Proposition d'actionnaire concernant une modification au règlement sur l'accès au vote par procuration	Contre	Abstention
	Remarque sur le vote : Même si nous sommes d'accord avec l'esprit de la proposition et que l'abaissement du seuil pour le renouvellement du mandat peut être justifié, nous rejetons l'idée de l'éliminer complètement.		

Broadcom Inc. Questions mises au vote – Pays de négociation : États-Unis –
Ordre du jour de l'assemblée annuelle 1/4/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection de Hock E. Tan	Pour	Pour
2	Élection de Henry S. Samuelli	Pour	Pour
3	Élection d'Eddy W. Hartenstein	Pour	Pour
4	Élection de Diane M. Bryant	Pour	Pour
5	Élection de Gayla J. Delly	Pour	Pour
6	Élection de Check Kian Low	Pour	Pour
7	Élection de Peter J. Marks	Pour	Pour
8	Élection de Harry L. You	Pour	Pour
9	Ratification de l'auditeur	Pour	Pour
10	Modification au régime d'achat d'actions des employés	Pour	Pour

11	<p>Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants</p> <p>Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le seuil de rendement en ce qui concerne la progression du paramètre de mesure de la valeur pour les actionnaires se situe au 25^e percentile par rapport aux pairs, ce qui n'est peut-être pas suffisamment ambitieux. • L'utilisation d'un seul indicateur de rendement dans le cadre du programme d'intéressement à long terme pourrait être insuffisant. La rémunération axée sur le rendement devrait être liée à diverses mesures objectives du rendement opérationnel et financier de l'entreprise. • Les régimes d'intéressement de l'entreprise ne semblent pas comporter de dispositions de récupération qui lui permettraient de récupérer les primes en cas de fraude ou d'inconduite importantes de la part des bénéficiaires des primes. 	Pour	Contre
----	---	------	--------

Celgene Corp. Questions mises au vote – Pays de négociation : États-Unis –
Ordre du jour de l'assemblée extraordinaire 12/4/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Transaction de Bristol-Myers	Pour	Pour
2	Droit d'ajourner la réunion	Pour	Pour
3	<p>Vote consultatif sur les parachutes dorés</p> <p>Remarque sur le vote : Cette disposition offre aux membres de la direction des paiements en espèces pour leurs actions acquises et non acquises en cas de changement de contrôle de la société. Nous soulevons des questions sur la nécessité des paiements pour les actions non acquises. De plus, les paiements majorés aux fins de l'impôt ne permettent pas de relier la rémunération au rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme.</p>	Pour	Contre

Charles Schwab Corp. Questions mises au vote – Pays de négociation : États-Unis –
Ordre du jour de l'assemblée annuelle 15/5/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection de John K. Adams, Jr.	Pour	Pour
2	Élection de Stephen A. Ellis	Pour	Pour
3	Élection d'Arun Sarin	Pour	Pour
4	Élection de Charles R. Schwab	Pour	Pour
5	Élection de Paula A. Sneed	Pour	Pour
6	Ratification de l'auditeur	Pour	Pour
7	<p>Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants</p> <p>Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'utilisation d'un seul indicateur de rendement dans le cadre des programmes d'intéressement pourrait être insuffisant. La rémunération axée sur le rendement devrait être liée à diverses mesures objectives du rendement opérationnel et financier de l'entreprise. • Il se pourrait que le recours à des indicateurs de rendement absolu dans le cadre des programmes d'intéressement ne soit pas approprié, puisque ces indicateurs peuvent refléter des facteurs économiques ou sectoriels indépendants de la volonté des dirigeants. Les critères relatifs au rendement devraient comporter des cibles relatives. • La société permet l'acquisition accélérée de certaines primes sous forme d'actions en cas de changement de contrôle au lieu d'exiger qu'un membre de la direction perde aussi sa position. • La société n'a pas divulgué le rendement maximal pour ce paramètre dans le cadre de son régime de rémunération à long terme. 	Pour	Contre
8	<p>Proposition d'actionnaire concernant l'information sur la diversité</p> <p>Remarque sur le vote : La divulgation de la répartition des effectifs de la société en fonction du sexe ou de l'origine ethnique permettrait aux actionnaires d'évaluer la façon dont la société gère ce problème, de suivre les progrès réalisés par la société et de contribuer à l'évaluation des risques et des possibilités connexes.</p>	Contre	Pour

Church & Dwight Co., Inc. Questions mises au vote – Pays de négociation : États-Unis –
Ordre du jour de l'assemblée annuelle 2/5/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection de Bradley C. Irwin	Pour	Pour

2	Élection de Penry W. Prix	Pour	Pour
3	Élection d'Arthur B. Winkleblack	Pour	Pour
4	Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple : • Le programme d'intéressement à long terme de la société n'utilise aucun indicateur de rendement. Les objectifs de rendement des programmes d'intéressement à long terme devraient être évalués sur au moins trois années consécutives.	Pour	Contre
5	Ratification de l'auditeur	Pour	Pour

Cigna Corp. Questions mises au vote – Pays de négociation : États-Unis –
Ordre du jour de l'assemblée annuelle 24/4/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection de David M. Cordani	Pour	Pour
2	Élection de William J. DeLaney	Pour	Pour
3	Élection d'Eric J. Foss	Pour	Pour
4	Élection d'Elder Granger	Pour	Pour
5	Élection d'Isaiah Harris, Jr.	Pour	Pour
6	Élection de Roman Martinez IV	Pour	Pour
7	Élection de Kathleen M. Mazzarella	Pour	Pour
8	Élection de Mark B. McClellan	Pour	Pour
9	Élection de John M. Partridge	Pour	Pour
10	Élection de William L. Roper	Pour	Pour
11	Élection d'Eric C. Wiseman	Pour	Pour
12	Élection de Donna F. Zarcone	Pour	Pour
13	Élection de William D. Zollars	Pour	Pour
14	Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple : • Les programmes d'intéressement à court et à long terme sont fondés sur des mesures financières similaires, qui prévoient le paiement (ou non) d'une prime élevée pour avoir atteint des cibles similaires plutôt que de tenir compte de différentes mesures sur les plans financier et opérationnel. • Le programme d'intéressement à court terme de la société utilise des paramètres afin de déterminer le montant de la réserve de primes, mais le comité de rémunération détermine le montant des primes en espèces individuelles sur une base discrétionnaire. • La société n'a pas divulgué les objectifs de rendement de son régime de rémunération à long terme. • Il se pourrait que le recours à des indicateurs de rendement absolu seulement dans le cadre du programme d'intéressement à court terme ne soit pas approprié, puisque ces indicateurs peuvent refléter des facteurs économiques ou sectoriels indépendants de la volonté des dirigeants. Les critères relatifs au rendement devraient comporter des cibles relatives.	Pour	Contre
15	Ratification de l'auditeur	Pour	Pour
16	Proposition d'actionnaire concernant le droit d'agir par consentement écrit Remarque sur le vote : La possibilité de prendre des décisions par consentement écrit plutôt que dans le cadre d'une assemblée est un moyen que les actionnaires peuvent utiliser pour soulever des questions importantes en dehors du cycle normal des assemblées annuelles.	Contre	Pour
17	Proposition d'actionnaire concernant le rapport sur les cyberrisques Remarque sur le vote : Bien que nous soyons d'accord avec l'esprit de la proposition, nous estimons que les exigences de la résolution sont trop spécifiques et que la divulgation de certaines de ces informations comporte des risques.	Contre	Abstention
18	Proposition d'actionnaire concernant un rapport sur l'équité salariale entre les hommes et les femmes Remarque sur le vote : Une rémunération inéquitable peut non seulement causer de l'insatisfaction au travail, une baisse de productivité et un taux de roulement élevé, mais aussi exposer la société à des poursuites coûteuses et fastidieuses. De plus, les problèmes d'équité salariale entre les hommes et les femmes peuvent nuire considérablement à la position concurrentielle, puisque les sociétés qui peuvent démontrer qu'elles ont pris des mesures pour réduire l'écart salarial entre les hommes et les femmes ont plus de facilité à conserver et à attirer des employés.	Contre	Pour

Cognizant Technology Solutions Corp. Questions mises au vote – Pays de négociation : États-Unis –
Ordre du jour de l'assemblée annuelle 4/6/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection de Zein Abdalla	Pour	Pour
2	Élection de Maureen Breakiron-Evans	Pour	Pour
3	Élection de Jonathan C. Chadwick	Pour	Pour
4	Élection de John M. Dineen	Pour	Pour
5	Élection de Francisco D'Souza	Pour	Pour
6	Élection de John N. Fox, Jr.	Pour	Pour
7	Élection de Brian Humphries	Pour	Pour
8	Élection de John E. Klein	Pour	Pour
9	Élection de Leo S. Mackay, Jr.	Pour	Pour
10	Élection de Michael Patsalos-Fox	Pour	Pour
11	Élection de Joseph M. Velli	Pour	Pour
12	<p>Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants</p> <p>Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le programme d'intéressement à long terme de la société utilise seulement deux années de rendement. Les critères relatifs au rendement devraient tenir compte d'une période d'au moins trois années consécutives. • Il se pourrait que le recours à des indicateurs de rendement absolu dans le cadre des programmes d'intéressement ne soit pas approprié, puisque ces indicateurs peuvent refléter des facteurs économiques ou sectoriels indépendants de la volonté des dirigeants. Les critères relatifs au rendement devraient comporter des cibles relatives. • Les programmes d'intéressement à court et à long terme sont fondés sur des mesures financières similaires, qui prévoient le paiement (ou non) d'une prime élevée pour avoir atteint des cibles similaires plutôt que de tenir compte de différentes mesures sur les plans financier et opérationnel. 	Pour	Contre
13	Ratification de l'auditeur	Pour	Pour
14	<p>Proposition d'actionnaire concernant un rapport sur les contributions politiques et les dépenses</p> <p>Remarque sur le vote : Une divulgation accrue en ce qui concerne les contributions politiques, les dépenses liées à des associations commerciales et les politiques et pratiques de l'entreprise qui s'y rattachent pourrait faciliter l'évaluation des risques et des occasions connexes.</p>	Contre	Pour
15	<p>Proposition d'actionnaire concernant l'indépendance du président du conseil</p> <p>Proposition d'actionnaire concernant l'indépendance du président du conseil Remarque sur le vote : L'indépendance du président du conseil peut mener à une séparation plus claire des responsabilités entre le conseil et la direction, réduire les conflits liés à la rémunération des dirigeants et à la planification de la relève et contribuer au recrutement d'administrateurs indépendants. L'indépendance d'un administrateur peut accroître la diversité des renseignements dont dispose le conseil et favoriser l'indépendance d'esprit parmi les autres administrateurs. Le président actuel est indépendant, mais la société n'a pas de politique qui exige la nomination d'un président indépendant; par conséquent, l'adoption de cette proposition permettrait d'assurer l'indépendance des prochains présidents.</p>	Contre	Pour

Colgate-Palmolive Co. Questions mises au vote – Pays de négociation : États-Unis –
Ordre du jour de l'assemblée annuelle 10/5/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection de Charles A. Bancroft	Pour	Pour
2	Élection de John P. Bilbrey	Pour	Pour
3	Élection de John T. Cahill	Pour	Pour
4	Élection d'Ian M. Cook	Pour	Pour
5	Élection de Lisa M. Edwards	Pour	Pour
6	Élection de Helene D. Gayle	Pour	Pour
7	Élection de C. Martin Harris	Pour	Pour
8	Élection de Lorrie M. Norrington	Pour	Pour
9	Élection de Michael B. Polk	Pour	Pour
10	Élection de Stephen I. Sadove	Pour	Pour
11	Élection de Noel R. Wallace	Pour	Pour
12	Ratification de l'auditeur	Pour	Pour

4	<p>Vote consultatif sur la rémunération d'un dirigeant</p> <p>Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le programme d'intéressement à long terme de la société utilise moins de trois années de rendement. Les critères relatifs au rendement devraient tenir compte d'une période d'au moins trois années consécutives. • L'utilisation d'un seul indicateur de rendement dans le cadre du programme d'intéressement à long terme pourrait être insuffisant. La rémunération axée sur le rendement devrait être liée à diverses mesures objectives du rendement opérationnel et financier de l'entreprise. • Il se pourrait que le recours à des indicateurs de rendement absolu dans le cadre des programmes d'intéressement ne soit pas approprié, puisque ces indicateurs peuvent refléter des facteurs économiques ou sectoriels indépendants de la volonté des dirigeants. Les critères relatifs au rendement devraient comporter des cibles relatives. 	Pour	Contre
5	<p>Proposition d'actionnaire concernant l'indépendance du président du conseil</p> <p>Remarque sur le vote : L'indépendance du président du conseil peut mener à une séparation plus claire des responsabilités entre le conseil et la direction, réduire les conflits liés à la rémunération des dirigeants et à la planification de la relève et contribuer au recrutement d'administrateurs indépendants. L'indépendance d'un administrateur peut accroître la diversité des renseignements dont dispose le conseil et favoriser l'indépendance d'esprit parmi les autres administrateurs.</p>	Contre	Pour
6	<p>Proposition d'actionnaire concernant un rapport sur les activités de lobbying</p> <p>Remarque sur le vote : Divulgation accrue en ce qui concerne les contributions politiques, les coûts liés aux activités de lobbying, les dépenses en lien avec des associations commerciales et les politiques et pratiques de l'entreprise, ce qui pourrait aider à évaluer les risques et les occasions connexes.</p>	Contre	Pour

CVS Health Corp Questions mises au vote – Pays de négociation : États-Unis –
Ordre du jour de l'assemblée annuelle 16/5/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection de Fernando Aguirre	Pour	Pour
2	Élection de Mark T. Bertolini	Pour	Pour
3	Élection de Richard M. Bracken	Pour	Pour
4	Élection de C. David Brown II	Pour	Pour
5	Élection d'Alecia A. DeCoudreaux	Pour	Pour
6	Élection de Nancy-Ann M. DeParle	Pour	Pour
7	Élection de David W. Dorman	Pour	Pour
8	Élection de Roger N. Farah	Pour	Pour
9	Élection d'Anne M. Finucane	Pour	Pour
10	Élection d'Edward J. Ludwig	Pour	Pour
11	Élection de Larry J. Merlo	Pour	Pour
12	Élection de Jean-Pierre Millon	Pour	Pour
13	Élection de Mary L. Schapiro	Pour	Pour
14	Élection de Richard J. Swift	Pour	Pour
15	Élection de William C. Weldon	Pour	Pour
16	Élection de Tony L. White	Pour	Pour
17	Ratification de l'auditeur	Pour	Pour
18	<p>Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants</p> <p>Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La société n'a pas divulgué les objectifs de rendement de son régime de rémunération à long terme. • Le seuil de rendement en ce qui concerne la progression du paramètre de mesure de la valeur pour les actionnaires se situe au 25^e percentile par rapport aux pairs, ce qui n'est peut-être pas suffisamment ambitieux. • Il se pourrait que le recours à des indicateurs de rendement absolu dans le cadre du programme d'intéressement à court terme ne soit pas approprié, puisque ces indicateurs peuvent refléter des facteurs économiques ou sectoriels indépendants de la volonté des dirigeants. Les critères relatifs au rendement devraient comporter des cibles relatives. 	Pour	Contre
19	<p>Proposition d'actionnaire concernant l'inclusion des frais juridiques dans la rémunération des dirigeants</p> <p>Remarque sur le vote : La rémunération des dirigeants ne devrait pas être dissociée des enquêtes, litiges ou mesures de mise en application reliés à la distribution de médicaments. Comme il est indiqué dans sa plus récente circulaire d'information, la société exclut en ce moment certains frais juridiques et de conformité de ses mesures non conformes aux PCGR aux fins du calcul de la rémunération des dirigeants.</p>	Contre	Pour

Danaher Corp. Questions mises au vote – Pays de négociation : États-Unis –
Ordre du jour de l'assemblée annuelle 7/5/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection de Donald J. Ehrlich	Pour	Pour
2	Élection de Linda P. Hefner Filler	Pour	Pour
3	Élection de Thomas P. Joyce, Jr.	Pour	Pour
4	Élection de Teri List-Stoll	Pour	Pour
5	Élection de Walter G. Lohr, Jr.	Pour	Pour
6	Élection de Mitchell P. Rales Remarque sur le vote : Ce candidat semble avoir trop d'engagements pour s'acquitter de ses fonctions d'administrateur. Il est le président directeur de la société et il siège au total à trois conseils d'administration de sociétés ouvertes.	Pour	Contre
7	Élection de Steven M. Rales	Pour	Pour
8	Élection de John T. Schwieters	Pour	Pour
9	Élection d'Alan G. Spoon Remarque sur le vote : Ce candidat semble avoir trop d'engagements pour s'acquitter de ses fonctions d'administrateur. Il siège au total à cinq conseils d'administration de sociétés ouvertes.	Pour	Contre
10	Élection de Raymond C. Stevens	Pour	Pour
11	Élection d'Elias A. Zerhouni	Pour	Pour
12	Ratification de l'auditeur	Pour	Pour
13	Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple : • Il se pourrait que le recours à des indicateurs de rendement absolu dans le cadre du programme d'intéressement à court terme ne soit pas approprié, puisque ces indicateurs peuvent refléter des facteurs économiques ou sectoriels indépendants de la volonté des dirigeants. Les critères relatifs au rendement devraient comporter des cibles relatives. • Le seuil de rendement en ce qui concerne la progression du paramètre de mesure de la valeur pour les actionnaires se situe au 35 ^e percentile par rapport à un indice général, ce qui n'est peut-être pas suffisamment ambitieux.	Pour	Contre
14	Proposition d'actionnaire concernant l'indépendance du président du conseil Remarque sur le vote : L'indépendance du président du conseil peut mener à une séparation plus claire des responsabilités entre le conseil et la direction, réduire les conflits liés à la rémunération des dirigeants et à la planification de la relève et contribuer au recrutement d'administrateurs indépendants. L'indépendance d'un administrateur peut accroître la diversité des renseignements dont dispose le conseil et favoriser l'indépendance d'esprit parmi les autres administrateurs.	Contre	Pour

Discovery Inc Questions mises au vote – Pays de négociation : États-Unis –
Ordre du jour de l'assemblée annuelle 8/5/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection des administrateurs		
	1.1 Élection de Paul A. Gould Remarque sur le vote : Cet administrateur a siégé au comité de rémunération au cours des cinq derniers exercices financiers. À l'assemblée annuelle 2017 de la société, la résolution consultative non exécutoire sur la rémunération des dirigeants a été appuyée par environ 69 % des votes exercés. Les membres du comité de rémunération et des avantages sociaux sont responsables d'examiner tous les aspects du programme de rémunération des dirigeants de la société. Il semble que ce comité n'ait pas bien servi les intérêts des actionnaires à cet égard. Comme la proposition de vote consultatif sur la rémunération a été rejetée par un grand nombre d'actionnaires, nous estimons que le comité de rémunération devrait prendre des mesures supplémentaires pour cerner les inquiétudes des actionnaires et y répondre. En l'absence d'un vote consultatif sur la rémunération, nous estimons que les membres du comité de rémunération doivent être tenus responsables des mesures insuffisantes prises à la suite des résultats du vote à l'assemblée annuelle de 2017. Les autres membres de ce comité soit ne se représentent pas cette année, soit se sont joints au comité en 2018.	Pour	Abstention
	1.2 Élection de Kenneth W. Lowe Remarque sur le vote : Cet administrateur n'est pas indépendant, puisqu'il est l'ancien chef de la direction de Scripps Networks Interactive, qui a été achetée par la société en 2018. Il siège au comité de rémunération, qui devrait être entièrement indépendant.	Pour	Abstention
	1.3 Élection de Daniel E. Sanchez	Pour	Pour
2	Ratification de l'auditeur	Pour	Pour

3	Proposition d'actionnaire concernant un vote à la majorité simple des voix	Contre	Contre
4	Proposition d'actionnaire concernant la divulgation des compétences des membres du conseil d'administration	Contre	Contre

F5 Networks, Inc. Questions mises au vote – Pays de négociation: États-Unis –
Ordre du jour de l'assemblée annuelle 14/3/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection d'A. Gary Ames	Pour	Pour
2	Élection de Sandra E. Bergeron	Pour	Pour
3	Élection de Deborah L. Bevier	Pour	Pour
4	Élection de Michel Combes	Pour	Pour
5	Élection de Michael Dreyer	Pour	Pour
6	Élection d'Alan J. Higginson	Pour	Pour
7	Élection de Peter Klein	Pour	Pour
8	Élection de Francois Lochoh-Donou	Pour	Pour
9	Élection de John McAdam	Pour	Pour
10	Élection de Nikhil Mehta	Pour	Pour
11	Élection de Marie Myers	Pour	Pour
12	Modification au programme d'intéressement 2014 Remarque sur le vote : Nous rejetons l'utilisation d'options d'achat pour rémunérer les administrateurs.	Pour	Contre
13	Modification du Programme d'achat d'actions des employés 2011	Pour	Pour
14	Ratification de l'auditeur	Pour	Pour
15	Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> • Les programmes d'intéressement à court et à long terme sont fondés sur des mesures financières similaires, qui prévoient le paiement (ou non) d'une prime élevée pour avoir atteint des cibles similaires plutôt que de tenir compte de différentes mesures sur les plans financier et opérationnel. • Il se pourrait que le recours à des indicateurs de rendement absolu dans le cadre du programme d'intéressement à court terme ne soit pas approprié, puisque ces indicateurs peuvent refléter des facteurs économiques ou sectoriels indépendants de la volonté des dirigeants. Les critères relatifs au rendement devraient comporter des cibles relatives. • Le programme d'intéressement à long terme de la société utilise des paramètres de rendement mesurés sur une période de moins de trois ans. • Le seuil de rendement en ce qui concerne la progression du paramètre de mesure de la valeur pour les actionnaires se situe au 25^e percentile par rapport aux pairs, ce qui n'est peut-être pas suffisamment ambitieux. 	Pour	Contre

Fortive Corp Questions mises au vote – Pays de négociation: États-Unis –
Ordre du jour de l'assemblée annuelle 4/6/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection de Mitchell P. Rales Remarque sur le vote : Ce candidat au poste d'administrateur semble avoir trop d'engagements pour s'acquitter de ses fonctions d'administrateur. Il est membre de la direction d'une société ouverte et il siège au total à trois conseils d'administration de sociétés ouvertes.	Pour	Contre
2	Élection de Steven M. Rales	Pour	Pour
3	Élection de Jeannine Sargent	Pour	Pour
4	Élection d'Alan G. Spoon Remarque sur le vote : Ce candidat au poste d'administrateur semble avoir trop d'engagements pour s'acquitter de ses fonctions d'administrateur. Il siège au total à cinq conseils d'administration de sociétés ouvertes.	Pour	Contre
5	Ratification de l'auditeur	Pour	Pour
6	Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants	Pour	Contre

Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :

- Il se pourrait que le recours à des indicateurs de rendement absolu dans le cadre du programme d'intéressement à court terme ne soit pas approprié, puisque ces indicateurs peuvent refléter des facteurs économiques ou sectoriels indépendants de la volonté des dirigeants. Les critères relatifs au rendement devraient comporter des cibles relatives.
- Le seuil de rendement en ce qui concerne la progression du paramètre de mesure de la valeur pour les actionnaires se situe au 35^e percentile par rapport aux pairs, ce qui n'est peut-être pas suffisamment ambitieux.
- Les programmes d'intéressement à court et à long terme sont fondés sur des mesures financières similaires, qui prévoient le paiement (ou non) d'une prime élevée pour avoir atteint des cibles similaires plutôt que de tenir compte de différentes mesures sur les plans financier et opérationnel.

7	<p>Élimination du critère de majorité qualifiée</p> <p>Remarque sur le vote : Les données empiriques montrent que certaines dispositions de verrouillage, incluant les normes de vote à majorité qualifiée, nuisent à la valeur de la société. Les exigences de vote à majorité qualifiée peuvent constituer un obstacle aux propositions de prise de contrôle et empêcher les actionnaires d'approuver des questions soumises au vote qui sont dans leur intérêt. De plus, l'exigence de vote à majorité qualifiée peut permettre à un petit groupe d'actionnaires d'aller à l'encontre de la volonté de la majorité des actionnaires.</p>	Pour	Pour
---	--	------	------

Gilead Sciences, Inc. Questions mises au vote – Pays de négociation : États-Unis – Ordre du jour de l'assemblée annuelle 8/5/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection de Jacqueline K. Barton	Pour	Pour
2	Élection de John F. Cogan	Pour	Pour
3	Élection de Kelly A. Kramer	Pour	Pour
4	Élection de Kevin E. Lofton	Pour	Pour
5	Élection de Harish M. Manwani	Pour	Pour
6	Élection de Daniel O'Day	Pour	Pour
7	Élection de Richard J. Whitley	Pour	Pour
8	Élection de Gayle E. Wilson	Pour	Pour
9	Élection de Per Wold-Olsen	Pour	Pour
10	Ratification de l'auditeur	Pour	Pour
11	Autorisation des actionnaires d'agir par consentement écrit	Pour	Pour
12	<p>Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants</p> <p>Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le programme d'intéressement à long terme de la société est évalué sur trois périodes d'une année. Les critères relatifs au rendement devraient tenir compte d'une période d'au moins trois années consécutives. • La société n'a pas divulgué les objectifs de rendement de son régime de rémunération à court terme. • Le seuil de rendement en ce qui concerne la progression du paramètre de mesure de la valeur pour les actionnaires se situe au 20^e percentile par rapport aux pairs, ce qui n'est peut-être pas suffisamment ambitieux. 	Pour	Contre
13	<p>Proposition d'actionnaire concernant l'indépendance du président du conseil</p> <p>Remarque sur le vote : L'indépendance du président du conseil peut mener à une séparation plus claire des responsabilités entre le conseil et la direction, réduire les conflits liés à la rémunération des dirigeants et à la planification de la relève et contribuer au recrutement d'administrateurs indépendants. L'indépendance d'un administrateur peut accroître la diversité des renseignements dont dispose le conseil et favoriser l'indépendance d'esprit parmi les autres administrateurs.</p>	Contre	Pour
14	Proposition d'actionnaire concernant un rapport sur les économies d'impôt découlant de la Tax Cut and Jobs Act	Contre	Contre

Honeywell International Inc. Questions mises au vote – Pays de négociation : États-Unis – Ordre du jour de l'assemblée annuelle 29/4/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection de Darius Adamczyk	Pour	Pour
2	Élection de Duncan B. Angove	Pour	Pour
3	Élection de William S. Ayer	Pour	Pour
4	Élection de Kevin Burke	Pour	Pour

5	Élection de Jaime Chico Pardo	Pour	Pour
6	Élection de D. Scott Davis	Pour	Pour
7	Élection de Linnet F. Deily	Pour	Pour
8	Élection de Judd Gregg	Pour	Pour
9	Élection de Clive Hollick	Pour	Pour
10	Élection de Grace D. Lieblein	Pour	Pour
11	Élection de George Paz	Pour	Pour
12	Élection de Robin L. Washington	Pour	Pour
13	Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> • Il se pourrait que le recours à des indicateurs de rendement absolu dans le cadre du programme d'intéressement à court terme ne soit pas approprié, puisque ces indicateurs peuvent refléter des facteurs économiques ou sectoriels indépendants de la volonté des dirigeants. Les critères relatifs au rendement devraient comporter des cibles relatives. • L'autorisation de paiements majorés aux fins de l'impôt ne permet pas de relier la rémunération au rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. 	Pour	Contre
14	Ratification de l'auditeur	Pour	Pour
15	Proposition d'actionnaire concernant le droit d'agir par consentement écrit Remarque sur le vote : La possibilité de prendre des décisions par consentement écrit plutôt que dans le cadre d'une assemblée est un moyen que les actionnaires peuvent utiliser pour soulever des questions importantes en dehors du cycle normal des assemblées annuelles.	Contre	Pour
16	Proposition d'actionnaire concernant un rapport sur les activités de lobbying Remarque sur le vote : Divulgation accrue en ce qui concerne les contributions politiques, les coûts liés aux activités de lobbying, les dépenses en lien avec des associations commerciales et les politiques et pratiques de l'entreprise, ce qui pourrait aider à évaluer les risques et les occasions connexes.	Contre	Pour

Johnson & Johnson Questions mises au vote — Pays de négociation: États-Unis — Ordre du jour de l'assemblée annuelle 25/4/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection de Mary C. Beckerle	Pour	Pour
2	Élection de D. Scott Davis	Pour	Pour
3	Élection d'Ian E.L. Davis	Pour	Pour
4	Élection de Jennifer A. Doudna	Pour	Pour
5	Élection d'Alex Gorsky	Pour	Pour
6	Élection de Marillyn A. Hewson	Pour	Pour
7	Élection de Mark B. McClellan	Pour	Pour
8	Élection d'Anne M. Mulcahy	Pour	Pour
9	Élection de William D. Perez	Pour	Pour
10	Élection de Charles Prince Remarque sur le vote : Ce candidat siège à titre de président du comité de conformité réglementaire de la société. La société a fait l'objet de nombreux litiges et controverses au cours de la dernière année, en particulier en ce qui concerne ses produits vedettes à base de talc. Compte tenu de la multiplication des poursuites et de la controverse grandissante entourant la sécurité des produits à base de talc de la société, nous pensons que les actionnaires devraient tenir le président du comité de conformité réglementaire, M. Prince, responsable de la réponse inadéquate du conseil d'administration et du comité face à ce problème.	Pour	Contre
11	Élection d'A. Eugene Washington	Pour	Pour
12	Élection de Ronald A. Williams	Pour	Pour
13	Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> • Le programme d'intéressement à court terme de la société n'utilise aucun indicateur de rendement. Le comité de rémunération détermine les primes en espèces annuelles sur une base purement discrétionnaire. • La société n'a pas divulgué les objectifs de rendement de son régime de rémunération à long terme. • Une partie du programme d'intéressement à long terme de l'entreprise utilise moins de trois années de rendement. Les critères relatifs au rendement devraient tenir compte d'une période d'au moins trois années consécutives. 	Pour	Contre
14	Ratification de l'auditeur	Pour	Pour

15	<p>Proposition d'actionnaire concernant un rapport sur les politiques de récupération</p> <p>Remarque sur le vote : Étant donné l'importance des différents règlements conclus par la société, nous estimons qu'une meilleure divulgation de la façon dont la société assure la mise en application de ses politiques de récupération serait bénéfique pour les actionnaires. La société s'est dotée d'une politique de récupération, mais la politique n'est efficace que si elle est utilisée. Une meilleure divulgation de la façon dont la société en assure la mise en application serait bénéfique pour les actionnaires, et la proposition est formulée de manière à ce que la société n'ait pas à divulguer de l'information sensible ou susceptible de nuire à sa position concurrentielle.</p>	Contre	Pour
16	<p>Proposition d'actionnaire concernant un rapport sur les liens entre la rémunération des dirigeants et les prix des médicaments</p> <p>Remarque sur le vote : Une éventuelle contestation des prix élevés des médicaments constitue un risque important pour les sociétés pharmaceutiques. La société utilise les indicateurs de la croissance du chiffre d'affaires et du bénéfice par action (BPA) pour l'établissement de la prime annuelle et l'indicateur du BPA pour l'octroi d'actions fondé sur le rendement, par contre l'augmentation des revenus, qu'elle résulte d'un accroissement du volume ou d'une hausse des prix (ou d'une combinaison des deux), peut gonfler à la fois la croissance du chiffre d'affaires et les bénéfices. Une dépendance excessive aux hausses des prix des médicaments est une stratégie risquée et insoutenable, en particulier lorsque les augmentations de prix entraînent des paiements importants aux membres de la haute direction.</p>	Contre	Pour

JPMorgan Chase & Co. Questions mises au vote – Pays de négociation : États-Unis –
Ordre du jour de l'assemblée annuelle 21/5/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection de Linda B. Bammann	Pour	Pour
2	Élection de James A. Bell	Pour	Pour
3	Élection de Stephen B. Burke	Pour	Pour
4	Élection de Todd A. Combs	Pour	Pour
5	Élection de James S. Crown	Pour	Pour
6	Élection de James Dimon	Pour	Pour
7	Élection de Timothy P. Flynn	Pour	Pour
8	Élection de Melody Hobson	Pour	Pour
9	Élection de Laban P. Jackson, Jr.	Pour	Pour
10	Élection de Michael A. Neal	Pour	Pour
11	Élection de Lee R. Raymond	Pour	Pour
12	<p>Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants</p> <p>Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les dirigeants ont droit à des paiements de primes à court terme illimités. ce qui est contraire aux pratiques exemplaires et aux intérêts des actionnaires. • Le programme d'intéressement à court terme de la société n'utilise aucun indicateur de rendement. Le comité de rémunération détermine les primes en espèces sur une base purement discrétionnaire. • L'utilisation d'un seul indicateur de rendement dans le cadre du programme d'intéressement à long terme pourrait être insuffisant. La rémunération axée sur le rendement devrait être liée à diverses mesures objectives du rendement opérationnel et financier de l'entreprise. • Le seuil de rendement en ce qui concerne la progression du paramètre de mesure de la valeur pour les actionnaires se situe dans le 4^e quartile par rapport aux pairs, ce qui n'est peut-être pas suffisamment ambitieux. • Le programme d'intéressement à long terme de la société est évalué sur trois périodes d'une année. Les critères relatifs au rendement devraient tenir compte d'une période d'au moins trois années consécutives. 	Pour	Contre
13	Ratification de l'auditeur	Pour	Pour
14	<p>Proposition d'actionnaire concernant un rapport sur rémunération horaire médian entre les hommes et les femmes</p> <p>Remarque sur le vote : Une rémunération inéquitable peut non seulement causer de l'insatisfaction au travail, une baisse de productivité et un taux de roulement élevé, mais aussi exposer la société à des poursuites coûteuses et fastidieuses. De plus, les problèmes d'équité salariale entre les hommes et les femmes peuvent nuire considérablement à la position concurrentielle, puisque les sociétés qui peuvent démontrer qu'elles ont pris des mesures pour réduire l'écart salarial entre les hommes et les femmes ont plus de facilité à conserver et à attirer des employés. L'information statistiquement ajustée sur la rémunération ne tient pas compte des effets de la discrimination sur l'égalité des chances. La divulgation de l'écart salarial médian permet de corriger la distorsion structurelle qui touche les emplois occupés par des femmes, en particulier lorsque des hommes occupent les emplois les mieux payés dans l'entreprise.</p>	Contre	Pour

15	Proposition d'actionnaire concernant une modification au règlement sur l'accès au vote par procuration Remarque sur le vote : Même si nous sommes d'accord avec l'esprit de la proposition et que l'abaissement du seuil pour le renouvellement du mandat peut être justifié, nous rejetons l'idée de l'éliminer complètement.	Contre	Abstention
16	Proposition d'actionnaire concernant le vote cumulatif	Contre	Contre

Lowe`s Cos., Inc. Questions mises au vote – Pays de négociation : États-Unis –
Ordre du jour de l'assemblée annuelle 31/5/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection des administrateurs		
	1.1 Élection de Ralph Alvarez	Pour	Pour
	1.2 Élection de David H. Batchelder	Pour	Pour
	1.3 Élection d'Angela F. Braly	Pour	Pour
	1.4 Élection de Sandra B. Cochran	Pour	Abstention
	Remarque sur le vote : Cette candidate au poste d'administrateur semble avoir trop d'engagements pour s'acquitter de ses fonctions d'administrateur. Elle est membre de la direction d'une société ouverte et elle siège au total à trois conseils d'administration de sociétés ouvertes.		
	1.5 Élection de Laurie Z. Douglas	Pour	Pour
	1.6 Élection de Richard W. Dreiling	Pour	Pour
	1.4 Élection de Marvin R. Ellison	Pour	Pour
	1.8 Élection de James H. Morgan	Pour	Pour
	1.9 Élection de Brian C. Rogers	Pour	Pour
	1.10 Élection de Bertram L. Scott	Pour	Pour
	1.11 Élection de Lisa W. Wardell	Pour	Pour
	1.12 Élection d'Eric C. Wiseman	Pour	Pour
2	Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :		
	• La société n'a pas fourni tous les objectifs de rendement de ses régimes de rémunération à court et à long terme.		
	• Le seuil de rendement en ce qui concerne la progression du paramètre de mesure de la valeur pour les actionnaires est inférieur de 20 % à l'indice, ce qui n'est peut-être pas suffisamment ambitieux.		
	• Il se pourrait que le recours à des indicateurs de rendement absolu seulement dans le cadre du programme d'intéressement à court terme ne soit pas approprié, puisque ces indicateurs peuvent refléter des facteurs économiques ou sectoriels indépendants de la volonté des dirigeants.		
	Les critères relatifs au rendement devraient comporter des cibles relatives.		
3	Ratification de l'auditeur	Pour	Pour

Mondelez International Inc. Questions mises au vote – Pays de négociation : États-Unis –
Ordre du jour de l'assemblée annuelle 15/5/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection de Lewis W.K. Booth	Pour	Pour
2	Élection de Charles E. Bunch	Pour	Pour
3	Élection de Debra A. Crew	Pour	Pour
4	Élection de Lois D. Juliber	Pour	Pour
5	Élection de Mark D. Ketchum	Pour	Pour
6	Élection de Peter W. May	Pour	Pour
7	Élection de Jorge S. Mesquita	Pour	Pour
8	Élection de Joseph Neubauer	Pour	Pour
9	Élection de Fredric G. Reynolds	Pour	Pour
10	Élection de Christiana Smith Shi	Pour	Pour
11	Élection de Patrick T. Siewert	Pour	Pour
12	Élection de Jean-François M. L. van Boxmeer	Pour	Pour
	Remarque sur le vote : Le candidat van Boxmeer siège à titre de président du conseil de direction et il est le chef de la direction de Heineken N.V., une société ouverte, en plus de siéger au conseil d'administration de la société et au comité des actionnaires de Henkel AG & Co. KGaA (« Henkel »). Cependant, la structure de société de Henkel est telle que le rôle du comité des actionnaires est considérablement moins important que celui d'un conseil de surveillance type en Allemagne.		

13	Élection de Dirk Van de Put	Pour	Pour
14	Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple : • Les programmes d'intéressement à court et à long terme sont fondés sur des mesures financières similaires, qui prévoient le paiement (ou non) d'une prime élevée pour avoir atteint des cibles similaires plutôt que de tenir compte de différentes mesures sur les plans financier et opérationnel. • La société n'a pas divulgué les objectifs de rendement pour certains indicateurs de son régime de rémunération à long terme. • Le seuil de rendement en ce qui concerne la progression du paramètre de mesure de la valeur pour les actionnaires se situe au 25 ^e percentile par rapport aux pairs, ce qui n'est peut-être pas suffisamment ambitieux. • Il se pourrait que le recours à des indicateurs de rendement absolu seulement dans le cadre du programme d'intéressement à court terme ne soit pas approprié, puisque ces indicateurs peuvent refléter des facteurs économiques ou sectoriels indépendants de la volonté des dirigeants. Les critères relatifs au rendement devraient comporter des cibles relatives.	Pour	Contre
15	Ratification de l'auditeur	Pour	Pour
16	Proposition d'actionnaire concernant la déforestation dans la chaîne d'approvisionnement du cacao Remarque sur le vote : La société utilise du cacao dans la fabrication d'un certain nombre de ses produits de marque, et sa filiale Cadbury est le deuxième fabricant de confiseries dans le monde. Même si la société s'est dotée d'un plan d'action afin de cartographier l'ensemble des fermes de sa chaîne d'approvisionnement d'ici la fin de 2019 et de planter plus de 2,7 millions d'arbres d'ici 2020, elle ne rend pas compte annuellement de la façon dont cela permet d'atténuer l'impact sur le climat de la déforestation dans sa chaîne d'approvisionnement du cacao.	Contre	Pour
17	Proposition d'actionnaire concernant les considérations salariales des employés pour l'établissement de la rémunération des dirigeants Remarque sur le vote : Pour s'assurer que la rémunération du chef de la direction est raisonnable par rapport à la philosophie et à la structure de rémunération globale de la société, le comité de rémunération devrait tenir compte des niveaux de rémunération ou des fourchettes salariales des employés de la société au moment d'établir les montants des seuils de rémunération du chef de la direction.	Contre	Pour

Moody`s Corp. Questions mises au vote – Pays de négociation: États-Unis –
Ordre du jour de l'assemblée annuelle 16/4/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection de Basil L. Anderson	Pour	Pour
2	Élection de Jorge A. Bermudez	Pour	Pour
3	Élection de Therese Esperdy	Pour	Pour
4	Élection de Vincent A. Forlenza	Pour	Pour
5	Élection de Kathryn M. Hill	Pour	Pour
6	Élection de Raymond W. McDaniel, Jr.	Pour	Pour
7	Élection de Henry A. McKinnell, Jr.	Pour	Pour
8	Élection de Leslie F. Seidman	Pour	Pour
9	Élection de Bruce Van Saun	Pour	Pour
10	Élection de Gerrit Zalm	Pour	Pour
11	Ratification de l'auditeur	Pour	Pour
12	Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple : • Il se pourrait que le recours à des indicateurs de rendement absolu dans le cadre des programmes d'intéressement ne soit pas approprié, puisque ces indicateurs peuvent refléter des facteurs économiques ou sectoriels indépendants de la volonté des dirigeants. Les critères relatifs au rendement devraient comporter des cibles relatives. • La société a négligé de divulguer les cibles de rendement de son programme d'intéressement à long terme.	Pour	Contre

Nielsen Holdings plc Questions mises au vote – Pays de négociation: États-Unis –
Ordre du jour de l'assemblée annuelle 21/5/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection de James A. Attwood, Jr.	Pour	Pour

2	Élection de Guerrino De Luca	Pour	Pour
3	Élection de Karen M. Hoguet	Pour	Pour
4	Élection de David W. Kenny	Pour	Pour
5	Élection de Harish Manwani	Pour	Pour
6	Élection de Robert C. Pozen	Pour	Pour
7	Élection de David Rawlinson	Pour	Pour
8	Élection de Javier G. Teruel	Pour	Pour
9	Élection de Lauren Zalaznick	Pour	Pour
10	Ratification de l'auditeur	Pour	Pour
11	Nomination de l'auditeur légal	Pour	Pour
12	Pouvoir d'établissement des honoraires du vérificateur	Pour	Pour
13	Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :		
	<ul style="list-style-type: none"> • Le seuil de rendement en ce qui concerne la progression du paramètre de mesure de la valeur pour les actionnaires se situe au 30^e percentile par rapport aux pairs, ce qui n'est peut-être pas suffisamment ambitieux. • Le programme d'intéressement à court terme de la société utilise des paramètres afin de déterminer le montant de la réserve de primes, mais le comité de rémunération détermine le montant des primes en espèces individuelles sur une base discrétionnaire. • Les dirigeants ont reçu des primes supplémentaires hors du cadre du programme d'intéressement ordinaire, ce qui peut miner le programme ordinaire ou indiquer des lacunes dans sa conception. 		
14	Rapport sur la rémunération (membres du conseil de surveillance)	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :		
	<ul style="list-style-type: none"> • Le seuil de rendement en ce qui concerne la progression du paramètre de mesure de la valeur pour les actionnaires se situe au 30^e percentile par rapport aux pairs, ce qui n'est peut-être pas suffisamment ambitieux. • Le programme d'intéressement à court terme de la société utilise des paramètres afin de déterminer le montant de la réserve de primes, mais le comité de rémunération détermine le montant des primes en espèces individuelles sur une base discrétionnaire. • Les dirigeants ont reçu des primes supplémentaires hors du cadre du programme d'intéressement ordinaire, ce qui peut miner le programme ordinaire ou indiquer des lacunes dans sa conception. 		
15	Approbation du régime de rémunération à base d'actions 2019	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Nous rejetons l'utilisation d'options d'achat pour rémunérer les administrateurs.		

Pepsico Inc. Questions mises au vote – Pays de négociation: États-Unis – Ordre du jour de l'assemblée annuelle 1/5/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection de Shona L. Brown	Pour	Pour
2	Élection de Cesar Conde	Pour	Pour
3	Élection d'Ian M. Cook	Pour	Pour
4	Élection de Dina Dublon	Pour	Pour
5	Élection de Richard W. Fisher	Pour	Pour
6	Élection de Michelle D. Gass	Pour	Pour
7	Élection de William R. Johnson	Pour	Pour
8	Élection de Ramon L. Laguarda	Pour	Pour
9	Élection de David C. Page	Pour	Pour
10	Élection de Robert C. Pohlard	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Cet administrateur n'est pas indépendant, puisqu'il était l'ancien président et chef de la direction de PepsiAmericas, Inc., avant son acquisition par la société en 2010 et qu'il siège aux comités de gouvernance et de nomination, qui devraient être entièrement indépendants.		
11	Élection de Daniel L. Vasella	Pour	Pour
12	Élection de Darren Walker	Pour	Pour
13	Élection d'Alberto Weisser	Pour	Pour
14	Ratification de l'auditeur	Pour	Pour

15	Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> • La société n'a pas divulgué les objectifs de rendement de son régime de rémunération à long terme. • Les programmes d'intéressement à court et à long terme sont fondés sur des mesures financières similaires, qui prévoient le paiement (ou non) d'une prime élevée pour avoir atteint des cibles similaires plutôt que de tenir compte de différentes mesures sur les plans financier et opérationnel. • Le seuil de rendement en ce qui concerne la progression du paramètre de mesure de la valeur pour les actionnaires se situe au 25^e percentile par rapport aux pairs, ce qui n'est peut-être pas suffisamment ambitieux. 	Pour	Contre
16	Élimination du critère de majorité qualifiée	Pour	Pour
17	Proposition d'actionnaire concernant l'indépendance du président du conseil Remarque sur le vote : L'indépendance du président du conseil peut mener à une séparation plus claire des responsabilités entre le conseil et la direction, réduire les conflits liés à la rémunération des dirigeants et à la planification de la relève et contribuer au recrutement d'administrateurs indépendants. L'indépendance d'un administrateur peut accroître la diversité des renseignements dont dispose le conseil et favoriser l'indépendance d'esprit parmi les autres administrateurs.	Contre	Pour
18	Proposition d'actionnaire concernant l'information sur les pesticides Remarque sur le vote : La marque Quaker Oats de la société a fait les manchettes récemment à la suite de la controverse entourant l'utilisation du glyphosate comme pesticide. Le glyphosate est considéré comme potentiellement cancérigène par l'Organisation mondiale de la santé (« OMS ») et c'est un cancérigène reconnu en Californie. Les études établissent un lien entre les herbicides à base de glyphosate et des effets toxiques chroniques, comme des affections rénales et des perturbations endocriniennes. L'utilisation du glyphosate comme dessiccant est particulièrement répandue dans la culture des céréales, comme l'avoine, ce qui augmente les niveaux de résidus de glyphosate sur le produit de consommation final. L'utilisation par la société de désherbants à base de glyphosate et d'autres produits chimiques toxiques expose la société à des risques juridiques, réglementaires et d'atteinte à la réputation.	Contre	Pour

PNC Financial Services Group Questions mises au vote – Pays de négociation : États-Unis –
Ordre du jour de l'assemblée annuelle 23/4/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection de Joseph Alvarado	Pour	Pour
2	Élection de Charles E. Bunch	Pour	Pour
3	Élection de Debra A. Cafaro	Pour	Pour
4	Élection de Marjorie Rodgers Cheshire	Pour	Pour
5	Élection de William S. Demchak	Pour	Pour
6	Élection d'Andrew T. Feldstein	Pour	Pour
7	Élection de Richard J. Harshman Remarque sur le vote : Ce candidat au poste d'administrateur semble avoir trop d'engagements pour s'acquitter de ses fonctions d'administrateur. Il est membre de la direction d'une société ouverte et il siège au total à trois conseils d'administration de sociétés ouvertes.	Pour	Contre
8	Élection de Daniel R. Hesse	Pour	Pour
9	Élection de Richard B. Kelson	Pour	Pour
10	Élection de Linda R. Medler	Pour	Pour
11	Élection de Martin Pfinsgraff	Pour	Pour
12	Élection de Toni Townes-Whitley	Pour	Pour
13	Élection de Michael J. Ward	Pour	Pour
14	Ratification de l'auditeur	Pour	Pour
15	Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> • Certaines primes versées dans le cadre du programme d'intéressement à long terme reposent sur les résultats de rendement d'une année seulement. Les critères relatifs au rendement devraient tenir compte d'une période d'au moins trois années consécutives. • Le programme d'intéressement à court terme de la société n'utilise aucun indicateur de rendement. Le comité de rémunération détermine les primes en espèces annuelles sur une base purement discrétionnaire. • Le seuil de rendement en ce qui concerne la progression du paramètre de mesure de la valeur pour les actionnaires se situe au 25^e percentile, ce qui n'est peut-être pas suffisamment ambitieux. 	Pour	Contre

Royal Caribbean Cruises Ltd. Questions mises au vote – Pays de négociation : États-Unis –
Ordre du jour de l'assemblée annuelle 30/5/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection de John F. Brock	Pour	Pour
2	Élection de Richard D. Fain	Pour	Pour
3	Élection de Stephen R. Howe, Jr Remarque sur le vote : Ce candidat au poste d'administrateur n'est pas indépendant, puisqu'il a siégé à titre de président et associé directeur pour les États-Unis et d'associé directeur pour la région des Amériques d'Ernst & Young et qu'il était membre du comité directeur mondial d'Ernst & Young's jusqu'à son départ à la retraite le 1 ^{er} décembre 2018. Ernst & Young a fourni des services de consultation à la société pour un total d'environ 52 millions \$ entre le 1 ^{er} janvier et le 1 ^{er} décembre 2018, date de son départ à la retraite, et un montant d'environ 18 millions \$ au cours de l'exercice financier 2017. Il siège au conseil d'audit, qui devrait être entièrement indépendant.	Pour	Contre
4	Élection de William L. Kimsey	Pour	Pour
5	Élection de Maritza Gomez Montiel	Pour	Pour
6	Élection d'Ann S. Moore	Pour	Pour
7	Élection d'Eyal M. Ofer	Pour	Pour
8	Élection de Thomas J. Pritzker	Pour	Pour
9	Élection de William K. Reilly	Pour	Pour
10	Élection de Vagn Sørensen	Pour	Pour
11	Élection de Donald Thompson	Pour	Pour
12	Élection d'Arne Alexander Wilhelmsen	Pour	Pour
13	Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple : • L'utilisation d'indicateurs de rendement absolu uniquement dans le cadre des programmes d'intéressement pourrait être inappropriée, puisque ces indicateurs peuvent refléter des facteurs économiques ou sectoriels indépendants de la volonté des dirigeants. Les critères relatifs au rendement devraient comporter des cibles relatives. • Le programme d'intéressement à long terme de la société utilise moins de trois années de rendement. Les critères relatifs au rendement devraient tenir compte d'une période d'au moins trois années consécutives. • La société n'a pas divulgué tous les seuils de rendement de son régime de rémunération à court terme. • Les régimes d'intéressement à court et à long terme de la société sont fondés sur des mesures similaires, qui prévoient le paiement (ou non) d'une prime élevée pour avoir atteint des cibles similaires.	Pour	Contre
14	Ratification de l'auditeur Remarque sur le vote : Les honoraires pour services non liés à l'audit représentent 28 % des honoraires versés au cabinet d'audit. Nous estimons que les services non liés à l'audit auraient pu être confiés à un auditeur distinct afin de ne pas compromettre l'indépendance du cabinet d'audit et l'intégrité des états financiers de la société.	Pour	Contre
15	Proposition d'actionnaire concernant un rapport sur les contributions politiques et les dépenses Remarque sur le vote : Une divulgation accrue en ce qui concerne les contributions politiques, les dépenses liées à des associations commerciales et les politiques et pratiques de l'entreprise qui s'y rattachent pourrait faciliter l'évaluation des risques et des occasions connexes.	Contre	Pour

Schlumberger Ltd. Questions mises au vote – Pays de négociation : États-Unis –
Ordre du jour de l'assemblée annuelle 3/4/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection de Peter L.S. Currie	Pour	Pour
2	Élection de Miguel M. Galuccio	Pour	Pour
3	Élection de Paal Kibsgaard	Pour	Pour
4	Élection de Nikolay Kudryavtsev	Pour	Pour
5	Élection de Tatyana A. Mitrova	Pour	Pour
6	Élection d'Indra K. Nooyi	Pour	Pour
7	Élection de Lubna S. Olayan	Pour	Pour
8	Élection de Mark G. Papa	Pour	Pour
9	Élection de Leo Rafael Reif	Pour	Pour

10	Élection de Henri Seydoux	Pour	Pour
11	Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple : • Certaines primes fondées sur le rendement attribuées dans le cadre du programme d'intéressement à long terme de la société utilisent seulement deux années de rendement. Les critères relatifs au rendement devraient tenir compte d'une période d'au moins trois années consécutives. • Le seuil de rendement pour la rentabilité totale de l'actionnaire est inférieur de 600 points de base à la moyenne du groupe de pairs, ce qui n'est peut-être pas suffisamment ambitieux.	Pour	Contre
12	Approbation des états financiers/dividendes	Pour	Pour
13	Ratification de l'auditeur	Pour	Pour
14	Modification au régime d'actionariat et d'achat d'actions différé 2004 pour les administrateurs qui ne sont pas des employés	Pour	Pour

State Street Corp. Questions mises au vote – Pays de négociation : États-Unis –
Ordre du jour de l'assemblée annuelle 15/5/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection de Kennett F. Burnes	Pour	Pour
2	Élection de Patrick de Saint-Aignan	Pour	Pour
3	Élection de Lynn A. Dugle	Pour	Pour
4	Élection d'Amelia C. Fawcett	Pour	Pour
5	Élection de William C. Freda	Pour	Pour
6	Élection de Joseph L. Hooley	Pour	Pour
7	Élection de Sara Mathew	Pour	Pour
8	Élection de William L. Meaney	Pour	Pour
9	Élection de Ronald. P. O'Hanley	Pour	Pour
10	Élection de Sean O'Sullivan	Pour	Pour
11	Élection de Richard P. Sergel	Pour	Pour
12	Élection de Gregory L. Summe	Pour	Pour
13	Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple : • Le programme d'intéressement à court terme de la société n'utilise pas d'indicateurs de rendement pour la rémunération individuelle. • Il se pourrait que le recours à des indicateurs de rendement absolu dans le cadre des programmes d'intéressement ne soit pas approprié, puisque ces indicateurs peuvent refléter des facteurs économiques ou sectoriels indépendants de la volonté des dirigeants. Les critères relatifs au rendement devraient comporter des cibles relatives. • La société a accordé aux dirigeants désignés des primes discrétionnaires non prévues dans ses programmes d'intéressement ordinaires, à raison d'environ 2 M \$ chacun.	Pour	Contre
14	Ratification de l'auditeur	Pour	Pour

Stryker Corp. Questions mises au vote – Pays de négociation : États-Unis –
Ordre du jour de l'assemblée annuelle 1/5/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection de Mary K. Brainerd	Pour	Pour
2	Élection de Srikant M. Datar	Pour	Pour
3	Élection de Roch Doliveux	Pour	Pour
4	Élection de Louise L. Francesconi	Pour	Pour
5	Élection d'Allan C. Golston	Pour	Pour
6	Élection de Kevin A. Lobo	Pour	Pour
7	Élection de Sherilyn S. McCoy	Pour	Pour
8	Élection d'Andrew K. Silvernail Remarque sur le vote : Cet administrateur n'est pas indépendant, puisqu'il est le président et chef de la direction d>IDEX Corp. En 2018, la société a acheté du matériel et des composantes utilisés dans le développement et la fabrication de produits pour un coût global de 1 777 000 \$. Il siège à titre de président du comité d'audit, qui devrait être entièrement indépendant.	Pour	Contre

9	<p>Élection de Ronda E. Stryker</p> <p>Remarque sur le vote : Cette administratrice n'est pas indépendante, puisqu'elle est la petite-fille du fondateur de la société et la fille de l'ex-président (jusqu'en juillet 1976) de la société. De plus, son époux détient la totalité des actions de Greenleaf Hospitality, qui a reçu 819 000 \$ de la société pour des services et des rencontres au cours de l'exercice financier 2018. Elle siège aux comités de gouvernance et de nomination, qui devraient être entièrement indépendants.</p>	Pour	Contre
10	<p>Élection de Rajeev Suri</p>	Pour	Pour
11	<p>Ratification de l'auditeur</p> <p>Remarque sur le vote : Les honoraires pour services non liés à l'audit représentent 47,6 % des honoraires versés au cabinet d'audit. Nous estimons que les services non liés à l'audit auraient pu être confiés à un auditeur distinct afin de ne pas compromettre l'indépendance du cabinet d'audit et l'intégrité des états financiers de la société.</p>	Pour	Contre
12	<p>Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants</p> <p>Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La société n'a pas divulgué les objectifs de rendement de son régime de rémunération à long terme. • Les programmes d'intéressement à court et à long terme sont fondés sur des mesures financières similaires, qui prévoient le paiement (ou non) d'une prime élevée pour avoir atteint des cibles similaires plutôt que de tenir compte de différentes mesures sur les plans financier et opérationnel. 	Pour	Contre

Thermo Fisher Scientific Inc. Questions mises au vote – Pays de négociation : États-Unis – Ordre du jour de l'assemblée annuelle 22/5/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection de Marc N. Casper	Pour	Pour
2	Élection de Nelson J. Chai	Pour	Pour
3	Élection de C. Martin Harris	Pour	Pour
4	Élection de Tyler Jacks	Pour	Pour
5	Élection de Judy C. Lewent	Pour	Pour
6	Élection de Thomas J. Lynch	Pour	Pour
7	Élection de Jim P. Manzi	Pour	Pour
8	Élection de James C. Mullen	Pour	Pour
9	Élection de Lars Rebien Sørensen	Pour	Pour
10	Élection de Scott M. Sperling	Pour	Pour
11	Élection d'Elaine S. Ullian	Pour	Pour
12	Élection de Dion J. Weisler	Pour	Pour
13	<p>Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants</p> <p>Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les programmes d'intéressement à court et à long terme sont fondés sur des mesures financières similaires, qui prévoient le paiement (ou non) d'une prime élevée pour avoir atteint des cibles similaires plutôt que de tenir compte de différentes mesures sur les plans financier et opérationnel. • Une partie du programme d'intéressement à long terme de la société utilise une seule année de rendement. Les critères relatifs au rendement devraient tenir compte d'une période d'au moins trois années consécutives. • Il se pourrait que le recours à des indicateurs de rendement absolu dans le cadre des programmes d'intéressement ne soit pas approprié, puisque ces indicateurs peuvent refléter des facteurs économiques ou sectoriels indépendants de la volonté des dirigeants. Les critères relatifs au rendement devraient comporter des cibles relatives. 	Pour	Contre
14	<p>Ratification de l'auditeur</p> <p>Remarque sur le vote : Les honoraires pour services non liés à l'audit représentent 33,7 % des honoraires versés au cabinet d'audit. Nous estimons que les services non liés à l'audit auraient pu être confiés à un auditeur distinct afin de ne pas compromettre l'indépendance du cabinet d'audit et l'intégrité des états financiers de la société.</p>	Pour	Contre

TJX Companies, Inc. Questions mises au vote – Pays de négociation : États-Unis – Ordre du jour de l'assemblée annuelle 4/6/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection de Zein Abdalla	Pour	Pour
2	Élection d'Alan M. Bennett	Pour	Pour
3	Élection de Rosemary T. Berkery	Pour	Pour

4	Élection de David T. Ching	Pour	Pour
5	Élection d’Ernie Herrman	Pour	Pour
6	Élection de Michael F. Hines	Pour	Pour
7	Élection d’Amy B. Lane	Pour	Pour
8	Élection de Carol Meyrowitz	Pour	Pour
9	Élection de Jackwyn L. Nemerov	Pour	Pour
10	Élection de John F. O’Brien	Pour	Pour
11	Élection de Willow B. Shire	Pour	Pour
12	Ratification de l’auditeur	Pour	Pour
13	Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Il n’est pas possible d’établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l’entreprise à long terme. Par exemple :		
	<ul style="list-style-type: none"> • Les programmes d’intéressement à court et à long terme sont fondés sur des mesures financières similaires, qui prévoient le paiement (ou non) d’une prime élevée pour avoir atteint des cibles similaires plutôt que de tenir compte de différentes mesures sur les plans financier et opérationnel. • Il se pourrait que le recours à des indicateurs de rendement absolu dans le cadre des programmes d’intéressement ne soit pas approprié, puisque ces indicateurs peuvent refléter des facteurs économiques ou sectoriels indépendants de la volonté des dirigeants. Les critères relatifs au rendement devraient comporter des cibles relatives. • La société n’a pas divulgué les objectifs de rendement de son régime de rémunération à long terme. 		
14	Proposition d’actionnaire concernant un rapport sur l’équité salariale entre les hommes et les femmes et entre les origines ethniques	Contre	Pour
	Remarque sur le vote : Une rémunération inéquitable peut non seulement causer de l’insatisfaction au travail, une baisse de productivité et un taux de roulement élevé, mais aussi exposer la société à des poursuites coûteuses et fastidieuses. De plus, les problèmes d’équité salariale peuvent nuire considérablement à la position concurrentielle, puisque les sociétés qui peuvent démontrer qu’elles ont pris des mesures pour réduire l’écart salarial entre les hommes et les femmes et entre les or		
15	Proposition d’actionnaire concernant le travail en milieu carcéral	Contre	Pour
	Remarque sur le vote : Le recours à des travailleurs en milieu carcéral dans la chaîne d’approvisionnement peut exposer les entreprises à des risques d’atteinte à la réputation importants. À titre d’exemple, en 2015, Whole Foods Market a dû faire face au mécontentement des consommateurs concernant la vente de fromage de chèvre produit par des détenus au Colorado. L’épicier a répondu en s’engageant à cesser de faire appel à des travailleurs en milieu carcéral à compter d’avril 2016 (Allison Aubrey. «Whole Foods Says It Will Stop Selling Foods Made with Prison Labor.» NPR. 30 septembre 2015.)		
16	Proposition d’actionnaire concernant les risques d’atteinte aux droits de la personne	Contre	Pour
	Remarque sur le vote : Depuis quelques années, les chaînes d’approvisionnement des entreprises retiennent davantage l’attention. Même si les entreprises elles-mêmes ne sont pas nécessairement impliquées dans certaines controverses sur les droits de la personne, celles qui font partie de leur chaîne d’approvisionnement peuvent avoir des pratiques douteuses. Comme on l’a vu dans d’autres entreprises, la négligence d’établir des processus de surveillance et des mesures correctives lorsque des fournisseurs font face à ce genre d’enjeu peut exposer une entreprise à des risques directs et d’atteinte à la réputation considérables. Un rapport sur le processus utilisé par la société pour cerner et analyser les risques réels et potentiels en matière de droits de la personne de ses activités et de sa chaîne d’approvisionnement pourrait faciliter l’évaluation des risques connexes.		

U S Bancorp Questions mises au vote – Pays de négociation : États-Unis – Ordre du jour de l’assemblée annuelle 16/4/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection de Warner L. Baxter	Pour	Pour
2	Élection de Dorothy J. Bridges	Pour	Pour
3	Élection d’Elizabeth Buse	Pour	Pour
4	Élection de Marc N. Casper	Pour	Pour
5	Élection d’Andrew Cecere	Pour	Pour
6	Élection d’Arthur D. Collins, Jr.	Pour	Pour
7	Élection de Kimberly J. Harris	Pour	Pour
8	Élection de Roland Hernandez	Pour	Pour
9	Élection de Doreen Woo Ho	Pour	Pour
10	Élection d’Olivia F. Kirtley	Pour	Pour
11	Élection de Karen S. Lynch	Pour	Pour
12	Élection de Richard P. McKenney	Pour	Pour
13	Élection de Yusuf I. Mehdi	Pour	Pour
14	Élection de David B. O’Maley	Pour	Pour

15	Élection d'O'dell M. Owens	Pour	Pour
16	Élection de Craig D. Schnuck	Pour	Pour
17	Élection de Scott W. Wine	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Ce candidat au poste d'administrateur semble avoir trop d'engagements pour s'acquitter de ses fonctions d'administrateur. Il est le président et chef de la direction de Polaris Industries Inc et il siège au total à trois conseils d'administration de sociétés ouvertes.		
18	Ratification de l'auditeur	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Les honoraires pour services non liés à l'audit représentent 28,3 % des honoraires versés au cabinet d'audit. Nous estimons que les services non liés à l'audit auraient pu être confiés à un auditeur distinct afin de ne pas compromettre l'indépendance du cabinet d'audit et l'intégrité des états financiers de la société.		
19	Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :		
	<ul style="list-style-type: none"> • Le seuil de rendement pour le paramètre de la rentabilité totale pour l'actionnaire se situe au 25^e percentile par rapport aux pairs, ce qui n'est peut-être pas suffisamment ambitieux. • L'utilisation d'un seul indicateur de rendement dans le cadre du programme d'intéressement à long terme pourrait être insuffisant. La rémunération axée sur le rendement devrait être liée à diverses mesures objectives du rendement opérationnel et financier de l'entreprise. • Il se pourrait que le recours à des indicateurs de rendement absolu seulement dans le cadre du programme d'intéressement à court terme ne soit pas approprié, puisque ces indicateurs peuvent refléter des facteurs économiques ou sectoriels indépendants de la volonté des dirigeants. Les critères relatifs au rendement devraient comporter des cibles relatives. 		

Union Pacific Corp. Questions mises au vote – Pays de négociation : États-Unis – Ordre du jour de l'assemblée annuelle 16/5/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection d'Andrew H. Card, Jr.	Pour	Pour
2	Élection d'Erroll B. Davis, Jr.	Pour	Pour
3	Élection de William J. DeLaney	Pour	Pour
4	Élection de David B. Dillon	Pour	Pour
5	Élection de Lance M. Fritz	Pour	Pour
6	Élection de Deborah C. Hopkins	Pour	Pour
7	Élection de Jane H. Lute	Pour	Pour
8	Élection de Michael R. McCarthy	Pour	Pour
9	Élection de Thomas F. McLarty III	Pour	Pour
10	Élection de Bhavesh V. Patel	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Cet administrateur n'est pas indépendant, puisqu'il est le président du conseil de gestion et le chef de la direction de LyondellBasell Industries, N.V., qui a versé 112 millions \$ et 115 millions \$ à la société pour des services de transport au cours des exercices financiers 2017 et 2018, respectivement. Il siège aux comités de rémunération et d'audit, qui devraient être entièrement indépendants.		
11	Élection de Jose H. Villarreal	Pour	Pour
12	Ratification de l'auditeur	Pour	Pour
13	Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple :		
	<ul style="list-style-type: none"> • Il se pourrait que le recours à des indicateurs de rendement absolu seulement dans le cadre du programme d'intéressement à court terme ne soit pas approprié, puisque ces indicateurs peuvent refléter des facteurs économiques ou sectoriels indépendants de la volonté des dirigeants. Les critères relatifs au rendement devraient comporter des cibles relatives. • La société n'a pas divulgué les objectifs de rendement pour certains indicateurs de son régime de rémunération à long terme. 		
14	Proposition d'actionnaire concernant l'indépendance du président du conseil	Contre	Pour
	Remarque sur le vote : L'indépendance du président du conseil peut mener à une séparation plus claire des responsabilités entre le conseil et la direction, réduire les conflits liés à la rémunération des dirigeants et à la planification de la relève et contribuer au recrutement d'administrateurs indépendants. L'indépendance d'un administrateur peut accroître la diversité des renseignements dont dispose le conseil et favoriser l'indépendance d'esprit parmi les autres administrateurs.		

United Parcel Service, Inc. Questions mises au vote – Pays de négociation : États-Unis –
Ordre du jour de l'assemblée annuelle 9/5/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection de David P. Abney	Pour	Pour
2	Élection de Rodney C. Adkins	Pour	Pour
3	Élection de Michael J. Burns	Pour	Pour
4	Élection de William R. Johnson	Pour	Pour
5	Élection d'Ann M. Livermore	Pour	Pour
6	Élection de Rudy H.P. Markham	Pour	Pour
7	Élection de Franck J. Moison	Pour	Pour
8	Élection de Clark T. Randt, Jr.	Pour	Pour
9	Élection de Christiana Smith Shi	Pour	Pour
10	Élection de John T. Stankey	Pour	Pour
11	Élection de Carol B. Tomé	Pour	Pour
12	Élection de Kevin M. Warsh	Pour	Pour
13	Ratification de l'auditeur	Pour	Pour
14	Proposition d'actionnaire concernant un rapport sur les activités de lobbying	Contre	Contre
15	Proposition d'actionnaire concernant une recapitalisation	Contre	Pour
	Remarque sur le vote : Les doubles catégories d'actions ne sont habituellement pas dans l'intérêt des actionnaires ordinaires. L'attribution d'un vote par action permet habituellement de protéger les actionnaires ordinaires en s'assurant que ceux qui détiennent une participation minoritaire importante peuvent influencer le vote sur les questions qui sont soumises par le conseil d'administration.		
16	Proposition d'actionnaire concernant le lien entre la rémunération des dirigeants et le développement durable	Contre	Pour
	Remarque sur le vote : Le fait de relier les paramètres de développement durable et la rémunération des dirigeants pourrait réduire le risque de résultats insatisfaisants au chapitre du développement durable, inciter les employés à atteindre les objectifs de développement durable et à obtenir les avantages qui s'y rattachent et augmenter la reddition de comptes.		

Unitedhealth Group Inc Questions mises au vote – Pays de négociation : États-Unis –
Ordre du jour de l'assemblée annuelle 3/6/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection de William C. Ballard, Jr.	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Ce candidat au poste d'administrateur fait partie des candidats qui ont siégé au comité d'audit au moment de l'antidatation des options ou du retraitement des états financiers de la société. Selon le formulaire 10-K de la société pour l'exercice financier 2006, la majorité des options attribuées entre 1994 et 2002 indiquaient des dates d'évaluation erronées. De plus, ce candidat a été membre du conseil d'administration pendant 26 ans et il ne peut plus être considéré comme indépendant.		
2	Élection de Richard T. Burke	Pour	Contre
	Remarque sur le vote : Ce candidat au poste d'administrateur fait partie des candidats qui ont siégé au comité d'audit au moment de l'antidatation des options ou du retraitement des états financiers de la société. Selon le formulaire 10-K de la société pour l'exercice financier 2006, la majorité des options attribuées entre 1994 et 2002 indiquaient des dates d'évaluation erronées. Cet administrateur est le propriétaire de Rainy Partners, LLC, qui a versé à la société des primes d'assurance maladie d'environ 398 600 \$ au cours de l'exercice financier 2018. De plus, ce candidat a été membre du conseil d'administration pendant 42 ans et il ne peut plus être considéré comme indépendant.		
3	Élection de Timothy P. Flynn	Pour	Pour
4	Élection de Stephen J. Hemsley	Pour	Pour
5	Élection de Michele J. Hooper	Pour	Pour
6	Élection de F. William McNabb, III	Pour	Pour
7	Élection de Valerie C. Montgomery Rice	Pour	Pour
8	Élection de John H. Noseworthy	Pour	Pour
9	Élection de Glenn M. Renwick	Pour	Pour
10	Élection de David S. Wichmann	Pour	Pour

11	Élection de Gail R. Wilensky Remarque sur le vote : Cette candidate au poste d'administrateur fait partie des candidats qui ont siégé au comité d'audit au moment de l'antidatation des options ou du retraitement des états financiers de la société. Selon le formulaire 10-K de la société pour l'exercice financier 2006, la majorité des options attribuées entre 1994 et 2002 indiquaient des dates d'évaluation erronées. Cette administratrice est une agrégée supérieure de Project HOPE, qui a versé à la société des primes d'assurance maladie d'environ 1,3 million \$ et qui a reçu des services de réseau d'un montant de 354 000 \$, des frais de commandite de 150 000 \$ et des dons de 190 000 \$ de la société en 2016. De plus, cette candidate a été membre du conseil d'administration pendant 26 ans et il ne peut plus être considéré comme indépendant.	Pour	Contre
12	Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> • Le programme d'intéressement à court terme de la société utilise des paramètres afin de déterminer le montant de la réserve de primes, mais le comité de rémunération détermine le montant des primes en espèces individuelles sur une base discrétionnaire. • Il se pourrait que le recours à des indicateurs de rendement absolu dans le cadre des programmes d'intéressement ne soit pas approprié, puisque ces indicateurs peuvent refléter des facteurs économiques ou sectoriels indépendants de la volonté des dirigeants. Les critères relatifs au rendement devraient comporter des cibles relatives. • La société n'a pas divulgué les seuils ou les cibles de son régime de rémunération à long terme. 	Pour	Contre
13	Ratification de l'auditeur	Pour	Pour
14	Proposition d'actionnaire concernant une modification au règlement sur l'accès au vote par procuration Remarque sur le vote : L'accès au vote par procuration est un droit important des actionnaires, qui renforce la responsabilité du conseil d'administration envers les actionnaires minoritaires. Cette proposition suggère de modifier le règlement actuel sur l'accès au vote par procuration en éliminant la limite de 20 actionnaires pour atteindre le seuil de participation de 3 % des actions ordinaires détenues pendant trois ans. Même si les 20 plus grandes caisses de retraite publiques parvenaient à regrouper leurs actions, elles ne pourraient pas satisfaire le critère actuel de 3 % pendant une période continue de trois ans pour les plupart des entreprises selon le Council of Institutional Investors.	Contre	Pour

Walt Disney Co Questions mises au vote – Pays de négociation : États-Unis – Ordre du jour de l'assemblée annuelle 7/3/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection de Susan E. Arnold	Pour	Pour
2	Élection de Mary T. Barra	Pour	Pour
3	Élection de Safra A. Catz	Pour	Pour
4	Élection de Francis deSouza	Pour	Pour
5	Élection de Michael Froman	Pour	Pour
6	Élection de Robert A. Iger	Pour	Pour
7	Élection de Maria Elena Lagomasino	Pour	Pour
8	Élection de Mark G. Parker	Pour	Pour
9	Élection de Derica W. Rice	Pour	Pour
10	Ratification de l'auditeur	Pour	Pour
11	Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> • Le seuil de rendement en ce qui concerne la progression du paramètre de mesure de la valeur pour les actionnaires se situe au 25^e percentile par rapport au S&P 500, ce qui n'est peut-être pas suffisamment ambitieux. • La rémunération totale du chef de la direction est passablement élevée comparativement à celle d'autres cadres supérieurs désignés, ce qui peut signaler des problèmes de planification de la relève ou dans la structure de rémunération. 	Pour	Contre
12	Proposition d'actionnaire concernant un rapport sur les activités de lobbying Remarque sur le vote : Une divulgation accrue des dépenses associées aux activités de lobbying, des dépenses relatives à des associations commerciales et des politiques et pratiques de la société qui s'y rattachent pourrait faciliter l'évaluation des risques et des occasions connexes.	Contre	Pour

13 Proposition d'actionnaire concernant le lien entre la rémunération des dirigeants et la cybersécurité Contre Pour

Remarque sur le vote : La proposition demande que le conseil d'administration publie un rapport (à un coût raisonnable, dans un délai raisonnable et en omettant l'information confidentielle et exclusive) pour évaluer la faisabilité d'intégrer des paramètres supplémentaires de cybersécurité et de protection des renseignements personnels dans les mesures de rendement des membres de la haute direction dans le cadre des programmes d'intéressement de Disney. Nous pensons qu'il s'agit d'une demande raisonnable et que l'exercice consistant à déterminer de quelle façon la cybersécurité pourrait être reliée à la rémunération des dirigeants obligera la société à revoir sa gestion du risque et sa gouvernance de la cybersécurité.

Wells Fargo & Co. Questions mises au vote – Pays de négociation: États-Unis –
Ordre du jour de l'assemblée annuelle 23/4/2019

Prop.	Texte de proposition	Recom. de la direction	Vote exercé
1	Élection de John D. Baker II	Pour	Pour
2	Élection de Celeste A. Clark	Pour	Pour
3	Élection de Theodore F. Craver, Jr.	Pour	Pour
4	Élection d'Elizabeth A. Duke	Pour	Pour
5	Élection de Wayne M. Hewett	Pour	Pour
6	Élection de Donald M. James	Pour	Pour
7	Élection de Maria R. Morris	Pour	Pour
8	Élection de Juan A. Pujadas	Pour	Pour
9	Élection de James H. Quigley	Pour	Pour
10	Élection de Ronald L. Sargent	Pour	Pour
11	Élection de C. Allen Parker	Pour	Pour
12	Élection de Suzanne M. Vautrinot	Pour	Pour
13	Vote consultatif sur la rémunération des cadres dirigeants Remarque sur le vote : Il n'est pas possible d'établir clairement que la rémunération des dirigeants soit suffisamment tributaire du rendement de sorte que les intérêts des dirigeants concordent avec ceux de l'entreprise à long terme. Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> • Le seuil de rendement en ce qui concerne la progression du paramètre de mesure de la valeur pour les actionnaires se situe dans le dernier quartile par rapport aux pairs, ce qui n'est peut-être pas suffisamment ambitieux. • Le programme d'intéressement à court terme de la société utilise des paramètres afin de déterminer le montant de la réserve de primes, mais le comité de rémunération détermine le montant des primes en espèces individuelles sur une base discrétionnaire. 	Pour	Contre
14	Modification du régime de rémunération à long terme Remarque sur le vote : Nous rejetons l'utilisation d'options d'achat pour rémunérer les administrateurs.	Pour	Contre
15	Ratification de l'auditeur	Pour	Pour
16	Proposition d'actionnaire concernant un rapport sur la rémunération au rendement	Contre	Contre
17	Proposition d'actionnaire concernant un rapport sur rémunération horaire médian entre les hommes et les femmes Remarque sur le vote : Une rémunération inéquitable peut non seulement causer de l'insatisfaction au travail, une baisse de productivité et un taux de roulement élevé, mais aussi exposer la société à des poursuites coûteuses et fastidieuses. De plus, les problèmes d'équité salariale entre les hommes et les femmes peuvent nuire considérablement à la position concurrentielle, puisque les sociétés qui peuvent démontrer qu'elles ont pris des mesures pour réduire l'écart salarial entre les hommes et les femmes ont plus de facilité à conserver et à attirer des employés.	Contre	Pour